
Année. 1914-1915 NUMÉRO 2 FÉVRIER 1916.



LA PARFUMERIE MODERNE

Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

MENSUELLE ILLUSTRÉE



Rédacteur en chef : R.-M. GATTEFOSSÉ

SOMMAIRE DU N° 2

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

PARIS -- 140, Boulevard de l'Hôpital, 140 -- PARIS

ABONNEMENTS : 12 mois : France : 6 francs; Etranger : 7 fr. 50

Le Numéro : **0,50** Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. Legendre & Cie, 14, rue Bellecordière, Lyon.

Le Gérant : GATTEFOSSÉ..

SEPTIÈME ANNÉE

ANNÉE 1914-15



LA PARFUMERIE MODERNE

Revue Mensuelle Illustrée

R. M. GATTEFOSSE
Rédacteur en Chef

Prix 10 Sols

Paris
140, Bd de l'Hôpital



A

B

C

D

E F

G H

I J

K L

M

N O

P Q

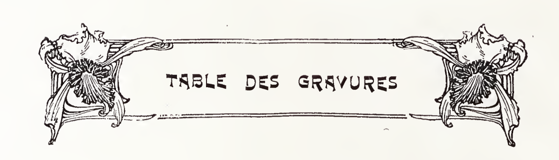
R

S

T

U V

W X Y Z





Comme nous le disions dans notre numéro de novembre dernier, on a ressuscité le projet de droits de douane sur les Nérolis exotiques : repoussés une première fois par la commission des douanes, les directeurs de la Coopérative des producteurs de fleurs, aidés de M. Gilette Arimondy, député, ont représenté un nouveau projet.

Le 16 décembre dernier, M. Gilette et MM. Bonniard et Jumelin, délégués de la Coopérative, accompagnés de M. Pierre Bernard, leur avocat, ont fait adopter le principe d'un projet :

1° Portant à 7.500 francs au tarif minimum, 10.500 au tarif maximum, le droit actuel de 50 francs sur l'essence de Néroli ;

2° Tendant à la perception d'un droit de statistique de 5 francs sur l'essence de petitgrain ;

3° Repoussant l'admission temporaire.

Ce projet, tout aussi préjudiciable que celui que nous avions discuté en juillet dernier, a soulevé l'indignation de tous les parfumeurs français. Nous avions la première fois enregistré avec beaucoup de plaisir la protestation des syndicats de Cannes-Vallauris et de Grasse, qui cette fois, semblent renoncer à la lutte.

Il est vrai que pour eux la taxation de l'essence de petitgrain était plus désagréable que la taxation de l'essence de néroli.

Cependant, les parfumeurs confectionneurs ne doivent pas se lasser de protester, et doivent unir tous leurs efforts pour éviter qu'une mesure aussi préjudiciable à leurs intérêts puisse être prise.



Usine J. Gazignaire a Golfe-Juan. — Distillation du Néroli

Notre confrère *La Parfumerie et la Savonnerie française* exprime vigoureusement son opinion dans les termes suivants :

« Il faudrait à nos législateurs l'ignorance des circonstances de production des essences françaises et *un ferme propos de nuire à l'industrie et au commerce* pour ne pas repousser en bloc les prétentions de la Coopérative des producteurs de fleurs d'orangers. Celles-ci, il est à peine besoin de le dire, ne sont justifiées ni par les faits, ni par un sentimentalisme hors de mise dans les questions

économiques. C'est contre leur véritable intérêt, pour la ruine du commerce français de la parfumerie à base de néroli, et des négociants en cette essence qu'agissent actuellement les producteurs de fleurs. »

On ne saurait trop approuver un tel jugement qu'il est en effet très facile de démontrer.

Il n'est pas douteux que du jour où les nérolis étrangers seront chargés de 75 à 105 francs de droits d'entrée par kilo, les fleurs d'oranger seront augmentées de telle sorte que le néroli français ne coûtera pas moins cher que les nérolis étrangers. Le bénéfice de la nouvelle loi ira donc tout entier au jardinier.

Tout pour la terre, rien pour l'industrie : telle paraît être la devise égoïste de ces cultivateurs, intéressants, sans aucun doute, mais qui ont cependant donné des exemples d'une excessive âpreté au gain. Les fabricants français d'eau de Cologne et de toutes les parfumeries à base de néroli, paraissent, à tout le moins, aussi intéressants qu'eux, sinon plus.

Pendant de longues années les cultivateurs de la Côte-d'Azur se sont contentés de 15 à 35 centimes par kilo de fleurs, sans que leur plantations diminuent d'importance, au contraire. Par la coopération ils ont obtenu de 0,55 à 1 fr. 25 cent., il leur faut plus, toujours plus, dussent leurs clients indirects, les parfumeurs, en pâtir ou même en périr.

Le néroli artificiel jouera un rôle de plus en plus grand, et cela sera dommage, car le produit naturel ne contribue pas peu à la renommée des produits français.

Les Anglais et les Allemands, aussi importants consommateurs de néroli que les Français, sinon plus, se hâteront d'encourager et de subventionner les producteurs exotiques de fleur d'oranger bigarade dont ils achètent déjà tous les fruits pour leurs marmelades.

Avant trois ans, il peut se faire dans le bassin méditerranéen, dans les Antilles, dans le Sud-Africain et au Japon autant, et plus, de néroli qu'il ne s'en produit actuellement sur la Côte d'Azur. Nous avons en mains mille preuves de cette éventualité que seule l'attitude raisonnable des coopérateurs peut empêcher. Quant à la qualité, il sera facile en peu de temps de l'obtenir aussi bonne, ou presque, que la qualité française ; ce sera une question d'hommes et d'appareils.

Les débouchés d'exportation nous seront fermés, notre néroli restera en France, et ne sera même pas absorbé, à cause de son prix, par les parfumeurs français, qui lui préféreront le produit synthétique.

Triple cause inévitable de la déchéance rapide des producteurs français de fleurs d'orangers.

Les fabricants français se trouveront lourdement handicapés dans leur lutte contre les fabricants étrangers, plus favorisés dans leurs achats, et c'en est fait, dès lors, de la suprématie de la parfumerie française.

La mesure proposée par M. Gilette Arimondy ne favorise personne et fait tort à tout le monde... en France.

Les distillateurs grassois n'ont, de leur côté, aucun intérêt à favoriser les vues des coopérateurs. Sans doute, jusqu'ici, la petite guerre à coup d'épingles, et la rivalité des parfumeurs et des propriétaires ont créé une situation désagréable, mais ce n'est pas une raison suffisante pour s'allier avec eux, sur le dos des fabricants français de parfumerie.

C'est cependant ce que l'on a laissé entendre.

La proposition de M. Mane fils, important distillateur et propriétaire de jardins d'orangers dans la région grassoise, semble avoir rencontré quelques approbations.

Supprimons la coopérative, dit ce psychologue propriétaire, garantissons-nous mutuellement que le prix de la fleur (grâce au droit sur le néroli exotique) ne descendra jamais au-dessous de 70 centimes le kilo, formons une commission mixte « des Conflits » qui évitera toute discussion entre nous.

Du coup, voilà la petite guerre supprimée et la tranquillité revenue. Sans doute, le néroli vaudra de plus en plus cher : d'abord, au minimum, 550 francs le kilo, puis petit à petit reviendra à ce taux de 1 000 francs auquel chaque jardinier aspire comme à l'Age d'Or.

Evidemment nos amis les Anglais et nos voisins les Allemands, de Cologne et autres lieux, payeront encore 300 ou 350 francs, ce qui leur permettra de nous concurrencer avec aisance ; les parfumeurs français verront diminuer leurs bénéfices et leur supériorité, mais peu importe.

Plus d'ennuis, plus de coopérative, voilà le principal.

Nous savons pertinemment que quelques maisons, mieux intentionnées, n'ont pas accepté cette manière de voir, et qu'avant leurs propres intérêts, elles ont songé à l'intérêt général de la coopération et de leurs clients, qu'elles ont pensé en « bons Français », comme le disait la *Parfumerie Moderne* du mois dernier. Mais qui donc niera que d'autres ont admis cette manière de voir.

Attendons les faits.

Espérons que la majorité des syndicals du Midi sera assez puissante pour donner aux représentants de ces régions au Parlement une mission impérative. De leur côté, les

syndicats parisiens et provinciaux de parfumeurs et de savonniers, et la Fédération française, bientôt créée, sauront agir de concert pour que, de la loi Gilette il ne reste bientôt plus que le mauvais souvenir d'un égoïsme éhonté et tout à fait déraisonnable, pour ne pas dire plus.

Ch. d'Auribeau.

LES MALADIES DE LA LAVANDE



Dans les vieilles baïassières (1). — Notre sympathique labiée, parure des régions déshéritées, semble devenir la proie des fléaux qui pourraient bien amener sa disparition entière sur les landes sauvages où elle pousse spontanément.

Nous avons montré dans notre publication « *Lavande et Spic* » combien était précaire l'existence de la plante sur les contreforts alpins, les Cévennes et les Causses de l'Aveyron, du Lot... partout, en un mot, où elle est laissée aux seuls soins de la Providence. Les pieds s'y épaississent à étouffer, puis disparaissent, vaincus dans la lutte inégale



Les parasites de la lavande
(Agrandissement 6 diamètres)

qu'ils ont à soutenir contre le genêt, le hêtre et le pin, sans compter l'action funeste du troupeau qui broute les jeunes pousses en mai, lorsque les graminées sont en retard dans les pâturages ou bien, même en été, après une pluie d'orage qui a entraîné les globules brillants des rameaux, ou, autrement dit, les fines gouttelettes d'éthers acétate et butyrate de linalyle.

Si bien que la lavande lâche pied un peu partout dans nos montagnes : nous l'avons constaté maintes fois en considérant d'anciennes *baïassières*, jadis pleines de vie, et aujourd'hui landes mortes.

Quelles sont les causes de cette triste situation ? Nous avons déjà rappelé les effets désastreux du bois et de la dent du mouton ou de la chèvre. Ajoutons-y encore la *cuscute minor* dont la chevelure aux mille suçoirs aspire la sève des plants les plus vigoureux et qui s'étend très vite lorsque les sujets sont assez rapprochés pour lui permettre des enjambées à droite et à gauche. C'est surtout dans les vieilles baïassières incendiées à dessin — pour les rajeunir — après la moisson des épis, que la plante parasite se montre audacieuse, envahissante. Toutefois, il est facile de s'en rendre maître puisqu'il suffit de raser les pieds qui portent les fils épuisants et de les brûler sur une clairière ; aussi, n'y a-t-il pas lieu de se préoccuper outre mesure de la cuscute minor.

Une affection nouvelle. — Mais la Lavande a encore un ennemi, autrement redoutable, à peine soupçonné et qu'on vient de signaler au ministère de l'Agriculture où une enquête est ouverte pour déterminer les raisons du dépérissement de la plante. On a tout de suite parlé du *pourridié*, qui s'attaque aux racines en opérant comme sur le pêcher, par exemple. Or, voilà bien trente ans et plus que nous avons remarqué le champignon, sans nous en émouvoir, d'ailllcurs, car ses ravages — dus aux conditions défavorables où se trouvent la plante ou l'arbuste : terrain trop argileux, asphyxiant ; manque de fumure, de labours, etc., — sont, par conséquent, toujours limités. Jusqu'ici, les baïassières seules ont eu à en souffrir et on en devine les raisons. Un de nos amis, distillateur intelligent, qui connaît admirablement la Lavade, M. J. Milliard, ancien maire de Saint-Ferréol près Nyons, est ,comme nous, sans inquiétude à ce sujet. C'est que les pieds, épuisés par l'âge, ne recevant aucun soin, privés d'air et de lumière, piétinés librement par le troupau, ne peuvent se nourrir plus longtemps ; la sève finit par manquer tout à fait et la moisissure profite de sa faiblesse pour aller vivre sur les racines. Là n'est donc pas la véritable cause qui détruit les Lavanderaies et il faut chercher ailleurs. Or, à Pâques, M. E. Foëx, sous-directeur de la *Station de pathologie végétale*, à Paris, nous demanda des renseignements sur une maladie de la Lavande, non étudiée et qu'on lui avait signalée de plusieurs régions. Il parcourait lui-même les pentes du

(1) Lavanderaie venue d'elle-même en pleine montagne

Ventoux en août dernier et revenait convaincu qu'on était en présence d'un véritable fléau. Inutile de dire qu'il rapportait une véritable moisson d'échantillons à examiner et que les recherches du savant observateur vont jeter un jour complet sur une question inconnue.

De notre côté, nous nous sommes adressé à des cultivateurs intelligents pour élucider le problème. C'est d'abord M. Félix Armand, de Saint-Jean-de-Sault (Vaucluse), lauréat du Concours agricole d'Avignon pour la culture de la Lavande, qui s'est empressé d'envoyer à la Station de Pathologie végétale des racines malades. Eh bien ! ces racines nourrissaient des vers ; de sorte que les pieds dépérissaient à la façon de la vigne attaquée par le phylloxéra ou, pour parler plus exactement, d'un arbre, parcouru par un ver rongeur.


Grasse. — La Poste et les Usines Chiris et Roure-Bertrand

Un second lot est parvenu ensuite au professeur d'entomologie de l'*Institut agronomique*, qui pourra suivre les différentes évolutions des larves. M. F. Armand a bien voulu répondre, en outre, à notre long questionnaire et avec une précision admirable, et nous l'en remercions de tout cœur.

Puis, M. Paul Jouve, distillateur émérite à Roussieu (Drôme), nous a procuré des larves, une nymphe et un insecte parfait, toute la série, en un mot, nous prouvant une fois de plus qu'il n'est pas nécessaire d'être très instruit pour savoir lire dans le grand livre de la Nature.

Enfin, M. Joseph Milliard, décoré par les services rendus à l'industrie de la Lavande, a complété nos renseignements sur ce petit monde de destructeurs de notre plante à parfum.

Or, de l'examen des sujets qui nous ont été soumis, il semble résulter qu'on se trouve en présence d'un *coléoptère* assez proche parent de la *vrillette* qui perce nos planchers et qu'on appelle improprement *ciron*.

La larve, longue de 8 à 9 millimètres, est d'un jaune brunâtre très brillant. Une barre noire, formée de petits cônes qui correspondent à autant d'anneaux, s'étend sur tout le dos en dégradant à droite et à gauche. Elle chemine sur le flanc, un peu recourbée, car le corps est cylindrique et raide de par la nature même de son enveloppe. Nous avons compté quarante-quatre articles avec pattes très courtes, constituées par des crochets ou barbilles, au nombre de quatre-vingt-quatre pour chaque côté. Grâce à cette disposition particulière, le petit ver n'est pas gêné dans ses mouvements et peut circuler dans son étroite galerie qui est la moelle de la grosse racine pivotante qu'il parcourt de haut en bas. De plus, sa stabilité est assurée pendant son travail souterrain. La nature lui a donné, d'ailleurs, des mandibules puissantes, protégées par un tégument dur et noir, en vue,

précisément de l'effort considérable à produire pour pénétrer dans sa loge, y avancer lentement et en sortir enfin tout comme les Indiens, dans leurs galeries du Potosi, à la recherche du minerai d'argent. Comment la larve y parviendrait-elle sans s'arc-bouter avec ses pattes qui lui permettent de s'allonger, de se développer entièrement ?

Quant à la chrysalide, ovalaire et d'un jaune brun, elle atteint environ sept millimètres sur trois et demi de ceinture. Elle se présente gracieusement sculptée et nous pensons qu'elle doit passer l'hiver suspendue à la tige de la Lavande, à quelques centimètres au-dessous du niveau du sol, protégée ainsi contre les grands froids.

Enfin, l'insecte parfait est marron brun et sa longueur ne dépasse pas six millimètres. Il est armé de robustes mandibules pour dévorer, sans doute, les feuilles de la Lavande. Avec ses six paires de pattes et ses douze anneaux, il paraît plat comme un ténia.

Voilà ce que nous avons pu observer avec nos seules ressources. Si nous avions eu à notre disposition des loupes à grossissement considérable, notre description serait plus complète. D'ailleurs ,nous ne sommes point qualifiés pour une étude aussi spéciale et notre but est simplement d'*attirer* l'attention des savants sur le fléau que nous signalons, afin d'observer et de connaître sans retard les mœurs du petit coléoptère qui menace de prendre le pain des populations les plus méritantes, nous réservant, de notre côté, de ne point le perdre de vue en 1914.

Quelle est la physionomie d'une lande infestée ? Eh bien ! çà et là se montrent des plantes aux rameaux chlorosés. Parfois un tiers du pied, seulement, est malade tandis que le reste porte encore des fleurs ; mais, pour la dernière fois. Si on arrache un sujet défaillant, on remarque un tout petit trou et des débris qui s'en échappent, déjections, sans doute, que le ver chasse derrière lui en reculant afin de n'être pas muré dans son couloir par un obstacle gluant dont il ne pourrait avoir raison.

Nous ajouterons que les *baïassières* dépérissent à vu d'œil depuis une dizaine d'années, même avec des labours et des fumures, si bien que tous les pieds ont disparu vers la huitième année ; que les lavanderaies obtenues par semis ou créées avec de jeunes pieds se comportent très bien entre les mains d'un cultivateur d'initiative ; mais que leur tour viendra après avoir dédommagé largement le propriétaire ; que le ver s'en prend à n'importe quelle variété : delphinensis, fragrans, L. bâtarde ou fragrans × latifolia Chaten. L'avenir est donc, plus que jamais, à la Lavande cultivée !

L. Lamothe,
à Beaurepaire (Isère)



LES MOUSSES ODORANTES



Nous avons été les premiers, il y a trois ans, à donner les indications relatives aux essences retirées de ces végétaux, jusqu'ici peu utilisés en parfumerie, que sont les lichens.

C'est, en effet, par erreur que l'on appelle mousse les végétaux parasites que l'on rencontre en abondance dans toutes les forêts, soit sur les chênes, soit sur les hêtres, les sapins, etc., et dans les vergers sur les arbres fruitiers mal soignés. Ce sont des sortes d'associations curieuses d'une algue et d'un champignon. La proportion variable de cellules de champignon et de cellules d'algue suffit à donner un aspect tout à fait particulier à chacun de ces organismes hybrides.

Nos photographies reproduisent les principales variétés recueillies dans nos herborisations en Ardèche, Lozère, Cantal, Aveyron, etc.

Nos confrères *Perfumery and Essential Oil Record* de Londres et *The American Perfumer* de New-York, viennent, de leur côté, de publier le mois dernier des articles qui utilisent nos premières données et les complètent. En reproduisant à notre tour ces nouvelles indications, nous donnerons une suite à notre étude de janvier 1911.

La chimie industrielle, dit M. E.-M. Holmes, dans *Essential Oil Record*, avait déjà étudié les lichens pour leurs matières colorantes, par exemple l'orseille (Rocella tinctoria, R. fusiformis, R. madagascariensis), et pour leurs vertus médicamenteuses. Le Parmela parientona, employé au début contre le ver solitaire, fut utilisé par la suite comme matière première de l'acide chrysophanique, produit pur employé contre les parasites intestinaux.

Mais notre rôle est surtout de signaler les

lichens utilisables dans notre industrie. A ce point de vue, le *Lichen de Renne* (Cladonia rangifera et C. sylvatica), séchant facilement, blanc et facile à réduire en poudre, donne d'excellentes bases pour sachets et poudres parfumées.

En dehors de l'Evernia prunastri, connu en France sous le nom de mousse de chêne, et dont l'essence est extraite industriellement maintenant par la plupart des maisons françaises, signalons le *Lobaria pulmonaria*, appelé en Angleterre *Oakslungs* (poumon de chêne), et qui pousse au pied des arbres et non plus sur leurs branches.

On le récolte surtout dans les Alpes, il est utilisé comme pectoral, et contre la jaunisse.

Enfin les *Ramalina* (R. farinacæ, fraxinæ et pollinaria) peuvent être employés simultanément avec l'Evernia prunastri.

M. Holmes ajoute que l'essence verte de Mousse de Chêne, distillée dans le vide, donne un corps plus odorant et incolore.

Nous venons justement de monter la fabrication de l'essence de Mousse de Chêne *blanche* Evernia, mais il est impossible de l'obtenir par fractionnement dans le vide, sans la détériorer irrémédiablement. Ce corps odorant contient des éthers phénoliques ne supportant pas l'élévation de température, et pour obtenir le corps odorant pur, entièrement cristallisable, il a fallu innover une technique toute spéciale, que nous sommes évidemment les premiers à avoir utilisée industriellement.



Variétés de Mousses odorantes

L'essence de Mousse de Chêne blanche Evernia, est comme l'essence *verte*, entièrement cristallisable, ce qui est un signe certain de sa pureté, toute essence liquide est un produit dilué, ou partiellement altéré par le traitement qu'on lui a fait subir.

La nouvelle essence, bien plus fine que sa sœur aînée verte, peut être employée en dose bien plus considérable : elle garde toute la ténacité de l'essence brute et de l'infusion de mousse sèche et permet par conséquent d'obtenir, sans coloration appréciable, des parfums d'une ténacité qui n'a jamais été atteinte jusqu'ici.

M. Mann, dans *The American Perfumer* de New-York, donne quelques indications sur l'emploi de l'essence de Mousse de Chêne.

L'infusion d'essence de Mousse de Chêne étant prise comme base, dit-il, on lui ajoute une infusion de rose et une forte teinture d'héliotrope et de coumarine. On ajoute ensuite de l'essence d'iris concrète, un peu d'essence de rose artificielle, de petitgrain et d'essence de linaloë. On peut ajouter aussi du jasmin artificiel qui donne de la finesse. Comme fixateurs, le musc naturel, le benjoin et la vanille.

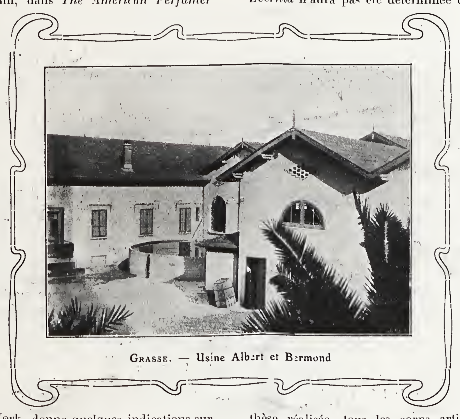
D'autres préparations sont à fond d'Ylang-Ylang et de bases particulières dont l'emploi est recommandé, mais dont l'imitation n'est guère possible (1).

(1) Nous pensons que l'auteur fait allusion à notre spécialité *Eglantiane*, corps synthétique pur, difficile en effet à imiter, et impossible à remplacer, aussi bien dans les parfums à base de mousse de chêne que dans les autres.

Les savons de toilette parfumés à l'essence de mousse sont également très agréables, mais il faut alors se servir d'un parfum essentiel tenant en dissolution de l'essence brute (concrète) de mousse.

M. Mann parle ensuite de l'essence artificielle de mousse, mais jusqu'à présent ces mélanges de diverses essences naturelles et synthétiques ne méritent pas qu'on s'y arrête, les meilleurs produits artificiels ne devant leur valeur qu'à la proportion d'essence naturelle qu'ils contiennent.

Tant que la nature exacte du constituant cristallisé de l'essence blanche de Mousse *Evernia* n'aura pas été déterminée et sa synthèse réalisée, tous les corps artificiels ne vaudront pas l'essence naturelle.



GRASSE. — Usine Albert et Bermond

Après avoir conseillé, comme parfum de mousse pour savon, un mélange d'essence de Lavande, de Géranium et de Bergamotte artificielles, d'Héliotropine, de Styrax, de Musc artificiel avec l'essence naturelle de mousse, l'auteur ajoute que les résidus pulvérisés de mousse déjà épuisés peuvent être ajoutés directement à la pâte de savon.

On obtient alors des savons à haut pouvoir nettoyant, dans le genre de ceux que l'on obtient en mélangeant de la poudre de liège au savon ordinaire (savon des automobilistes). Mais le lichen, surtout s'il n'est pas complètement desséché, conserve un toucher beaucoup plus doux à l'épiderme.

Ces savons, additionnés de lanoline et de farine d'avoine, forment des savons de toi-

lette appréciés des dames, sous le nom de savons pour le teint.

On voit que l'essence absolue de Mousse de Chêne verte, dont nous saluions la naissance il y a trois ans, et dont nous étions les premiers inventeurs, a fait le tour du monde, puisqu'aujourd'hui Anglais, Américains et Allemands s'unissent pour consacrer sa valeur.

Nous sommes heureux aujourd'hui d'annoncer la première essence absolue, blanche et cristallisable de Mousse de Chêne *Evernia* en lui souhaitant le même succès qu'à sa devancière.

R.-M. Gattefossé.



Une mine de savon

Rien n'est impossible sous le soleil, nous dit Raccoglitore de Padova. On a découvert, sur les rives de la Mer Noire, un gisement de sel composé d'alumine, d'oxyde de fer, de carbonate de chaux et de carbonate de magnésie. Mis au contact de l'eau, ce produit se gonfle, se ramollit et forme une pâte onctueuse. Il est employé par les populations voisines pour le blanchiment.

Les parfums et les nègres

Une collaboratrice de la *Gazette* de Bruxelles, qui séjourne actuellement au Congo, lui envoie, entr'autres notes piquantes, celle-ci :

Les Nègres raffolent des parfums : les sentinelles, les travailleurs qui mangent du riz ou de la farine et qui n'ont rien à se mettre sur le dos, ne regardent pas à la dépense quand il s'agit de s'acheter un flacon de « mananache ». Et ne croyez pas qu'ils en prennent de l'ordinaire ! Ils tiennent, du reste, aux parfums résistants et pénétrants.

Je vous étonnerai peut-être en vous disant qu'ils manifestent aussi de grands désirs pour de la poudre de riz ! La première fois que j'ai entendu un Nègre demander de la poudre de riz à un factorien, j'ai cru qu'il se trompait, et j'ai voulu lui expliquer que la poudre sur son visage ferait l'effet de suie sur le mien...

Il m'a regardé d'un air de pitié et s'en est allé avec sa boîte de poudre en équilibre sur le chef...

Je n'en revenais pas ! J'avais déjà vu des femmes d'ici se maquiller avec du « bleu » employé pour le linge et qu'elles appellent de l'amidon noir. Mais je n'en avais pas encore rencontré qui fussent poudrées à frimas. Ce nègre devait être fêlé.

Bien souvent depuis, cependant, j'ai vu boys et capitas demander la même chose et l'un d'eux a daigné enfin me donner le mot de l'énigme :

— C'est pour quand je me suis rasé !

Malheur ! Voilà ce que la civilisation leur apprend. Ils ont besoin de poudre pour atténuer le feu du rasoir ! Leur épiderme délicat — je vous ai dit qu'aucun moustique ne l'entamait — a besoin de cet adoucissant. Et l'on croit qu'il y a encore des sauvages en Afrique !

Mais ils ont parfois aussi des naïvetés, ces braves nègres ! Je demandais à l'un d'eux pour quelle raison ils se font presque tous arracher les deux incisives supérieures...

— Pour ne pas y avoir mal, me répondit-il.

C'était péremptoire.

— Mais c'est très laid, lui fis-je observer.

— Mais à toi aussi il manque une dent sur le côté, me répondit mon moricaud.

— Oui, mais je ne l'ai pas fait exprès, moi ! Elle s'est cassée, et dès que je rentrerai en Europe, je la ferai remettre...

Une demi-heure plus tard, le nègre vient me trouver :

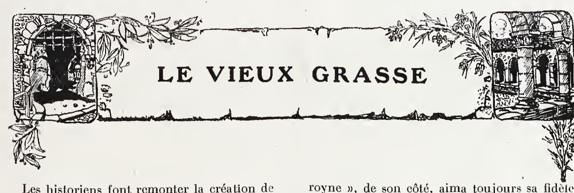
— Madame, veux-tu écrire en Europe qu'on m'envoie deux dents ? Je te donnerai la mesure...

Il n'a pas encore compris que cela ne suffisait pas et le voilà désolé maintenant à cause de ses incisives arrachées. Je regrette bien d'être cause de sa peine !

Exportations françaises dans les 10 premiers mois

1911.	Parfumerie	79.782	quint. métr.
	Savons	354.236	—
1912.	Parfumerie	86.366	—
	Savons	383.701	—
1913.	Parfumerie	78.817	—
	Savons	353.114	—





LE VIEUX GRASSE

Les historiens font remonter la création de la Ville de Grasse à la captation par les Romains de la fameuse source de la Foux, auprès de laquelle ils avaient construit une tour de garde qui devint le centre de la nouvelle bourgade.

En réalité, depuis les temps les plus reculés, ou du moins depuis que la source jaillit du sol, les hommes durent se grouper dans ce lieu à la fois abrité et facile à défendre contre les animaux et contre les hommes. Renonçons donc à établir l'antiquité de la bonne ville de la Reine Jeanne et voyons plutôt son passé historique.

Dès le XII[e] siècle, les consuls de Grasse s'étaient déclarés indépendants (*Dei gratia consules*), et traitaient de pair à égal avec les principautés et les petits royaumes voisins. En 1179, les consuls de Grasse font, avec la république de Pise, un traité de commerce. A cette époque, en effet, si Grasse ne faisait pas encore de parfums, elle était, du moins, renommée pour ses savons, pour ses huiles et pour ses cuirs ; elle rivalisait d'importance et d'activité avec Marseille, nous dit le savant J.-C. Terrin, dans son Précis d'histoire de Provence.



Usine Lubin à Cannes

Fatiguée d'indépendance et de désordres locaux dus, dit-on aux Gibelins, Grasse se donna, en 1227, au comte de Provence, en conservant ses immunités et franchises municipales ; peu d'années après elle devenait ville épiscopale, par suite de la translation de l'évêché d'Antibes. Aussi son dévouement à Raymond Béranger, puis à ses successeurs, notamment à la reine Jeanne si populaire en Provence, pour sa bonté et pour ses malheurs, ne se démentit jamais. La « bonne royne », de son côté, aima toujours sa fidèle ville de Grasse et y habita à de fréquentes reprises.

Grasse échappa aux horreurs des guerres de religions, la religion réformée n'y ayant trouvé que fort peu d'adhérents.

Aux guerres de religions succédèrent celles de la Ligue. Après la mort d'Henri III, Hubert de Vins, chef de la Ligue, vint mettre le siège devant Grasse, la seule place de Provence qui tint encore contre lui : il y trouva la mort pendant que la ville, envahie et à moitié détruite par la canonade, restait au pouvoir de la Ligue et du comte de Savoie jusqu'à l'année 1595. A ce moment, elle secoua la domination sous laquelle elle gémissait depuis six ans, et se rangea avec transport sous le drapeau national de Henri IV.

Place forte, voisine de la frontière, Grasse eut à subir les innombrables passages de troupes pendant les guerres de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV ; durant les guerres de rivalité entre François I[er] et Charles-Quint, elle avait été démantelée et livrée à l'envahisseur. Des sièges en 1707, le 13 juillet, puis le 29 août, puis en 1746, les séjours des troupes amies et ennemies amenèrent famine et désolation. La Terreur enfin, et le passage de Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, nous amènent par une série d'événements considérables à la plus paisible période contemporaine. Grasse a conservé de son histoire mouvementée un caractère pittoresque, mais que les nécessités de la vie moderne commencent à atténuer. En revanche tous les villages environnant ont gardé leur aspect médiéval.

Nous avons extrait ces renseignements si précis de la notice de l'érudit historien qu'est M. P. Sénequier dont les travaux sur Grasse et la région sont bien connus et c'est à une brochure de M. Imbert, le distingué directeur de la Revue de Grasse que nous emprunterons les renseignements qui suivent sur la vie industrielle de Grasse à travers les âges.

Placée dans une situation favorable à tous les points de vue, Grasse fut de tout temps active et commerçante, comme nous le disions tout à l'heure, dès ses débuts dans l'histoire, on la reconnaît comme la rivale de Marseille et comme un centre important de fabrication de « cuirs accoutrez au vert », d'huile d'olive et de savons.

Les gantiers qui utilisèrent les fameux cuirs de Grasse étaient, au XVI[e] siècle, les premiers parfumeurs : en relation constante avec l'Italie où le luxe des cours avait porté à un haut point l'art de la ganterie, et celui parallèle de la parfumerie, ils eurent tôt fait d'utiliser les nombreuses fleurs de la région.

Les savonniers de leur côté songèrent à faire macérer des fleurs dans leur huile d'olive, avant d'en faire ce fameux « savon odorant » aux fleurs qui eut tant de succès aux XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles, et ce fut l'origine de la Corporation des Parfumeurs de Grasse, dont la renommée augmenta pendant les siècles suivants.

Pour des raisons presque identiques, Montpellier avait déjà créé l'industrie de la distillerie, puis Nîmes vit s'installer également un certain nombre de distilleries de plantes odorantes : mais à Montpellier, à Nîmes, on préparait exclusivement des quintessences ou huiles volatiles distillées de plantes vertes, et leurs dérivés, alors qu'on se bornait, à Grasse, à fabriquer les huiles aux fleurs, puis par la suite les extraits alcooliques de lavage de ces huiles et pommades.

La distinction a persisté : Grasse a introduit plus tard la distillation de la fleur d'oranger qui est encore aujourd'hui une de ses principales raisons d'être, mais sa spécialité reste toujours le parfum de fleurs. Les huiles volatiles de plantes sont achetées par les distillateurs Grassois, partout où elles se distillent, dans les Alpes, dans les Cévennes, etc.

La création du premier laboratoire de parfumerie est attribuée au médecin en chef de Catherine de Médicis, le docte Signor Tombarelli.

Pour donner une idée de l'importance de la culture des fleurs à parfum de la région grassoise (y compris Vallauris, Golfe Juan et environs), donnons les chiffres suivants de moyenne annuelle :

Fleur d'oranger	2.000.000	kilogr.
Rose	1.500.000	—
Jasmin	1.200.000	—
Violette	400.000	—
Tubéreuse	300.000	—
Cassie	100.000	—
Œillet	150.000	—
Mimosa	80.000	—
Réséda	60.000	—
Jonquille	50.000	—

En outre, citons la distillation de la menthe poivrée, du Géranium rosat et des feuilles ou brouts d'orangers qui a une importance variable avec le cours des essences étrangères, moins chères, qui leur font une redoutable concurrence, malgré la différence de qualité.

Nos gravures donnent une impression très nettes du caractère pittoresque qu'a gardé la vieille ville ; mais rien ne vaut la visite sur place, que nous conseillons à tous les parfumeurs, à tous ceux qui veulent voir en même temps qu'un beau pays, une ville curieuse et riche en souvenirs historiques et une des plus extraordinaires agglomérations d'industriels de la même branche.

STYRAX ET DÉRIVÉS



Le Styrax liquide est la matière première de plusieurs produits importants utilisés — soit eux-mêmes, soit leurs dérivés immédiats — comme constituants des parfums synthétiques et dont les principaux sont : le styrolène, le brome-styrolène, l'acide cinnamique et ses éthers, l'alcool cinnamique.

Le styrolène ou cinnamène, carbure non saturé C^6H^5-CH-CH^2 a une forte odeur aromatique qui, quand il est très pur, rappelle un peu la naphtaline. Il est peu utilisé directement en parfumerie. Du styrax, où il existe à l'état libre, on peut l'extraire aisément soit par un simple entraînement à la vapeur ou mieux par distillation du styrax avec de l'eau contenant du carbonate de soude (40 % du poids de styrax). La proportion de styrolène dans le styrax est variable : elle dépasse rarement 1,5 % ; et nous avons étudié des styrax qui, riches cependant en styracine et normaux par ailleurs, ne contenaient pas de cinnamène en quantité appré-

GRASSE



De haut en bas : Place de la la Roque. — Rue de l'Evêché. — Rue Sans-Peur.

De haut en bas : La cour et la fontaine de l'Hôtel-de-Ville. — La cathédrale et l'ancienne tour de l'Hôtel-de-Ville. — Rue Rêve-Vieille.

De haut en bas : Rue des Sœurs. — Traverse de la Rue Sans-Peur. — Boulevard Gambetta.

ciable. L'extraction du styrolène à l'état libre est donc insuffisante : aussi l'obtient-on surtout par d'autres moyens. Ainsi la distillation lente de l'acide cinnamique sous pression ordinaire, procédé simple mais qui ne donne guère que des rendements de 35 à 40 %. Un procédé de laboratoire consiste à bromer à chaud l'éthylbenzène C^6H^5-CH^2-CH^3 ce qui donne le bromo-éthyl-benzène C^6H^5-CH^2-CH^2Br, que la potasse alcoolique transforme en styrolène.

Mais le procédé qui nous paraît le plus intéressant — parce qu'il donne des rendements quantitatifs — est le suivant : on agite l'acide cinnamique avec une solution d'acide bromhydrique saturé à froid. L'acide cinnamique se combine molécule à molécule à l'acide bromhydrique et l'acide bromhydrocinnamique formé se décompose par la soude en donnant du styrolène. Nous employons ce procédé de transformation de l'acide cinnamique en styrolène pour les dosages très rigoureux d'acide cinnamique.

Il sera peut-être utile de rappeler au sujet des manipulations du styrolène que ce corps a tendance à se polymériser quand on le distille ou même à la température ambiante, pour donner un corps qui, par distillation, se décompose en régénérant partiellement le styrolène.

Si le styrolène est d'un usage peu courant, il n'en est pas de même du brome-styrolène bien connu des savonniers.

En faisant tomber du brome sur du styrolène dissous (dans l'éther, par exemple), on obtient aisément le dibromo-styrolène C^6H^5-$CHBr$-CH^2Br qui cristallise très facilement. Cette réaction est quantitative et sert au dosage du styrolène. Mais ni ce dérivé dibromé ni le dérivé β-mono-bromé C^6H^5-$CBr=CH^2$ n'ont d'intérêt en parfumerie. Leur odeur surtout celle du β-mono-bromé est pénétrante et provoque les larmes. Au contraire l'α-mono-bromo-styrolène C^5H^5-$CH=CHBr$ est très employé pour son odeur de jacinthe. Parmi les exemples d'isomères qui n'ont pas la même odeur (eugénol et isoeugénol, etc.), il est à remarquer que celui-ci est un des plus frappants.

Le bromo-styrolène n'est pas généralement obtenu en passant par le styrolène, mais plutôt à partir de l'acide cinnamique lui-même principale source du styrolène. Nous en avons obtenu en chauffant doucement dans des vapeurs de brome une solution assez concentrée de cinnamate de soude. On peut aussi saturer de brome à froid l'acide cinnamique ; l'acide phényldibromopropionique ainsi obtenu donne par l'action de la potasse alcoolique un mélange de deux isomères monobromés, cristaux solubles dans l'eau chaude, tels que C^6H^5-$CH=CBr$-$COOH$, dont la composition donne le bromo-styrolène avec d'assez bons rendements. Le bromo-styrolène doit être distillé sous pression réduite car à son point d'ébullition il commence à se décomposer. Très pur, il se conserve bien ; impur, il prend une teinte brunâtre : il y a lieu alors de le rectifier sous pression réduite. Il garde toujours une arrière-odeur de produit chimique qui empêche de l'employer pour la parfumerie fine. Par contre, c'est le produit artificiel le plus employé (peut-être le seul) pour donner aux savons l'odeur de jacinthe. Il rentre aussi dans certaines préparations de rose, etc. L'examen analytique du bromo-styrolène comporte surtout : le point d'ébullition sous-pression réduite et le point de fusion.

E. Cambon,
Ingénieur-Chimiste.

LE TERPINÉOL ACTIF

Le pinène, constituant à peu près unique de l'essence de térébenthine, est capable de fixer, suivant les conditions expérimentales, soit une, soit deux molécules d'eau, en donnant le monohydrate ou terpinéol et le dihydrate ou terpine.

pinène → terpinéol → terpine

Il semblerait, *a priori*, que l'hydratation du pinène doive se faire progressivement, une hydration modérée, rompant simplement la chaîne centrale et donnant naissance au terpinéol, une hydration complète, détruisant en outre la double liaison et donnant naissance à la terpine. Il n'en est rien.

En traitant le pinène par un acide dilué, l'acide sulfurique, par exemple, on obtient directement la terpine. Si la concentration en acide est trop faible, le pinène reste inattaqué ; si elle est trop forte, le pinène est isomérisé et transformé en dipentène. Dans aucun cas, avec les acides minéraux forts, on n'obtient trace de terpinéol.

Pour obtenir ce composé, on est donc obligé de faire d'abord la terpine, puis de la déshydrater, modérément, afin d'obtenir le terpinéol.

La « Parfumerie moderne » a précédemment fait connaître les derniers procédés relatifs à la fabrication de la terpine. Les procédés de Deville (à l'alcool éthylique à 80°), de Tilden (à l'alcool méthylique), les procédés à la benzine, à l'éther, à l'acétone ne sont plus guère employés. Aujourd'hui, on la prépare par agitation du pinène avec un acide dilué (l'acide sulfurique à 25 % donne, entre autres, de bons rendements).

La terpine, dissoute dans l'eau chaude, traitée par l'acide sulfurique à 1/1.000e, ou l'acide phosphorique, ou benzène sulfonique dilués, conduit aisément au terpinéol.

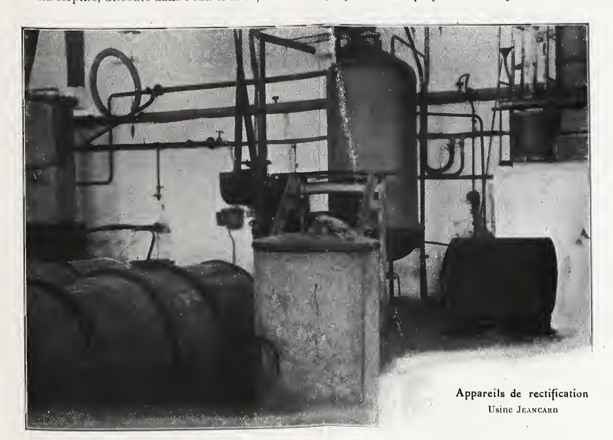
Fixer deux molécules d'eau sur le pinène, en enlever une ensuite, ne serait-il pas plus logique de n'en fixer qu'une et de s'arrêter à ce stade.

En 1907, MM. Barbier et Grignard reconnurent que, en traitant le pinène (1 kgr.) dissout dans l'acide acétique cristallisable (1 kg.) par une solution aqueuse d'acide benzène-mono-sulfonique à 50 % (100 gr.), on obtenait, après agitation, un produit homogène qui, après repos, lavage et rectification, donnait :

a) Au-dessous de 85° (sous 15m/m), une première portion, constituée par du pinène inattaqué et du terpadiène.

b) Une deuxième portion, passant au-dessus de 85° qui, saponifiée par la potasse alcoolique, donnait du bornéol, de l'alcool fenchylique, du terpinéol pur (340 gr.), le reste étant constitué par un carbure polymère.

En supprimant l'acide acétique, c'est-à-dire en faisant simplement réagir sur le pinène, la solution d'acide benzène-monosulfonique à 50 %, MM. Barbier et Grignard ont obtenu encore du terpinéol, mais en quantité moindre, le produit étant souillé par une forte proportion de polymères. De plus, les eaux de lavage contenaient une quantité notable de terpine.



Appareils de rectification
Usine Jeancard

La Société « Terpinwerk in Uerdingen a/ Rh. » emploie brevet allemand N° 223.795, en date du 11 juin 1907), un procédé analogue.

L'essence de térébenthine (3 parties) est mêlée avec une solution d'acide toluène para-sulfonique à 62 % (2 parties). On refroidit, on maintient la température vers 19-20° ; on agite pendant 5 à 7 heures, jusqu'à ce que la solution soit homogène. On lave, neutralise, entraîne à la vapeur et distille dans le vide. On obtient ainsi du pinène non transformé et un terpinéol brut (α_d = 70°) qui, refroidi, cristallise en masse. Par dissolution dans la

benzène, on obtient un produit de pouvoir rotatoire fixe.

$$\alpha_d = 90\text{-}93°$$

fondant à + 37°.

L'essence de térébenthine droite conduit ainsi au terpinéol droit, le mélange de droite et de gauche au terpinéol inactif fondant à + 35°.

Des expériences personnelles, faites récemment, nous ont conduit à modifier légèrement le mode opératoire.

On mêle, en refroidissant et en agitant constamment :

Acide toluène para-sulfonique.....	300 gr.
Eau	100 »
Pinène	650 »

L'acide se dissout peu à peu, la masse chauffe un peu ; d'abord séparée en 2 couches, elle devient homogène. On laisse 7 heures en contact.

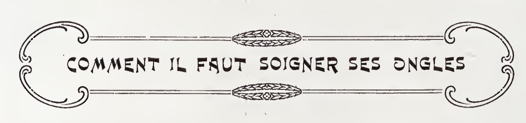
On ajoute de l'eau, on décante, on entraîne la couche surnageante par un courant de vapeur d'eau. Il passe d'abord du pinène non transformé. Les dernières portions entraînées par la vapeur (difficilement) donnent un produit qui, rectifié dans le vide, sous 4 millim., passe à 82-83°.

Le terpinéol ainsi obtenu est actif. Il possède une odeur spéciale, légèrement différente de l'odeur du terpinéol obtenu en partant de la terpine.

Malheureusement, les rendements sont faibles, nous n'avons guère pu, en effet, dépasser du 25 % (du poids de pinène employé).

Jusqu'à présent, le terpinéol actif semble être une curiosité de laboratoire : les procédés connus actuellement donnent un rendement trop faible pour lui permettre de lutter avec le terpinéol inactif, préparé au moyen de la terpine.

R. BERTHELÉ,



COMMENT IL FAUT SOIGNER SES ONGLES

Soigner ses ongles n'est pas seulement une nécessité pour les personnes soucieuses d'élégance et d'esthétique : c'est par surcroît, une obligation stricte pour toutes celles que préoccupe l'idée de se soustraire à un nombre important d'affections transmissibles. Les ongles sales, peut-on dire sans aucune chance d'erreur, sont en effet, les redoutables véhicules de nombreuses contagions.

IL NE FAUT PAS RONGER SES ONGLES

Tout d'abord il convient de faire remarquer cette chose évidente qu'il ne faut pas ronger ses ongles : c'est une habitude qu'ont beaucoup d'enfants, et qui, d'ailleurs, est fréquemment l'indice d'un désordre organique plus sérieux qu'on ne se le figure d'ordinaire. On peut la contrarier dans une assez large mesure en badigeonnant l'extrémité des doigts avec une substance amère, infusion d'aloès, décoction de gentiane ou de quassia-amara, mais il est infiniment plus simple — et la plupart du temps plus efficace — de se borner à faire constamment, même à la maison, porter des gants à l'enfant onychophage (1).

(1) Ce mot d'allure rébarbative « onychophage » ne doit effrayer personne. « Onychophage » est le mot médical de la maladie qui consiste à se manger, à se ronger les ongles.

SOINS DE PROPRETÉ ET DE COQUETTERIE

Quant aux soins proprement dits que réclament les ongles, ils sont de deux espèces : les soins de propreté et ceux qui ressortissent à la seule coquetterie.

1° *Soins de propreté.* — Il est indispensable de laver avec soin les ongles ,en même temps qu'on se lave les mains, avec de l'eau tiède et savonneuse, mais, pour nettoyer de façon convenable la rainure qui existe entre le bout du doigt et leur extrémité libre, on ne doit jamais se servir de cure-ongles. Cet instrument, d'usage beaucoup trop répandu et qu'il faudrait proscrire, a l'inconvénient de faire courir les risques de blessure, de refouler ensuite la chair du doigt et, par suite, d'accroître la profondeur de la rainure. Au lieu de recourir à lui, il faut se borner à des brossages énergiques répétés plusieurs fois par jour et effectués au moyen d'une brosse spéciale de dureté moyenne. La propreté de la rainure qui termine le doigt est absolument nécessaire, les ongles « en deuil » donnant souvent abri à de nombreux microbes.

COMMENT CHOISIR UNE BROSSE A ONGLES

La brosse à ongles ne saurait être achetée au hasard. Il faut avant tout qu'elle ait des

soies bien solides et bien adhérentes à la plaque qui leur sert de support.

Pour vous assurer que la brosse dont vous comptez faire emplette a été construite d'une façon satisfaisante à ce point de vue, saisissez-la de la main droite par l'extrémité terminale du manche, et frappez avec sa partie plane cinq ou six coups secs sur une baguette de bois rigide, une règle par exemple, tenue bien ferme dans votre main gauche, de manière à ce que le choc porte sur la par-



tie rétrécie de la brosse, juste au-dssous du point où commence l'implantation des soies. Si celles-ci ne sont pas solidement fixées, il s'en échappera toujours quelqu'une que vous verrez dépasser l'alignement des autres. Refusez alors d'acheter la brosse, qui ne saurait vous faire un bon usage.

Il est à remarquer que, sans difficulté aucune on en trouve dans le commerce, qui répondent de tous points à ces conditions impérieuses. Mais, il est permis de regretter que la plupart des parfumeurs semblent considérer la brosse à ongles comme un article sans intérêt dont ils abandonnent volontiers la vente aux bazars.

Nul doute qu'au contraire, s'ils voulaient donner tous leurs soins au choix de celles qui leur sont offertes par leurs fournisseurs, s'ils voulaient les payer au prix convenable, si, surtout ils s'attachaient à faire en ce qui concerne leur emploi et leur qualités nécessaires, l'éducation de leur clientèle, ils n'arrivent rapidement à s'assurer de ce chef des bénéfices rémunérateurs.

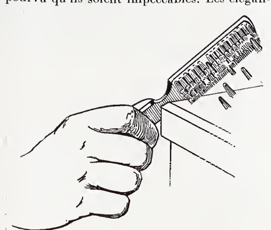
COMMENT ENTRETENIR LA BROSSE A ONGLES

La brosse à ongles doit toujours être suspendue les soies en bas, de façon à ce que l'eau retenue entre celles-ci après usage puisse s'écouler par le seul effet de la pesanteur. Quand elle a été imprégnée de savon, il faut prendre soin de la rincer à grande eau et de la secouer de manière à l'égoutter complètement. Il est nécessaire, au surplus, de la faire bouillir tous les huit jours dans de l'eau additionnée d'une cuillerée à bouche de bicarbonate de soude par litre, et ceci dans le but de détruire les moisissures qui, se développant à la racine des soies, ne tarderaient pas à leur communiquer une odeur fâcheuse. Enfin, et c'est là une recommandation essentielle, jamais la brosse à ongles ne doit être enfermée dans une boîte close ou un étui bouché : une large aération est indispensable si on veut qu'elle demeure en bon état.

2° *Soins de coquetterie.* — Le poli et le brillant de l'ongle en constituent la principale beauté : on les maintient en frottant la surface avec un tampon de peau de chamois bien imbibé de vaseline neutre et sur laquelle on dépose une petite pincée de poudre de talc ou de silice.

Etant donnée la proportion assez forte de composés calcaires que contient le tissu corné de l'ongle, les produits à réaction acide sont absolument néfastes pour eux. Les parfumeurs ne doivent jamais perdre de vue cette notion de chimie élémentaire ; aussi faut-il souhaiter qu'ils s'efforcent de mettre à la disposition de leurs clientes des petits tubes d'étain contenant une vaseline parfumée rigoureusement neutre, qui serait pour l'ongle le lubréfiant idéal, ainsi que de petits poudriers contenant du talc pur, doucement parfumé et réduit en poussière impalpable.

Ils pourraient parfaitement trouver leur compte à la préparation de ces produits, pourvu qu'ils soient impeccables. Les élégan-



tes les plus difficiles ne tarderaient pas à constater que leurs ongles sont beaucoup plus brillants, beaucoup plus transparents et beaucoup plus roses quand elles usent seulement de vaseline neutre, et de talc pur, que lorsqu'elles font usage de ces pâtes colorées dont l'emploi esthétique est à la fois éphémère et illusoire.

Si les ongles sont ternes et cassants, on se trouvera bien d'avaler pendant un mois,

après le repas du matin, un cachet contenant 20 centigrammes de fleur de soufre. Ce traitement interne est absolument sans danger : combiné avec le polissage lubréfiant que procure la vaseline talquée, il suffit pour donner aux ongles la transparence et la souplesse qu'ils doivent avoir. On obtiendra des résultats excellents en complétant ces soins par des frictions opérées le soir avec une tranche de citron fraîchement coupée.

Il est utile aussi de refouler légèrement tous les jours, avec une pointe de bois émoussée, la lamelle cornée qui borne l'ongle sur les côtés et le maintient en place : on produit ainsi une sorte de massage qui évite la formation des « envies ».

Enfin, il faut couper les ongles avec des ciseaux bien affutés ou avec une pince coupante spéciale, jamais au moyen d'un canif qu'il est difficile de manier avec une adresse suffisante pour ne pas courir le risque de se blesser. La forme que doit avoir la section est affaire de mode ou de convenance personnelle, à la condition toutefois qu'elle dégage largement et qu'elle arrondisse les angles latéraux, toujours plus ou moins sujets à s'incarner.

En résumé il faut :

1° Ne pas se ronger les ongles ;

2° Ne pas se servir de cure-ongles, et nettoyer la rainure terminale avec une brosse bien propre.

3° Polir les ongles à la peau de chamois trempée dans de la vaseline neutre et de la poudre de talc ; en éclaircir au besoin la couleur en les frottant le soir avec une tranche de citron, en refouler le rebord corné au moyen d'une pointe émoussée ;

5° Couper les ongles avec des ciseaux ou avec une pince spéciale, en prenant soin d'arrondir les bords pour éviter qu'ils ne s'incarnent.

5° Enfin, si les ongles sont ternes et cassants on se trouvera bien, dans l'immense majorité des cas, de prendre pendant un mois, après le premier déjeuner, un cachet contenant vingt centigrammes de fleur de soufre, c'est une médication facile et sans danger.

Francis Marre.

HISTOIRE DE LA PARFUMERIE

L'Egypte commença à se servir des parfums pour les cérémonies du culte religieux : c'est ainsi que les prêtes d'Héliopolis offraient chaque jour à leur dieu trois aromates différents l'un le matin, le second à midi et l'autre le soir ; l'encens, la myrrhe, le safran, la cannelle, le cinnamone, l'iris, etc., étaient prodigués. Les temples avaient des salles affectées à la préparation des parfums.

L'usage du produit odoriférant passa du culte des dieux au culte des morts, à l'embaumement des cadavres, à leur transformation en momies : rempli de poudres aromatiques, de baumes, de résines aromatiques et d'essences, puis immergé dans l'eau salée ou chargée de natron, le corps était ensuite recouvert de bandelettes que l'on trempait dans des résines saturées d'essences.

Il y avait déjà, comme aujourd'hui, des funérailles à tous prix : l'opération coûtait jusqu'à 5.000 francs pour les morts appartenant aux familles riches, et l'embaumement n'était point à la portée du « vulgum pecus », qui devait se contenter de sel et de natron (carbonate de soude cristallisé naturel).

Enfin les parfums envahirent la vie usuelle et furent employés pour la toilette des femmes, pour le luxe des fêtes. On les répandait à profusion dans les salles de festin et jusque sur les convives eux-mêmes : tout cet appareil fastueux scandalisa fort Agésilas, quand il se rendit en Egypte pour secourir Tachos contre Artaxercès ; le vieux roi spartiate, petit, boîteux, laid, profondément austère, ne pouvait comprendre de pareils raffinements.

La passion de Cléopâtre pour les parfums est légendaire ; du reste, l'Egypte excellait dans leur confection et en fournissait aux contrées les plus lointaines.

A leur retour de la vallée du Nil, les Hébreux en rapportèrent l'usage des parfums, dont ils restreignirent d'abord l'emploi au culte de Jehovah. Les aromates jouaient un rôle important dans la purification religieuse des femmes. En dehors du culte, la Bible nous apprend que celles-ci se couvraient de parfums : il suffit de citer les noms de Ruth, de Judith et plus tard de Marie-Madeleine pour rappeler l'usage qu'elles en faisaient.

Le nard, l'encens, la myrrhe, le safran, l'aloès et la canne odorante leur fournissaient les principaux aromates.

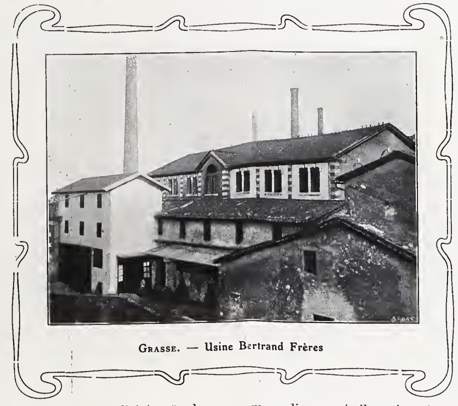
Les parfums entrèrent aussi pour une large part dans le faste des anciens rois asiatiques ; la Babylonie, l'Assyrie, la Perse, en consommaient de grandes quantités, et Babylone fut

longtemps un entrepôt considérable d'aromates, qui y arrivaient d'Arabie, de Judée, du golfe Persique et de l'Inde.

En Grèce, les matières aromatiques, connues dès le temps d'Homère, furent utilisées pour le culte, pour la médecine, pour l'hygiène.

Elles entrèrent ensuite dans la consommation courante ; ni les lois de Solon, ni les railleries de Socrate, ne purent en détourner les Athéniens.

Quand les Romains eurent dépouillé les mœurs rigoureuses du début pour contracter des habitudes efféminées, l'usage des parfums dépassa chez eux tout ce qu'il est possible d'imaginer. Les essences rares étaient employées avec une prodigalité inouïe dans les palais, dans les thermes, dans les cirques ; Néron y engloutissait des sommes fabuleuses et les coquettes y dépensaient une forte part de leur budget.



Grasse. — Usine Bertrand Frères

Plus tard, les parfums furent affectés au culte dans les divers pays de l'Europe : c'est seulement après les croisades qu'ils rentrèrent en faveur pour les usages de la vie domestique, notamment sous forme d'ablutions d'eau de rose.

Les Arabes, puis les Italiens, jouirent longtemps d'une grande réputation pour leurs parfums. René le Florentin, venu en France à la suite de Catherine de Médicis, éleva sur le Pont au Change une boutique où dames et seigneurs allaient s'approvisionner ; le succès de ce commerçant accrut encore la bonne renommée des parfums d'Italie.

Cependant, sous Louis XII, quelques produits français commencèrent à être justement appréciés. Du vivant de Louis XIV, l'emploi des parfums se généralisa parmi les gens de qualité. A la Cour de Louis XV, il fut poussé à l'excès : Mme de Pompadour y consacra, dit-on, jusqu'à 50.000 francs par an.

Les odeurs à la mode au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, étaient celles du musc et de la civette ; nos contemporains sont, avec raison, plus délicats.

Bannis par la Révolution, les parfums n'avaient plus comme adeptes que quelques muscadins ; mais ils revinrent avec le Directoire : Joséphine de Beauharnais contribua à les remettre en honneur.

Au commencement du XIX[e] siècle, l'usage en était devenu très fréquent dans les classes moyennes. Après 1815, la paix ne tarda pas à développer le bien-être, à augmenter la consommation des parfums et à faire naître une industrie considérable par ses moyens d'action et par le chiffre de ses affaires. De telle sorte que quelques années après, la France occupait de beaucoup le premier rang parmi les nations productrices et alimentait tous les marchés étrangers.

La parfumerie est restée une industrie essentiellement française : ses produits ont gardé le premier rang et sont exportés dans tous les pays.



Le numéro de juillet 1913 de *La Parfumerie Moderne* exposait (page 96) la théorie de M. Pollak sur une prétendue spécificité des parfums qui pouvaient, d'après l'auteur, exciter ou calmer, suivant des lois bien définies. Comme dans toute théorie nouvelle, officiellement consacrée par un brevet d'Etat, il existait une classification en parfums lénitifs, parfums excitants et parfums neutres.

La Rédaction de la Revue m'ayant prié de reprendre ces essais, je suis heureux aujourd'hui d'offrir à ses lecteurs la primeur de mes expériences et les conclusions que je crois pouvoir en déduire.

Il est hors de doute, à l'heure actuelle, que les parfums ont tous (je dis : tous) une action manifeste réelle, positive sur nos centres nerveux. Je l'ai démontré ici même en étudiant le rôle des parfums tenaces et capiteux en pathologie et en thérapeutique nerveuse. Tous les gros parfumeurs vous diront que leurs jeunes ouvrières, à l'époque de la nubilité, et souvent même leurs employées, aux environs de leurs périodes menstruelles, présentent des troubles nerveux plus ou moins profonds qui, chez les premières surtout, peuvent aboutir à des désordres psychiques sérieux, pour peu qu'il y ait quelques prédispositions.

Un autre phénomène banal est celui du bouquet odorant (lys, tubéreuse, jasmin), laissé dans une chambre close où dort un individu. Il en résulte assez souvent des cauchemars ou, tout au moins, des oppressions, parfois dangereuses, suivies, au réveil, de céphalée tenace. On a longtemps cru que le bouquet agissait en enlevant à l'air de l'oxygène et de l'azote. La vérité est autre : les effluves odorantes impressionnent vivement le dormeur et, suivant son idiosyncrasie, c'est-à-dire son tempérament propre, lui procurent soit des rêves pénibles, soit des sensations heureuses, mais si vives, si inattendues, qu'il en résulte une oppression.

Je viens, d'un mot, de ruiner, sinon la théorie, du moins la classification par trop arbitraire de M. Pollak. J'ai dit : *suivant son idiosyncrasie* : c'est qu'en effet — et ceci découle clairement de mes humbles essais — la valeur intrinsèque du parfum n'est rien, pas même une constante mathématique ou chimique. On ne peut la comparer à rien ; on ne peut la mesurer ; il manque un étalon. L'odeur, l'effluve, le parfum... qu'est-ce ? Tout porte à croire que ce n'est là que vibrations, comme la lumière et le son. Mais on manque de base — et d'appareils, et de connaissances — pour mesurer de telles ondes. On ne peut que constater la variabilité de tout parfum floral, naturel ou synthétique, suivant l'état lumineux et calorifique de la surface d'exhalaison. Les termes eux-mêmes sont imprécis ou absents pour expliquer une telle conception.

Qu'on m'excuse donc, mais qu'on veuille bien m'accorder que, sans base autre, toute théorie risque d'être fantaisiste et toute classification entachée d'inexactitudes scientifiques, ou expérimentales.

Je vais plus loin et je crois voir, dans la classification de M. Pollak une gageure ; quand il classe comme calmantes la lavande, la rue et la valériane, il fait plutôt appel à ses souvenirs en matière médicale ou herboristerie qu'à des essais de parfumeur-chimiste ou de psychiâtre. En effet, nous savions déjà que la lavande, sous forme d'alcool de lavande, apaise les douleurs légères ; que la rue soutient, à faible dose, les utérus fécondés et récalcitrants (à forte dose, c'est l'avortement) ; que la valériane, enfin, et tous les valérianates sont des sédatifs types du système nerveux.

Pourquoi donc précisément ces produits auraient-ils la même action en inhalation qu'en ingestion ? Curieuse coïncidence, en tout cas ! De plus, je ne vois pas bien, en admettant que l'expérience ait été faite, quelqu'un calmant une névralgie par de la rue infecte, froissée entre des doigts poisseux, ou par un sachet de valériane, enfoui entre des seins pudiques et peu ravis, sans doute, de transporter partout cette odeur « pipi de chat » !

De même le romarin et la menthe poivrée sont déjà excitants, le premier en alcoolat pour lotion, le deuxième en infusion... Bizarre ! Et M. Pollak qui déclare ces parfums stimulants ! Qu'ils le soient, peut-être ; mais une telle classification semble vite faite.

Et quant à la rose, l'ylang, la violette, décrétées par l'auteur « odeurs neutres », je les considère, moi, comme actives. Je les classerais plutôt parmi les odeurs calmantes, si je ne craignais de m'entendre objecter que je l'ai fait parce que les *couleurs* rose

et violet sont elles-mêmes tendres, douces et apaisantes.

Néanmoins, des faits existent. Je vous en dirai tout à l'heure quelques-uns des plus suggestifs. Mais, je puis dire, dès à présent, que toute classification des parfums, suivant le mode de M. Pollak est fantaisiste et prématurée. Les expériences sont encore en trop petit nombre. Il convient de retenir surtout que *toute odeur possède une action élective sur le système nerveux*, mais que cette action outre qu'elle est *inconstante, dépend uniquement de l'individu récepteur, du moment de l'action et de la « position physiologique »* (ou équilibre vital) *de l'individu*.



Usine Bernard-Escoffier, a Grasse

Ainsi une de mes clientes, très nerveuse et ennemie de tout parfum à l'exclusion de la violette, traite ses névralgies fréquentes autant par l'inhalation et les badigeonnages d'extrait de violette que par les cachets habituels. A la rigueur les badigeons peuvent relever de l'action de l'alcool ; mais les inhalations ?... Ce cas est un des plus typiques au point de vue du calme obtenu par les parfums.

Je dois reconnaître que toutes les essences florales sont plutôt excitantes. La gêne que ressentent bien des personnes auprès d'un parfum n'est qu'un mode d'excitation qui peut aller jusqu'à l'oppression pathologique, grave et dangereuse même chez les cardiaques et les cardio-scléreux.

Dans le même ordre d'idées, le patchouli, le musc et la peau d'Espagne, chers aux petites maîtresses, ont un but bien déterminé d'excitation génésique (voir un de mes précédents articles).

Mais, dès qu'on aborde une expérimentation suivie, consciencieuse, scientifique, on n'obtient que des résultats contradictoires. Tous les animaux sont excités par les odeurs. Les femmes, presque toutes aussi, les hommes un peu moins, mais je n'ai jamais vu d'apaisement marqué positif. Qu'un maniaque ou un dément soit calmé par l'inhalation de tel ou tel parfum bien défini, connu de lui et dont il faisait usage avant sa crise, très bien ! Mais on doit, en ce cas, conclure que l'apaisement résulte, non du parfum utilisé, mais du fait que le malade en usait antérieurement.

Et c'est à la lumière de ces épreuves psychyatriques, qu'on peut arriver à la notion suivante :

La majeure partie des odeurs est excitante. Vouloir classer les parfums comme M. Pollak, c'est faire abstraction de l'individualité physiologique ou pathologique. Un parfum agit sur le cerveau par les nerfs olfactifs, mais réveille aussitôt d'autres centres cérébraux. C'est là le phénomène banal, mais essentiel — et inévitable — de l'association d'idées.

Voilà pourquoi je veux bien admettre, avec M. Pollak, que la lavande est apaisante ; mais j'ajoute que c'est parce que cette odeur saine et champêtre évoque en moi le souvenir reposant de la vieille armoire à linge de ma grand'mère, où les sachets de la Saint-Jean, dissimulés sous les vieux draps de lit de toile bise, exhalaient leur parfum parmi les effluves tonifiantes de la pomme reinette, qu'on posait à chaque étagère, en fin d'automne et quand j'étais enfant.......

De même l'encens, s'il calme nos nerfs agités, c'est parce que nous en aspirons la fumée lourde, dans la nef des cathédrales antiques ou au fond d'une vieille église de village, où nous poussa un tout autre esprit que l'esprit scientifique.

Renonçons donc à classer les odeurs de manière catégorique et définitive ; et n'accusons que nous-mêmes de leur influence momentanée sur notre système nerveux.

Docteur E. Forgues.





EXPOSITION UNIVERSELLE DE GAND



Parfumerie. — Palmarès

Jurés titulaires : M. Lecaron (Paul), président, à Paris ; M. Amic (Jean), à Grasse.
Juré suppléant : M. Simon (Joseph), à Paris.

Liste des exposants qui, par application de l'article 4 du règlement du jury, sont mis hors concours en leur qualité de jurés.

Gellé frères, à Paris.
Roure-Bertrand fils, à Grasse (Alpes-Marit.).
Simon (J.), et Cie, à Paris.

Exposant qui, par application de l'article 22 du règlement du jury, est mis hors concours en sa qualité d'expert.

Distillerie française de la Vallée des Roses (société).

Liste des exposants hors concours sur demande, non participant aux récompenses.

Fabrique de produits de chimie organique de Laire, à Issy (Seine).
Piver (L.-T.), à Paris.
Plassard (Louis), à Paris.

Diplômes de grand prix

Bing fils, à Paris.
Dupont (J.), à Argenteuil (Seine).
Gouin (A.), et Cie, à Marseille.
Klotz (H. et G.) et Cie (parfumerie Ed. Pinaud), à Paris.
Raphel-Carbonnel (ses enfants), à Vallauris (Alpes-Maritimes).
Roberty-Perrault et Cie, à Paris.
Savigny de Moncorps (vicomtesse) (parfumerie de Seillans), à Seillans (Var).
Viville, à Paris.

Diplômes d'honneur

Bourderionnet (Louis-Emile), à Billancourt.
Gabilla (Mme Henriette), à Paris.
Roussel (Clément), à Paris.

Diplôme de médaille d'or.

Laridan (Georges-Charles), à Paris.

Diplômes de médaille d'argent.

Burgel (Salomon), à Tunis.
Hadf Mohamed Tabet, à Tunis.
Valencia (Carlos), à Paris.

Diplômes de médaille de bronze.

Ennifer (Mohamed), à Tunis.
Salemi (André), à Tunis.



L'HUMOUR DANS LA PUBLICITÉ



Les lecteurs de la *Parfumerie Moderne* sont trop pénétrés de l'importance actuelle de la publicité pour qu'il soit nécessaire de leur en démontrer l'indispensabilité. Il est, en effet, sans exemple, que l'on ait, même plus ou moins adroitement, fait un gros effort de publicité sans assurer le succès du produit qui en faisait l'objet. C'est là une vérité devenue banale, mais il n'est pas donné à tous d'en tirer le meilleur parti.

S'il ne suffit pas d'un coup pour enfoncer un clou, encore convient-il de ne pas perdre de vue que tous ceux de ces coups qui portent à côté représentent, de toute évidence, une dépense vaine et dangereuse : vaine en ce que ces coups n'enfoncent rien du tout, dangereuse en ce qu'ils détériorent le support ou déforment le clou. Il est donc essentiel de ne jamais frapper à faux et ceci implique nécessairement ou un don naturel assez exceptionnel, ou un certain apprentissage chez celui qui dirige l'effort. Les Américains, qui codifient tout, ont établi des règles précises, mathématiques, presque, à l'usage des annonciers de toute nature. On prétend même qu'un succès flatteur a été obtenu par l'auteur d'un important traité intitulé : *Comment on lance un bouton de culotte*. Regrettons, en passant, en tant que Français et parfumeurs, que ce prolixe écrivain n'ait pas vaticiné sur le bouton de rose ; nous ne tenons pas outre mesure à la culotte que, volontiers, nous lui aurions laissé pour compte.

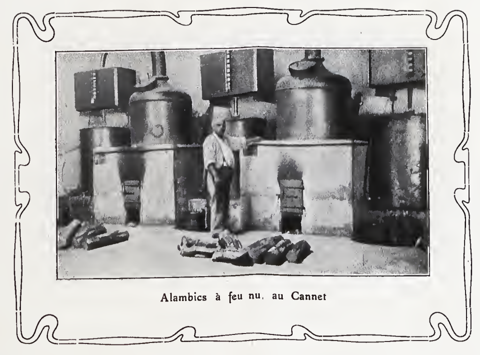
Sérieusement, on ne peut pas ne pas constater que des lois sont chose rigide, inaptes par conséquent, à s'étendre à un ensemble aussi nombreux et divers que celui de tous les produits commerciaux, comme à s'appliquer avec un égal bonheur aux tempéraments si différents de tous les peuples. Excellente par delà l'Atlantique, telle règle serait franchement mauvaise de ce côté-ci. Défions-

nous donc des formules non malléables et définitives, lorsqu'elles entendent s'appliquer à la vie commerciale, laquelle, essentiellement protéiforme, est faite de changements incessants qui nous briseraient rapidement si nous ne savions évoluer avec elle, au gré des circonstances. Prenons, certes, dans les axiomes des rhéteurs de la publicité, la part de vérité qui y est enclose, mais donnons-lui l'indispensable souplesse pour l'adapter à notre milieu spécial et suivons attentivement les transformations continues de ce dernier en nous en inspirant, sans vouloir, aussi prétentieusement que vainement, les régenter.

Des divers ouvrages, souvent volumineux, que nous avons attentivement compulsés sur cette importante question des « Lois de la publicité », tout ce qui vaut d'être retenu peu être ramassé, croyons-nous, dans cette phrase : *Violenter l'attention, la retenir par le charme des yeux ou de l'esprit, la canaliser vers le but poursuivi.* Quant à vouloir indiquer les moyens précis pour y parvenir, c'est folie pure. Ces moyens dépendent en effet d'une foule de conditions bien spéciales à chaque cas particulier et qu'on ne peut connaître de son cabinet, celui-ci fût-il à New-York. Pour chaque producteur, c'est un problème différent qui se pose et la solution ne peut en être fournie qu'autant que l'on est en possession des données qui lui sont propres.

Sous le bénéfice de ces réserves, il est possible, à titre d'indications seulement, de donner quelques principes généraux basés sur la psychologie du public et susceptibles, comme tels, d'éveiller des idées fécondes chez nos lecteurs, ou de les garder d'une initiative irrationnelle et par là même stérile. Intéresser, distraire ou instruire ceux à qui la réclame est destinée, est un moyen, non le but. Celui-ci, sans conteste possible, est de faire affluer l'argent vers les caisses de celui qui fait de la publicité. Le budget réservé à cet effet n'est qu'une avance dans laquelle il est indispensable de rentrer avec un honnête excédent. En sorte que, en dernière analyse, tout se ramène à monnayer la bonne impression que l'on a su créer chez l'acheteur possible en lui suggérant l'envie subite et immodérée de posséder l'objet que vous lui présentez. Ce n'est pas précisément chose facile. Etant données la défiance naturelle qui caractérise le Français devant toute réclame et sa propension très accusée à tenir en discrédit ou dédaigneuse indifférence tout ce qui est publicité, il est primordial d'endormir au préalable cette défiance, de mettre cet acheteur possible en état de réceptivité pour la pilule qu'on veut lui faire avaler. Sans cela, tout l'effort produit l'aura été en pure perte. C'est donc la création de cet état d'âme spécial qui doit retenir surtout l'attention de quiconque fait de la publicité, car c'est la partie la plus difficile et la plus délicate de sa tâche. Et cela est si vrai que cette préoccupation de séduire se retrouve jusque dans la facture des enseignes, dans l'art déployé dans la confection des étalages et la rédaction des prospectus qui ne sont cependant pas des moyens de publicité aussi étudiés que l'annonce.

Pour nous borner, c'est celle-ci que nous



Alambics à feu nu, au Cannet

envisagerons plus spécialement dans cet article, car c'est elle qui est la plus employée, la plus efficace en raison de sa grande mobilicité et aussi plus difficile à réaliser de façon satisfaisante par suite du cadre restreint dont on dispose. Une bonne annonce doit être à la fois, en effet, un aimant pour le regard, un régal pour l'œil, un charme pour l'esprit. Or, s'il est relativement facile d'attirer l'attention, tout ce qui est anormal ou étrange dans l'agencement, les formes, les couleurs, etc., pouvant suffire pour capter le regard, il est autrement plus malaisé de le retenir sous le charme et d'impressionner assez fortement l'esprit pour que le geste que l'on veut dicter en manière de conclusion échappe au crible de la raison. Eh bien, pour endormir la défiance instinctive du lecteur, pour faire fléchir la défensive sur laquelle il se tient naturellement dès qu'il arrive aux feuilles réservées à la publicité, nous pensons qu'il n'est pas de plus précieux adjuvant que l'humour.

Le rire désarme, dit-on judicieusement. Tous ceux qui sont dans les affaires savent combien il est plus aisé de traiter, avec un même personnage, lorsqu'il est de bonne humeur, quelle qu'en soit la cause, que lorsqu'il ne l'est pas. Si donc vous avez la faculté de mettre en gaieté, vous avez toutes chances pour que la partie soit gagnée. Combien de situations embarrassées ont eu un dénouement aussi heureux qu'inattendu grâce à un bon mot dit à propos. Si, d'un trait ou d'une réflexion drôle, vous forcez le lecteur à se détendre jusqu'au rire, toute sa prévention s'évanouit et son hilarité vous le livre désarmé, parfaitement disposé à vous suivre jusqu'au bout. Mais il faut obtenir la détente complète, sans quoi sa défiance l'emportant sur votre influence le fera « s'évader » dès que sera épuisée la partie attrayante de l'annonce pour laquelle il n'aura plus que le mépris que l'on accorde à un piège. Tandis que si vous l'amusez franchement, au contraire, il s'attardera complaisamment pour goûter plus complètement la joie que vous lui offrez, et la joie étant communicative, vous bénéficierez de ce besoin inné d'expansion qui le poussera à faire partager à son entourage le plaisir dont il vous est redevable. Ainsi, faisant tache d'huile, votre publicité s'intensifiera automatiquement et de la façon la plus efficace qui soit.

Dans cet ordre d'idées, il n'est, à notre avis, aucun autre moyen qui permette d'obtenir ce résultat à un aussi haut degré. Remarquons, en outre, que la parfumerie s'adressant surtout à la femme, l'humour représente, ici plus encore qu'ailleurs, le levier le plus sûr que l'on ait. Il est, en effet, de notoriété publique que la dernière chose qu'une femme est capable de pardonner à quiconque, c'est de l'ennuyer. Pénétrez-vous bien de cette vérité qu'il lui sera toujours impossible de vous supporter si vous n'êtes pas, pour elle, amusant. En publicité, il convient d'autant plus de tenir compte de cette mentalité que les annonces ont auprès de la gent féminine,la réputation bien assise d'être dénuées de tout espèce d'intérêt. Il n'est pas inutile, à ce propos, de remarquer ici, que, contrairement à l'opinion professée par beaucoup de gens, la perfection dans la beauté du dessin est un facteur de succès bien inférieur à une simpe caricature, si celle-ci est spirituelle et drôle. Il faut bien reconnaître, en effet, que, seule, une élite clairsemée est sensible à la beauté pure. Par elle, on ne touchera pas la masse qu'on se propose d'atteindre et, qui plus est, la seule élite touchée ne vous pardonnera pas d'avoir osé ce crime : ravaler l'art au niveau d'un vulgaire instrument de commerce. L'effet produit sera donc exactement l'inverse de celui poursuivi.

La caricature, au contraire, est accessible à tous et les puristes eux-mêmes qui la considèrent comme un genre inférieur, ne dédaignent pas de se laisser égayer par elle. Elle offre, de plus, cet avantage appréciable de suffire à elle seule à attirer l'attention sans qu'il soit besoin d'user d'un autre artifice à cet effet. Par là encore, l'humour se recommande comme un des moyens les plus précieux dont dispose l'annoncier, car la légende étant le complément normal de la caricature, on peut être certain que qui verra celle-ci lira celle-là. Sa sûreté comme véhicule de publicité est donc parfaite. C'est, par surcroît, un des rares moyens qui restent indépendants du tempérament du public et des fluctuations de la mode.

Evidemment, on ne lance pas un parfum comme on lance ... le tango... ou un dreadnought. Mais, à condition d'avoir de l'esprit et de s'en servir à bon escient, on s'en tire toujours avec honneur... et profit. A titre d'exemple, rappelons le cas du parfumeur Lennemi qui dut sa fortune à la façon dont il sut jouer sur son nom. Au moment d'une quelconque guerre — en manchettes... de journaux, sans doute, — notre ingénieux parfumeur répandit à profusion un dessin représentant un camp avec, au premier plan, deux brillants cavaliers rongés de spleen, au-dessous desquels, « accrochant » l'œil, s'étalait ce titre : « Passons à Lennemi », et au-dessous desquels on lisait ce court dialogue :

— Vertuchou ! Depuis le temps qu'on ne peut plus le sentir, sans jamais réussir à

mettre la main dessus, c'est à rendre son épée de dépit...

— Ou à vendre son âme au diable, qui nous le livrerait ! Moi aussi, je l'ai toujours dans le nez !

(*Ensemble, n'y tenant plus.*)— Passons à Lennemi ! (Suivait l'adresse.)

Citons encore Moor qui a fait le succès d'un dentifrice avec cette phrase :

« On peut désormais, sans danger aucun, prendre le Moor aux dents ; cela devient indispensable si la vie vous contraint parfois à montrer les dents... »

Peu de temps après, à la même place, notre astucieux commerçant accusait un chiffre d'affaires fort important qu'il faisait suivre de cette simple réflexion :

« Les Moor vont vite ! »

Il ne faudrait pas croire que ces fantaisies ont été le produit d'une inspiration heureuse, mais subite. Chacun des mots, au contraire, comme le moindre des détails du dessin qui les accompagnait, avaient été soigneusement pesés par leurs auteurs. Rien ne doit être inutile, et surtout rien ne doit être nuisible dans une annonce. Avant de la lancer dans le public, il importe essentiellement, en effet, que tout y ait été savamment calculé. C'est donc bien le cas, ou jamais, de dire : Il fallait un calculateur, ce fut un lanceur qui l'obtint... Et avec raison.

Georges Delhoste.



Académie des Sciences

La transformation de l'essence de citronnelle en essence de rose.

MM. Barbier et R. Locquin montrent dans un travail, beaucoup trop technique pour être analysé en son entier, que, sous l'influence de réactifs variés, on peut aisément passer du type citronellique au type rhodinique, mais que le passage inverse n'est pas possible. Cette considération explique pourquoi, suivant les traitements qu'ils ont subis, les citronellols du commerce présentent souvent une odeur plus ou moins accentuée de rhodinol. Elle explique aussi pourquoi, en partant du *d*-citronellol ou du *l*-rhodinol, certains auteurs ont obtenu les mêmes dérivés (produits d'oxydation ou semicarbazones des pyruvates correspondants par exemple).

Quoi qu'il en soit, on peut considérer comme actuellement connus à l'état pur, les trois rhodinols prévus par la théorie, à savoir : 1° le *l*-rhodinol des essences de roses ou de Pélargonium ; 2° le *d*-rhodinol qu'on peut obtenir par transposition du *d*-citronellol ou indirectement à partir du *d*-citronellal naturel ; 3° le *l*-rhodinol préparé par MM. Bouveault et Gourmand par réduction du rhodinate d'éthyle synthétique.

Au point de vue scientifique, les expériences de ces chimistes anéantissent donc l'opinion que le *l*-rhodinol n'est que l'antipode optique du *d*-citronellol ; de plus elles apportent une nouvelle preuve de l'exactitude des formules de constitution proposées par l'un d'eux et tranchent la question relative à la nature de l'isomérie qui existe entre le citronellol et le rhodinol. Au point de vue pratique, elles montrent qu'on pourra toujours obtenir du rhodinol pur, principe fondamental des essences de roses ou de Pélargonium, alors même que ces essences feraient défaut ; il suffira pour cela de se procurer du citronellol ou même tout simplement de l'essence de citronelle (citronellal).

Union des Parfumeurs

Le 10 janvier, a eu lieu, dans la salle d'audience du tribunal de commerce de Cannes, l'importante réunion des parfumeurs et distillateurs de la circonscription Cannes-Antibes. Le bureau était composé de MM. Varaldi, président ; Grégoire et Clément Raybaud, de Vallauris, vice-présidents ; Barton, J. Gazignaire, Bompard, adjoint au maire d'Antibes, comme membres.

L'Assemblée a décidé de se joindre au groupe de parfumeurs et de distillateurs de Grasse pour défendre ses intérêts et prendre des décisions en commun. Il a été également décidé que les parfumeurs se réuniront en un banquet, fixé au 25 juin prochain.

Roses de Bulgarie

(Lettre de Sofia.)

On se rappelle que l'année dernière, les producteurs d'essence de roses, pour pouvoir lutter contre le cartel des acheteurs de cette essence, avaient formé un nouveau cartel, celui des producteurs. Comme on devait s'y attendre, la lutte ne tarda pas à s'engager entre les deux cartels en présence. Cette lutte eut pour conséquence que les producteurs ayant augmenté le prix de leur produit, les fabricants parfumeurs se sont abstenus jusqu'à présent de tout achat d'huile de roses. Quelques particuliers seulement et un nombre restreint de fabricants ne faisant pas partie du cartel des acheteurs, ont fait quelques achats. En somme 70 pour 100 des huiles restent invendues. La production totale de cette année étant de près de 5.000 kgs, il reste donc à vendre environ 3.000 kgs qui valent d'après les prix demandés par les producteurs, 9.000.000 de francs !

Nous croyons que producteurs et acheteurs se mettront bientôt d'accord pour le plus grand bien des uns et des autres.

Le savon de Marseille

Est-il légalement admis que le savon de Marseille contienne de la résine ? A-t-on fixé la quantité tolérée dans ce savon, s'il est vendu garanti pur et sans fraude, exempt de talc et de silicate et fabriqué à 72 % de matières saponifiables, y compris l'alcali ? Peut-il enfin contenir de la résine sans qu'il y ait fraude et tromperie ?

Ces trois questions ont été posées par des savonniers à la société des experts-chimistes de France qui avait chargé l'un de ses membres, M. Dubrisoy, d'étudier les réponses qu'elles comportent.

M. Dubrisoy, au cours de la dernière réunion de cette société, a donné lecture du rapport qu'il a élaboré à ce sujet dans lequel il a exposé qu'aux termes du décret impérial du 22 décembre 1812, une marque spéciale a été acordée à la ville de Marseille, marque consistant en un pentagone au centre duquel sont inscrits les mots « huile d'olive ». Ce décret n'ayant pas été abrogé, il semble donc que seul le savon obtenu par saponification d'huile d'olive puisse s'appeler « savon de Marseille ».

Mais en fait, depuis le début du dix-neuvième siècle, on a de plus en plus substitué à l'huile d'olive des huiles et des graisses de provenances diverses, et les savons à l'huile d'olive ne représentent plus aujourd'hui qu'une infime partie de la production marseillaise. On peut donc se demander s'il est équitable dans ces conditions d'opposer à la fabrication à la résine le décret de 1812.

D'autre part, des industriels ayant vendu des savons contenant de la résine ont été cités devant les tribunaux qui, sans contester aux savonniers le droit d'employer la résine dans leur fabrication, ont décidé qu' « à une fabrication nouvelle devaient correspondre des appellations nouvelles, suffisantes pour attirer l'attention de l'acheteur et prévenir toute confusion entre les produits devenus différents dans leur composition ». Le ministre du commerce, saisi de la question a déclaré approuver pleinement cette appréciation.

Dans ces conditions, a exposé M. Dubrisoy, il convient donc de rechercher si la désignation « 72 % de matières saponifiables, y compris l'alcali » peut être ou non légalement appliquée à des savons contenant de la résine. Il a conclu en disant qu'au point de vue scientifique cette désignation convient à la résine au même titre qu'aux huiles et aux graines, mais que par contre il formule toutes réserves sur le point de savoir si c'est là une appellation suffisante pour attirer l'attention de l'acheteur.

Sur la proposition de M. Bordas, une commission a été nommée pour étudier les termes formels des réponses à faire aux questions posées à la Société des experts-chimistes.

Exposition de Grasse

Nous rappelons qu'une Exposition agricole, horticole et industrielle aura lieu, à Grasse, du 14 au 30 mars prochain, comprenant la Parfumerie, les Huiles d'olive, l'Horticulture et l'Agriculture, les Industries diverses, ainsi que les Machines et Outillages industriels et agricoles.

A l'occasion de cette Exposition auront lieu les Concours suivants :

Vacheries-Laiteries, Animaux reproducteurs (juments poulinières, étalons, baudets) ; Ovidés (brebis avec béliers) ; Animaux de basse-cour.

De nombreuses récompenses en espèces, médailles et diplômes, seront décernées aux lauréats de ces concours.

Les demandes d'inscription, du programme et du règlement doivent être adressées au secrétariat de la Société d'Agriculture, avant le 1er janvier 1914 pour le concours de Vacheries-Laiteries, avant le 1er février pour les autres concours, et avant le 1er mars pour l'Exposition agricole et horticole.

❧ ❧ ❧

Le Syndicat de la Parfumerie française, de Paris, vient de nommer comme suit son bureau pour 1914 :

Président, M. Darrasse. — Vice-Président, M. Plassard. — Secrétaire-adjoint M. Pichelin. — Trésorier, M. A. Simon.



LA LOI SUR LES APÉRITIFS



Nous avons dû profiter de notre active correspondance avec ceux de nos Parlementaires lyonnais qui se sont fait les défenseurs de la cause de la Parfumerie (nous avons cité M. Justin Godard, député, dont l'indiscutable compétence en matière commerciale et industrielle est reconnue même par ses adversaires, et M. le Dr Cazeneuve, sénateur, dont les savants rapports sont toujours écoutés et adoptés), pour leur signaler les termes du paragraphe, intercalé dans le projet de loi de finance de 1914, se rapportant à l'absinthe.

Il est prévu une surtaxe nouvelle de 50 fr. par hectolitre d'alcool pur sur les apéritifs (soit 100 fr. au total puisqu'il existe déjà une surtaxe de 50 fr.), puis, pour éviter toute fraude, M. le Ministre prévoit la réglementation de la fabrication, de la circulation et de la vente des essences d'anis, de fenouil, de badiane et similaires, concentrés d'amer, etc., etc.

Le décret de décembre 1907 sur l'absinthe a eu des résultats, auxquels peut-être les promoteurs ne s'attendaient pas. La fabrication de cette essence, la plantation même de l'herbe, et surtout le commerce de l'huile essentielle ont été complètement arrêtés.

Pour ce qui est de l'essence d'absinthe elle-même qui n'a guère d'autre application que la fabrication de l'apéritif renommé, nous n'avions aucune objection à faire, mais lorsque « Dame Régie » se crut autorisée à « assimiler » les anéthols, badiane et autres anis à l'essence d'absinthe, nous dûmes faire entendre d'énergiques protestations qui eurent pour effet de limiter le zèle des représentants des Contributions indirectes.

Aujourd'hui, et sous un fallacieux prétexte de surveillance, le « coup » veut nous être fait de nouveau. Il s'agit de nous défendre.

C'est que les essences à anéthol, non contentes d'être absolument inoffensives (nous l'avons démontré péremptoirement) et d'être la base de liqueurs digestives renommées, sont absolument indispensables à la fabrication de mille recettes de parfumerie. L'essence de fenouil elle-même est appréciée en savonnerie et ne saurait être remplacée par quoi que ce soit.



Récolte de la Rose de Mai

Va-t-il falloir encore que, pour tous ces produits, nous soyons perpétuellement en butte aux persécutions, un peu mesquines, disons-le sans craindre de froisser les Directeurs régionaux qui le savent bien, hélas, des petits agents des contributions ?

Il faut enfin que les commerçants se fâ-

chent. L'industrie est, dit-on, moins prospère en France qu'ailleurs, et à qui la faute ?

Voici que les Français se sont mis à fabriquer des anéthols qui, sur tous les marchés du monde, sont considérés comme supérieurs aux produits allemands. Les essences de Badiane du Tonkin et des autres colonies d'Asie nous arrivent pour être rectifiées en France. L'essence française d'Anis garde toujours son renom et le Fenouil doux de la Vallée du Rhône est toujours considéré comme un des meilleurs, va-t-il falloir que, pour protéger la rentrée de quelques centaines de mille francs de taxe sur l'Absinthe, nous pâtissions tous des fantaisies antiindustrielles d'un ministre aux abois.

C'est de la folie, et déclarons le bien haut, nous en avons assez !

Nos syndicats font leur devoir en s'opposant aux conceptions baroques de dirigeants absolument étrangers à nos intérêts. Encore une fois, ils sauront exposer, à la tribune, les raisons qui militent en faveur des négociants en huiles essentielles.

La question de fraude peut être résolue tout autrement qu'en brimant les honnêtes gens. Il semblait, d'ailleurs, pour ceux qui suivent les annales judiciaires que Dame régie n'avait pas besoin de mesures spéciales pour se protéger et que la seule crainte des amendes formidables qu'elle sait faire payer aux fraudeurs était amplement suffisante pour la protéger contre toute « fuite ».

Nous reviendrons prochainement sur cette question, espérons en attendant que nos représentants au Parlement sauront nous défendre et démontrerons qu'il ne convient pas, pour se défendre contre les voleurs, de brimer et de léser les honnêtes gens. Déjà bien des mesures font obstacle à notre prospérité industrielle. Qu'on n'en ajoute pas de nouvelles pour le bonheur de nos voisins de l'Est qui vivent et prospèrent de toutes nos « gaffes » administratives.

PARFUMERIE MODERNE.



LE NÉROLI



L'irritante question du Néroli ne semble pas devoir être résolue prochainement et, l'étude du budget à la Chambre des Députés en a reculé la discussion. Elle ne figure plus, en effet, à l'ordre du jour et, à moins d'être votée par surprise, la proposition Gilette sera sûrement repoussée.

De tous côtés, de la France entière, des encouragements nombreux nous sont parvenus et il n'est pas exagéré de dire que la totalité des parfumeurs de France proteste énergiquement contre le projet de droits de douane sur le Néroli et apprécie d'une façon fort dure la conduite de ceux qui l'ont préconisé ou accepté.



Orangers bigarades en Tunisie

A notre connaissance, et en dehors des interventions syndicales appuyées par M. Justin Godard à la Chambre des Députés et par M. le Dr Cazeneuve au Sénat, plus de 30 pétitions ont été remises aux représentants de la province au Parlement.

L'*Officiel* saura nous donner les noms de ceux qui auront défendu le droit des 1.000 parfumeurs confectionneurs français contre les jardiniers et distillateurs de Grasse et des environs.

De Grasse, de Vallauris, de Golfe Juan ou d'Antibes, nous n'avons reçu aucune nouvelle : les syndicats de distillateurs qui s'étaient élevés contre le projet de juillet dernier qui taxait l'essence de Petit-grain, sont restés muets et nous devons en conclure que le projet de M. Gilette Arimondy, qui, d'après les journaux régionaux, donnait entière satisfaction à la Chambre de Commerce a contenté tous les distillateurs.

Nous ne saurions trop vivement, au nom des parfumeurs français, nous élever contre cet égoïsme vraiment monstrueux de fournisseurs qui se désintéressent aussi complètement des intérêts primordiaux de leur clientèle.

Nos protestations ont, d'ailleurs, trouvé écho dans les journaux étrangers qui, tout en reconnaissant que ce projet favoriserait leurs intérêts, trouvent fort curieux le revi-

rement d'opinion des distillateurs des Alpes-Maritimes.

Quelle que soit la solution intervenue, les



Vue de Villeneuve-Loubet (A.-M.)

distillateurs qui ont accepté, sans protester, la projet Gilette Arimondy, encourent des représailles sérieuses et nous ne serions pas étonnés qu'une bonne leçon leur soit infligée dans les années prochaines.

Déjà les principales maisons parisiennes et provinciales se sont groupées dans l'intention de distiller elles-mêmes leur fleur d'oranger et de fabriquer leur essence de Néroli pure ; à la prochaine campagne nous verrons l'attitude des jardiniers et des distillateurs et nous pourrons les juger plus sérieusement.

Citons, toujours à propos de la loi Gilette, l'amendement déposé par M. Durafour, le jeune et énergique député de la Loire et dont voici le texte :

« Sont exemptées de tout droit les essences de néroli produites dans les colonies françaises et les pays de protectorat ».

« Les essences de néroli soumises au droit, mais qui pénètreront en France pour être réexportées à l'étranger, bénéficieront du régime de l'admission temporaire ».

La Chambre de Commerce de Nice a accepté les vues de M. Durafour. Il était inadmissible, en effet, que les Nérolis Tunisiens puissent être imposés comme produits étrangers. Quant à l'admission temporaire, on sait comment, grâce au voisinage du port franc-italien de Porto-Maurizzio (à 90 kilomètres d'Antibes), il est facile d'éviter tous droits français sur les produits destinés à l'exportation ; une situation franche sera donc à tous points de vue, infiniment préférable.

Ch. d'A.



PAGES OUBLIÉES D'ALEXANDRE DUMAS PÈRE
sur l'Histoire des Parfums

Touche à tout, avec un tel brio qu'il en est presque génial, Dumas père n'a point fait que des drames et des romans historiques. Il écrivit — et les nombreux collaborateurs restés anonymes qu'il hébergeait aux jours de largesse, stimulait, inspirait, entraînait avec son étonnante verve inlassable — il écrivit des récits de voyage et des traités de cuisine (1), des tragédies et des vers badins. Dans ce méli-mélo, où voisinent le médiocre et l'excellent, l'amusant et l'ennuyeux, nous avons par hasard découvert un curieux ouvrage sur les parfums. Les lecteurs de la *Parfumerie moderne*, nous sauront grés d'avoir exhumé pour eux, ces pages où fourmillent les détails intéressants et les anecdotes amusantes (2).

Un des caractères qui distinguent l'homme civilisé de l'homme sauvage et de la bête, écrit le fécond romancier, c'est la préférence que l'homme civilisé — et par l'homme, j'entends surtout la femme — donne aux bonnes odeurs sur les mauvaises. Et, en effet, à peine avez-vous dépassé les limites de la civilisation, qu'un aveugle pourrait reconnaître l'approche de son semblable à la mauvaise odeur qu'il répand autour de lui. Quant au chien, les bonnes odeurs lui sont antipathiques; le plus



Vue de Cagnes (A.-M.)

parfumé et le mieux peigné court, sitôt qu'il est libre, se rouler sur une charogne.

Il y a plus, les parfums qui sont regardés comme une nécessité de toilette pour les fem-

(1) *Monographie de la Moutarde*. — Paru chez Dentu, sans nom d'auteur.
(2) D'après le *Moniteur Universel du Soir*, 12 et 13 octobre 1868.

mes élégantes et surtout pour les élégantes de la capitale sont, au fur et à mesure qu'on s'éloigne des centres de civilisation, regardés comme des superfluités, au nombre desquelles les femmes des extrêmes provinces mettent trop souvent l'eau, si inodore qu'elle soit...

On pourrait poser en thèse générale que de l'antiquité jusqu'à nous, les peuples les plus civilisés ont été les peuples les plus parfumés.

Par quel signe se révélaient les dieux qui descendaient sur la terre? Par le parfum qu'ils laissaient après eux! Homère et les autres poètes de l'antiquité grecque ne manquent jamais de faire accompagner chacun de leurs dieux et chacune de leurs déesses du parfum qui émanait de lui ou d'elle. Lorsque Vénus, dans l'*Iliade*, visite Achille, le fils de Pélée, devine sa présence à l'odeur des roses qui se répand sous sa tente. Reine des fleurs, la rose était la fleur de la reine de la beauté. Lorsque, dans la *Phèdre* d'Euripide, Hippolyte prie à l'autel de Diane : « O déesse, s'écrie-t-il, j'ai reconnu que tu étais près de moi à l'odeur de baume que tu as répandue ».

Les parfums furent tellement regardés comme la chose des dieux, et celle des déesses surtout, que les hommes n'osaient point les employer pour eux-mêmes et les réservèrent pour des sacrifices à la Divinité. Ce fut de la main de Vénus même, et sur l'invitation expresse de la déesse que Phaon reçut l'essence qui devait le faire aimer de toutes les femmes et osa s'en servir.

Quelques auteurs affirment que le site réel du paradis terrestre fut découvert en Mésopotamie, par les parfums qui émanaient encore de la terre où avaient habité nos premiers parents. « Douces brises, chante Milton, répandant sur leurs ailes odoriférantes les parfums natifs, et dénonçant tout bas les lieux où elles avaient volé ces restes embaumés ». D'autres ont prétendu que le paradis terrestre était en Arabie, et que c'est pour cela qu'elle fut appelée longtemps la terre des parfums.

Si nous nous occupons d'abord de l'Egypte, c'est-à-dire de la plus ancienne civilisation sur laquelle nous ayons des données à peu près certaines, nous verrons dans les anciens écrivains, et aux divers ustensiles trouvés dans les tombeaux, qu'on les appliquait habituellement à trois usages différents : Offrandes aux dieux; embaumement des morts; usages domestiques. Aux dieux était surtout réservé l'encens, brûlé en boules au pied de leurs autels, ou bien jeté en pastilles dans des brûles-parfums tenus de la main droite, tandis que de la gauche, on y jetait l'encens. A Héliopolis, où le soleil était adoré sous le titre de roi, il était encensé trois fois par jour : avec de la résine le matin, avec de la myrrhe à midi; le soir, avec un mélange de seize ingrédients appelé « Ruphi ».

Le goût des parfums et des cosmétiques alla toujours croissant jusqu'à Cléopâtre, époque à laquelle ils atteignirent leur apogée. Cette magnifique reine faisait un usage immodéré d'essences, et l'ivresse que ces essences répandaient autour d'elle fut un des moyens employés à sa première entrevue avec Antoine, pour séduire son grossier vainqueur. « La barque sur laquelle elle était assise, écrit poétiquement Shakespeare, avait la forme d'un trône; enveloppée de vapeurs embaumées, elle semblait brûler sur les eaux. Sa poupe était d'or battu et ses voiles de pourpre répandaient de si doux parfums, que les vents devenaient malades d'amour... »

Ce fut pendant leur longue captivité chez les Egyptiens, que les Juifs prirent l'habitude des parfums appliqués aux individus. Moïse surtout, qui fut sauvé par la fille du Pharaon, avait pu, jeune enfant, assister aux mystères des toilettes féminines, et c'est ainsi que cette industrieuse nation se transforma de peuple pastoral en peuple civilisé. Toutefois, longtemps avant l'époque de leur séjour en Egypte, les juifs avient découvert les propriétés aromatiques de certaines gommes qu'ils brûlaient en offrande à leurs dieux. Ils faisaient aussi d'autres hommages en quelque sorte parfumés, et par exemple des sacrifices humains, à propos desquels on peut lire dans la Genèse : « Et l'Eternel flaira une odeur qui l'apaisa, et dit en son cœur : Il ne maudirait plus la terre à l'occasion des hommes ».

Les montagnes de Judée étaient couvertes d'arbres odoriférants; le plus commun était l'Améryée dont on tirait le baume de Galaad. Strabon affirme que les environs de Jéricho, où il ne pousse pas aujourd'hui un brin d'herbe, étaient autrefois recouverts d'arbres balsamiques dont on tirait ce baume. Cela donnait lieu à un commerce important : c'est à une troupe de marchands allant porter du baume de Galaad en Egypte, que Joseph fut vendu par ses frères.

Un des commandements que reçut du Seigneur Moïse à son retour d'Egypte, fut de lui élever un autel où il brûlerait des parfums. « Tu feras, lui dit le Seigneur, un autel en bois de Sittim; tu le couvriras d'or pur; et Aaron fera un parfum d'aromates chaque matin, et vous n'offrirez sur cet autel aucun parfum étranger... »

Les parfums entrèrent en grande partie dans les moyens de séduction employés par Judith quand elle fut résolue à aller trouver Holopherne. Elle quitta le sac qu'elle portait sur ses habits de veuve, jeta loin d'elle ces vêtements, lava son corps, le frotta d'un onguent précieux, tressa ses cheveux, mit une tiare et s'habilla de vêtements païens... »

Alexandre Dumas qui, vraisemblablement, n'avait écrit que le début de ces pages, reprend visiblement à cet endroit sa plume anecdotière pour raconter de quelle façon il fit nommer un de ses bons amis consul de France à Mossoul. Nous ne le suivrons pas dans sa digression un peu longue. Mais sans doute reprendrons-nous quelques jours, la suite de son récit, concernant l'usage des parfums à Ninive et à Babylone. Terminons en adressant à nos lecteurs une requête : ceux qui, au cours de leurs lectures, remarquent chez un grand écrivain, ou même un romancier de plus petite envergure, un passage concernant les parfums, seraient très aimables de nous signaler l'endroit. Nous avons nous-mêmes déjà noté de la sorte, quelques curiosités intéressantes. Et il serait assurément plaisant, pour toutes les personnes qui s'intéressent à la parfumerie, de pouvoir un jour trouver réunis en une sorte de florilège, tout ce que les hommes qui marquèrent dans l'histoire, pensèrent du parfum des fleurs.

A. C.

L'ALDÉHYDE PHÉNYL-ACÉTIQUE

L'aldéhyde phényl-acétique ou phényl-éthanal :

$$C^6H^5 — CH^2 — COH$$

est un liquide incolore, d'odeur forte, rappelant celle de la jacinthe, qui bout à 78° sous 11 mm., et a pour densité 1,085.



Appareil d'extraction aux dissolvants volatils. (Usine Jeancard, à Cannes)

On peut la préparer de plusieurs manières, que l'on s'adresse à des corps de richesse carbonée supérieure (acide cinnamique), ou égale (alcool phényléthylique, acide phénylacétique ou éthylbenzène), ou moindre (chlorure de benzyle).

Le premier procédé, le procédé à l'acide cinnamique, est le plus usité.

On fait agir (successivement ou simultanément) sur un sel alcalin de l'acide, un alcali et un halogène (la potasse et le brome, par exemple) ; puis on traite par un acide faible (acide borique ou oxalique), ce qui revient à fixer sur la double liaison de l'acide cinnamique une molécule d'acide hypobromeux :

$$C^6H^5.\ CH = CH — CO^2\ K + Br\ OH \Rightarrow$$
$$C^6H^5 — Br — CHOH — CO^2\ K$$

sel de potassium de l'acide phénylbromolactique.

On entraîne ensuite par un courant de vapeur d'eau.

$$C^6H^5 — CH\ Br - CH\ OH — CO^2K \Rightarrow$$
$$KBr + CO^2 + C^6H^5 — CH^2 — COH.$$

Les rendements atteignent 50-60 % du poids d'acide cinnamique mis en œuvre.

En réalité, la réaction n'est pas aussi simple. On obtient toujours une quantité notable de bromostyrol :

$$C^6H^5 - CH = CHBr$$

L'acide hypobromeux peut en effet se fixer autrement sur la double liaison de l'acide cinnamique, donnant le phényl$_1$ bromo$_2$ propane ol$_1$ oïque$_3$:

$$C^6H^5 - CHOH - CHBr - CO^2H$$

qui se décompose en :

$CO^2 + H^2O + C^6H^6 - CH = CHBr$ bromostyrol.

D'après certains auteurs, le sel alcalin de l'acide phénylbromolactique :

$$C^6H^5 - CHBr - CHOH - CO^2K$$

donne d'abord naissance à une lactone, la β-lactone de l'acide α-oxyphénylpropionique :

$$\begin{array}{l} C^6H^5 - CH - CH.\ OH \\ \qquad\quad | \qquad\ \ | \\ \qquad\quad O - CO \end{array}$$

qui est ensuite décomposée en anhydride carbonique et aldéhyde phénylacétique :

$$\begin{array}{l} C^6H^5 - CH - CHOH \\ \qquad\quad | \qquad\ \ | \qquad \longrightarrow \quad CO^2 + C^6H^5 - CH^2 - COH \\ \qquad\quad O - CO \end{array}$$

Cette β-lactone de l'acide α-oxy-phénylpropionique a d'ailleurs été isolée. Elle fond à + 83-84°.

Le brevet allemand n° 107.228 (Dr Hugo Erdmann, 20 nov. 1898) donne exactement la manière de la préparer.

On mêle :

Acide cinnamique	150
Eau	1500
Potasse caustique à 50 %...	108

on évapore à 500 cc³.

D'autre part, à une solution de :

Potasse caustique à 50 %...	308
Glace	200

on ajoute peu à peu, en refroidissant et agitant :

Brome	220

puis :

Potasse caustique	31

A la première solution de cinnamate de potassium, on ajoute :

Glace pulvérisée............	1500
Acide borique cristallisé....	200

et on verse peu à peu la lessive d'hypobromite de potassium ; puis on ajoute :

Potasse caustique à 50 %...	616

Le sel de la β-lactone se précipite. On lave à l'alcool-éther, on sèche, on redissout le précipité dans l'eau, on ajoute la quantité calculée d'acide sulfurique dilué.

La β-lactone se sépare sous forme d'une huile qui ne tarde pas à se solidifier.

Elle est aisément transformée (*Cf.* brevet allemand n° 107.229) en phénylacétaldéhyde soit par entraînement à la vapeur, soit par simple distillation dans un vide approprié.

L'alcool phényléthylique se laisse déshydrogéner facilement par passage sur du cuivre réduit chauffé à 250° (procédé Bouvault) :

$$C^6H^5 - CH^2 - CH^2OH \longrightarrow H^2 \nearrow + C^6H^5 - CH^2 - COH$$

Ce procédé est peu employé, vu le prix élevé de l'alcool phényléthylique.

Par contre, l'acide phényl-acétique, d'un prix bien moindre, fournit une matière première avantageuse.

On le dissout dans un excès d'acide formique et on fait passer le mélange sur de l'oxyde de titane chauffé à 280-300° (procédé Sabatier et Mailhe).

Les rendements peuvent atteindre 75 %.

L'éthylbenzène :

$$C^6H^5 - CH^2 - CH^3$$

traité par le persulfate de potassium, fournit un mélange de diméthylbenzyle :

$$\begin{array}{c} CH^3 \quad CH^3 \\ | \qquad\ \ | \\ C^6H^5 - CH - CH - C^6H^5 \end{array}$$

et d'aldéhyde phénylacétique.

(Moritz et Wolffenstein, B. 32. 434.)

Oxydé par le chlorure de chromyle [Etard A. Ch. (5) 22. 248], l'éthylbenzène (en solution dans le sulfure de carbone) fournit le composé :

$$C^6H^5 - CH^2 - CH = [CrO(OH)Cl^2]^2$$

qui, décomposé par l'eau, donne la phénylacétaldéhyde :

$$3\left[C^6H^5 - CH^2 - CH \begin{array}{l} \diagup O \diagdown\!\!\!\!\! \quad \underset{OH}{\overset{OH}{}} \\ \diagdown O \end{array} \begin{array}{l} > Cr\ Cl^2 \\ > Cr\ Cl^2 \end{array} \right] + 3\,H^2O$$

$$\downarrow$$

$$12\,HCl + 2\,Cr^2O^3 + 2\,CrO^3 + 3\,(C^6H^5 - CH^2 - COH)$$

Les rendements sont faibles.

Enfin un dernier procédé nous est fourni par les organo-magnésiens.

On fait réagir le formiate de méthyle sur le chlorure de benzyle-magnésium, en opérant en présence d'un excès de formiate (*Cf.* Brevet allem. n° 157.573, F. Baeger, 10 décembre 1903).

Une solution éthérée de chlorure de benzyle-magnésium, obtenue avec :

Magnésium.............	24 parties,
Chlorure de benzyle.....	126,5 »
Ether anhydre..........	200 »

est versée pu à peu, en agitant et refroidissant énergiquement, dans un mélange de :

Formiate de méthyle.....	180 parties,
Ether anhydre..........	200 »

On décompose par l'eau acidulée. La phénylacétaldéhyde est séparée par combinaison bisulfitique ou distillation fractionnée.

La réaction est la suivante :

$$Mg{<}^{CH^2 - C^6H^5}_{Cl} + H - COO\ CH^3 \longrightarrow$$

$$Mg{<}^{O\ CH^3}_{Cl} + C^6H^5 - CH^2 - COH$$

L'aldéhyde phénylacétique est un composé très employé dans l'industrie des parfums, comme substitut de jacinthe.

Elle se conserve difficilement : les moindres traces d'acide ou surtout d'alcali la polymérisent, en effet, avec la plus grande facilité.

R. Berthelé,

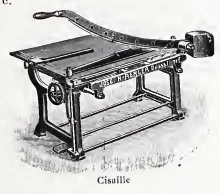
Licencié ès-sciences. Ingénieur-Chimiste.



LE CARTONNAGE DE PARFUMERIE

Nous avons reçu de M. Paul Villain un rapport très intéressant sur l'emploi du cartonage de fantaisie en Grande-Bretagne.

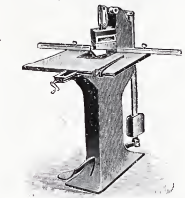
Notre aimable collaborateur se plaint de l'inertie trop fréquente des Français, surtout en comparaison de l'activité fébrile de nos concurrents de l'est. Il est vrai que ceux-ci se dépêchent, alors que nous aimons voir le client sonner à notre porte au lieu d'aller le chercher chez lui, mais cette apathie, très apparente, provient, à notre avis personnel, du désir de *faire bien*, pour n'avoir pas à y revenir, plutôt que de *faire vite*, sans réflexion. L'édifice construit de cette façon l'est pour l'éternité, du moins nous aimons à le croire.



Cisaille

La concurrence nous fait faire des progrès en nous stimulant ; encore quelques années d'émulation et nous pourrons, dans toute la force de notre production, nous opposer victorieusement à nos adversaires, qui seront peut-être, à ce moment-là, fatigués de leur effort.

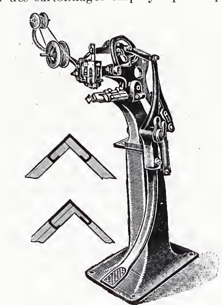
La parfumerie, la savonnerie, la confiserie, la droguerie, les produits pharmaceutiques, nous dit M. Villain, font en Grande-Bretagne une consommation énorme de boîtes, coffrets, écrins de tout genre, de toute nature et de toute dimension, à des prix variant de 50 à 5.000 fr. le mille. De même, les fabricants de cigarettes, de mouchoirs, de lingerie utilisent aussi des boîtes de fantaisie, les grands magasins vendent des boîtes luxueuses à gants, à dentelles, à manchettes, à bijoux, etc. ; les orfèvres, bijoutiers, coutelliers, hôteliers,



Traceuse, coupeuse

restaurateurs sont gros acheteurs de boîtes de carton de toute sorte.

M. Villain estime à 3.740.000 francs, la valeur des cartonnages employés par la parfu-



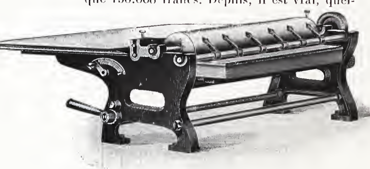
Machine à piquer les coins

merie et la savonnerie seulement dans le Royaume Uni : les cartonniers anglais en fa-

(1) Nous tenons ce rapport à la disposition des cartonniers français.

briquent les 2/3, les étrangers envoient environ pour 1.250.000 francs de boîtes en Angleterre, sans compter les multiples emballages de luxe réclamés par les industries dont nous avons donné la liste...

La France n'exportait sur ce total, en 1911, que 150.000 francs. Depuis, il est vrai, quel-



Machine à coller

ques maisons, et non des moindres, viennent d'installer des agents sérieux, mais ils ont fort à faire, quoique la boîte française soit toujours plus jolie, de meilleur goût et généralement moins chère.

Nous devons espérer que la situation décrite par M. Villain ne se prolongera pas et que les firmes dont la réputation n'est plus à faire comme la maison Milon, de Montélimar, sauront rapidement élever le chiffre de nos exportations en Angleterre comme en Amérique, comme partout sur toute la surface de la terre.

En France, il ne se consomme que de la boîte française, ou à peu près, mais il est une catégorie de cartonage qui est trop peu utilisée. Il s'agit de ces boîtes dites pliantes, un peu frustes comme construction, et revêtues d'imprimés ou d'étiquettes, qui font à chaque flacon, à chaque étui, à chaque boîte, un vêtement personnel, solide et bien préférable à la boîte à 12 divisions.

Grâce au machinisme poussé à l'extrême, les américains arrivent à envelopper d'un carton léger (qui en grossit les dimensions apparentes et lui donne un aspect cossu), même les savons courants, à bas prix.

A fortiori, tous les articles un peu cher sont ainsi enveloppés et, en outre de la résistance aux chocs, ils gardent, jusqu'au moment de l'emploi, toute la virginité de leur habillage intérieur.

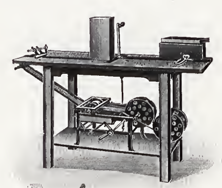
Chaque maison devrait, en France, avoir son outillage pour la fabrication rapide, et à la demande de chaque article, du cartonnage ordinaire. Les principales maisons sont, d'ailleurs, très renseignées à cet égard et ont des ateliers très complets : mais les maisons de moyenne importance ont encore peur d'avoir trop à dépenser pour installer un pareil outillage. En réalité, il n'en est rien.

Voici les gravures qui représentent les principales machines nécessaires pour cette fabrication. Toutes ne sont pas indispensables et il est possible de faire des boîtes courantes avec un matériel restreint et de prix peu élevé.

Il faut d'abord une cisaille qui coupe le carton et le papier aux dimensions voulues, ou bien le modèle plus perfectionné dit « Mitrailleuse » qui trace et coupe simultanément. Une autre machine coupe les coins avec toute la rigueur mathématique désirable, enfin une troisième pique les coins au fil de fer.

S'il le faut, une machine spéciale borde la boîte, mais généralement on se contente de l'encolleuse universelle qui permet de faire tous les travaux de collage en général et sans distinction.

Ces machines sont indispensables dans les parfumeries et savonneries, drogueries, etc.,



Machine à coller les bandes

partout où on manipule journellement une quantité d'objets à étiqueter. Nous les décrirons prochainement.

Les clichés que nous avons insérés nous ont été prêtés fort obligeamment par M. Joseph Renger, constructeur de machines à Dusseldorf, et qui est spécialisé justement dans la fabrication des machines à cartonnage.



LE TAILAMÈTRE

Notre correspondant de Calcutta, M. Probodha C. Chattopadhyay, nous communique une intéressante étude au sujet d'un appareil destiné au dosage des huiles essentielles dans les drogues.

Ce procédé a fait déjà l'objet d'une communication à la « Society of Chemical Industry » de Londres, et c'est à cette étude que nous empruntons les détails qui suivent :

Pour évaluer la quantité d'huile essentielle contenue dans une herbe aromatique ou une épice, on distille généralement cette drogue à la vapeur et le poids d'huile essentielle extraite à l'éther du distillat est comparé au poids de matière brute mise en action.

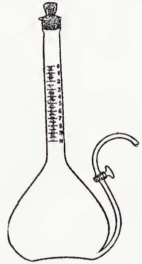
Ce procédé est long et délicat, et comme il est très difficile et même coûteux d'extraire l'huile essentielle au moyen de l'éther, notamment dans les pays tropicaux (principalement dans les Indes où ce dissolvant bout à la température ordinaire), il est préférable d'utiliser un procédé plus adéquat aux températures élevées de ces régions.

Le tailamètre (de *Taila*, huile, et *Metron*, *mesure*) que j'ai inventé, se compose d'un flacon à long col avec une graduation de 10 centimètres cubes subdivisés en dizièmes de centimètres. Du fond du flacon part un col de cygne fermé par un robinet.

Quand ce robinet est fermé, la capacité du flacon est de 500 centimètres cubes, y compris les 10 centimètres cubes gradués du col.

Le tailamètre est utilisé comme suit : La drogue à analyser est distillée à la vapeur comme d'habitude et le tailamètre sert de florentin. Le robinet du col de cygne étant ouvert, l'eau distillée s'écoule par le col de cygne inférieur, l'huile s'accumulant dans le col gradué. Quand la distillation est finie, le robinet est fermé et le volume d'essence est net. Si on a employé 100 gr. de matières premières, le volume lu sur la graduation est le pourcentage (qui peut être calculé en poids, la densité étant connue).

Une source d'erreur peut provenir de la solubilité de l'huile essentielle dans l'eau. Dans la majeure partie des cas, cette erreur est négligeable, il est cependant possible de calculer par extraction spéciale faite une fois pour toute, pour une série de matières premières, un coefficient de solubilité. On multiplie alors le volume total d'eau distillée par



ce coefficient et l'on ajoute au résultat trouvé.

Cet appareil est surtout pratique pour ceux qui ont à déterminer la valeur commerciale d'une épice dans un temps très court et il pourra rendre de grands services à tous ceux qui ont à acheter des matières premières aromatiques.

Il est très apprécié dans les laboratoires chargés de l'estimation des lots de bois de santal, feuilles de patchouli, clous de girofle, graines d'ajowan pichotis, etc.

PROBODHA C. CHATTOPADHYAY M. A.

LOI DU 31 JUILLET 1913

Affiches. — Timbre. — Portée de la nouvelle disposition.

La loi de Finances du 30 juillet 1913 dispose, en son article 11, qu'à partir de la promulgation de la présente loi, les affiches sur papier ordinaire imprimées ou manuscrites qui sont apposées, soit dans un lieu couvert public, soit dans une voiture quelle qu'elle soit servant au transport du public, sont assimilées en ce qui concerne le tarif du droit de timbre exigible aux affiches sur papier préparé ou protégées visées par l'article 17 de la loi du 8 avril 1910.

Aucun supplément de droit ne sera dû jusqu'au 1er janvier 1914 pour les affiches ap-

posées antérieurement à la promulgation de la présente loi.

Quelle est la portée de cette disposition ?

Ainsi qu'on peut s'en rendre aisément compte par la lecture, ce nouveau texte ne tend pas à autre chose qu'à assimiler, en ce qui concerne le droit de timbre, les affiches sur *papier ordinaire* imprimées ou manuscrites *apposées dans un lieu couvert public* aux affiches sur papier préparé ou protégées et, comme mesure de transition, le dernier paragraphe indique que, pour les affiches existantes au moment de la promulgation de la loi, celles-ci ne seront sujettes à ce nouveau droit qu'à partir du 1[er] janvier 1914.

Le législateur qui, en 1910, avait fixé un droit de timbre double pour les affiches ayant subi une préparation quelconque en vue d'en assurer la durée, a estimé que si les affiches sur papier ordinaire imprimées ou manuscrites avaient une durée assez limitée lorsqu'elles se trouvaient exposées aux intempéries, il n'en était plus de même lorsqu'elles se trouvaient abritées. Par suite, il n'y avait pas de raison pour ne point imposer ces dernières au même titre que celles qui se trouvaient protégées et payant un double droit.

Et voilà toute la portée de cette modification à la loi du 8 avril 1910.

Est-il besoin de rappeler ce qu'on entend par « lieu couvert public » ? Cette expression n'est point nouvelle ; depuis longtemps, elle est consacrée par les usages et ne dit point autre chose que ce qu'elle veut dire.

Un lieu couvert, c'est un endroit quelconque qui se trouve abrité ou protégé par une toiture.

Un lieu public, c'est un endroit où toute personne peut avoir accès.

C'est ainsi que l'on considère comme un lieu public, les salles de restaurant ou de spectacle, les débits de boissons à consommer sur place, les débits de tabac, les gares, etc.

L'on a fait cependant, jusqu'ici, exception pour les magasins qui ne rentrent pas dans les catégories ci-dessus. Toutefois, les affiches exposées dans un magasin, soit dans la vitrine, soit en tout autre point, pouvant être *vues de l'extérieur* tombent, par cela même, sous le coup de la loi et, par suite, doivent être timbrées et encore aux doubles droits ainsi que nous venons de l'expliquer.

Cependant l'article 22 de la loi du 8 avril 1910 exempte de droit de timbre « les affiches et tableaux-annonces apposées à l'intérieur d'un établissement *où le produit annoncé est en vente* ou à l'extérieur sur les murs mêmes de cet établissement ou de ses dépendances lorsque les affiches ou tableaux-annonces ont exclusivement pour objet d'indiquer le produit vendu.

On remarquera le mot « exclusivement » qui figure dans le texte de l'article 22 rapporté ci-dessus et qui a une grande importance. Il ne faut point, en effet, que sur ces affiches ou tableaux-annonces figure l'adresse du fabricant du produit annoncé sinon l'exception ne s'applique plus. On admet cependant une exception à cette règle quand le nom de la localité est un nom d'origine spécifiant la nature et la valeur du produit, mais encore faut-il que cette indication d'origine ne figure point comme une adresse.

Rappelons maintenant la sanction prévue pour les infractions à ces différentes prescriptions. L'article 17 de la loi du 8 avril 1910 stipule une amende de 10 francs en principal par affiche et qui sera due par les auteurs de l'affiche.

Il ne s'en suit pas que les afficheurs jouiront de l'impunité. S'il est vrai qu'au point de vue fiscal, ils se trouvent hors de cause, le tribunal de simple police leur est ouvert et l'art. 474 du Code pénal leur est applicable, en vertu de l'article 69 de la loi du 28 avril 1816 (1).

Xavier DE BORSSAT,
avocat à la Cour d'appel de Paris.



LES ORIGINES de la SAVONNERIE MARSEILLAISE

L'industrie de la savonnerie est d'origine fort ancienne. Pline, Halère-Maxime et Gallien font allusion à l'usage du savon. Pline affirme que le savon avait été inventé par les Gaulois qui le composaient de suif et de cendres. Il était employé uniquement comme médicament. Le savon destiné aux usages domestiques ne remonte pas aussi loin. Il est toutefois antérieur au XVI[e] siècle. Il n'est nullement prouvé que Savone ait été la première à préparer ce produit et il est inexact, affirme le *Sémaphore* que l'in-

(1) Si des difficultés dans l'application de cette loi se produisaient, nous prions nos lecteurs de nous en aviser avec des détails ou d'écrire à notre collaborateur, 47, rue Faubourg Saint-Honoré.

dustrie savonnière ait été importée en France par des ouvriers étrangers qui s'installèrent d'abord à Toulon, puis à Marseille :

Dès le XIIIe siècle, il est question du savon de Marseille. Les statuts commerciaux de 1228 en font mention explicite ; il est déjà frappé de taxes municipales. Au XIVe siècle, le comte de Provence exigeait un droit de péage sur le savon marseillais qui transitait à Aix, Arles, Avignon, Nice, Sisteron et Tarascon.

Dans les registres de taxes des comtes de Provence, il s'agissait de savon dur. Dans des inventaires de boutiques d'apothicaires de la fin du XIVe siècle, il est question de *sabon mol.*

Marseille, supplanté dans sa propre ville par un similaire d'origine étrangère !

Les mêmes documents révèlent l'existence de Nicaise Letellier, *magister sabonerius civis et habitator Massiæ.*

En 1449, le 7 avril, un autre Letellier prend à son service, pour trois ans, son filleul, fils du juif converti, Samuel, de Marseille. Il s'engagea à le nourrir et à lui apprendre son métier de savonnier. C'est un contrat d'apprentissage du plus vif intérêt.

Ces Letellier, dont le nom mérite d'être retenu, semblent bien avoir été les restaurateurs de la savonnerie marseillaise. Ils ont soutenu la concurrence des savonniers étrangers et ont créé la réputation du savon de



Enfleurage du Jasmin à Grasse

On a noté toutefois qu'en 1371, un juif du nom de Cresças Davin apparaît dans les actes notariés marseillais avec la qualité de *Sabonerius.*

On peut le suivre dans l'exercice de son industrie jusqu'en 1404. Il a pour successeur son fils, Salomon Davin, alias sabonerius, qu'on suit également jusqu'en 1418.

Ces Davin, père et fils, semblent avoir été les rénovateurs de l'industrie savonnière à Marseille — des rénovateurs malheureux, pourrait-on dire, car après eux cette industrie semble dans le marasme. Au milieu du XVe siècle, les minutes notariales renferment des actes d'achat de savons fabriqués à Gaëte. Déjà, la concurrence avait tué le savon de Marseille. Ce qui l'indique, c'est l'installation, en cette ville, de fabricants venus de Gênes, tels que Lazare Mirabelli, établi en 1479.

Au commencement du XVIe siècle, Pierre Giraud et Jacques Barral sont également qualifiés maîtres savonniers. Ce dernier est cité dans un acte de 1504 comme possédant une savonnerie au bourg Sainte-Catherine, hors des remparts de la ville.

En 1506, un autre savonnier est également mentionné dans les actes, c'est Léonard Delange.

Malheureusement, on ne possède sur l'industrie de ces rénovateurs aucune indication précise, et c'est grand dommage.

Sauf un acte de 1444 indiquant que Letellier faisait du sel à l'étang de Lavalduc pour sa fabrication, aucun document ne mentionne les ingrédients entrant dans la composition du savon marseillais. Mais voici que cette fabrication est à la veille d'être mieux connue. L'emploi de la soude va apparaître.

Cette substance s'importait de Carthagène; elle était utilisée par les verriers marseillais et provençaux qui la payaient environ trois florins le quintal. En 1529, ceux-ci ne sont plus les seuls à en faire usage. Le 10 janvier de la même année, Pierre Fraut, de Villefranche, diocèse de Nice, vend à Noble Bertrand Leclerc, marchand de Marseille, quatre-vingt-dix-huit quintaux de soude, propres à faire le savon.

Alors, survient un fait absolument curieux qui montre bien que l'usage de la soude n'est point encore courant dans la savonnerie.

L'acheteur déclarant n'être pas sûr de pouvoir fabriquer du bon savon avec la soude, le vendeur se déclare responsable de tous les inconvénients, procès et dépenses que l'acheteur encourra du fait de l'emploi de ce sel dans la confection du savon.

Ainsi garanti, Noble Bertrand Leclerc fait néanmoins un essai par les soins du maître-savonnier Antoine Scaffo. L'expérience ayant admirablement réussi, Leclerc écoule son stock de soude au double du prix d'achat. Désormais, cet ingrédient faisait, à Marseille, l'objet d'un commerce encore plus important.

En résumé, conclut M. Joseph Fournier, s'il n'est pas sûr que l'origine de la fabrication du savon à Marseille remonte à l'antiquité, il est, par contre, absolument certain que cette industrie était connue et pratiquée avant Colbert.



POUR MESURER L'INTENSITÉ DES PARFUMS



Evidemment, la science joue un rôle de toute première importance dans la technique des parfums. Et cependant, l'art du parfumeur — qui se distingue nettement de celui du fabricant élaborant des produits chimiques ou naturels à parfums — est resté tout empirique. C'est que nous ne savons pas ce qu'est le parfum, ni comment diffère un parfum d'un autre, ni par quelle action singulière, tel parfum nous plaît, telle odeur nous dégoûte. Sans doute pouvons-nous expliquer tout cela avec des mots. Mais tant qu'on ne saura pas l'expliquer avec des chiffres, il ne s'agira jamais de science. Tout, en science, est mesuré. Le bleu diffère du rouge et le do du sol, parce que l'amplitude et la fréquence des vibrations génératrices diffèrent de certaine façon bien connue, fixée, déterminée mathématiquement.

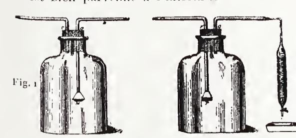
Ainsi, nous devons espérer tout progrès rationnel en parfumerie, de l'étude analytique des odeurs par les méthodes physiques et les mensurations de toutes sortes. On a déjà tenté beaucoup d'ailleurs dans cette voie, mais sans y trouver grand chose qui vaille. Ce serait une bien méchante raison de laisser là ce genre d'études. Il faut, au contraire, persévérer, redoubler ses efforts. C'est pour susciter des efforts dirigés de la sorte que nous décrivons, ici, quelques expériences de savants — de grands savants — propres à guider le praticien. Car nous espérons plutôt de ceux-ci que de ceux-là. Parce que les praticiens connaissent déjà inconsciemment beaucoup des mystérieuses propriétés du parfum, et qu'ainsi leurs recherches seront peut-être inspirées par quelque subite illumination, par quelque pressentiment que n'aura point sûrement le physicien. Et puis parce qu'à l'origine des sciences, il ne faut, en général, qu'une extrême simplicité de moyens pour réussir à faire parfois de grandes découvertes : tandis qu'une science « avancée » ne peut plus être étudiée à fond que par des chercheurs disposant d'une haute culture, d'une riche bibliothèque, de coûteux laboratoires... Or, en parfums, nous sommes tout à fait à l'origine de la science, nous sommes même en deçà, puisque nous attendons, dans les ténèbres, la venue de sa lumière.

Comment Berthelot mesura les limites de la sensibilité olfactive humaine. — Est-ce en étudiant le mécanisme de l'action des odeurs sur la muqueuse nasale qu'on parviendra à analyser le parfum lui-même ? Nous ne le croyons pas. Ni le son, ni la lumière ne furent intimément connus par suite de l'étude des sensations auditives et colorées. N'importe, qu'il est bon de connaître la limite de sensibilité de notre nez : 1° parce que, somme toute, c'est lui qui « pige » souverainement la qualité de tous les parfums ; 2° parce que nous serons ainsi à faire des mesures de matières parfumées agissant sur le sens.

C'est vers 1902 que l'illustre chimiste fit ses essais pour apprécier l'extrême sensibilité de notre odorat. En voici le résumé d'après un fort intéressant article publié par M. Marmor, dans le *Cosmos :*

Une douzaine de flacons de 4 litres de ca-

pacité furent nettoyés, puis séchés ; on les munit d'un bouchon portant 2 tubes à dégagement, coudés à angle droit ; la branche horizontale A B de ces tubes (fig. 1) a une longueur de 15 à 20 centimètres ; quant à la partie verticale, l'une courte C, pénètre seulement à l'entrée du flacon ; l'autre, plus longue, D, descend jusqu'au milieu ; à cette dernière se trouve rattachée, dans le premier flacon en expérience, une petite coupelle, n, renfermant un poids connu de la matière odorante que nous supposerons d'abord peu volatile. Cette coupelle est abandonnée à elle-même dans le flacon pendant neuf à dix heures ; au bout de ce temps, l'odeur s'est répandue dans tout l'espace qui lui est offert, c'est-à-dire dans l'atmosphère du flacon et dans celle des deux tubes qui ont été fermés extérieurement à leurs extrémités par de petits bouchons. Il est, d'ailleurs, facile de s'assurer que ce temps est suffisant ; car, en enlevant les bouchons, si l'on flaire, on perçoit nettement l'odeur, ce qui montre qu'elle est bien parvenue à l'extrémité du tube. Le



Dispositif de M. Berthelot.

bouchon est alors soulevé, pour permettre d'enlever la coupelle ; celle-ci est placée entre deux verres de montre et portée sur la balance, on détermine ainsi la perte de poids que la matière odorante a subie ; cette perte représente la quantité de matière vaporisée dans le flacon, matière que l'on suppose répartie uniformément, à ce moment, dans toute la masse du flacon.

Si l'on opère sur un liquide ou sur un corps assez volatil, on place dans la coupelle une ampoule scellée, contenant un poids rigoureusement défini et déterminé à l'avance de matière odorante ; ce poids est celui qui est capable de se vaporiser *entièrement* dans la capacité qui lui est offerte pour la mise en expérience. On écrase du dehors l'ampoule qui la contient, en faisant descendre une tige de verre, fixée préalablement à frottement dur dans le bouchon.

Cette première opération nous permet ainsi de connaître le poids exact de matière odorante qui se trouve vaporisée dans un premier flacon de 4 litres, et l'on admet, par ailleurs, qu'après dix ou douze heures de mise en expérience, cette matière est répartie uniformément dans tout l'espace qui lui est offert, ce que l'on vérifie, comme nous l'avons vu, en percevant l'odeur à l'extrémité ouverte de la partie horizontale du tube auquel la coupelle n'est pas suspendue.

Le premier flacon, ainsi préparé, est enlevé et emporté hors de la salle où se sont faites les expériences précédentes, dans une autre pièce éloignée du laboratoire, par exemple, où l'on va mettre maintenant en expérience le second flacon.

Ce changement de local a pour but de s'affranchir de l'influence que pourrait avoir sur les flacons, successivement mis en expérience, l'atmosphère qui, témoin des premières opérations, pourrait se trouver chargée de substance odorante.

Le second flacon est disposé comme le premier ; mais il est muni de deux jauges, en verre, l'une, P, de 40 centimètres cubes, est suspendue dans la partie médiane du flacon; l'autre, a, d'un centimètre cube, est placée dans la portion horizontale F du tube, qui arrive jusqu'au milieu du flacon. Cette jauge peut, d'ailleurs, glisser librement, sans frottement, dans cette branche ; des bouchons ferment encore extérieurement les deux tubes. On fait communiquer, par l'intermédiaire d'un caoutchouc, la branche horizontale F du tube, qui arrive jusqu'au milieu du second flacon, avec la branche horizontale B du tube analogue du premier flacon. La partie horizontale A de l'autre tube du second flacon est alors reliée à une pipette d'aspirations K, graduée et pleine d'eau. En laissant tomber de cette pipette 40 centimètres cubes d'eau, l'on fait passer 40 centim. cubes de l'air du premier flacon contenant, par conséquent, un poids connu de vapeur odorante, dans l'atmosphère du second flacon. Ceci fait, on enlève les communications obtenues par les tubes de caoutchouc et l'on replace les bouchons sur les orifices des deux tubes du second flacon.

Ce second flacon contient alors en volume 40/4000 ou 1/100 de l'air du premier et, par suite, 1/100 du poids de la matière odorante qui s'y trouvait contenue et que nous connaissons par notre première opération. La matière odorante se répand peu à peu dans le flacon et, au bout de dix heures, on peut admettre que la répartition de la matière dans l'atmosphère du flacon y est uniforme; car l'odeur est alors arrivée à l'extrémité des tubes qui garnissent le flacon, et c'est ce que l'on peut vérifier bien facilement en opérant sur des substances douées d'une odeur un peu intense.

On débouche alors la partie horizontale du tube où se trouve la jauge, et l'on vérifie, en flairant un moment, que l'odeur y est réellement parvenue ; puis on amène vers l'exté-

rieur, en se servant d'un fil métallique coudé, la petite jauge d'un centimètre cube, placée dans l'intérieur du tube, et on la flaire immédiatement. Si l'odeur y est sensible, elle émane du poids de substance odorante retenue dans la jauge, c'est-à-dire de $\frac{1}{4 \times 10^3}$ ou 1/4000 du poids, introduit dans le second flacon ou $\frac{1}{4 \times 10^3}$ ou 1/400000 du poids, vaporisé dans le premier.

On continue la même suite d'opérations sur un nouveau flacon, dans lequel on introduit 40 centimètres cubes de gaz contenus dans le second flacon, ce qui donne dans la jauge de ce troisième flacon, comme quantité de matière odorante, 1/100 du poids contenu dans celle du second flacon, soit $\frac{1}{4 \times 10^7}$ ou 1/40 000 000, du premier, et l'on continue ainsi la même série d'opérations successives, à l'aide de divers flacons, jusqu'au moment où la perception n'est plus sensible et échappe à l'odorat.

A ce moment, au dernier flacon, où la jauge d'un centimètre cube n'accuse trace d'odeur, on ôte le bouchon qui soutient la jauge de 40 centimètres cubes et l'on flaire celle-ci qui demeure souvent odorante.

Pour mieux faire comprendre la suite de ces opérations, voici quels sont les résultats numériques trouvés par M. Berthelot au cours de ses expériences sur l'iodoforme : dans le premier flacon, il s'était vaporisé 1,1 milligramme de matière ; il y avait donc par centimètre cube dans l'air du flacon $\frac{1.1}{4 \times 10^3}$ milligr. ou $\frac{1.1 \text{ mgr.}}{4000}$.

Dans le second flacon, les 40 centimètres cubes introduits contenaient $\frac{1.1}{10^2}$ milligramme de matière ; la jauge d'un centimètre cube donnait une odeur très sensible, correspondant à un poids de $\frac{1.1}{4 \times 10^3}$ milligramme ou $\frac{1.1 \text{ mgr.}}{400000}$.

Dans le troisième flacon, les 40 centimètres tenaient 1,1/10^4 milligramme, et l'odeur perçue correspondait à un poids de $\frac{1.1}{4 \times 10^7}$ milligramme ou $\frac{1.1 \text{ mgr.}}{40\,000\,000}$.

Dans le quatrième flacon, l'odeur n'était plus appréciable, au moins pour l'observateur, avec la jauge d'un centimètre cube, c'est-à-dire pour $\frac{1.1}{40 \times 10^9}$. Ainsi la limite de sensibilité de l'iodoforme, par l'expérimentateur, est inférieure à 1/40 de millionième de gramme, et comme la jauge de 40 centimètres cubes, dans le quatrième flacon, a fourni une odeur appréciable, elle est même inférieure à 1/100 de millionième de gramme.

Le muse serait peut-être encore sensible à une dissémination mille fois plus grande ; il est, d'ailleurs certain que cette limite varie avec chaque observateur, l'odorat des uns étant plus délicat que celui des autres.

On voit donc que l'on détermine très facilement, par une suite d'opérations simples, à l'aide de la méthode de M. Berthelot, « une limite de sensibilité olfactive à un poids de matière exactement défini ».



Les Fleurs du Var

Le département du Var, nous dit M. Auguste Pawlowski, n'est pas moins favorisé au point de vue floral que les Alpes-Maritimes. Les fleurs y sont cultivées de Bandol jusqu'à Cavalaire, particulièrement depuis une dizaine d'années.

On peut diviser cette zone agricole en trois quartiers principaux : Le premier comprend Bandol et Ollioules, aux portes de Toulon, qui se sont spécialisées dans la production des immortelles d'une part et de l'autre, dans la production des plantes bulbeuses, telles que le lys, la jacinthe, le fréésia, le narcisse. La campagne d'Ollioules rappellerait volontiers ces jardins élyséens ou, d'après Fénelon, coulent mille ruisseaux ombreux. D'innombrables canaux y tracent, en effet, un damier plein de fraîcheur, favorable à l'épanouissement des plants à bulbe. L'œillet y vient aussi avec la renoncule.

Dans le second quartier, à la Crau, à Solliès-Pont, dans la banlieue de Toulon croissent les violettes. Mais la production la plus active s'observe dans la région d'Hyères, comprenant Carqueiranne, la Plage, les Salins, Hyères, La Londe, Bormes, Le Lavandou. Grâce à son orientation à l'abri des vents du Nord et de l'Ouest, à son sol alluvionnaire bien arrosé, la plaine d'Hyères est toujours en avance sur toutes les autres régions du Midi. La saison florale s'y ouvre en octobre, jusqu'à avril et mai, époques où les fleurs

sont exclusivement destinées à la Parfumerie.

Sur les pentes ondulées des Maures, poussent en abondance les violettes au parfum pénétrant, dont on utilise non seulement la fleur, mais la feuille, dont la parfumerie fait une grande consommation.

Les jacinthes, muguets, mimosas, la rose et l'œillet sont cultivés avec succès à Hyères et aux environs.

La surface cultivée en fleurs dans le Var occupe 3.000 hectares, son revenu représente 18 millions et 8.000 ouvriers vivent de l'industrie florale.

Astrologie et Parfums

Les parfums ont été si souvent mêlés à la magie, noire ou blanche et à toutes les cérémonies religieuses, qu'il ne faut pas s'étonner de les voir aussi fréquemment utilisés dans les arcanes astrologiques. Chaque planète a son parfum préféré : Saturne, l'encens ; Jupiter, l'aloès et la Menthe ; Mars, le styrax et le benjoin ; Vénus, le citron, le musc, le myrte ; Mercure, le genièvre ; la lune, l'ambre gris.

Ces parfums combinés avec de pures essences de fleurs ont une influence bénéfique, que chacun peut mettre à profit. Il n'en coûte guère d'essayer... Et en ce temps d'incrédulité universelle et d'universelle superstition, le parfumeur qui lancera les parfums astrologiques et cabalistiques, n'aura pas perdu son temps.

Une Grève de Parfumeurs

Les parfumeurs de la République Argentine se mettent en grève pour manifester leur mécontentement des mesures fiscales nouvelles dont l'application doit avoir lieu le mois prochain. Le nouveau tarif douanier prévoit des impôts si excessifs qu'ils sont réellement inacceptables. Les réclamations présentées par les commerçants n'ayant pas été admises, il a été décidé la fermeture de toutes les maisons de commerce pour un temps indéterminé, à partir de l'application de la loi.

Cette grève amène une situation commerciale excessivement tendue et dangereuse, les bonnes maisons refusant de vendre, n'achètent plus rien.

Les seules transactions possibles sont donc celles de troisième ordre et dont il convient de se méfier.



Les cheveux ! mais nous en avons par dessus la tête ! Tant mieux, Seigneur, tant mieux : soyez le « bien velu », goguenarde paisiblement le coiffeur qui, lui, n'en a jamais par dessus la tête. S'il est chauve, — et ils le sont tous, vous ne pouvez pas ne pas l'avoir remarqué, — ça ne l'empêche pas d'avoir le sourire. Ce qui prouve que ce n'est pas à cause de leurs poils que les chauves sourient. Leur rire a des « deux sous ». C'est le rire sous cape, hilarité d'intérieur, profonde, féconde, magnétique, même, puisque nous commençons à nous faire des cheveux dès que nous sortons de chez le coiffeur. Et cette capillarité a des lois que le coiffeur possède à fond, à force de pâlir sur tant de physiques. En bel artiste, il veille jalousement à leur application stricte. Car, au fond, il abomine le cheveu qui récalcitre à la plastique. Et il vous le coupe parce qu'en effet le cheveu est repoussant ; onctueux, il le dégoûte : il est trop gras. Et si, le prenant de toute sa hauteur, le cheveu est sec, cassant, c'est un jeu pour notre « licencieux ès têtes » de le faire boucler et mettre au fer. Et ce n'est que justice. Le cheveu a de si mauvaises fréquentations, qu'il est peut-être le seul à qui l'on puisse raisonnablement chercher des poux. Aussi, il a beau faire la tête, crâner, résister, dur au cuir, crier : la barbe! se dresser d'horreur en une grimaçante tête de loup ou, jouant au plus fin, simuler la griserie, être plat, onduleux, se montrer affecté, malade, si teigneux et galeux soit-il, il ne saurait échapper à notre « herr dresseur » (des torts et des injures) toujours froid, mais incisif, tranchant, qui sous toutes ces formes, saura toujours l'atteindre, l'étreindre, le teindre et l'éteindre aussi au besoin. Car il est des cheveux incendiaires qui carottent merveilleusement la rousse — et même les pompiers, pourtant habitués à marcher avec les flammes. — Pour eux, le paternel et moralisateur savoir serait ridiculement insuffisant. L'énergique friction (marque Por : tue-gale), elle-même, reste inopportune. Contre le feu, il n'est que l'eau, constate sagement le coiffeur et, en son lavatory (à travers), le lavage de

tête soigné, demeure le moyen radical — Vive la Cologne, Monsieur ! — de ménager au cheveu une salutaire crise de noir. Blanchi par les soucis, pâle, décoloré, occis, gêné autant qu'on peut l'être, le cheveu se décide à faire peau neuve. Il se contenterait bien d'une mine de plomb, mais le soufre employé pour le pousser au noir lui laisserait l'aspect souffreteux. Mieux lui vaudrait, certes, beaucoup d'argent pour lui permettre de se refaire ; mais l'usage immodéré des antiseptiques l'a fait sceptique. Et voilà pourquoi le cheveu, henné, coiffé, reparaît avec une virginité nouvelle — dont il ferait bien volontiers hommage à sa propriétaire — en blondinet anodin et candide. A la racine, souvent, transparaît bien sa noirceur première, mais, pour tout le monde, ne faut-il pas avoir perruque blonde... et collet noir. Et, armé de ses redoutables ciseaux, le coiffeur ne fait-il pas alors véritablement figure de Parque ? de Parque... de la tête d'or ?

Fort galant, toutefois, le coiffeur n'adopte pas toujours des manières aussi rudes et lorsque le cheveu est féminin, c'est en manchettes et à coup d'épingles qu'il lui fait la guerre. Car le coiffeur est très fort; il a vraiment de la moëlle de surhomme (passionné de « Nietzsche »). Tous, nous sommes un jour sous sa coupe. Evoquant les fières « (sic) ambres » de nos pères, nous courbons le front quand le coiffeur nous impose les mains. Il agit à notre barbe et nous la fait à tous. Il manie le rasoir avec une maîtrise supérieure ; et nous nous laissons gentiment raser par lui ; et nous nous gardons bien de nous en plaindre. Cet homme (1er) nous renverse, littéralement ; au gré seul de son caprice, il nous mène par le bout du nez, nous peigne à rebours, si ça lui chante, et nous rebat les oreilles sans que l'idée même de protester nous puisse venir. C'est cependant extrêmement humiliant et inconfortable, et instable au possible que d'avoir la tête dans le vide (vacuum cleaner : traduction libre) et mal calée. Mais la « cale vicie », songez-y ! c'est là une chose redoutable dont le coiffeur tient essentiellement à conserver le monopole. Du reste, il n'y a pas à discuter. Les évolutions affolantes des ciseaux emportés dans une incessante danse du scalp sont là pour nous faire souvenir à propos que notre existence ne tient parfois qu'à un cheveu. Pussions-nous le couper en quatre, ce cheveu, qu'il y aurait tout juste de quoi vexer inutilement ce brave Cadet-Roussel. Notre résistance n'en serait guère accrue. Au surplus, rien ne résiste au coiffeur. Il faut en prendre notre parti. Aux plus jolies femmes, comme aux plus vertueuses, il fait aussi facilement tourner la tête que girouette que la brise bise sur un clocher. En dépit du proverbe dont il est l'heureuse exception, il n'y a pas loin de la coupe — sinon de la croupe, hélas ! — aux lèvres. Ah ! c'est bien triste pour les marris !

Le coiffeur, toutefois, a le bon esprit de ne pas triompher bruyamment. Ne chant point : il est bien trop blasé sur la chute... des cheveux et de leur titulaire. — Ça fait toujours moins de bruit que les chutes du Niagara. Contre elle, il n'est pas de vertu efficace. Habitué à tout prendre au comique, le Figaro (à Beaumarchais — ou faire semblant —) n'en trouve pas moins tannant de toujours s'occuper des cuirs, qu'il passe au collodion (le chevelu, naturellement). Et ce panseur, auprès de qui celui de Rodin n'est rien (en dépit de toutes ses pellicules... photographiques), ce panseur ne rêve que bonnes fortunes : dons de Juan (rien du Golf, le coiffeur ne joue qu'aux petits cheveux), de Crésus (un peu, mon bon !) ou de Nabab (salon de coiffure). Il avait mis autrefois tous ses espoirs dans les actions si vantées du Panama. Mais c'était du bois mal tourné : il en rougit le traître ! On connaît la suite. De rage, le coiffeur faillit se faire sauvage et pour appuyer sa résolution, il se coiffa « aux enfants des douards ». Mais débonnaire, et fils de débonnaire comme Charles King — ne pas confondre avec King's Charles, toujours coiffé à la chien, celui-ci — le coiffeur se fit chauve... pour n'avoir plus à s'arracher des poignées de cheveux. C'est bien plus crâne, ainsi. Et voilà pourquoi il est si poli, si brillant, si reluisant. Et voilà pourquoi son commerce est si agréable, même s'il porte sur de faux cheveux. Car le cheveu, comme tout, aujourd'hui, se met en location. Or location, — pardon si c'est un peu tiré par les cheveux — l'occasion, dis-je, est chauve. C'est d'ailleurs pour cela que l'occasion — même si elle est brune et piquante — doit toujours être saisie par les cheveux.

Ce sont là des subtilités, sans doute, mais, en tant que chauve, le coiffeur est si subtil ! On ne sait pas tout ce que sa « peau lisse secrète » : c'est Sherlock Hosme étique, soi-même ! Se gaussant des vieilles perruques et des cerveaux lents, ses méninges sont en suractivité constante, autant dire volcanique, témoin cette fameuse éruption du Mont-Pelé qui, remuant le nouveau monde autant que le vieux, a fait la preuve formidable de ce que peut une tempête sous un crâne. La bonne nature, heureusement, remet bientôt tout en ordre et en joie. Et le gai coiffeur, bien vite, susurre ces beaux vers :

« Je suis oiseux, oyez mes belles »
« Et je souris, viens mon p'tit rat ».
[T. X ; 20] — (La Fontaine, de Jouvence).

Car, en France, Dieu merci, grâce à l'harmonie de nos « cinq sens », tout finit par des « Samson et des lilas ».

Georges Delhoste.



LE MUGUET

Voici le muguet parfumé, le muguet de mai, avant que les bourgeons n'éclatent, déjà les fleurs du renouveau arrivent dans les villes :

Mars qui rit malgré les averses,
Prépare en secret le printemps,
Sur le cresson de la fontaine
Où le cerf boit l'oreille au guet,
De sa main cachée il égrène
Les grelots d'argent du muguet !

Que de poètes, que d'écrivains délicats ont été tentés par la délicatesse de ces corolles mignonnes, quelques-uns plus graves ont étudié l'histoire et la légende et nous ne pouvons mieux faire que de citer Laurent Tailhade dans ses *Vigiles de Vénus*.

Le culte du muguet, dit-il, correspond à des survivances païennes et médiévales, se rattache à des superstitions plusieurs fois millénaires. Fétichisme d'ailleurs innocent, profitable au commerce qui prête aux arts plastiques des motifs de décoration, généralement fort laids. Le muguet, parmi ces fleurs, et ces objets d'anniversaire obtient les meilleures grâces du public, on en suspend aux œillères des chevaux, à la ceinture des midinettes, au giron des vieilles dames. Les divers groupements ouvriers qui chôment la solennité du travail embaument leurs palabres de bouquets blancs et verts, couleurs d'espoir et de virginité.

La fête du premier mai, offrande musquée (1), ancienne comme le monde, n'a point cessé d'être aussi jeune que lui.

C'est la Vigile de Vénus, premier instant de la saison heureuse, nuit initiale du mois consacré à l'adolescence, à l'amour, à la beauté, à Maïa (l'Illusion), mère du jeune Hermès. C'est le renouveau du printemps, la renaissance de l'univers.

(1) Éthym. : wallon *Murque* diminutif de l'ancien français *Muge* qui s'e.t dit pour Muse (Littré).

Foisonnant et rustique, le muguet aux grelots d'argent s'apparente à la flore des sous bois. Il se plaît aux retraites humides. Il aime le clair obscur, les lieux où verdit la mousse, les clairières où des ombres volages maintiennent la fraîcheur, interceptant la flamme du soleil et comme à travers une mousseline flottante en dégradent les rayons. C'est à la forêt occidentale qu'appartient le muguet. Il croît dans les brouillards, à l'ombre pluvieuse du chêne druidique.

On a confondu — et c'est là l'origine de son choix comme emblème printanier — le narcisse de Saaron et le lis des vallées, dont parle l'amoureuse du *Cantique*, avec le muguet de mai. La faute en est à Ch. de Linnée, il dénomme le muguet Lilium convallium (qui croît dans les vallons), et quelques interprétateurs des livres saints ont conclu à l'identité avec la fleur orientale. Le lis blanc des rois de France et des blasons espagnols (azucena, qui rappelle le mot hébreu Schoschan, dont nous avons fait Suzanne) céda la place au muguet sur les autels de la vierge.

Et par une métamorphose dont, tour à tour, le polythéisme antique, la religion chrétienne et la tradition juive apportèrent les éléments complexes et divers, le lis que Salomon faisait sculpter aux chapiteaux du temple, dix siècles avant l'ère moderne, le lis qu'à pleines mains répandait l'ancêtre en pleurs sur la tombe de Marcellus, devint l'herbe fatidique, l'herbe du premier mai, du mois de Marie et de la Vigile de Vénus, que promènent dans les carrefours ces gagne-petit dont la fonction, comme parlait Joseph Gayda est :

D'apporter le printemps dans des voitures vertes.

Que de choses dans ce brin d'herbe !

Jean Lejeaux, de son côté, nous a apporté d'excellents renseignements sur la culture du muguet parfumé, dont le forçage, comme

on sait, fait le revenu de maints jardiniers spécialistes.

Le muguet se reproduit par rhizomes : chacun de ces rhizomes est marqué de cicatrices laissées par les pousses annuelles ; à la vue on reconnaît l'âge d'une griffe de muguet et seule la racine de quatre ans est capable de produire une fleur.

Ce sont, pour une grande majorité, les floriculteurs de Brandebourg, Hanovre et du Wurtemberg qui se sont spécialisés dans la production de la griffe ; leurs installations sont d'ailleurs dignes de tous éloges et servent d'exemples à tous ceux qui veulent les imiter, des frigorifiques spéciaux assurent la conservation des racines de mai à novembre, moment de la transplantation.

Sur les conseils de M. Victors qui exploite à Hampton (Angleterre), une forcerie de muguets, l'Ecole d'agriculture de Gennetines, sous la direction de M. Gaget, entreprit la culture des griffes dans le Bourbonnais.

Depuis cette première tentative, les champs se sont multipliés autour de l'Ecole et rapportent de 700 à 800 francs l'hectare. C'est une rémunération digne de la ténacité de nos compatriotes et bien propre à exciter l'émulation.

La vente de la fleur coupée est suffisamment avantageuse pour provoquer également la multiplication des cultures et la parfumerie, si elle est encore un petit débouché (à cause du prix élevé de la fleur fraîche et de sa difficulté de transport), pourrait par la suite absorber tout l'excès de production, au moment où la floraison devient générale.

Le muguet de Grasse n'est pas le *Convallaria*, mais bien le *Narcissus Polyanthus* et la petite jacinthe. On en tire par les procédés habituels une bonne essence très odorante qui ne vaut pas évidemment la véritable essence de muguet de mai.

Les muguets artificiels ont encore beau jeu, leur odeur est d'ailleurs très agréable et la *Muguettine principe* est un des produits de synthèse les plus réussis et le plus apte à toutes sortes d'emplois. Son odeur fleurie et fraîche transforme radicalement tous les produits synthétiques courants en leur communiquant une suavité très réelle. Une addition d'essence véritable de muguet et le parfum devient exquis.

J. P.





LE NÉROLI AU PARLEMENT



La Chambre a voté une augmentation de droit sur l'essence de Néroli... C'est une défaite pour ceux qui s'y opposaient (si du moins le Sénat n'intervient pas), mais ce droit est si réduit par rapport à la proposition Gilette Arimondy, que ce n'est pas un succès, loin de là, pour les amis de la Coopérative.

Personne n'est content de cette demi-mesure dont les gens paisibles s'accommoderont cependant assez volontiers.

La discussion a été très vive, et quoique le gouvernement n'ait accepté que la question ne soit portée à l'ordre du jour qu'à condition qu'elle ne dure qu'une heure au maximum, il a fallu en réalité une grande partie de la séance pour arriver à une demi-solution.

M. J. Thierry, ancien président de la Commission des douanes, avait été chargé par le Syndicat des huiles essentielles et ceux de la Parfumerie Française et de la Parfumerie Lyonnaise de défendre les intérêts des parfumeurs français, menacés par l'égoïsme des coopérateurs et des distillateurs de la région de Grasse.

Son exposé fut remarquablement appuyé par de nombreux chiffres extraits des statistiques officielles qui démontrent péremptoirement le bien fondé de nos réclamations. Il conclut par la demande de dénomination spécifique du Néroli et du Petitgrain dans le tarif, afin que le contrôle des importations devienne possible, mais rejeta le projet de droits. *Si, dit-il, sous le vain prétexte de taxer aujourd'hui le Néroli, nous portions une main*

téméraire sur l'ensemble du commerce français de la parfumerie qui jouit d'une préférence mondiale, si nous troublions à la légère l'équilibre de ses échanges, nous commettrions un acte impardonnable, au point de vue national.

M. Gilette Arimondy soutint le projet dont nous avons donné ici même le texte en l'appuyant de l'exhibition de petits échantillons d'une description complète de la culture et de la distillation des produits de l'oranger et d'une définition des divers industriels : propriétaires, distillateurs et parfumeurs.



Cueillette de la fleur d'oranger

« Ces derniers, dit l'orateur, vendent des mélanges parfumés à grand renfort de réclame sous des noms plus ou moins ronflants. Ils les vendent fort cher. Les parfumeurs ont tous fait, dans ces cinquante dernières années, des fortunes très importantes (?) et pendant qu'ils s'enrichissent, les paysans sont allés en s'appauvrissant.

« En effet, alors qu'un hectare de culture en orangers bigaradiers coûte 1.800 fr., le rapport en fleurs n'est que de 1.400 francs (?) en vendant la fleurs 70 centimes, le cultivateur ne gagne rien, en la vendant 60 centimes il perd 800 fr. par hectare et par an ».

On s'étonne qu'après une présentation de la question aussi favorable aux coopérateurs, la Chambre n'ait pas été émue jusqu'aux larmes. On conçoit difficilement l'inertie des pouvoirs publics devant la bonne volonté de cultivateurs qui depuis une dizaine d'années s'acharnent à perdre tous les ans de 400 à 800 fr. par hectare.

M. Gilette Arimondy a passé ensuite avec tout autant de précisions rigoureuses (?) à la falsification de l'essence de Néroli française... il en a dit tant de choses qui montrent sa parfaite ignorance de la question qu'il vaut mieux les passer sous silence. Sachons cependant que tout Néroli vendu moins de 605 fr., quand la fleur vaut 70 centimes, moins de 495 fr. quand elle vaut 60 centimes, est forcément falsifié (?) et que les produits commerciaux sont des mélanges variant de 40 à 60 % de Nérolis exotiques. Ceci s'accorde mal avec les affirmations du rapporteur qui estime à 200 kilogs seulement l'importation du Néroli étranger, alors qu'il en faudrait 10 fois plus pour couper convenablement les 2.500 kilogs de Néroli français. Passons sur ces incohérences qui ne devraient pas être reçues à une tribune publique.

M. Raoul Perret, ministre du Commerce, a relevé certaines de ces erreurs tendancieuses et a fait constater que le nouveau droit équivaudrait à charger le produit étranger d'un

droit de 30 % *ad valorem*, ce qui était véritablement excessif alors que l'essence de rose ne paye que 1 % environ de son prix.

M. le Ministre du Commerce s'oppose à l'adoption des chiffres de M. Gilette et accepte l'amendement de M. Dubois qui prévoit les chiffres suivants :

Tarif général 2.400 au lieu de 10.500, tarif minimum 1200 au lieu de 7.000.

M. le vicomte de Villebois-Mareuil, rapporteur de la Commission des douanes, explique son rapport en affirmant — ce qui n'est évidemment pas exact pour les parfumeurs représentés par leurs syndicats — que l'accord s'était fait devant la Commission des douanes entre parfumeurs (?), distillateurs et producteurs. L'honorable rapporteur a sans doute confondu les distillateurs-parfumeurs de Grasse et environs avec les fabricants de parfumerie du reste de la France, dont les intérêts sont tout à fait différents.

Nos syndicats de parfumerie et d'huiles essentielles ont été également confondus par lui avec le Syndicat des produits chimiques qui n'a rien à faire en la circonstance, paraît-il, même lorsqu'il s'occupe des huiles essentielles et extraits qui sont (commercialement parlant) considérés comme drogues et produits chimiques.

Bref, la clôture de la discussion étant accordée, l'amendement Louis Dubois et Faillot, adopté par le gouvernement et remplacé par une proposition transactionnelle de M. Gilbert Laurent, acceptée par la Commission des douanes, et qui propose les chiffres de 5.000 et 2.500.

M. Thierry, mandataire des syndicats, de parfumeurs, insiste pour le maintien de l'ancien droit de 50 fr. et combat la légende de la crise des orangers et après un débat assez mouvementé qui fait dire au rapporteur qu'en la circonstance, la fleur d'oranger n'agit pas comme calmant, M. Gilette Arimondy, la mort dans l'âme, se rallie au projet gouvernemental, modifié pour des raisons de règlement comme suit :

Tarif général 3.750 francs, tarif minimum 2.500 fr.

Restait à discuter l'article additionnel de M. Durafour, ainsi conçu :

« Sont exemptés de tous droits les essences de Néroli produites dans les colonies françaises ou pays de protectorat. Les essences de Néroli soumises au droit, mais qui pénètreront en France pour être réexportées à l'étranger, bénéficieront du régime d'admission temporaire ».

Sur la remarque du Ministre du Commerce que les produits des colonies assimilés ne payent pas de douane et que le droit de supprimer certains droits de douane dans les protectorats appartient au pouvoir exécutif et doit être réglé par décret après entente avec le gouvernement du protectorat. M. Durafour retire son amendement; l'engagement formel du ministre de lui donner satisfaction par cette voie lui donnant satisfaction.

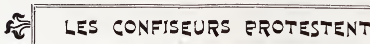
Et voilà le compte rendu aussi exact que le permet la sténographie officielle de la première bataille livrée par les parfumeurs français contre les distillateurs et propriétaires des Alpes-Maritimes.

Le bon droit a largement triomphé puisque le chiffre de 105 francs par kilog, a été réduit à 37,50 au tarif général et que le droit de 75 fr. a été réduit au tiers, soit 25 fr. au tarif minimum.

Attendons l'avis de nos sages sénateurs, ils sauront distinguer le droit des fabricants français d'eau de Cologne (article qui est bien loin de gagner les fortunes dont parle M. Gilette Arimondy, et qui fait partie des armes de combat contre nos principaux concurrents voisins), de l'égoïsme des distillateurs des Alpes-Maritimes (à qui le Néroli étranger est bien indifférent puisqu'ils ont le Petitgrain) et des propriétaires à qui la coopération a donné le goût du lucre. Qu'ils économisent donc les 15 ou 20 % que leur coûte la gestion de leur société, le bénéfice sera amplement suffisant.

Nous sommes toujours prêts à défendre les coopérateurs contre les coalitions susceptibles de les empêcher de produire convenablement les fleurs à parfum, richesse française, mais ils nous trouveront aussi opposés à leurs vues lorsqu'elles ne seront pas justes et raisonnables.

Ch. d'Auribeau.





Les confiseurs protestent contre la tendance trop générale de nos morticoles de charger les confiseurs, comme en général tous les fabricants de produits de consommation, de tous les méfaits et de tous les accidents.

Le docteur Dumas, notamment, dans une chronique du *Petit Méridional*, au sujet des empoisonnements par la crème, qui fit beaucoup de bruit au commencement de l'année, cite un passage d'un rapport du docteur Sacquepée, dont voici les termes :

« Enfin, il faut bien que le public le sa-

che pour qu'il puisse peser sur les pouvoirs publics et obtenir l'interdiction de telles pratiques : quelques industries (clarification du vin, photographie) emploient surtout les blancs d'œufs ; d'autres (mégisserie, biscuiterie, etc.) ont besoin du jaune ; la partie non conservée est cédée ensuite à d'autres commerces, en particulier la pâtisserie. Inutile de souligner le danger de tels agissements ».

Il serait temps enfin que les corporations dont les intérêts sont constamment menacés par les déclarations erronées de journalistes notoirement incompétents, songent à se défendre ; il semble que dans de tels cas, des débats publics sont seuls susceptibles de rétablir la vérité et d'empêcher la propagation de pareilles contre-vérités (1).

Nous avons dû nous fâcher à plusieurs reprises contre quelques hygiénistes qui déclarent pompeusement, après des expériences faites, le diable sait comme, la nocivité de tels et tels produits employés couramment en alimentation.

Grâce aux dénominations chimiques dont ils abusent, ils parviennent à terroriser les foules crédules et à provoquer de véritables paniques.

Lorsqu'ils parlent de la Vanilline artificielle dans les chocolats par exemple, ils l'appellent « Aldéhyde méthyl protocatechique », ce qui est bien plus laid (et certainement bien plus dangereux), mais ils oublient de déclarer que la Vanille naturelle contient surtout de l'éther méthylique de l'aldéhyde protocatéchique, puis de l'acide vanillique, des résines, des matières pectiques, des acides gras et toutes sortes d'autres produits qui, malgré leur origine naturelle, ont des noms tout aussi menaçants.

Les savantasses se grisent de mots et n'approfondissent pas assez les faits. Chaque fois qu'un article menaçant une corporation sera inséré dans les journaux, qu'il soit communiqué au syndicat qui se chargera de nommer un expert qualifié pour redresser les faits. C'est en l'occurence ce qu'ont fait les pâtissiers ; M. Esparcel a non seulement usé du droit de réponse dans le même journal, mais a, en outre, fait une conférence (qui aurait pu être contradictoire, si M. Dumas avait répondu à son offre), mais qui fut évidemment en son absence, l'occasion d'une réhabilitation sans conteste de la pâtisserie française.

Les bonbons au menthol

Nous avons à plusieurs reprises parlé des prétentions extraordinaires des pharmaciens qui veulent absolument que le Menthol, sous son nom chimique, soit curatif, alors que sous son nom d'essence de menthe, il soit d'usage licite à tous les fabricants de produits alimentaires. Nous n'apprenons rien à personne en rappelant que les deux dénominations n'indiquent qu'un titre de concentration plus ou moins grand, puisque les essences de menthe du commerce contiennent généralement un minimum de 50 % de menthol libre. Il suffit d'un peu de froid pour cristalliser ce dernier, qui n'acquiert certainement pas dans cette séparation de vertus nouvelles.

M. Albert Bérard, avocat des pâtissiers, des confiseurs et des épiciers, a réussi à faire fixer la jurisprudence. Après des jugements multiples et contradictoires, et malgré l'avis d'experts pharmaciens ou inféodés au corps pharmaceutique, il obtint l'acquittement de ses clients, notamment celui de M. Wolff, épicier, devant le tribunal correctionnel d'Etampes, et de son fournisseur devant le tribunal correctionnel de la Seine.

Dans les deux affaires, les syndicats de pharmaciens qui s'étaient portés partie civile, interjetaient appel, et au mois de juin dernier, elles venaient une première fois devant la neuvième chambre de la Cour, qui avant de se prononcer, décidait de demander à trois savants qu'elle commettait comme experts, de donner leur avis sur la question.

A l'unanimité, ils affirmèrent que l'action du menthol est curative, et qu'en conséquence, ils estimaient que la vente des préparations au menthol devait être réservée aux pharmaciens, puisque d'ailleurs il est inscrit au codex.

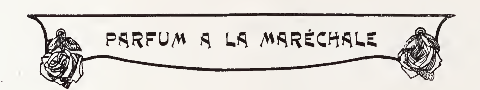
Et cependant, par la plaidoierie de Me Bérard, la Cour se séparant des experts qu'elle avait nommés, a confirmé les sentences d'acquittement rendues par les tribunaux de première instance.

C'est pourquoi nous disions en commençant que la question nous apparaît maintenant comme définitivement tranchée.

Nous demanderons à Me Bérard de publier les arrêts de la cour, mais nous le félicitons dès aujourd'hui d'avoir fait triompher le bon sens et le droit.

Il est inadmissible, nous l'avons dit bien souvent, qu'un produit, sous prétexte qu'il est nommé au « codex médicamentarius », soit réservé en monopole à une série de négociants particuliers, et il n'est pas compréhensible qu'un produit, qui n'est aucunement préparé par des voies chimiques, mais seulement obtenu par solidification d'une essence naturelle, sans aucune purification quelconque, soit considéré autrement que le produit naturel lui-même.

(1) Les intéressés pourront s'adresser à l'Association des Journalistes et Ecrivains Scientifiques Français, 25, rue Lauriston, à Paris, qui, comprenant des spécialistes compétents dans toutes les branches, saura faire redresser les erreurs voulues ou non des pamphlétaires mal renseignés.



Les Recettes de Floriane

(p. 17 janvier 1914)

Qu'il émane de Flore ou de Florian, Floriane est un nom « doux fleurant ».

Répondons à Floriane.

Ses parfums à la Maréchale sont intéressants, mais il convient de dire que la recette de Dejean (1) de 1777 n'est pas la recette originelle. Dejean dit, avec raison, que cette poudre était encore très à la mode de son temps et Floriane parle, avec non moins de raison, de sa vogue, il y a trois siècles. C'est donc plus haut qu'il faut rechercher la recette originelle.

Cette recette, la connaîtrons-nous jamais ? Il est probable que non, puisqu'elle appartenait à la maréchale d'Aumont et, qu'authentiquement, rien ne nous prouve qu'elle l'a transmise à quiconque.

J'extrais d'un petit ouvrage imprimé à Lyon, en 1698 (il se vendait, à cette époque, chez Hilaire Baritel, Jacques Guerrier et Jacques Lyons, rue Mercière) : « *Le Parfumeur Français,* « qui enseigne toutes les manières de tirer les odeurs des fleurs et faire toutes sortes de compositions de parfums » ; ce petit renseignement pris dans la Préface au lecteur page VI : « Le nom de poudre à la Maréchale n'a été donné que parce que la Maréchale d'Aumont se plaisait à la faire. C'est ainsi qu'à l'imitation de ces illustres personnages (Barbe vient de citer Louis XIV, le prince d'Harcourt à qui il a dédié son manuel, le prince de Condé, etc.), l'on pourra s'occuper à mettre en pratique ce que j'ai enfermé dans mes différents traités ».

Barbe Simon, l'auteur de ce petit manuel, était parfumeur à Paris, rue des Gravilliers « A la Toison d'Or ». Le *Parfumeur Français* eut — d'après Brunet — avant de devenir *le Parfumeur Royal* qui parut en 1698 et eut une dernière édition en 1761 — six éditions.

Barbe, j'imagine, ne prétend pas donner la recette authentique de la Maréchale d'Aumont ? Voici, cependant, les divers ingrédients que l'on rencontre dans ses trois manières de faire la poudre à la Maréchale : Iris, santal citrin, souchet, calamus, girofle, cannelle, bois de rose, benjoin, marc d'eau d'ange, storax, labdanum, éc. de citron, d'orange, sem. de coriandre, marjolaine, lavande, fleur d'oranger et roses de Provins.

Je ne dis pas que c'était là quelque chose de bien fleurant, loin de là ; le résultat devait être médiocre, à mon avis. Autre temps, me direz-vous, d'accord et je conviens qu'un rajeunissement s'impose. Mais, de tout cela, qu'est-il resté dans la formule de Dejean : l'iris, la girofle, le citron et la fleur d'oranger ; nous ne parlerons pas du *Coustadou,* cette coquille suggestive arrêtera certainement les chercheurs les plus enragés.

Dans son histoire des Drogues de 1694, l'épicier droguiste Pomet dit T. 1, en parlant de la mousse de chêne : « Le chêne produit encore une mousse qui est, ce que nous appelons Usnée, de laquelle on se sert pour faire la poudre de Chypre, de Frangipane et à *la Maréchale* » (rien ne nous dit que la Maréchale d'Aumont ne l'employait pas, c'eût été avec raison ; cependant, elle ne figure pas dans les recettes de Barbe), que nous faisons venir de Montpellier.

La véritable manière de faire ces poudres m'est inconnue, c'est ce qui m'oblige à renvoyer le lecteur à ceux qui en ont une juste connaissance ou de s'en tenir aux descriptions qu'en a fait le sieur Barbe, dans un petit traité imprimé à Lyon, auquel je ne puis contredire, pour ne pas savoir si *ses descriptions sont justes.*

Pomet était un sage.

Or, nous trouvant en quête de recherches sur la paternité — disons maternité — de la poudre à la Maréchale, nous penchons — en présence de cette question plus ou moins intéressante — pour Catherine Scarron de Faures qui épousa, en 1629, Antoine d'Aumont, nommé plus tard maréchal de France en 1651.

Barbe cite la maréchale d'Aumont à la suite de Louis XIV et du prince de Condé, ce qui semble prouver qu'il a en vue un de leurs contemporains.

Rimmel (le Livre des Parfums, Dentu 1883) ne fait que répéter le propos de Barbe sans d'ailleurs le nommer.

Autre argument : S'il s'était agi d'Antoinette Chabot ou de Françoise Robertet qui, au XVIe siècle, tour à tour, furent les épouses de Jean maréchal d'Aumont, Barbe eut pu dire la première ou la seconde maréchale

(1) Dejean. — *Traité des Odeurs,* suite du traité de la distillation de 1759, dédié à la comtesse de Goëslin. L'approbation est de *Demachy,* pharmaco-poète 1777 : Cette date concorde exactement avec la fondation du Collège de pharmacie, rue de l'Arbalète, à Paris, où Demachy venait d'être nommé administrateur pour la botanique et l'histoire naturelle des médicaments.

d'Aumont, si toutefois ces deux épouses le connurent maréchal en 1579 ?

Enfin, notons que Catherine Scarron de Vaures avait pour mère Catherine Tadei, nom qui paraît bien italien ; il est fort présumable que c'était cette mère italienne qui avait donné à Catherine Scarron, le goût pour la cuisine des parfums et qui l'amena à composer la *poudre à la Maréchale*. Ce serait donc dans son hôtel où réside actuellement « la *Pharmacie Centrale de France* » (1) que la maréchale d'Aumont préparait cette fameuse poudre dont le succès — comme parfum — ne s'est pas ralenti depuis trois siècles.

Déjà (1611) le journal de Louis XIII, T. II, p. 66, rédigé au jour le jour par son précepteur Héroard, nous montre que, parmi la cour, c'était une occupation fort à la mode : « Le petit Louis XIII, le 8 juin 1611, trouve sa mère, Marie de Médicis, *occupée à faire des parfums*, il y travaille avec elle » (Franklin : les gantiers parfumeurs). Conclusion : Il n'existe pas de recette authentique ni bien spéciale de la poudre à la Maréchale.

Or, celle-ci, suivant le cas ou suivant les « artistes », présente des variétés nombreuses et, cela va de soi, souvent dissemblables. La note que l'on rencontre le plus généralement, c'est : Iris, santal, néroli avec un fond d'épices, quelques baumes choisis et toujours l'ambre et le musc indispensables ; c'est affaire de tact et de goût pour le parfumeur sensu stricto.

La retouche est toujours permise ; le grand point, c'est de donner satisfaction à la fashion, tout en soignant l'agréable illusion ou la caractéristique d'un parfum évoquant le « grand siècle » qui l'a vu naître.

La formule de Pradal, que l'on trouve dans l'Encyclopédie Roret, à laquelle l'ingénieur feu Villon n'a rien changé dans l'Edition refondue de 1895 est reproduite (avec le musc en plus) du « *Parfumeur Impérial* » de Bertrand (chez Brunot-Labre 1809) : formule désuète, il y a plus à laisser qu'à prendre.

Le parfumeur anglais Askinson (chez Bernard Tignol, vers 1897) n'a rien compris ou n'a rien voulu savoir de la « Maréchale ». De la cassie, de l'écorce d'orange et de la menthe : c'est tout ce qu'il y met.

Déjà Piesse — autre parfumeur anglais — 1re édition française 1885, annotée par Réveil, agrégé de l'Ecole de pharmacie de Paris (deux autres éditions également chez Baillière ont paru, 1890 et 1903) ; Piesse nous dit dans son ouvrage : « La *Maréchale* et le bouquet du Roi qui ont eu aussi leur temps, doivent beaucoup de leur caractère particulier, au « Vétyver » qui y entre ? » Disons qu'il y fait entrer, ce dont je ne le blâme pas, le chiendent indien, délicieusement parfumé y donne une note fort agréable, mais on ne le voit figurer, et pour cause, dans aucun formulaire de ces temps-là, même dans Bertrand (*loco citato*). Il était inconnu au XVIIe et au XVIIIe siècle. Piesse lui-même nous l'apprend, c'est la Mousseline des Indes que les expéditeurs croyaient peut-être; avec raison, préserver des mites avec le vétyver, qui fit connaître ce parfum et donna l'idée au parfumeur Delcroix de préparer sa fameuse « *Mousseline* » qui fit fureur en Angleterre, il n'y a pas si longtemps.

Mais l'origine que Piesse nous donne de la poudre à la Maréchale, n'est pas moins curieuse et mérite d'être relevée, p. 18, éd. 1890.

« Avec la Régence (!) les parfums rentrèrent à la cour, c'est à cette époque que fut inventée la *poudre à la Maréchale* et que Jean Liébault publia des travaux importants sur la Parfumerie ! ! Ce sont de flagrants anachronismes dont le plus suggestif, disons-le, concerne Liébault, médecin et agronome français, né à Dijon vers 1535, et mort en 1596 ».

Liébault écrivit trois livres d'embellissement et ornement du corps humain (livres émaillés effectivement de nombreuses recettes de parfums et cosmétiques qui parurent à Paris chez Jacques Dupuy, en 1582 !) Réveil n'a pas relevé cela, on peut s'en étonner. Mais ce qui est plus curieux encore, c'est de voir un fin lettré comme O. Uzanne, copiant Piesse, sans y rien changer, à la p. 48 de son charmant ouvrage : « Les Artifices de la Beauté », Félix Juven 1902, librairie Fémina.

Mais — car on n'en finirait pas — ne nous écartons pas trop du côté pratique. La Parfumerie Moderne cherche à faire revivre le Parfum à la Maréchale : poudre, extrait, essence. Rien de mieux et Floriane se met de la partie.

Souhaitons bonne chance à ses compétitions.

E. G., *bibliophile champenois.*

Poudre à la Maréchale

Coustadou. — Il faut y voir, je crois, « *Coste doux* », traduction de « Costus dulcis », qui ne me paraît pas devoir être la racine de Costus de l'Inde (Aucklandia costus de Piesse, 1890 : Hist. des Parf., p. 153), à odeur d'aunée et d'iris, mais la « *Cannelle blanche* » mentionnée pour la première fois, par Clusius (1605) et qui, au XVIIe siècle, portait aussi le nom de *Costus dulcis* (Pluckigera Hanbury, Hist. des Drogues d'origine végétale, traduite par de Lanessan. O. Doin, 1878, T. 1, p. 38).

Incertæ sedis, cette cannelle a été placée

(1) Sur l'histoire de l'hôtel d'Aumont de la rue de Jouy, on trouvera de précieux renseignements dans le « *Cinquantenaire de la Pharmacie Centrale de France* », dus à la plume savante de M. Ch. Sellier, conserv. anj. au Musée Carnavalet.

par ces auteurs, parmi les magnoliacées, par Guibourt, parmi les guttifères ; enfin Gildemeister et Hoffmann (les huiles essentielles, Bernard Tignol 1900), semblent avoir créé un genre spécial à son intention : les cannellacées.

Peu importe, cette écorce donne une poudre presque blanche, d'odeur *très agréable de girofle et de muscade* à la fois.

Je me baserai encore sur les observations de Pomet, un contemporain, qui dit, en parlant de la *Cannelle blanche* qu'il appelle *Costus corticus* « que quelques apothicaires supposent et employent mal à propos au lieu du Costus arabicus, à qui, pour cet effet, ils ont donné le nom de costus indiens », Pomet, T. 1, p. 67.

C'est clair. « Costus » était le nom de la cannelle blanche à cette époque.

Tenons-nous en au « *Costus dulcis* » *nettement indiqué* et identifié avec la « Cannelle blanche » par Fluckiger et Hanbury.

A remarquer que cette cannelle se place très bien dans la recette après l'écorce de bois de girofle qui est comme on sait : la cannelle girollée (myrtus caryophyllatus).

Je ne crois pas me tromper.

En résumé, en se conformant scrupuleusement à cette recette — sans oublier l'ambre — on obtiendrait évidemment un parfum *vieillot*, mais d'une fragrance assez originale à mon humble avis.

Rien ne coûte d'essayer.

E. G.



POUR MESURER L'INTENSITÉ DES PARFUMS[1]

Méthode Mesnard pour apprécier l'intensité des parfums floraux. — Voici, d'après M. Coupin et les publications faites au moment des essais dans *La Nature* et dans la *Revue Générale de Botanique*, l'ingénieux artifice imaginé par M. Mesnard.

La méthode détournée que M. Mesnard a employée pour arriver à mesurer l'intensité du parfum des fleurs est très précise. Comme le remarque l'auteur, si l'odorat n'est pas capable, comme on peut le supposer *à priori*, d'évaluer l'intensité d'une odeur en mesure absolue, il peut être un comparateur merveilleux. Le parfumeur qui possède, dans son magasin, cinq ou six cents espèces d'odeurs, sait parfaitement les distinguer les unes des autres, alors qu'il n'est pas en son pouvoir de définir leur intensité d'une manière certaine. De même, il est possible de reconnaître, par l'odorat, l'existence d'un grand nombre de substances chimiques, mais sans qu'on puisse en rien préjuger de la quantité de ces substances qu'on trouve répandues dans l'air. Supposons donc, dit-il, que l'on fasse venir, dans un récipient donné, de l'air chargé d'un parfum connu et de l'air ayant passé sur une essence spéciale, de l'essence de térébenthine, par exemple. On peut réaliser un mélange pour lequel l'odorat arrive à ne percevoir qu'une odeur neutre, c'est-à-dire une odeur telle qu'il suffirait de faire varier un peu la proportion des essences dans un sens ou dans l'autre, pour sentir, soit le parfum, soit l'essence de térébenthine. On peut alors admettre que les odeurs s'équivalent, et si l'on dispose

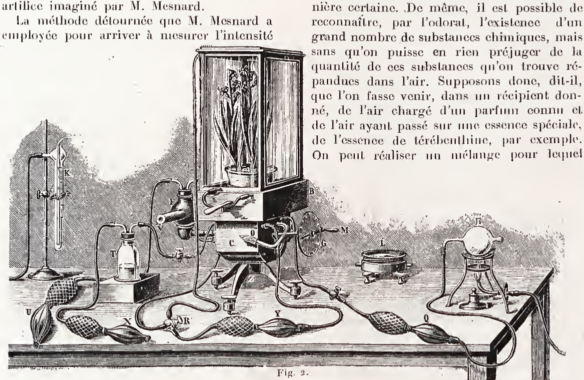
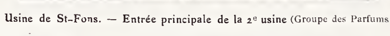


Fig. 2.

(1) Voir P. M., Mars 1913, p. 36-37-38.



Usine de St-Fons. — Allées centrales de la 1re usine



Usine de St-Fons. — Entrée principale de la 2e usine (Groupe des Parfums

SOCIÉTÉ CHIMIQUE DES USINES DU RHONE



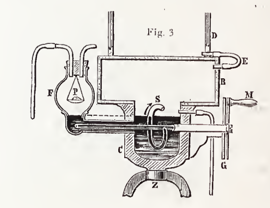
Usine de St-Fons. — Allée centrale de la 2e usine



Usine de St-Fons. — Laboratoire de recherches (en reconstruction).

d'un moyen permettant de mesurer l'intensité de l'essence de térébenthine, on obtient, par cela même, l'intensité du parfum.

Pour doser l'intensité de l'essence de térébenthine, on se base sur la propriété que possède cette dernière, d'éteindre la phosphorescence du phosphore. A cet effet, on emploie un morceau d'amidon des blanchisseurs trempé dans du sulfure de carbone où l'on a fait dissoudre du phosphore. Le sulfure s'évapore et l'amidon, corps bien homogène, s'imprègne du phosphore qui luit à



l'air. M. Mesnard a montré que, pour empêcher le phosphore de briller, dans un espace donné, il faut y amener un volume d'air d'autant plus grand qu'il est chargé d'un poids moindre de vapeurs d'essence de térébenthine.

L'essence de térébenthine devient ainsi un étalon commun pour les diverses essences, et l'on peut appeler intensité du parfum, dégagé par un poids donné d'huile essentielle, le rapport entre le poids d'essence de térébenthine qui neutralise le parfum, et le poids de cette même essence qui, employée seule, dans les mêmes conditions, agit sur la phosphorescence avec la même énergie.

Dans toutes les expériences, il est nécessaire d'entraîner mécaniquement les odeurs, généralement lourdes, à l'aide d'un fort courant d'air.

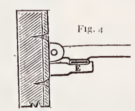
Voici comment M. Mesnard a réalisé toutes ces conditions dans un appareil construit au laboratoire de M. Gaston Bomier.

Les essences dont il s'agit de déterminer l'intensité, sont renfermées dans un grand récipient (Fig. 2), cloche ou cage vitrée (D), placé sur une sorte de piédestal supporté lui-même par un trépied métallique Z, muni de vis calantes. Ce piédestal se compose de deux parties : une partie étroite C, creusée à l'intérieur en forme de cuve, et dans laquelle on met du mercure ; une partie élargie B, séparée de la cage vitrée par un plancher. Ces deux parties ne forment qu'un seul et même récipient. Un tube de caoutchouc pouvant être fermé par un levier à frottement dur (Fig. 4 E) établit la communication entre la cage vitrée et le récipient de la cuve à mercure (Fig. 3). Dans ce même récipient débouchent également différents canaux dont l'un est destiné à amener l'air chargé d'essence de térébenthine venant du flacon T. On perçoit les odeurs dans l'appareil à l'aide du tube O.

Par le jeu d'une poire en caoutchouc munie, en avant et en arrière, d'ajustages et d'un robinet à trois voies R, on peut, à volonté, brasser l'air parfumé, soit dans la cage vitrée et dans le récipient de la cave mis en communication l'un avec l'autre, soit dans chacune de ces deux parties, isolément.

L'odeur neutre ayant été obtenue, comme il a été dit précédemment, il s'agit de mesurer la charge de l'essence de térébenthine qui a produit ce résultat. La substance phosphorescente est suspendue dans une ampoule de verre noirci F, de 100 centim. cubes environ de volume et qui se trouve mise en communication, par sa partie inférieure, avec la cuve par un tube horizontal entièrement plein de mercure. Un tube en carton noir V permet de voir la phosphorescence, même en pleine lumière (Fig. 2).

Pour transporter l'air parfumé de la cuve dans l'ampoule à phosphorescence, on emploie le dispositif suivant (Fig. 3). Dans l'axe même du tube de communication, on place un tube plus petit dont une extrémité s'ouvre, dans le mercure, juste au-dessous de l'ampoule. Par son autre extrémité, ce tube se continue avec un axe plein, muni d'une manivelle M. Vers le milieu de la cuve, il reçoit une branche recourbée en tour de spire (Fig. 3). Pour une certaine position initiale, la spire et le tube qui la prolonge peuvent être entièrement remplis de mer-



cure ; mais, si l'on fait tourner la manivelle, l'extrémité de la spire émerge dans l'atmosphère et y puise, à chaque tour, une certaine quantité d'air parfumé, qu'elle entraîne, au sein du mercure, jusqu'à l'extrémité du tube où cet air peut s'échapper bulle à bulle et se répandre dans l'ampoule.

On tourne la manivelle jusqu'à ce qu'on obtienne l'extinction de la phosphorescence. Le nombre de tours ou de fractions de tour est proportionnel à la quantité d'air qui a été transportée. D'ailleurs, la spire est gra-

duée et l'on peut, dans une certaine limite, modifier ce volume en élevant plus ou moins le niveau du mercure dans la cuve. Une poire en caoutchouc U permet de laver la substance phosphorescente avec un peu d'air ; une autre poire Q peut distribuer de l'air chaud dans tout l'appareil.

A. Chaplet.

PARFUMERIE PRATIQUE



LES POUDRES DE RIZ COMPACTES



Les poudres de riz compactes, actuellement dans le commerce, présentent de sérieux avantages sur les poudres à l'état pulvérulent : moindre encombrement, emploi plus facile, etc.

Leur préparation n'offre de difficulté qu'en ce qui concerne le moulage pour lequel chacun peut prendre des dispositions spéciales correspondant à l'importance éventuelle de la production.

Supposons une poudre de riz composée de :
1 tiers d'amidon extra,
1 tiers carbonate de chaux précipité,
1 tiers de talc extra blanc.

Cette poudre est colorée et parfumée selon les méthodes habituelles, puis elle est humectée et pétrie avec une mélangeuse pétrisseuse dont nous avons donné dernièrement la description.

La pâte obtenue par cette méthode peut être relativement peu humide et, en tout cas, ne contient aucun excès d'eau susceptible de remonter à la surface et de faire adhérer le produit à la machine à comprimer. Cette machine est beaucoup plutôt une machine à mouler qu'une machine à comprimer, car il ne faut pas que le produit prenne une dureté incompatible avec l'emploi de la houppe.

La machine peut d'ailleurs être entièrement supprimée par divers tours de main.

Des rondelles de papier filtre humide sont mises en forme au moyen d'une matrice et déposées dans des creux de même forme faits par la même matrice dans une toile métallique ou une tôle perforée.

La pâte obtenue avec la poudre humectée plus largement que ci-dessus, et obtenue semi-fluide, est versée dans ces coquilles, les toiles étant suspendues sur des châssis pour que l'eau s'écoule et que la dessication soit plus aisée.

Le lendemain, les petits pains de poudre agglomérée peuvent être sortis de la toile et portés à l'étuve. Cette pièce est largement aérée, la température n'y dépasse pas 40°. Les petits pains sèchent rapidement et sont mis en boîte où on les maintient au moyen d'un point de colle. Au besoin un papier est collé sur tout leur verso au moment où on les dépouille de leur vêtement de papier filtre, et c'est ce papier qui est collé au fond de la boîte.

Un excès d'amidon donne un produit trop compact et cédant difficilement à la houppe, au contraire une insuffisance d'amidon compromet la solidité des petits pains.

Il faut employer des parfums très stables pour éviter une trop grande évaporation lors du séchage. D'ailleurs, il est inutile de le prolonger outre mesure, la manutention des pains de poudre étant plus facile à l'état humide et la dessication se faisant normalement après l'emboîtage.

La boîte doit autant que possible contenir la houpe qui évite les effets des chocs du transport, ou un emballage en coton pour éviter le bris.

Nous donnerons prochainement des détails sur la fabrication du papier poudré.

Floriane.



INAUGURATION D'UN MONUMENT CHIRIS A GRASSE



Dimanche, 29 mars dernier, en présence de toutes les notabilités de la ville et du département, a été inauguré à Grasse le monument Léon Chiris.

Des discours remarquables retraçant la carrière de Léon Chiris, qui fit tant pour sa ville et pour l'industrie de la Parfumerie, furent prononcés par M. Joly, préfet des Alpes-Maritimes ; par M. Amic, sénateur ; par MM. Fayssat, Raiberti et Cresp, maire de Grasse.

Le monument élevé par la ville de Grasse à la mémoire du regretté sénateur, Léon Chiris, se dresse à l'avenue Carnot, dans l'ancienne propriété que la famille possédait entre la villa Pilar et l'ancien Collège, et qui sera un jour propriété communale. Il est l'œuvre de nos estimés concitoyens, M. Maubert, le réputé statuaire, au ciseau de qui est dû le beau monument de la reine Victoria, à Nice, et MM. Le Bel et Warnery,les habiles architectes,

qui, tous deux, s'inspirant d'une modestie qui n'a d'égale que leur talent, attribuent à M. François Carnot tout le mérite de conceptions qu'ils n'auraient fait que traduire.

Le monument fait face à la ville. Il est de la ville, est placé le buste en bronze et à l'antique de l'ancien sénateur, porté par un socle également très simple en pierre polie de la Sarrée. Tous ceux qui ont connu M. Léon Chiris s'accordent à dire que



Monument Chiris — Cl. Revue de Grasse

d'une élégance à la fois sobre et éloquente qui force l'admiration. Sous un portique inspiré de l'architecture provençale du XVIII[e] siècle que surmontent deux vases en marbre et dont l'entablement supporte un cartouche aux armes l'artiste a su reproduire heureusement sa physionomie à la fois grave et souriante, pleine d'une énergie sur laquelle les événements et le contact des hommes semble avoir jeté une pointe de mélancolie.

Au pied du monument, un groupe allégorique, mais un groupe parlant et dont le langage, pour être compris, ne demande nul effort, même aux esprits les moins cultivés, ce qui est certainement un des éléments les plus essentiels de la valeur d'une œuvre d'art : une femme du peuple, symbolisant le vieux Grasse, conduisant devant le monument une fillette chargée des fleurs de la reconnaissance et à laquelle elle dit les titres de Léon Chiris à la gratitude de sa ville et de son pays natal. Ce groupe, en marbre de Carrare, est d'une remarquable beauté, et l'on ne saurait trop féliciter M. Maubert de l'expression si claire et si vraie qu'il a su mettre dans les traits et jusque dans l'attitude des deux personnages.

Et il faut le louer, aussi, de la fidélité avec laquelle son ciseau a fixé dans le marbre les moindres détails de ce bon vieux costume féminin grassois, témoignant ainsi envers le passé d'une piété qui se concilie si parfaitement bien avec les espoirs de l'avenir épanouis sur la figure de la fillette sur l'épaule de qui s'appuie la main tremblante de la bonne grand' mère.

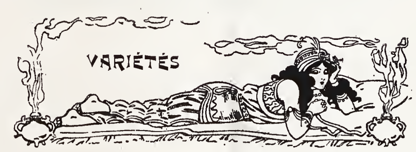
L'ensemble, groupe et portique, repose sur de solides assises en pierre de la Sarrée qui constituent elles-mêmes un ouvrage d'architecture très intéressant et qui fait grand honneur aux architectes, MM. le Bel et Warnery et à l'habile entrepreneur M. Joseph Cresp.

En arrière et en contrebas, la petite propriété, où d'importants travaux de terrassement ont été effectués, a été transformée en un coquet jardin d'agrément, où une pensée pieuse a voulu que soient respectés les arbres à l'ombre desquels, au temps de sa prime jeunesse, venait s'asseoir quelquefois M. Léon Chiris, et où des mains pieuses entretiendront les fleurs du souvenir.

La coquette cité se devait elle-même d'élever un monument digne d'elle à celui qui a tant fait pour sa prospérité. Elle n'y a pas manqué.

Nous nous associons de tout cœur aux témoignages de sympathie qui ont été prodigués aux descendants de M. Léon Chiris et à sa veuve.

La Parfumerie Moderne.



Le Stéarate de Zinc

Voici un nouveau produit qui est fort intéressant pour la cosmétique, c'est une poudre volumineuse et légère, très onctueuse au toucher et qui participe des propriétés bien connues de l'oxyde de zinc. C'est-à-dire que tout épiderme exfolié ou détérioré superficiellement par des rougeurs, égratignures, etc., est rapidement guéri par quelques applications. Sur l'épiderme sain, l'effet raffermissant et blanchissant est très remarquable. La proportion d'acide stéarique combiné de ce nouveau produit le rapproche encore davantage des produits d'excréta de l'épiderme et, par conséquent, le contact est plus intime par son intermédiaire que par tout autre rapport. Le stéarate de zinc adhère à la peau qu'il rend douce et il absorbe aisément les parfums. Si l'on ajoute qu'il est nettement antiseptique, on reconnaîtra qu'il doit rendre de grands services dans la préparation des poudres pour le visage, blancs gras et fards, laits virginaux, crèmes de beauté, produits de massage faciaux, etc.

Le stéarate de zinc est fabriqué par la maison de Haën, de Seelze.

Essence de Banane

Les bananes entrent de plus en plus dans la consommation populaire. Cet aliment est devenu peu à peu, grâce au développement de l'importation et à la propagande inlassable des marchands des quatre-saisons, une nourriture commune, d'une haute valeur nutritive et d'un prix modéré, en somme. Ces fruits exotiques vont-ils maintenant fournir un nouvel élément à l'industrie de la parfumerie ? On peut le croire, car un chimiste américain a pu retirer une huile essentielle, possédant l'odeur caractéristique du fruit, en soumettant à la distillation, au moyen de la vapeur d'eau, des bananes d'une maturité complète, c'est-à-dire bien jaune d'or, préalablement décortiquées et coupées en morceaux. Par la saponification, il s'est convaincu que l'essence de banane serait principalement constituée par de l'acétate d'amyle. Elle renfermerait, en outre, en quantité infinitésimale, d'après M. Roure-Bertrand fils, un composé phénolique, à l'exemple des essences de thym, de serpolet, de girofle, de badiane, d'anis, d'estragon, de persil et autres.

Le lance-parfum

Une grave menace est suspendue sur cet article d'importation française, accessoire obligé, inoffensif et gracieux du carnaval brésilien : rien de moins qu'une augmentation de 50 % du droit d'entrée ! La taxe actuelle de 4 $ par kilo brut, serait portée à 6 $ sous le prétexte de favoriser les fabricants nationaux.

Or on sait ce que dissimule ce cliché protectionniste. Jamais le consommateur n'a bénéficié d'une surcharge douanière imposée de ce chef. Il payera 50 % plus cher les lance-parfums des fabriques nationales, mais il en consommera moitié moins.

Ce pauvre carnaval de Rio, qui persistait, vaille que vaille, à donner aux populations l'illusion des fastes bien déteints de jadis, n'avait, hélas ! pas besoin de ce coup de Jarnac pour mourir de sa belle mort !

Quant à l'industrie française, à cette époque de l'année où les commandes passées depuis trois mois sont en pleine préparation, le vote de la surtaxe constituerait un fait de tel ordre que les pouvoirs compétents ne devraient point s'en désintéresser.

Les droits d'entrée de cet article, en y comprenant les diverses taxes : magasinage, 2 % or, etc., atteignaient déjà près de cent pour cent.

Civettes de Madagascar

Il existe à Madagascar deux civettes, l'une que les malgaches appellent « jaboada » (djaboide), ce qui tendrait à prouver le passage des arabes dans l'île. Une autre espèce, plus fine, plus zébrée et à la queue plus fournie, c'est la Vontsira.

Il paraîtrait même, disent quelques explorateurs, qu'une troisième variété est connue et que de chacune d'elles on pourrait extraire le produit odorant qui fait l'objet d'un commerce si actif en Abyssinie.

Nous espérons bien que les colons de Madagascar qui commencent à s'occuper activement des produits aromatiques végétaux ne négligeront pas ce parfum animal.



Société Chimique des Usines du Rhône. — Usine de St-Fons (Vue générale

Les Parfums Artificiels à Lyon

Nous avons répété souvent, avec amour-propre, combien la ville de Lyon est particulièrement bien située à tous les points de vue comme centre d'arrivage de tous les produits aromatiques de la région, et comment, grâce à l'accumulation de spécialistes de toutes les parties, il lui est possible de se considérer comme la véritable capitale de la France parfumée.

Au point de vue produits synthétiques, même supériorité, la ville de Lyon est la seule



Société Chimique des Usines du Rhône. — Usine de La Plaine (Vue générale)

au monde dont la Faculté de chimie possède depuis plusieurs années une classe spéciale de chimie des parfums. C'est aussi le berceau



Société Chimique des Usines du Rhône
Bâtiments de distillation et de matières premières (parfums)

de presque tous les spécialistes : les Barbier, les Bouveault, les Grignard, les Seyewetz, les Vignon, et tant d'autres que nous ou-



Société Chimique des Usines du Rhône
(3e usine en construction)

blions, ont instruit de nombreux disciples qui, dans tous les pays aujourd'hui, dirigent les usines de parfums artificiels.

Il eut été étonnant que Lyon ne se soit pas attaché un grand nombre d'entre eux.

C'est bien ce qui est la cause de la création de tant de laboratoires et d'usines de parfumeries — matières premières ou confectionnées — dans la région lyonnaise.

Parmi les plus importantes usines, nous devons une mention particulière aux Usines du Rhône.

Aucune usine allemande ne peut rivaliser avec les anciens établissements Gilliard, Monnet et Cartier, ni comme importance de production, ni comme outillage, ni comme personnel technique. Une mention particulière doit être accordée au directeur de la branche technique de la branche parfumerie, M. L. Motto, dont la modestie n'a d'égale que la compétence, et à M. Grillet, le directeur commercial de Lyon.

Tous nos compliments aux dirigeants de l'importante firme.

Alcools de Parfumerie

Sur la demande de plusieurs lecteurs, nous avons examiné avec soin l'alcool de grain marque « Alcool de l'Abbaye », de Lesaffre et Bonduelle, et nous devons signaler qu'ils ont été tout à fait à l'avantage de cette marque que nous pouvons recommander sans arrière-pensée.

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, cet alcool est obtenu de différentes sortes de grains, tels que le maïs, le seigle et l'orge. Ces grains choisis sont saccharifiés par la diastase, résultant de la germination naturelle du grain et non par les acides.

Les flegmes de distillation de ces grains sont déjà remarquables de finesse et ils subissent encore, avant les rectifications deux épurations de nature différente. C'est ce qui donne à cet alcool un degré de perfection exceptionnel, car la difficulté est d'obtenir la neutralité sans nuire au moelleux.

M. Paul Taquet écrivait dernièrement à ce sujet : l'alcool produit par ce procédé ne renferme pas même un trois cent millième d'aldéhyde, la production de l'alcool éthylique pur paraît donc être un problème résolu.

Si l'on tient compte que ces alcools ne sont pas sensiblement plus coûteux que les alcools ordinaires, on conviendra que les parfumeurs seraient impardonnables de fabriquer de mauvais produits. On connaît assez les inconvénients des alcools contenant des impuretés pour s'efforcer de diminuer les prix de revient des parfums alcooliques, en employant exclusivement des alcools parfaits qui ne détériorent jamais les produits précieux qu'on leur confie.

Les établissements Lesaffre et Bonduelle occupent une surface de 60.000 mètres carrés ; les pulpes et drèches de fabrication nourrissent 8.000 bœufs à l'étable, et leur transport par fer et par eau donne lieu à un trafic de 200.000 tonnes par an.

Anette-Aneth

Bien que parfois orthographié « Anet », *Anette* pour Aneth est également un nom écorché.

C'est l'anesthum graveolens — ce dernier mot ferait penser à une odeur fâcheuse — comme l'indique, d'ailleurs, Dornavet dans son « Officine ».

C'est une erreur. Fluckiger dit avec raison : l'odeur et la saveur de l'aneth sont *agréables* et aromatiques.

Valmont de Bomare dit encore : « l'odeur de la plante est un peu forte, mais cependant agréable et *suave*.

Il est toujours bon de remettre les choses au point.

E. G.

Les Industries derivées du Menhaden (Alose) sur la côte de l'Atlantique des Etats-Unis.

Cette industrie est relativement importante puisqu'il existe 40 fabriques sur la côte de l'Atlantique aux Etats-Unis.

Le menhaden (alose) est pêché au moyen de grands filets de 50 x 60 m. de surface.

Les bateaux sont déchargés dans des docks à l'aide de puissants élévateurs. Les poissons subissent ensuite une série d'opérations. Ils sont cuits dans un cylindre chauffé à la vapeur, puis passent sous une presse hydraulique. L'eau et l'huile s'échappent et sont envoyées dans un réservoir. On sèche ensuite le poisson dans un courant d'air chaud. L'auteur s'étend longuement sur l'opération du séchage en raison des difficultés qu'éprouvent les fabricants, entre autres la combustion d'une partie du poisson et l'odeur épouvantable qui en résulte. Le produit est ensuite broyé finement, mis en sacs et expédié.

Le mélange d'huile et d'eau obtenu au moment du passage à la presse est conduit dans une série de réservoirs. L'huile se sépare de l'eau. On chauffe pour accélérer l'opération. On décante, on laisse reposer l'huile plusieurs jours et finalement on en remplit des barils pour l'expédition. Cette huile est employée dans la fabrication des savons, et a une demande de plus en plus importante par la fabrication des graisses dures hydrogénées, dans la préparation des peintures, la trempe de l'acier et encore, mais moins qu'autrefois, dans le corroyage du cuir et à l'éclairage.

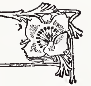
Quant à la poudre de poisson, on s'en sert comme engrais. Elle forme également un excellent aliment pour la volaille et même les bestiaux, les chevaux, etc. Il y a donc, dans l'exploitation de cette industrie, une source de richesses très considérables.

(1) Easton. *Journal of Industrial and Engineering Chimistry*, n° 5, mai, p. 378 à 388.





LES ESSENCES DÉTERPÉNÉES



Les emplois des essences déterpénées se multiplient de plus en plus au fur et à mesure que les charges des Etats augmentent. Ils trouvent des ressources nouvelles dans la taxation de l'alcool employé dans la fabrication des produits de parfumerie, considérés comme articles de luxe et par cela même éminemment imposables.

Les Parfumeurs, de leur côté, diminuent la force alcoolique de leurs solutions et emploient des essences concentrées solubles.



Traitement du Mimosa pour la fabrication des essences

Les fabriques d'essences déterpénées se multiplient, il en naît en Italie, en Angleterre, et nous sommes heureux d'avoir été les premiers, en France, à étudier cette question et à avoir créé des appareils spéciaux pour la préparation des essences concentrées naturelles.

Malgré toutes les études qui ont paru sur ce sujet, il est encore beaucoup de préparateurs peu familiarisés avec le principe qui permet, en partant d'une essence naturelle, d'arriver à un corps plus odorant, et en même temps de plus facile conservation et de grande solubilité dans l'alcool dilué.

Une récente étude de Marcel Dubard, maître de conférences à la Sorbonne, professeur à l'Ecole d'agriculture coloniale, nous permet de donner des précisions.

Les huiles essentielles, dit-il, sont composées en principe de carbures d'hydrogène, visibles dans le protoplasma des fleurs sous forme de gouttelettes réfringentes. Ces carbures d'hydrogène subissent des transformations complexes résultant surtout de phénomènes d'hydratation et d'oxydation. Il en résulte la production de corps de fonctions chimiques très variées et de valeurs très différentes. Une essence naturelle est donc en général un mélange de deux huiles volatiles, l'une sans oxygène, l'autre oxygénée.

Une oxydation trop accentuée aboutit à

la formation de résines. Si cette oxydation profonde est complète, le corps odorant est une résine concrète, si elle est incomplète on se trouve en présence d'une gomme résine, ou d'un baume ; dans la plupart des cas on a une oléorésine, c'est-à-dire une dissolution complexe d'hydrocarbure, de corps oxygénés et de résines.

On conçoit l'importance que peut prendre, dans la pratique, la séparation de ces divers corps dont les propriétés sont bien différentes.

Les corps oxygénés n'ont qu'une tendance très faible à s'unir à l'oxygène, surtout du moment où ils sont privés de leur mélange originel de terpènes. Au contraire, les terpènes, notamment en présence d'humidité, comme cela se présente très généralement pour les essences exprimées (citron, orange, bergamotte) ou distillées à la vapeur (toutes les autres) provoquent la formation d'ozone dont le pouvoir oxydant est tel que les corps oxygénés eux-mêmes ont une tendance à se transformer en résines.

On peut donc conclure *qu'au point de vue de la conservation des huiles essentielles, l'élimination de l'eau et des terpènes est de la plus haute importance : une essence débarrassée de ces corps se conserve presque indéfiniment.*

***

Les corps oxygénés sont presque exclusivement porteurs de l'arome. A l'essai, il est facile de se rendre compte que les terpènes n'ont qu'une très faible odeur, et un goût générique brûlant les rapprochant nettement de l'essence de térébenthine.

Lorsqu'on sépare les corps oxygénés de l'essence de citron, on constate que les 50 grammes d'aldéhydes obtenus peuvent parfumer 2 à 3.000 litres de sirops ou 30 à 45.000 bouteilles de limonade, alors que les 900 grammes de terpènes ne donneraient même pas de quoi parfumer 100 litres de sirop et à condition d'utiliser une grosse quantité d'alcool.

En effet, s'il faut environ 1 à 3 litres d'alcool pour permettre la dissolution limpide des 50 gr. de produits oxygénés, dans les 2.000 litres de sirop, il faut au contraire 25 litres d'alcool pour faciliter le mélange — à filtrer nombre de fois — des terpènes avec le sirop.

Il y a donc avantage, dans la plupart des cas, à séparer les corps oxygénés, seuls porteurs de l'arome, pour en faciliter la dilution dans un véhicule peu alcoolique en évitant tout filtrage.

Les terpènes sont de différentes sortes : les
hémiterpènes C^5H^8
terpènes proprement dits $C^{10}H^{16}$
sesquiterpènes $C^{15}H^{24}$

Les hemiterpènes ne se rencontrent presque jamais dans les huiles essentielles, en revanche les terpènes et sesquiterpènes s'y trouvent presque toujours.

Les terpènes proprements dits, spécifie M. Dubard, se polymérisent facilement sous l'action de l'air et de la lumière en fixant de l'oxygène ce qui les résinifie. Ces carbures s'unissent avec une grande facilité aux éléments halogènes et aux hydracides, en donnant des produits d'addition. C'est ce qui a permis de distinguer des terpènes divalents qui fixent une molécule d'halogène ou d'hydracide (pinène, camphène), les terpènes quadrivalents qui fixent deux molécules (limonène, dipentène, terpinène, thuyène, sylvestrène, etc.), et les terpènes hexavalents (myrcène, etc.).

Le pinène est le type des terpènes, c'est celui qui a été le plus souvent étudié : on constate qu'en absorbant de l'oxygène il devient visqueux, donne naissance à de l'acide acétique, de l'acide formique, et un peu d'acide carbonique. La plus grande partie de l'oxygène absorbé, sous forme d'ozone, reste disponible dans le carbure et lui communique des propriétés oxydantes très énergiques. Ces propriétés sont mises à profit dans l'emploi des vernis, la résinification de l'huile de lin étant considérablement activée ; mais dans les huiles de parfumerie, cette activité devient un véritable désastre.

Par hydratation, en présence de l'eau dissoute dans l'essence, le pinène se transforme en limonène, puis en terpinéol, simultanément à la formation des résines.

Pinène

Limonène + H²O → Terpinéol

Camphène

Le limonène est le principal constituant (quantitativement) des essences de citron, d'orange, de bergamotte, de limette, etc. , le limonène gauche se trouve dans l'essence de menthe ; le dipentène et le camphène se rencontrent dans l'huile de camphre ; le sylvestrène dans les essences de pin ; le phellandrène dans l'essence d'Angélique, etc.

Les sesquiterpènes se rencontrent également dans la plupart des essences, mais en quantités moindres. Leur poids molléculaire plus élevé leur confère une valeur aromatique plus notable que les terpènes ordinaires et leur pouvoir oxydant est moindre ; leur saveur est également plus accentuée. Il s'est formé, chez les distillateurs, deux écoles : l'une prétendant qu'il faut éliminer complètement les sesquiterpènes et même certains constituants oxygénés parmi les moins solubles.

L'autre qui tend, au contraire, à conserver aux essences le plus de naturel possible, en laissant chaque fois que cela est utile à l'arome, la proportion naturelle des sesquiterpènes, des cétones, etc.

Dans le cas (l'un des plus intéressants) des essences de citron et d'orange, cette divergence de vue a une réelle importance : les essences sesquidéterpénées sont plus scientifiques, mais plus coûteuses, un peu plus solubles, mais d'arome moins vif. Pour des usages différents, il convient évidemment d'avoir recours soit à l'une, soit à l'autre sorte de ces essences. La différence n'est d'ailleurs sensible que pour un connaisseur.

Dans la majorité des autres cas, la seule élimination, bien complète, des terpènes est amplement suffisante : pour d'autres produits tels que le Cananga, l'Ylang, etc., l'élimination des sesquiterpènes, trop abondantes et insolubles, s'impose évidemment.

En ce qui concerne l'élimination des résines, l'accord est complet ; aucune essence déterpénée ne doit contenir de corps résineux.

Comme on peut le déduire soi-même de l'étude ci-dessus, les essences concentrées déterpénées sont plus puissantes que l'essence originelle, plus fines et plus suaves, de conservation indéfinie, et de haute solubilité dans l'alcool dilué et dans l'eau. Les distillateurs d'essences peuvent également faire leur profit de ces observations et modifier leurs fabrications en conséquence.

Il est avantageux au cours d'une rectification d'éliminer surtout les parties légères, de tête, contenant les terpènes, seules fautives de la résinification rapide des huiles essentielles.

Il convient de dessécher le plus complètement possible les huiles essentielles exprimées ou distillées. Un dispositif comprenant un récipient à vide et une colonne à absorption d'eau pourrait permettre dans la plupart des cas d'obtenir l'élimination de toute trace d'eau.

La rectification *à sec*, dans le vide, donne toujours des huiles essentielles ne contenant pas d'eau. Il conviendra de lui donner la préférence pour les produits destinés à être consommés après un certain temps, par exemple pour les essences destinées à l'exportation.

R.-M. Gattefossé.

LE PATCHOULI

Etat naturel. — Son nom vient de Patchey elley, feuilles de patchey. Cette plante dicottylédone de la famille des labiées et voisine des menthes, est pubescente. Elle possède une tige carrée, et des feuilles pétiolées, ovales, aiguës et à grosses dents.

Les fleurs sont groupées en épis et possèdent une corolle d'un violet pâle ; en somme, le patchouli ressemble à la sauge.

Cette herbe est très commune en Chine et à Malacca, mais souvent on en trouve des variétés inodores.

Le patchouly est aussi cultivé à Java et à la Réunion, la plante la plus courante est alors le *pogostemon patchouly.*

Récolte. — On recueille les sommités et les jeunes pousses, puis on les fait sécher à l'ombre, une légère fermentation qui prend naissance développe l'arome. On peut alors distiller ces plantes.

La récolte se renouvelle ainsi trois fois, et la plante est alors épuisée. (Durée totale : 18 mois).

Distillation. — On distille les plantes à la vapeur principalement à Penang, Singapoor et Java.

Les belles feuilles donnent 3 % d'essence, les rameaux et brindilles de 1,5 à 2/3.

Généralement, les appareils sont très défectueux, et souvent le rendement ou la qualité de l'essence s'en ressentent. On exporte beaucoup de patchouly sec en Europe, où une distillation mieux conduite permet d'atteindre un rendement de 4 %, et donne un pro-

duit supérieur. (Bull. Schimmel, 1912, 109).

M. de Jong a étudié (Revue des trav. chim. des P.B. (1991), 30, 211) la teneur en essence de feuilles de patchouly dans les diverses phases de croissance.

Propriétés. — Cette essence a une couleur plus ou moins verte, en général elle tend vers la couleur olive. Elle possède une consistance assez épaisse, son odeur rappelle un peu le moisi.

Sa densité variable avec son origine (feuilles sèches ou fraîches) se rapproche de 0,95 à 1,00.

Schimmel donne 0,943 pour l'essence de feuilles fraîches et 0,97 à 0,99 à 15° pour l'essence de feuilles sèches.

Elle distille entre 282° et 294°.

On admet que ces variations de densités proviennent de quantités plus ou moins grandes de camphre de patchouli contenu dans l'essence.

Lehmann (*Chem. Zeitg.*, 24 décembre 1913) étudie les propriétés d'essence provenant de Chine.

Depuis six mois, indique l'auteur, on constate des variations dans les propriétés des essences venant de Penang, et livrées à la maison Fritzche, de Hambourg. Autrefois, la densité était au minimum 0,97, la rotation toujours plus grande que — 60°, et la solubilité très grande dans l'alcool. Mais actuellement ces données sont toutes plus faibles.

Cependant l'odeur aussi bonne, et l'amélioration qui se produit avec le temps, excluent les falsifications par d'autres essences :

Il a ainsi étudié 2 huiles, qui lui ont donné :

Densité	0,935 et	0,937
Rotation	— 9°	— 34°
Réfraction	1,505	1,507
Saponification	4,5	6,5
Sap. après acétylation	38	42

L'auteur attribue cela aux conditions climatologiques qui ont changé. Aussi pour cette année donne-t-il les constantes suivantes :

Densité	de 0,95 à 0,97
Rotation	— 40° à — 59°
Réfraction	1,504 à 1,515
Saponification	4 à 18
Après acétylation	35 à 80

soluble dans son volume d'alcool, précipitable par 2 à 5 volumes. Précipité soluble dans 6 volumes.

Composition chimique. — D'après Gladstone (*Jahresb. Chem.* 1863, 545), l'essence renferme un carbure $C^{15}H^{24}$ bouillant à 274°; semblable au cadinène, Gal y trouva un corps analogue au camphre (C.R. 68, 406) de formule $C^{15}H^{28}O$, fondant à 59°.

De Montgolfier, par action de l'acide acétique, transforme ce corps en un sesquiterpène (C.R. 84, 88), et donne sa vraie formule :

$$C^{15}H^{26}O$$

Wallach (*Ann. Liebig*, 238, 81 = 279, 394), donne une idée sur la nature de ce camphre, c'est un *alcool terpénique tertiaire.* Par chauffage au bain de paraffine à 180°, et en présence de bisulfate de potasse, il obtient le patchoulène :

$$C^{15}H^{26}O + = C^{15}H^{24} + H^2O$$

Ce corps bout à 254°-256°. $D_{230} = 0,939$.

On y trouve aussi une substance bleue ou céruléine.

Schimmel (*Bull.* 1904), y a trouvé aussi :

De l'aldéhyde cinnamique, l'eugénol, un alcool, une cétone, une base à odeur forte, des terpènes (40 %), le reste est l'alcool patchoulique.

Falsification. — Ce que l'on fraude le plus, et ce qui est le plus difficile à reconnaître, ce sont les feuilles. On y incorpore des masses d'herbes inodores ou mal odorantes. Souvent on fraude avec du sable ou de l'humidité.

L'essence, elle, est additionnée d'essences diverses (cèdre, cubèbe, etc.), mais décelables à l'analyse.

Usages. — Dans le pays d'origine, on s'en sert comme insecticide, et on l'incorpore à l'encre de Chine.

En Europe, les feuilles fournissent les sachets parfumés, les extraits et les savons.

Donnons par exemple la formule suivante de savon :

Savon blanc	2.000
Essence Patchouli	30
Essence Vétiver	5
Essence Santal	5

Le Patchouli en France

On a vainement essayé d'acclimater, en France, le Patchouli qui ressemble cependant à la Sauge, et voici ce qu'écrit à ce sujet M. V. Davin, chef de culture du Jardin Botanique de Marseille.

Le Patchouli (*Pogostemon patchouly* Pellet) appartient à la famille des Labiées ; il est originaire de l'Inde orientale, où sa culture y est très développée ; dans ces régions il porte le nom de *Pucha-Pat.*

C'est un sous-arbrisseau pubescent pouvant atteindre, dans son pays d'origine, 1 mètre de hauteur ; ses feuilles sont pétiolées, ovales, aiguës, en coin à la base, lâchement dentées et très odorantes dès qu'on les froisse avec les doigts ; les fleurs d'un rose pâle sont disposées en épis terminaux et axillaires longuement pédonculés.

Sous le climat du Midi de la France, le Patchouli réclame l'abri d'une serre chaude pendant une grande partie de l'année. Sa culture est simple et facile ; on le reproduit aisément de boutures ; sa vigueur est grande, même en le cultivant en pots.

Livré à la pleine terre dans une banquette de serre chaude, il y atteint des dimensions presque analogues à celles des cultures de l'Inde.

Pendant la période estivale (juin-septembre), le Patchouli peut être cultivé en plein air ; c'est seulement en basse Provence que cette plantation peut être tentée avec quelques chances de succès.

La plantation peut se faire en plein soleil dans un sol très meuble ; les arrosages seront fréquents.

Sous l'action de la vive lumière et aussi de la siccité de l'air, à cette époque de l'année, le feuillage du Patchouli se durcit et se bronze, mais il ne perd aucune de ses propriétés odoriférantes, et on peut faire une récolte de feuilles assez abondante.

Vers la fin de septembre, les plantes seront retirées de la pleine terre et remises en pots, c'est le moyen le plus simple d'avoir de fortes plantes pour l'hiver. Dès leur mise en pots, les Patchouli seront rentrés en serre après avoir subi une taille appropriée à leur nouvelle condition d'existence.

Ce que nous venons d'exposer ne peut évidemment que satisfaire la curiosité ou la passion culturale d'un amateur ; on ne peut espérer de la culture du Patchouli, sous notre climat, aucun rendement appréciable en résultat industriel.

Il n'en est pas de même d'autres plantes à parfum, telles que le Géranium (*Pelargonium capitatum*), la Menthe, la Mélisse, la Verveine arborescente (*Lippia citriodora*) qui pourraient, dans les milieux appropriés, produire des rendements sérieux.

Nous pensons que dans nos régions méridionales qui se montrent très favorables à ces cultures, il y aurait intérêt à viser surtout à la qualité des produits.

L'exemple que nous donnent les Anglais dans la culture de la menthe devrait nous éclairer.

A l'heure actuelle, de patientes recherches sont entreprises en Angleterre pour l'amélioration de la Lavande !

Sachons reconnaître cependant que notre Géranium du Var et des Alpes-Maritimes donne un produit, dont la qualité n'a pu être égalée encore.

Comment arriver à cette supériorité dans les produits ? En sélectionnant les plantes, en améliorant les procédés culturaux d'une façon incessante.

Voilà ce à quoi ne pensent pas assez nos cultivateurs ; cette observation s'applique à toutes nos cultures en général ; la qualité de nos produits est trop souvent inférieure. Veut-on un exemple pris en dehors des cultures dont nous venons de parler ? Qui reconnaîtrait dans les asperges actuelles, des bords de la Durance, celles que l'on récoltait, il y a vingt ans seulement, dans cette même région ?

Nous n'insistons pas davantage, nos lecteurs nous auront compris.

Commençons par cultiver sur notre sol les plantes qui y poussent admirablement et peuvent suffire à faire notre richesse, laissons aux colonies les plantes de pays chauds qui ne peuvent que s'étioler chez nous. Nous avons assez à faire à tirer parti de notre patrimoine. A. P.



LES CULTURES FLORALES SUR LA COTE-D'AZUR



Italiens et Français s'efforcent de s'entendre pour l'emploi de leurs fleurs. Les parfumeurs français qui n'ont pas su développer suffisamment les cultures sur le sol le plus rapproché, ou qui ont subi les exigences des cultivateurs locaux, s'adressent en Italie.

Les jardiniers français de leur côté s'efforcent de susciter des difficultés à cette importation. Ils ont trouvé un insecte redoutable dans les fleurs italiennes et empêchent son introduction en fermant la frontière pendant plusieurs mois de l'année.

C'est par près d'un millier de sacs par jour que l'on a importé des fleurs de roses italiennes pour les parfumeries de Grasse, du mois de janvier au mois de juin, et l'on se prend à regretter, en voyant cette invasion, que les industriels n'aient pas favorisé le développement de cette culture dans nos départements du Sud-Est. Aujourd'hui, ils vont chercher à l'étranger, à des prix élevés, des roses qu'ils ont bien peu payées, jadis, dans nos contrées.

Le commerce des fleurs coupées a besoin de certaines productions de la Riviera italienne, suivant les époques. Ce commerce a pris une extension qui est vraiment prodigieuse : la quantité de fleurs expédiées de la Côte d'Azur, a passé par les chiffres suivants : entre 1903 et 1911, sur Paris, de

2.700 à 3.300 tonnes par année ; sur l'Angleterre, le tonnage est resté stationnaire autour de 2.300 tonnes ; mais sur l'Allemagne, il s'est élevé de 1.100 tonnes à 3.400 tonnes et augmente sans cesse.

En ce qui concerne l'Allemagne, il est toutefois à considérer que les expéditeurs italiens rivalisent avec les nôtres pour approvisionner ses marchés. Sur celui de Munich, nous apprend le *Bulletin* de la Chambre de commerce française de Milan, il se vend journellement 2.500 kilogs de fleurs italiennes. Il est évident que si l'on empêche les Italiens de la région frontière de faire passer chez nous leurs fleurs, le commerce empruntera plus facilement les rails de la Péninsule pour ses chargements à destination de l'Empire germanique aussi bien que des Pays scandinaves, de la Russie, etc.

Et lorsque la production se généralise partout, que la fleur coupée n'a plus de débouché, tout cela va à la parfumerie, s'engouffre dans des alambics que l'on croirait sans fond, occupe des milliers de bras à l'enfleurage ; des centaines de mulets, de charrettes vont et viennent entre les gares, les jardins et les usines.

La Côte d'Azur est une fourmilière parfumée, quiconque se prive du plaisir de voir ce tableau, n'est pas digne d'être parfumeur.

Tous les distillateurs seront si heureux de faire voir à tout venant leurs installations modernes et la source de tant de parfums qui embaument le monde entier.

Nul n'est plus accueillant d'ailleurs que le Français, et le Méridional est, parmi eux, un des meilleurs...

XX.



LES DÉRIVÉS DU STYRAX



Acide et Ethers Cinnamiques

L'acide cinnamique, un des constituants du styrax, sert à la préparation d'éthers d'un usage de plus en plus répandu en parfumerie. Le styrax le renferme partie à l'état libre, partie à l'état de cinnamates de cinnamyle et de benzyle. On le rencontre également dans les Baumes de Tolu et du Pérou. Enfin, on en prépare beaucoup par synthèse, car il est employé dans certains procédés de fabrication d'indigo artificiel.

Traitons le styrax liquide (débarrassé du styrolène par entraînement à la vapeur) par une solution bouillante faible de carbonate (ou par une solution froide très diluée de soude ; celle-ci agit alors plus lentement). Nous dissolvons ainsi du cinnamate de soude et les sels de soude d'autres acides que contient le styrax à l'état libre, mais sans saponifier les éthers. Il faut éviter surtout une solution trop concentrée de carbonate ou une lessive de soude chaude (même très diluée) qui dissoudraient entièrement le styrax. Après agitation et repos, on a alors : d'une part, un liquide brun foncé renfermant du cinnamate de soude et, d'autre part, une masse spongieuse qui, si l'épuisement est complet, se présente blanche ou faiblement jaunâtre. La solution alcaline est concentrée en l'évaporant ; on en extrait aisément l'acide cinnamique par un acide fort.

Quant au résidu spongieux, il renferme la styracine : on le garde pour l'extraction de l'alcool cinnamique et de l'acide cinnamique combiné.

Les méthodes synthétiques appliquées à la préparation de l'acide cinnamique sont nombreuses.

Citons d'abord l'action du chlorure de benzylidène $C^6H^5 - CH\,CL^2$ sur l'acétate de soude fondu. On chauffe l'acétate de soude jusqu'à fusion ; on l'agite constamment pendant la fusion puis, après fusion, pendant le refroidissement ; les fragments d'acétate fondu sont alors ajoutés au chlorure de benzylidène dans les proportions de 5 molécules d'acétate pour 1 molécule de chlorure ; on chauffe plusieurs heures à 220° ; pour extraire ensuite l'acide cinnamique, on sature de lessive de soude, sépare par filtration le cinnamate de soude et décompose celui-ci par un acide.

Une autre méthode (*Bull. Soc. chimique*, 3-191) qui donne de très bons rendements théoriques, consiste à chauffer 24 heures au réfrigérant à reflux : 1 molécule de chlorure d'acétyle + 1 molécule d'aldéhyde + 3 molécules d'acétate de soude.

$$CH^3-COCl + C^6H^5-CHO + CH^3-COONa = C^6H^5-CH = CH-COOH + CH^3-COOH + NaCl.$$

L'acide cinnamique se présente en cristaux prismatiques très solubles dans l'alcool et qui se décomposent par distillation sèche en donnant du styrolène. Une de ses propriétés in-

téressante est d'être très soluble dans l'eau bouillante, alors qu'il est à peu près insoluble dans l'eau froide. Il en résulte que l'acide brut préparé à partir du styrax peut être purifié en le dissolvant dans l'eau chaude (on a comme résidu insoluble une huile empyreumatique). Par refroidissement brusque, il cristallise. Il suffit alors de filtrer et d'essorer les cristaux pour avoir un acide beaucoup plus pur que l'on distille ensuite sous pression réduite.

Notons enfin qu'une analyse rigoureuse d'acide cinnamique comporterait, outre ses constantes physiques et son indice d'acidité, le dosage par transformation en styrolène, en passant par l'acide bromhydrocinnamique.

Parmi les éthers cinnamiques, trois surtout sont utilisés en parfumerie : ce sont les cinnamates de méthyle, d'éthyle, de benzyle.

Nous avons préparé du cinnamate de méthyle par la méthode générale qui consiste à porter 3 ou 4 heures à l'ébullition, une solution convenable d'acide cinnamique dans l'alcool méthylique, solution à laquelle nous avons ajouté graduellement de l'acide sulfurique (la moitié au total du poids de l'acide cinnamique). Il suffit ensuite de reprendre par l'eau.

Le cinnamate de méthyle ainsi préparé se dissout facilement dans l'alcool à 70°. Il fond à 35°. Légèrement au-dessus de son point d'ébullition, il a une densité de 1.064.

Le cinnamate d'éthyle peut se préparer de façon analogue par action de l'acide sur l'alcool en excès et en présence de l'acide sulfurique ou de l'acide chlorhydrique gazeux sec. Il possède une odeur très agréable qui rappelle un peu la fraise ; il est liquide, cristallisé à + 12°. Sa densité à 15 est D_{15} = 1058. Il est un peu moins soluble dans l'alcool que l'éther méthylique (1 volume se dissout dans 5 volumes d'alcool à 70°).

Le cinnamate de benzyle se prépare (Grimaux) par action du chlorure de benzyle sur le cinnamate de soude. Il existe à l'état naturel comme un des constituants de la cinnaméine (baume du Pérou). Normalement, il se présente en cristaux blancs brillants fusibles à 32°. Parfois, cependant, il est difficile à cristalliser. Il distille à 212° sous 15 mm. Il est insoluble dans les alcools faibles : on ne le dissout bien que dans l'alcool à 93°.



Cultures de fleurs sur la Riviera

L'analyse de ces éthers comporte l'examen des constantes physiques, de l'indice de saponification et, s'il est nécessaire, la caractérisation de l'acide et de l'alcool dont les éthers sont la combinaison.

E. Cambon,
Ingénieur chimiste.

LES USAGES DES RHIZOMES D'IRIS

Les rhizomes d'iris (racines) sont utilisés surtout en parfumerie, mais aussi en médecine, en pharmacie, etc. Les parfumeurs en font des *poudres* aromatiques pour garnir les *sachets*, bien connus de nos élégantes ; pour faire des pâtes dentifrices, etc. La poudre, mise à macérer dans de l'*alcool*, sert à préparer des infusions, des teintures, des extraits, qui entrent dans diverses compositions. Pour avoir un *extrait*, on laisse macérer pendant un mois 3 k. d'iris concassé dans 4^l,5 d'alcool. Après le temps voulu, filtrer et presser le reste. En employant un agitateur, l'iris pulvérisé est épuisé en 4 jours. Pour l'*infusion* d'iris, tenir à 40°, 3 mois au moins, 1 k. d'iris dans 1 litre d'alcool. Ces liqueurs alcooliques associées à d'autres essences parfumées entrent dans la composition des bouquets, extraits et vinaigres de toilette, eaux dentifrices, dans l'eau de cologne, etc.

Les *dissolvants volatils* (éther de pétrole, sulfure de carbone, etc.), permettent d'extraire l'essence absolue d'iris à l'état de résinoïde ou d'essence liquide, qui possède, au plus haut degré, toutes les qualités de finesse et de puissance désirables. Ainsi obtenue, l'essence se dissout immédiatement et entièrement dans l'alcool, sans jamais abandonner. dans la suite, le moindre dépôt. On tire aussi les *beurres* d'iris. L'essence concrète est vendue par les parfumeurs 600 fr. le kilo, l'essence liquide 250 fr. à 4.000 fr., selon concentration.

On traite encore par *enfleurage*, pour obtenir des *pommades*, des cosmétiques, et par la *distillation* qui fournit une essence servant à falsifier celle de violette.

On distille la poudre préalablement macérée dans l'eau. L'extraction par distillation est très longue et très coûteuse. Il faut employer la vapeur sous une forte pression. Le produit entraîné se concrète rapidement par refroidissement. Il est acide (il contient, notamment, un acide gras, l'acide myristique) et attaque les métaux, surtout le plomb. L'irone ou principe odorant actif, ne forme que les 10 % de l'essence, qui renferme donc une très forte quantité de matières inertes. Cette huile est solide, nacrée, lamelleuse, à odeur de violette. Outre le principe odorant, l'irone, elle renferme aussi des acides gras, plus ou moins insolubles dans l'alcool, qui rendent son emploi incommode, en occasionnant souvent au bout d'un certain temps l'apparition d'un précipité floconneux dans les extraits.

L'*irone* pure possède une odeur forte, qui semble, tout d'abord, entièrement différente de celle de la violette. Mais l'arome apparaît nettement, si l'on dissout bien l'irone dans de l'alcool, et qu'on laisse évaporer celui-ci à l'air libre.

L'irone a été isolée par Tiemann et Kruger. La racine en renferme 8 à 30 gr. par 100 kil. Elle vaut 4.000 fr. le kilo. C'est une cétone méthylée, isomère de l'ionone de la violette, ayant toutes deux pour formule $C^{13}H^{20}O$. Elle est soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme. Elle bout à 144°, sous la pression de 16^m, sa densité est de 0,939.

Pour tirer l'irone pure par le procédé Haarmann et Reimer, on distille l'extrait éthéré de la racine dans un courant de vapeur d'eau. La matière est débarrassée de ses acides par l'action combinée de l'alcoolat de potasse. On la distille de nouveau dans la vapeur d'eau. On la débarrasse alors de ses aldéhydes, en l'oxydant par l'oxyde d'argent. Enfin, on combine la matière obtenue à la phénylhydrazine. L'hydrazone qui en résulte est dédoublé par les acides dilués en irone et en phénylhydrazine.

La *médecine* a mis à profit les propriétés spéciales de la racine d'iris, concurrencée d'ailleurs, ici, par l'ellébore. A petite dose, la racine fraîche est excitante, expectorante et anthelmintique. A dose plus forte, elle produit des évacuations de l'estomac. 50 centigrammes infusés dans deux verres d'eau et pris dans les 24 heures, facilitent les crachats chez les asthmatiques et agissent dans les bronchites chroniques et les catarrhes pulmonaires. Quand on se propose de produire une action altérante continue, comme il convient dans beaucoup de maladies chroniques, on administre la poudre de racine sèche à la dose de un à deux grammes par jour.

On peut préparer un vin d'iris en faisant macérer pendant quelques jours 120 gr. de racine fraîche broyée dans un demi-litre de vin.

On employait l'iris dans l'ancien traitement de l'hydropisie. Mais il ne faut pas oublier que lorsque cette maladie est liée à des lésions organiques du foie ou du cœur, les évacuants ne peuvent y apporter qu'un soulagement temporaire. Dans ces cas, on peut donner le suc frais de la racine à la dose de 15 à 30 gr., mêlé à une tisane de guimauve édulcorée et aromatisée. Prendre cette dose en deux ou trois fois, à une heure d'intervalle. Si l'on négligeait d'étendre le suc



La Culture d'Iris, dans le Sud Est de la France

dans une boisson mucilagineuse, il causerait pendant longtemps une sensation de chaleur âcre, brûlante, qui en a souvent fait proscrire l'emploi.

L'iris aurait encore des propriétés purgatives, diurétiques, sternutatoires, vésicantes, etc., etc.

On met à contribution les proprétés vésicantes pour entretenir la suppuration des plaies artificielles. C'est ainsi que l'on emploie des *pois à cautère* destinés à entretenir par suite de leur gonflement, l'irritation de ces petites lésions. On confectionne ces pois au tour, suivant que les morceaux de racine sont plus ou moins sains, on fait des pois plus ou moins gros. On assortit ensuite les différentes grosseurs au moyen de cribles, et on les enfile pour les livrer au commerce. Les débris des tours sont vendus aux pharmaciens et aux parfumeurs. Ces pois venaient, autrefois, exclusivement de Toscane, aujourd'hui on en prépare, dit-on, à la Ferté-sous-Jouarre (Marne), à Caromb (près Carpentras).

La poudre d'iris sert à donner au tabac à priser l'odeur de la rose. Les fumeurs mâchent les copeaux pour atténuer l'odeur du tabac.

La racine donne aux *vins* le bouquet des vins de l'Hermitage, de Nuits, etc... Elle est, d'ailleurs, employée dans la préparation des liqueurs, du vermouth en particulier.

La racine sèche est utilisée pour parfumer le linge. Dans les campagnes, on met dans la lessive des chapelets de fragments de rhizomes. Enfin, la bimbeloterie utilise ces derniers pour en faire des pipes, des fume-cigares, des chapelets, des colliers, des bracelets d'enfants, etc. On a signalé qu'autrefois existait à Barjols (Var) une fabrique qui se livrait à cette petite industrie.

A. Rolet,
Professeur à l'Ecole d'Horticulture d'Antibes.



PÉRIODE ÉLECTORALE

Un candidat du Midi parfumé — presque un confrère, car il s'agit d'un coiffeur-poète — s'est fait une demi-célébrité en s'intitulant le Candidat de la Beauté.

A ce titre, il a droit aux suffrages — inexprimables, malheureusement par le scrutin — de tous les Parfumeurs et de tous nos lecteurs en général.

Ne sommes-nous pas, en même temps que ses thuriféraires, les serviteurs les plus dévoués de la beauté, de la beauté féminine en particulier. Ce culte, dit notre confrère Xavier Marnier de « La Toilette » de Marseille, ne compte pas un athée, Alfred de Musset a su nous le dire, et si bien, dans Rolla. M. Simon Gueit, candidat de la Beauté, se distinguera du moins de tant de candidats qui ne sont trop souvent que les candidats de la laideur.

Clovis Hugues, après un échec électoral, avait déclaré à ses électeurs qu'il ne désirait plus être que le député des fleurs. Joli titre et joli sujet de poème qu'il écrivit d'ailleurs magistralement. Mais il ne fut pas élu, car les fleurs, pas plus que les femmes, ne font encore partie du corps électoral.

Mais voyez quel changement eût apporté, dans notre orientation politique, le système de Clovis Hugues. Il y aurait eu le député des brises, celui des arbres et celui des étoiles, le mandataire des nuages, des oiseaux et des papillons.

C'était toute la géographie des partis politiques heureusement refondue et renouvelée, et tout à fait adaptée au vote féminin dont l'avènement ne saurait tarder.

Simon Gueit, candidat de la Beauté tend, lui aussi, à rénover nos grands et petits partis politiques : nous aurons le bloc de la beauté, bloc de marbre de Carare, qui nous changera des blocs en ciment mal armé et en carton-pâte.

Voici la déclaration du Candidat que purent lire les électeurs de 3e circonscription de Toulon, celle de Solliès-Pont, pays des violettes.

« Sollicité par quelques amis auxquels j'expliquais dernièrement comment d'Annunzio, poète italien, se faisait élire député, je pose ma candidature. Mon programme est tout simple. Je m'intitule Candidat de la Beauté. D'Annunzio n'eut pas d'autre étiquette.

« Je n'escompte pas être élu, mais j'aurai le plaisir de représenter une minorité d'élite.

« Je fais appel à mes frères, à tous ceux qui souffrent, qui peinent sur cette dure terre d'insubordination. Je fais appel à mes frères abstentionnistes, à tous ceux qui sont mécontents des lois qui ne les aident pas à sortir de l'ornière des négligents ; du suffrage universel qui ne leur offre pas de plus importantes garanties et satisfactions ; aux mécréants de toute école qui pensent rénover un système et restent à la lisière de tout parti.

« Qu'ils viennent au lieu de parodier les leaders, les illuminés, les apôtres, qu'ils viennent et se vouent à la beauté.

« Ceci dit, j'accueillerai aussi très volon-

tiers les passionnés du beau, de la nature, les amis de la poésie ».

Il est impossible de mieux objectiser le désir général : nous sommes las de trépidation et d'agitation inactive, nous aspirons aux temps heureux où les fleurs et les parfums occupaient les plus sérieux, les amours et la poésie, les autres. P. M.



FABRICATION DE L'ESSENCE DE CITRON ET DES ESSENCES D'ÉCORCES

Les essences de citron, orange, mandarine, bergamotte et, en général, toutes les essences de fruits à écorces sont fabriquées dans les différentes régions où poussent les « citrus » de façons très variées.

Dans bien des endroits on a copié et perfectionné les méthodes italiennes pratiquées avec succès en Sicile et en Calabre. Beaucoup de négociants se sont même cru obligés d'aller chercher en Italie la main-d'œuvre compétente et dans la plupart des cas ils ont eu raison.

La fabrication italienne est essentiellement familiale et le coût de la main-d'œuvre est loin d'être compté à la valeur réelle qu'il faut lui attribuer dans une installation industrielle.

Et c'est même en partie à la création d'usines, traitant les fruits à écorce en assez grande quantité, qu'il faut attribuer l'augmentation des prix des essences d'hespéridées.

Plusieurs méthodes sont utilisées : dans certains cas l'écorce du fruit est partagée en quarts, d'autres fois en moitiés seulement. Dans certaines régions on exprime l'huile essentielle en tordant le morceau d'écorce, en le pliant de telle façon qu'en passant sur une éponge, la presque totalité de l'huile essentielle s'échappe des cellules brisées et est absorbée par l'éponge. Ailleurs, la cellule oléifère de l'écorce est brisée sur une sorte de râpe en forme d'écuelle et l'essence s'écoule par le fond de la râpe.

Ces méthodes sont difficiles à décrire et plus difficiles à imiter en pratique parce qu'il y a un certain tour de main qui permet à l'ouvrier exercé de ne laisser perdre aucune portion d'huile aromatique, alors que le nouveau venu n'obtient aucun rendement.

Dans les pays où il a été impossible d'introduire les méthodes italiennes, on a eu recours à différents stratagèmes. Les uns ont préconisé la distillation à pression réduite, les autres utilisent simplement la distillation ordinaire qui permet bien d'obtenir des terpènes, mais ne contenant aucune proportion des aldéhydes qui font le prix et la valeur des essences de citron, orange, mandarine, limette, etc., ou détruit en grande partie l'acétate de linalyle, portion précieuse de l'essence de bergamotte.

Nous avons déjà décrit des procédés de distillation sous pression réduite. On estime qu'à la pression de 30 centimètres de mercure environ, la qualité de l'essence est déjà très voisine de celle de l'huile essentielle obtenue par pression à la main.

Voici comment on opère. Au moyen d'une râpe ordinaire ou rotative, mue à la main ou au pied, ou au moteur, tout le zeste des fruits est réduit en une pulpe dont toutes les cellules oléifères sont rompues et qui contient avec l'humidité naturelle toute la quantité d'huile essentielle qu'il s'agit de recueillir.

Cette râpure d'écorces est mise au pressoir, et si possible à la presse hydraulique, il s'en échappe une huile trouble et abondamment chargée en eau qu'il suffit de laisser reposer, de décanter et de filtrer pour obtenir l'huile essentielle première pression.

Le tourteau de cette pression peut être distillé soit à la pression ordinaire et donne une essence distillée (ou terpène) de deuxième qualité. Entraînée sous pression réduite elle donne une essence meilleure, assez riche en produits odorants, et qu'il est possible de mêler avec l'essence de première pression.

Un nouveau procédé consiste à épuiser ce tourteau au moyen d'un dissolvant volatil telle que l'essence rectifiée, l'éther de pétrole.

Le tourteau est mis dans l'extracteur et lessivé comme d'habitude, le dissolvant volatil est évaporé dans l'alambic et l'huile essentielle qui reste est aussi pure et aussi chargée en principes aromatiques que l'essence de première pression. Sans doute, ce dernier procédé demande une installation plus complète puisqu'il faut prévoir les alambics et

extracteurs nécessaires, mais les rendements sont autrement plus satisfaisants.

Pour une installation devant donner environ 50 kilogs d'huile essentielle par jour, on peut prévoir : à l'italienne, 20 ouvriers traitant chacun 2.500 à 3.000 fruits par jour à la méthode à l'écuelle ou à l'éponge. Ce résultat est un maximum qu'il n'est possible d'atteindre qu'avec un personnel de choix et il est plus prudent de prévoir 25 à 30 personnes travaillant à la main.

Avec la râpe mécanique, il est évidemment possible de travailler plus rapidement ; le meilleur dispositif serait celui qui comprendrait une série de râpes rotatives montées sur un axe longitudinal commandé par une seule poulie motrice. Les ouvriers prennent le fruit dans une pince à ressort ayant des poupées à quatre pointes, de façon à ne pas risquer d'être blessés par la râpe, ou bien encore la râpe est masquée par un écran incurvé et percé au centre d'une fenêtre étroite sur laquelle le fruit est pressé. La râpe n'entame l'écorce que de la profondeur voulue, sans aucun risque pour l'ouvrier. La râpe tourne dans le sens d'un tour, de façon à ce que la râpure soit projetée en dessous dans un réservoir commun où un transporteur l'amène à l'extrémité de la salle de travail. Les dispositifs automatiques travaillant un grand nombre de fruits à la fois ne paraissent pas encore être au point et c'est cependant à ces machines que l'avenir réserve le plus grand avenir.

On peut imaginer de grands cylindres en fer munis de dents formées au poinçon, et se dressant par conséquent à l'intérieur et présentant des trous suffisants pour l'écoulement de la râpure. Les fruits sont entassés dans ces cylindres tournants et la pulpe est éliminée au moyen d'un léger filet d'eau amené à l'intérieur du tambour par l'axe creux. L'eau est recueillie dans un florentin et l'essence surnage, la pulpe est mise à la presse hydraulique puis à l'extracteur.

Le pressoir doit pouvoir travailler 600 à 700 kilogs de pulpe par jour, il convient que cette pulpe comprenne presque exclusivement la partie colorée du fruit avec le moins possible de ziste blanc.

Le liquide sortant de la presse est passé par le florentin, l'eau est rejetée.

L'installation est complétée par un alambic de 300 litres de capacité avec grille intérieure et envoi de vapeur directe, et travaillant à la pression ordinaire ou sous pression réduite.

Dans ce dernier cas, avec un bon appareil joignant bien il est possible de se passer de pompe à vide. L'huile mêlée d'eau est recueillie après le condenseur dans un récipient susceptible d'être entièrement fermé. On fait au préalable souffler la vapeur de manière à supprimer toute trace d'air, et sans ouvrir l'arrivée d'eau du condenseur. Quand la vapeur sort pure, on ferme le récipient de réception du distillateur et on ouvre l'arrivée d'eau en réglant soigneusement l'arrivée de vapeur qui doit être munie d'un détenteur de vapeur.

La pression baisse instantanément comme on le vérifie par le manomètre et doit se maintenir basse s'il n'y a pas de rentrée d'air par les joints.

Le système à vide par pompe, système M-S est plus rustique : un injecteur à eau sous pression commandé par une poulie est branché sur le tube d'écoulement de l'essence. L'eau est puisée dans une bâche située après le florentin et est envoyée dans le florentin même qui doit être à plusieurs cloisons et à grand débit. L'eau passant ainsi sous pression entraîne l'air, la vapeur d'eau qu'elle condense et l'essence qu'elle dépose dans le florentin.

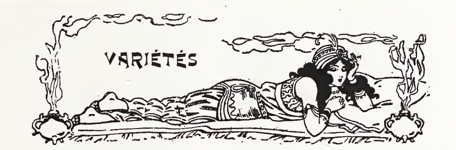
L'appareil à dissolvant volatil comporte en plus un petit extracteur à 200 kilogs de pulpe, et se compose d'un récipient à pétrole, d'un digesteur muni d'une arrivée de vapeur, de l'alambic comme précédemment et en communication avec le digesteur. Un réfrigérant spécial avec séparateur d'eau renvoie le pétrole à son réservoir.

Ces détails sont susceptibles d'être modifiés sur place, selon l'installation primitive de la maison et les ressources dont on dispose en vapeur, force motrice, main-d'œuvre, etc. Les rendements des fruits varient également et seule l'expérience donne d'utiles indications à cet égard.

D. Brown.



Une Roseraie Lyonnaise



Les sévérités de Dame Régie

Dame Régie ne badine pas lorsqu'il s'agit de fraudes sur l'alcool et cependant, il serait souvent facile de la trouver dans son tort si on avait quelque prise sur elle.

Mais qui peut se vanter d'avoir le pouvoir de la contrôler.

C'est à peine s'il est possible de se rendre compte que des circulaires destinées à expliquer les règlements ne font bien souvent que les embrouiller puisqu'ils sont appliqués différemment par chaque employé de quartier et changés avec eux.

Quoiqu'il en soit, pour une négligence de 3 % sur une série de déclarations, un parfumeur parisien vient d'être condamné à 263 amendes s'élevant au total à 263.000 francs. Contrainte par corps deux années...

Et l'administration des contributions indirectes croit encore, après de pareils et si terribles exemples, que les parfumeurs aiment à frauder par vocation ?... C'est qu'alors elle ne connaît ni les difficultés de notre profession, ni notre désir de tranquillité.

Et pourquoi nous infliger cette perpétuelle vérification alors qu'il serait si facile de nous imposer un alcool dénaturé, soit avec du Musc artificiel, soit avec de la Coumarine ou de l'Héliotropine ? Nous mettons au défit qui que ce soit d'obtenir une purification assez complète d'un alcool ainsi dénaturé pour en permettre la consommation.

Voilà comment, dans une République, sous couleur de combattre l'alcoolisme (ou de l'exploiter) on en arrive à mollester une des plus inoffensives corporations.

La Crise

Le commerce général et celui de la parfumerie en particulier, subissent une dépression considérable et dont la durée paraît excessive. En effet, avec la guerre des Balkans, les relations économiques européennes paraissaient déjà troublées et cependant les affaires quoique pessimistes, ne s'étaient pas aussi nettement arrêtées que pendant le premier trimestre de l'année.

Nos exportations ont subi en 1903 une très sensible régression (95 mille quintaux au lieu de 105 mille quintaux en 1912), et il faut craindre que 1914 ne vaille pas mieux.

Cette crise ne semble pas avoir une cause particulière et précise, elle se fait sentir tout autant dans l'Amérique du Sud qu'aux Etats-Unis, dans toute l'Europe ; les affaires du monde entier sont maintenant étroitement solidaires et les crise locales ont souvent des causes générales très profondes et cependant peu apparentes. C'est le cas aujourd'hui.

Il est remarquable de constater que ces crises générales ont un caractère de périodicité très net : la précédente crise, dite Américaine, parce qu'elle fut entraînée par une pénurie de numéraire aux Etats-Unis, date de 1907, alors que la précédente que les gens à courte vue avaient attribuée à l'Exposition de Paris, sévit en 1900.

D'après les graphiques officiels des cours des matières premières pour parfumerie, la précédente période d'affaissement fut notée en 1893/94. C'est donc la même courbe périodiquement symétrique avec un point bas tous les sept ans.

A la Bourse de Paris, de Berlin, de Londres, les graphiques reproduisent exactement la situation de notre marché. Il resterait donc aux économistes à trouver les causes exactes de ces fluctuations pour en prévenir, ou du moins pour en diminuer les effets. Mais les prudents sont prévenus : en 1920 ou 21... attention ?

Parsifal et les Parfums

L'amour du « Vérisme » au théâtre suggère aux directeurs des trouvailles vraiment pittoresques. Il paraît, selon Santillane, du *Gil Blas*, que Florence vient de se signaler à l'attention des parfumeurs lors de la dernière représentation de *Parsifal*.

Au Politeana, ou Grand Opéra de la Ville du Lys, les spectateurs furent surpris de sentir, pendant le chœur des filles-fleurs, de troublantes émanations parfumées : les roses, les glycines, les œillets, les narcisses, des jolies actrices envoyaient jusqu'aux galeries leurs délicieuses senteurs.

Ce n'était, en somme, que l'ingénieuse réclame d'un grand parfumeur de la ville qui, comme le disait le programme, n'avait pas craint de sacrifier ses meilleures essences pour satisfaire les spectateurs de *Parsifal*.

Côté coulisses, on voyait des machinistes braquer sur les spectateurs d'immenses vaporisateurs...

Gageons que cette mode sera suivie. Le nouveau directeur de notre Opéra, qui est lui même un parfumeur illustre, n'aura aucune difficulté pour dépasser, de cent coudées, l'ingénieux florentin.

La lavande dans le Lot

L'émulation gagne les différents départements du Sud du Massif central et des Cévennes. Le Syndicat de Défense des Intérêts au Lot a adressé à ce sujet au *XXe Siècle*, de Carjac, une lettre fort intéressante, dont nous détachons les passages suivants :



Plants de Lavande
Delphinensis X Fragrans

« Le compte rendu de la conférence sur la culture de la Lavande faite à Laruagol, par M. Montandié, a été suivi de renseignements et d'appréciations susceptibles de jeter le doute dans l'esprit de vos lecteurs.

« Contrairement à ce qu'a pu croire votre correspondant, ce n'est pas à la légère et sans s'être entouré des renseignements utiles que notre syndicat essaye de propager dans le Lot, la culture de la labiée parfumée qui une est des richesses des Alpes.

« La lavande peut prospérer dans notre pays : elle affectionne les coteaux rocailleux ensoleillés et les sols calcaires, comme nous en avons beaucoup que nous laissons malheureusement en friches.

« L'expérience a été faite. M. Seige, l'un des plus zélés vice-présidents de notre groupement, a fait depuis plusieurs années une plantation sur un coteau au nord de Cahors et, quoiqu'il ne lui ait donné presque aucun soin, cette lavanderaie est à présent magnifique.

« Votre correspondant fait également une erreur quand il prétend que la consommation de l'essence est limitée et qu'il est préférable de propager l'Aspic. La lavande vraie, Fragrans ou Delphinensis, est au contraire la plus avantageuse, et la variété du pays, la *Pyrenoeca* n'est pas à dédaigner ».

Ajoutons que le prix de la main-d'œuvre française et le renom de notre essence de Lavande véritable, n'engagent personne à planter de l'Aspic. Qu'on le récolte et qu'on le distille pour faire concurrence à la production toujours plus intense de l'Espagne, rien de mieux, mais du moment où on se livre à une culture, il convient que cela soit de la plante la plus estimée et la plus profitable.

Nous avons écrit à M. Tassart pour nous mettre à la disposition de ses adhérents. M. Vincent, du *XXe Siècle*, ajoute que dans les bonnes terres, trop souvent inutilisées, l'exemple de la Haute-Garonne pourrait être suivi par la plantation de la Menthe poivrée dont les variétés locales sont réellement intéressantes : le terroir se prêtant admirablement à l'obtention du goût Menthe anglaise.

Les jolis noms

Les couturiers sont jaloux des jolis noms des parfums à la mode... c'est pour le moment une véritable toquade qui rappelle les temps heureux des Précieuses.

Inutile de parler des noms des parfums, n'est-ce pas, lecteurs, mes amis ; cependant, voici une petite liste :

Les fleurs que nous aimons, de Leduc ; Souvenirs de fleurs, de Caron ; Cloches charmeuses, de Autran et Ardisson ; Philtre d'amour, Sourire de Georgette, Lilas sous la pluie, de Mad. Voisembert ; Mouchoir du Khédive, de M. Merle ; Joie de fleurs, de Gravier ; Diable à quatre, de Piver ; les Quatre secrets, de Poiret, Wer Wascht, der spart et Wer vieles bringt, wird jedem etwas bringen, de Kraemmer et Flammer ; Mon Préféré, de Seeger, à Berlin ; Chère amie, de Boissard ; Leur Cœur, de d'Orsay ; Plus je te vois, plus je t'aime, de Boucher ; Baiser rose, de Godet ; Initiation, de Lenthéric ; Simple chose, N'en doutez pas, de Gratiot et Ogliastro, et *tutti quanti*...

Les grands couturiers donnent à chaque modèle sortant de leurs ateliers une appellation en quelque sorte mystique, rappelant pour quel motif la robe a été commandée ou dessinée :

Puits d'Amour est le nom d'une robe de soirée légère, transparente, qui transgresse les règlements formulés par la Ligue des Femmes de France qui proteste contre les robes trop décolletées ou fendues.

Séduction, *Faux Désespoir*, *Parfaite Amitié*, et même *Cauchemar*, sont les titres réservés aux dernières productions de la rue de la Paix.

Un coussin de soie héliotrope est nommé « Douces rêveries » et une garniture en écaille de 1.750 francs, s'appelle *Puisse-t-il être ainsi*. Où nous arrêterons-nous ?...

G. A.



LES PARFUMS ET LES COSMÉTIQUES SOUS LA RESTAURATION



Les historiens de la Parfumerie, Piesse, Claye, Rimmel, etc., s'arrêtent généralement à la Révolution ou à l'Empire : temps qui, pour bien des raisons, furent cependant des moins fertiles en l'espèce.

Mais depuis un siècle, c'est-à-dire depuis la Restauration, on n'a pas, ou on a peu parlé historiquement sur ce sujet.

La Restauration, c'est le règne des *Philocomes* (nous y reviendrons en disant pourquoi) ; c'est aussi une époque de curieuses réclames où l'audace cède encore le pas à la naïveté ? Le mot est impropre, disons mieux : à l'idée probablement rationnelle qu'on se faisait alors de la mentalité du public et même de celle de la plus haute aristocratie (1). En somme, peinture de l'époque si l'on veut. Une collection de prospectus des parfumeurs du temps n'est pas sans intérêt à ce point de vue ; aussi bien quelques « curieux » parmi les professionnels, me sauront peut-être gré aujourd'hui de leur donner un aperçu du genre de réclame de cette époque, prises de ci, de là, parmi les plus typiques que j'ai pu rencontrer.

A tout seigneur...

« *L'Eau bien-aimée* », présentée à Sa Majesté Charles X, composée par Geslin, distillateur d'eau de cologne du roi, breveté par son A. R. la Dauphine, r. St-Honoré, 188, à Paris. Geslin déclare qu'il doit son brevet à la qualité de ses eaux royales : *Eau de Cologne*, *Rosée du printemps* ou *Eau de Mademoiselle*, qu'il fournit à cette auguste princesse.

ROSÉE DE PRINTEMPS ou EAU DE MADEMOISELLE

« On lui a donné ce nom à juste titre parce que c'est sous les auspices de cette jeune et aimable princesse qu'elle a paru. Véritable « eau de délices » dont les personnes de la plus haute distinction se servent avec avantage et ont bien voulu en témoigner leur satisfaction à son inventeur qui ne néglige aucune occasion de se rendre digne de la confiance dont le public l'a honoré jusqu'à ce jour. En dehors de son grand succès pour les frictions... elle est dentifrice, céphalique, amie de la chevelure, elle lui donne du brillant et contribue à la frisure, etc.

Passons à d'autres.

« *L'Eau à la Neige* découverte par M. Carrat, coiffeur, fournisseur breveté de leurs A. A. R. R. : Mme la duchesse de Berry et Mme la duchesse d'Orléans, rue de Rohan, 22, à Paris. Il était réservé à M. Carrat de créer une eau dont l'excellence est attestée par les effets les plus surprenants. Voué par état au service du beau sexe, il étudie avec attention tous les besoins de la beauté ».

Abrégeons. « Cette heureuse invention a procuré à son auteur les plus augustes suffrages. Déjà breveté de son A. R. la duchesse de Berry, pour son « huile de Sévigné », c'est sous ses auspices qu'il met au jour cette nouvelle production. S. A. R. a daigné lui témoigner sa satisfaction en lui accordant un brevet de fournisseur de l' « *Eau à la Neige* ». On croit rêver !

« *L'Eau d'Ispahan* », composée par MM. Laugier père et fils, parfumeurs-distillateurs brevetés du Roi, 41, rue Bourg-l'Abbé, Paris

« Les qualités précieuses de cette eau l'ont rendue depuis longtemps d'un usage fréquent et journalier dans le « Sérail d'Ispahan ». La recette en a été transmise à MM. Laugier, par un voyageur persan qui en a éprouvé toute l'efficacité. Cette eau est également commode pour les personnes coiffées à la Titus (1), vu qu'elle nettoie parfaitement les cheveux ».

En dehors de celles-là, florissaient encore l'*Eau d'Achem* des plantes du pays, les eaux de la Vallière, de Vénus, des Alpes françaises, de Paris (pour concurrencer sans doute l'eau de Cologne qui battait alors son plein), le Régénérateur balsamique de Laugier qui fit fureur, l'Huile philocome d'Aubril, coiffeur, 139, galerie des Bons-Enfants (grand succès).

(1) J'ai déjà cité, au temps du Romantisme « la Rosée du Ben Lhomond », de Guéland. *Parfumerie Moderne*. 1910, p. 64.

(1) Cette mode datait du jour ou Talma se coiffa de cette façon pour jouer dans Bérenice, de Racine. Elle eut cependant d'autres raisons d'être. On les trouvera dans Guitherat (hist. du costume).

Le Parfum des Rois de Laugier, la Pâte axérasine de Bazin, approuvée par l'Académie de Médecine et ayant figuré à l'Exposition de 1825. Elle se vendait dans un fort joli pot orné d'un dessin colorié sous lequel on lisait :

« De la fleur des amours j'ai pris la douce odeur
J'emprunte son éclat et donne sa fraîcheur. »

On pourrait encore allonger la liste ; il faut savoir se borner. Disons cependant que les vinaigres de toilette étaient fort à la mode aussi, et parmi : le *Vinaigre de Storax*, de Maille, « la *Crème de vinaigre* », du fameux vinaigrier, dernier cri de ses successeurs.

Maille, à la fin du XVIIIe siècle, avait créé de ces sortes de vinaigres plus que de raison. Franklin parle de quatre-vingt variétés ! (un de ses plus suggestifs,d'après ce que dit Marie de St-Ursin dans *L'Ami des Femmes*, dédié à l'impératrice Joséphine, était le vinaigre destiné à « raffermir les consciences et à rassurer les scrupules », nous n'insisterons pas). Encore que l'escarcelle de Maille ne s'en trouvait pas mal.

Est-ce leur succès qui inspira Jean-Vincent Bully ? Hélas, le malheureux inventeur n'en recueillit que la plus désastreuse misère, nous laissant cependant l'exemple du plus parfait honnête homme.

En 1814, nous dit Franklin dans ses « *Gantiers Parfumeurs* », Bully avait pris un brevet de 5 ans pour une certaine Eau antiméphitique ; puis vint le fameux « *Vinaigre hygiénique* » qui porte encore son nom.

Dans son « *Vieux Neuf* », E. Fournier nous apprend que Vincent Bully servit de type au César Birotteau de Balzac. Il venait d'inventer son vinaigre lorsque sa boutique fut saccagée par le peuple en 1830. Ruiné, il devint garçon de bureau au *Rénovateur* et à la *Quotidienne*, et pendant 15 ans il employa ses appointements à désintéresser ses créanciers. Il mourut à l'hôpital de la Charité.

Enfin, terminons sur une note plus gaie, nous choisissons à cet effet :

La « *Pommades des Francs* », pour faire croître les cheveux, les conserver et en arrêter la chute, composée par MM. Dissey et Piver, 111, rue St-Martin, Paris, vers 1825, je crois.

Les successeurs ou les descendants de cette maison devenue justement célèbre à bien d'autres titres, souriront au souvenir déjà lontain de la teneur du prospectus qui accompagnait alors leur cosmétique.

Disons que ce document est long, pas loin d'une aune ! enfin, vraiment long. Mais comme le début est tout à fait magistral, nous ne saurions le passer sous silence.

« Que d'autres aillent chercher au loin des noms bien sonores pour leurs compositions éphémères, qu'ils passent en revue toutes les îles de la mer du Sud et de l'Océan indien, qu'ils explorent la mythologie et les annales de la Grèce et de Rome, voire même celles de l'Empire ottoman, nous les laissons se donner tant de peines ; nous n'imiterons pas leur exemple. Notre pommade est faite pour nos concitoyens. Nous lui donnons le nom des fondateurs de notre nation, de ces braves et intrépides Francs, qui sous la conduite de Pharamond et de ses successeurs, envahirent les champs fertiles de la vieille Gaule et surent s'y maintenir. Les Francs portaient les cheveux très longs, chacun sait que c'était chez eux une marque de noblesse. Nous ne suivrons pas (à l'exemple des amateurs de noms pompeux de l'antiquité et des îles lointaines) (1), qu'ils faisaient usage de notre pommade, nous ne croyons même pas qu'ils la connussent (sic) ; mais nous engagerons fortement leurs descendants, nos compatriotes, à s'en servir s'ils veulent conserver à leur tête son plus bel ornement et éviter de porter des cheveux d'emprunt... »

Nous nous arrêterons là, en tirant l'échelle si vous voulez bien.

Une autre fois, nous parlerons des *Philocomes sous la Restauration*. Je ne serais pas étonné que le mot qui nous met en joie aujourd'hui et ne sert plus guère qu'aux vaudevillistes, eut été inventé pour les besoins de cette époque ; car il n'apparaît pour ainsi dire pas antérieurement.

E. G., bibl. champ.).

(1) Allusion transparente à « l'huile de Macassar » dont nous reparlerons.



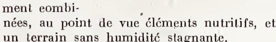
LA PLANTATION DE LA MENTHE POIVRÉE

La menthe poivrée (mentha piperita) est, de toutes les menthes, la plus cultivée pour la production de l'essence. Elle réussit aussi bien dans les pays brumeux (que l'on croyait autrefois indispensables), comme l'Angleterre, que dans les régions chaudes et sèches du Midi de la France. Aux Etats-Unis, on lui reconnaît l'avantage de ne pas épuiser le sol, comme les céréales et de pouvoir être cultivée sur des terrains humides, qui ne pourraient être employés pour d'autres productions agricoles. Elle permet d'utiliser les bords ou les talus des fossés, les terre-pleins, remparts, digues, etc., qu'elle sert, en outre, à consolider par ses drageons.

Cependant, une culture un peu importante et bien conduite demande quelques main-d'œuvre, que peuvent lui donner les petits cultivateurs avec l'aide de leur famille. En outre, la menthe pour fournir le maximum de rendement en matière verte et en essence, exige de copieuses fumures, rationnellement combinées, au point de vue éléments nutritifs, et un terrain sans humidité stagnante.



La Menthe dans le Vaucluse



Choix du terrain. — Le choix du sol n'est pas indifférent en effet. La menthe réclame une terre légère, meuble, profonde, substantielle ou fortement fumée, toujours fraîche (à défaut, on doit pouvoir disposer d'eau en abondance pour les arrosages), sans excès d'humidité, qui occasionnerait chez les plantes, la maladie de la rouille, terre se ressuyant bien, par conséquent. Le type est la terre de jardin ou les alluvions riches des vallées comme on en rencontre, par exemple, dans les A. M., sur les bords du Loup, de la Cagne, de la Siagne, du Var, etc. On a recommandé aussi les terrains légèrement pierreux qui ont l'avantage de faciliter le drainage de l'eau.

On a signalé des insuccès dans la culture à cause de la mauvaise *exposition*. Celle-ci doit être bien ensoleillée. Toutefois, on aurait remarqué que si la plante profite de la chaleur solaire, elle paraît redouter les trop fortes insolations : la présence d'arbres tamisant les rayons trop ardents a été favorable aux rendements.

Place dans l'assolement. — Comme, dans la culture, on a à craindre l'envahissement des herbes adventices qui non seulement nuisent à la végétation de la menthe elle-même, mais aussi à la qualité de l'essence lors de la distillation, on devine les inconvénients qu'ont, à ce point de vue, les défrichements de vieilles prairies pour la plantation. Il est préférable que celle-ci suive une culture sarclée, qui aura permis le nettoyage facile du sol comme maïs, pomme de terre, etc. En Angleterre, où la menthe reste en place plusieurs années, on combine l'assolement avec l'avoine et la pomme de terre.

Sur un sol fertile et qui n'a jamais porté cette culture, certains prétendent qu'on peut le renouveler sans inconvénient jusqu'à trois années consécutives. Ainsi, en Angleterre, après la récolte de la première année, on laisse les drageons durcir et devenir ligneux, puis on laboure le terrain après l'avoir recouvert uniformément de fumier d'étable. De cette façon, les touffes sont divisées en plusieurs petits morceaux et recouverts de terre avant l'arrivée des gelées. Si l'automne est pluvieux, les plantes peuvent pourrir, par suite de l'excès d'humidité; dans ce cas, la récolte suivante vient à manquer. Au printemps, on fume le champ avec du guano du Pérou.

Mais bien que la menthe soit vivace, dans le Midi de la France, les A.-M. en particulier, les cultures sont renouvelées toutes les années, si l'on veut avoir des plantes vigoureuses. A Villeneuve-Loubet, par exemple, qui est le centre de la culture, on lui fait succéder le géranium rosat, ou mieux, le tabac.

Ce type d'assolement, menthe, puis géranium ou tabac, permet largement une culture intercalaire, maraîchère, par exemple, après l'enlèvement de la menthe.

Dans le centre de la France, dans le Cher, dans l'Yonne, les plantations durent jusqu'à 4 ans. En hiver, on recouvre alors le sol de fumier ou de gadoue, pour protéger contre les gelées, en même temps que pour fertiliser. En Angleterre, la durée est de 3 à 5 ans. On estime que le maximum de rendement se produit la troisième année, mais c'est la première récolte qui est la plus pure, la moins envahie par les herbes étrangères quand elle n'est pas, aussi, la plus abondante.

Dès la deuxième année, les drageons qui se sont développés dans le courant de l'année précédente, couvrent tellement le terrain qu'ils rendent impossible toute façon culturale. A partir de la deuxième année les herbes sont plus abondantes.

Préparation du sol. — En automne ou en hiver, on laboure le sol à une profondeur de 20 à 30 cm. et on applique la fumure (fumier de ferme bien décomposé, gadoue, sels potassiques, scories ou superphosphates ; les tourteaux, au moins en partie, le sang desséché, le guano, la poudrette, le nitrate de soude, le sulfate d'ammoniaque, se mettent au printemps à la plantation).



Alambics à menthe dans les Alpes-Maritimes

Quand on a approché de l'époque de la plantation, on herse et roule pour bien émietter le sol, puis on le nivelle et le prépare pour l'irrigation. Le terrain est partagé en planches, de longueur variable et de largeur de 10 à 15 m., selon le débit d'eau dont on dispose. Ces planches, qui sont séparées par des rigoles de distribution et des bourrelets, sont bien plus étroites dans le centre et le Nord de la France, où elles mesurent 1 m. 75 à 2 m. 5. Elles facilitent les arrosages qui se font ainsi par infiltration.

A la veille de la plantation, on trace des sillons écartés de 35 à 60 cm., qui recevront les plants.

Plantation. — On procède à la plantation de fin février à mai, suivant les régions et les conditions atmosphériques. Pour multiplier la plante, ou bien on sectionne ou divise les vieilles touffes, soit en automne, soit au printemps, ou bien on enlève à la fin de mars ou dans la première quinzaine d'avril les rejetons qui se sont développés l'année précédente sur les pieds âgés sains et vigoureux. Dans le Midi, le plus souvent, quand on rompt le sol en automne, on réserve les racines couvertes de terre pour la plantation suivante. Elles se conservent aussi jusqu'au printemps. Il faut, toutefois, veiller à l'âge des plants qui, dans quelques cas, ont occasionné des mécomptes. On peut acheter les drageons 2 à 3 sous par mètre carré. On a dit que 25 à 30 mètres carrés épargnés à la récolte, sont suffisants pour fournir les éclats de pieds nécessaires pour garnir un hectare. En Angleterre, quand les pousses d'une culture semblable de l'année précédente, ont atteint 10 cm., on les met en place dans le nouveau terrain.

Un moyen expéditif de planter les racines consiste à en placer une certaine quantité dans un sac que l'on tient sur l'épaule. L'ouvrier les y prend par poignée et les distribue dans le sillon tracé d'avance, puis il les recouvre de terre qu'il pousse avec les pieds, au fur et à mesure qu'il avance le long de la raie. De cette manière, un ouvrier peut planter environ un demi-hectare dans une journée de travail. Les plants sont espacés, sur la ligne, de 20 à 30 cm., et les lignes de 35 à 60 cm. Les distances dépendent, d'ailleurs, du développement des plants du nombre de rejetons, de la fumure des régions, etc.

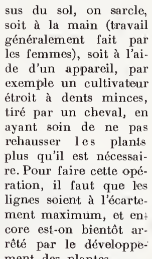
Immédiatement après la plantation, on arrose. Dès que les plantes ont pris vigueur et

suivant le temps qu'il fait, on arrose plus, on irrigue fréquemment. Dans le Midi, dès le 15 mai, on donne de l'eau tous les 8 à 10 jours. Quand les sujets ont atteint leur développement normal, on arrose au moins 3 fois par semaine. Ces arrosages, non seulement favorisent la végétation, mais rendent les tiges tendres, ce qui facilite la fauchaison qui a lieu, dans les Alpes-Maritimes, de la fin juillet à la mi-août, un peu avant la floraison.



Certains, dans le but d'augmenter le poids de la récolte, arrosent encore une fois quinze jours avant la coupe.

De nombreux sarclages sont nécessaires pour empêcher le développement des mauvaises herbes qui ne tardent pas à envahir la plantation. Dès que les pousses de menthe ont atteint une hauteur convenable au-des-



sus du sol, on sarcle, soit à la main (travail généralement fait par les femmes), soit à l'aide d'un appareil, par exemple un cultivateur étroit à dents minces, tiré par un cheval, en ayant soin de ne pas rehausser les plants plus qu'il est nécessaire. Pour faire cette opération, il faut que les lignes soient à l'écartement maximum, et encore est-on bientôt arrêté par le développement des plantes.

Antonin Rolet,
Professeur à l'Ecole d'Horticulture d'Antibes.

LE NÉROLI

Voici la récolte de la fleur d'oranger finie et sa distillation terminée à peu près partout. C'est à peine si quelques cantons élevés ont encore quelques boutons à travailler : les feux sont éteints et les courtiers s'empressent autour des vendeurs et des acheteurs.

Le cours de la fleur a été fixé, par le Syndicat des producteurs à 1 fr. le kilog, la récolte s'annonçant notoirement inférieure à la normale. La fleur d'automne a fait tort à la fleur de printemps et l'on estime à deux tiers de récolte environ la production de cette année. Le prix établi par la coopérative ne semble pas excessif si l'on se rapporte à ceux de 1907, époque où, avec plus de fleurs, ils furent néanmoins établis à 1,75. Depuis, la coopérative a compris les dangers de ses écarts exagérés et semble devoir conformer ses prix aux lois de l'offre et de la demande.

A titre documentaire, nous sommes heureux de publier la statistique suivante relative à la récolte de l'an dernier et qui donne, commune par commune, le chiffre de la production.

La Coopérative des propriétaires d'orangers, qui réunit la plus grande quantité de fleurs, a recueilli :

ANTIBES	27.333 k. 5
MOUGINS	72.047 k. 8
LE CANNET	135.709 k. 2
CAGNES	21.913 k. 3
BIOT	13.116 k. 5
LE BAR	130.764 k. 9
GOURDON	55.986 k. 9
SAINT-JEANNET	49.105 k. 5
GATTIERES	67.689 k. 4
SAINT-LAURENT-DU-VAR	178.850 k. 4
LA GAUDE	23.831 k. 2
VALLAURIS-CANNES	841.548 k. 9
Le total est de......	1.617.903 k. 5

Qu'on ajoute à cela 800 à 900 mille kilos de fleurs recueillies chez les cultivateurs non syndiqués et l'on aura pour 1913 le beau chiffre de 2.517.903 kilos environ.

Cette année, grâce à la clémence de la température, le rendement en essence a été plus élevé que les années précédentes ; on a relevé à plusieurs reprises le rendement de 1.500 grammes par tonne de fleur (plus la quantité restée dissoute dans l'eau distillée), et 1.700 grammes chez les fabricants cohobant leurs eaux.

Bien entendu, ces chiffres sont exceptionnels, cependant la moyenne de la récolte donne 1 gramme 2 par kilog de fleur contre 0 gramme 9 l'an dernier et 1 gr. 1 de

moyenne générale pendant les dix dernières années.

Le cours de l'essence paraît devoir s'établir entre 500 et 600 francs, prix qui semblera avantageux à tout le monde si les affaires reprennent leur cours normal.

Un type distillé par nos soins a donné les constantes principales suivantes : pouvoir rotatoire + 3°7 à droite avec un indice de saponification de 49, d'autres types commerciaux qui nous ont été soumis nous ont donné respectivement :

	Rot opt	Ind. de sap.
N° 1	+ 4°2	32 .20
N° 2	—0.4	44 8
N° 3	+ 1°5	36 40

Si l'on rapproche ces chiffres des caractères de l'essence de

	Rot. opt.	Ind. de sap.
Petitgrain du Paraguay........	+ 8	119
— de France.........	+ 4°5	98
Néroli d'Italie..............	+ 35°	49,4
Petitgrain mandarinier........	+ 56°7	23,8

On constate que les adultérations peuvent se reconnaître assez aisément. Les odorats exercés pourront, d'ailleurs, assez aisément, surtout s'ils ont pour comparaison un type très pur, reconnaître ces additions.

A la suite de notre dernier article, nous avons reçu de M. Mane fils, de Bar, que nous avions mis en cause, la lettre suivante :

« En publiant l'article que vous avez reproduit en partie dans votre revue, je n'ai pas eu d'autre but que de favoriser une entente entre producteurs et distillateurs.

« Ne faisant partie d'aucun groupement, j'ai pensé que récoltant et distillant moi-même, je pouvais être qualifié pour proposer une entente.

« J'ai cru et je crois toujours qu'elle est indispensable pour établir de bons et durables rapports entre producteurs et fabricants, elle éviterait, par l'étude de prix moyens et raisonnés, ces écarts de cours qui ont été aussi funestes aux uns qu'aux autres.

« J'estime que le prix des fleurs ne doit, à moins de très fortes gelées, ne jamais dépasser 1 fr. le kilog ni descendre au-dessous de 0.65.

« Les prix exagérément bas présentent un inconvénient dont il n'a pas encore été parlé : l'an dernier, par exemple, les fleurs se payant 0,55, la cueillette s'est faite en 8 ou 10 jours en arrachant petits et gros boutons d'où abaissement du rendement et diminution de la qualité. Beaucoup de distillateurs auraient préféré recevoir de la belle fleur à 70 centimes.

« Je pense donc que ce n'est pas pactiser avec les producteurs ni avec les distillateurs que de proposer une entente, cela n'empêche que ma proposition n'a été agréée ni par les uns ni par les autres.

« Quant aux droits sur le néroli, j'y suis, comme beaucoup de mes collègues, tout à fait hostile ».

Nous enregistrons avec beaucoup de plaisir les déclarations de M. Mane, nous voyons que nous restons en communion d'esprit avec beaucoup des producteurs et des distillateurs de la région. S'ils ne manifestent pas toujours aussi nettement leur opinion que notre honorable correspondant, c'est qu'ils n'ont pas tous la même indépendance, et que d'un côté ou de l'autre, ils se croient tenus à une certaine réserve.

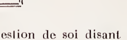
C'est de cette méthode incertaine que résulte le malaise qui domine depuis si longtemps le marché de la fleur d'oranger et qui ne semble pas devoir encore se terminer de sitôt.

Le Français est trop souvent ennemi de l'entente amicale, il préfère les coalitions combattives : cette tendance est encore exagérée sous notre chaud soleil du Midi... Qu'y faire !

Ch. d'Auribeau.



L'ESPIONNAGE INDUSTRIEL



Un certain nombre de revues industrielles et d'organisations commerciales allemandes viennent de fonder une ligue contre l'espionnage industriel.

Beaucoup de maisons allemandes ont, paraît-il, eu à se plaindre de la curiosité des concurrents étrangers, notamment des maisons françaises, anglaises et japonaises.

Nous ne parlerons, que pour mémoire, de l'incident Bayard-Clément qui est une manifestation de ce curieux état d'esprit, ajouté, il est vrai, à une question de soi disant défense nationale, puisqu'il s'agit de ballons dirigeables.

Il est curieux de constater que nous, Français, qui avons toujours été à la tête du mouvement industriel et scientifique, et qui dans toutes les branches avons donné l'exemple, nous ne nous soyons pas encore inquiété de cet espionnage qui a cependant pris, chez nous, une envergure extraordinaire.

Il n'est pas de maison de parfumerie, pour

ne parler que de notre industrie, qui n'ait reçu trois ou quatre fois par an (beaucoup plus si elle a une certaine notoriété) les offres de jeunes allemands venant en France pour s'y perfectionner, disent-ils, dans la pratique de la langue française et qui seront heureux d'être employés, même gratuitement, à n'importe quelle occupation.

A Grasse, à Paris, à Lyon, le nombre de jeunes étrangers embusqués dans les parfumeries est considérable, encore que beaucoup de nos lecteurs se méfient de cette main-d'œuvre exagérément bon marché.

l'industrie de la soierie d'émigrer en partie en Italie, au Japon, aux Etats-Unis, avec celle de la teinture ; qui a permis à l'industrie de la parfumerie de devenir internationale et qui a laissé à tous les étrangers la facilité de pénétrer tous nos secrets.

Mais nous nous en garderons bien : nos produits se défendent si aisément des imitations maladroites de nos concurrents que nous ne craignons jamais de voir des espions nombreux s'installer dans nos usines et dans nos bureaux. Ils copieront nos modèles ; ils imiteront nos marques, ils adapteront nos procédés, mais jamais ils n'obtiendront les mêmes résultats que les Français, car l'amour du bien fait, du beau, du bon et du solide, leur manquera toujours, remplacé qu'il est par l'amour du bon marché, du tape à l'œil et de l'imité.



Vue partielle de l'Usine Carles pour la distillation de la menthe, à Pancaliéri (Piémont)

Il n'est pas douteux que l'espionnage industriel est la principale occupation de ces volontaires et leur nombre, en France, se compte par dizaines de milles. Combien compte-t-on de Français dans les usines allemandes ? Quelques patrons français ont eu la naïveté de demander à des firmes allemandes une place pour leurs enfants, pour leur permettre de travailler à l'allemande et en Allemand. Qu'ont-ils rapporté de leur stage ? Rien ou tout comme.

Et ce sont ces rares exceptions que les Allemands veulent aujourd'hui combattre. Ne serait-ce pas plutôt à nous d'essayer d'enrayer cette fuite continuelle qui a permis à

Le produit français, la main-d'œuvre française, l'art français, resteront toujours malgré tous les espionnages, exclusivement français et en changeant de pays ils perdront toute leur valeur. Sans doute, il n'en est pas de même des produits et des procédés allemands qui pourraient gagner en devenant étranger et faire concurrence à leurs inventeurs. Du moins devons-nous le supposer

devant cette intransigeance subite, tout à fait injustifiée et, disons-le, ridicule.

Tant que nous avons été les victimes bénévoles de cet espionnage, nous n'avons rien dit, mais à présent que ce sont les principaux fauteurs qui s'en plaignent, nous ne pouvons garder le silence...

Nous ne saurions trop le répéter, nous n'avons pas d'idées préconçues et aucun désir d'être désagréables à personne, mais au moins qu'on nous laisse le bénéfice de notre longanimité, sans venir nous accuser des procédés dont nous sommes les victimes.

C. P.



TEINTURES CAPILLAIRES



Au ministère de l'agriculture, en ce moment, on se préoccupe de réglementer l'emploi des teintures capillaires.

La raison en est que certaines teintures, naturellement les meilleures, — entendons par là celles qui donnent les meilleurs résultats esthétiques, — sont parfois l'occasion, pour ceux qui y ont recours, d'accidents graves.

De façon générale, pour teindre les cheveux, on s'adresse à deux sortes de produits. Les uns, ce sont justement les plus appréciés, sont d'emploi rapide et commode. Leur seul inconvénient est qu'étant quelque peu toxiques, leur utilisation comporte certains dangers.

Pour les autres, d'application moins aisée, plus lente, mais, en revanche, inoffensifs, ils ont encore ce désavantage de ne point procurer ces teintes chatoyantes et lustrées que recherchent si jalousement les personnes à juste titre soucieuses de leur beauté.

Il s'ensuit que malgré le danger de leur emploi, les premières préparations — en général à base de paraphénylènediamine ou de paramidophénol, suivant que la teinture doit donner des teintes variant du noir bleu au châtain clair, ou des nuances allant du rouge foncé au blond clair — sont d'ordinaire préférées.

Or, parfois, l'application de la teinture ne tarde pas à être suivie de troubles variés.

Ceux-ci sont plus ou moins graves.

Dans les cas simples, note un spécialiste autorisé, M. le docteur E. Rousseau, dans un petit ouvrage fort documenté sur « les teintures capillaires à la paraphénylènediamine », les troubles apparaissent sur le cuir chevelu, en gagnant parfois la nuque, les oreilles et les yeux. De plus, neuf fois sur dix et en général de vingt à trente minutes après l'application de la teinture, le sujet éprouve des picotements répétés des paupières supérieures. Puis survient un œdème des paupières d'habitude de peu de durée, mais parfois tel qu'il oblige les yeux à se fermer totalement, et que ceux-ci, alors, ne redeviennent parfaitement libres qu'au bout seulement de quarante-huit heures.

En d'autres cas, les troubles, moins graves, se résument en des crises d'éternuements répétées et en un écoulement nasal d'un liquide clair, ou encore en de petites pustules analogues à celles de l'urticaire, qui apparaissent sur le cuir chevelu.

Quant aux troubles profonds déterminés par les applications de teinture, ils sont l'accentuation de ceux que nous venons d'exposer. La tête et surtout les oreilles peuvent enfler fortement et l'œdème gagne parfois le cou. De plus, l'on constate encore des sensations de brûlure fort désagréables sur toute la face, sensations pénibles qui cèdent seulement à des applications chaudes et répétées d'infusion de fleurs de sureau.

Chez les eczémateux, enfin, l'application des teintures éveille régulièrement dans les vingt-quatre heures une crise d'eczéma.

Les personnes sujettes à ces accidents sont peu nombreuses. Sur dix mille personnes prises au hasard, on n'en trouve guère qu'une en moyenne présentant cette fâcheuse sensibilité à la paraphénylènediamine.

Il suffit, en effet, pour ramener au minimum les chances d'accident de prendre les précautions suivantes :

1° Ne jamais appliquer une teinture instantanée sur une chevelure récemment décolorée ou mordancée par l'eau oxygénée, mais seulement quarante-huit heures ou trois jours après.

3° Appliquer le mélange tinctorial après dix minutes d'oxydation, et activer le pigment, pendant toute la durée de la teinture, avec l'aide d'un courant d'air chaud à 50 degrés.

3° Laver la tête l'application terminée.

4° N'employer que des teintures à base de produits chimiques purs, et une eau oxygénée préférablement à 12 volumes.

Par ces seules précautions, si simples à mettre en pratique, on se garantira dans la presque totalité des cas. Que si on tient à se mettre tout à fait à l'abri d'une surprise, il n'y a alors qu'à faire au préalable, ainsi du reste que le recommande le docteur Sabouraud, un petit essai loyal destiné à éprouver

la susceptibilité du sujet vis-à-vis du produit tinctorial utilisé.

Voici comment il convient d'opérer :

On lave soigneusement au savon, puis à l'eau chaude, une petite plaque épidermique choisie juste au-dessous du lobe inférieur de l'oreille ou derrière celle-ci.

La partie dégraissée est ensuite recouverte avec la teinture capillaire à essayer. Au bout de quelques minutes, quand la place badigeonnée est sèche, on recouvre d'une pellicule isolante de collodion. Cette dernière augmente la perméabilité de la peau à la teinture.

Si, dans les douze heures suivant l'application, on ne peut relever trace d'irritation sur l'épiderme, il est permis de procéder sans crainte à l'application de la teinture vis-à-vis de laquelle on a besoin d'éprouver sa sensibilité.

La recette est commode et d'utilité réelle. Grâce à elle, en effet, les personnes désireuses de restituer à leur beauté tous les charmes que prête une chevelure somptueuse sont désormais en mesure de se garantir contre tout regrettable accident.

Dr Georges Viroux.

(*Journal.*)



LES DÉRIVÉS DU STYRAX

Alcool Cinnamique

L'alcool cinnamique ou cinnamylique (appelé quelquefois styrone) est le phényl-propénol $C^6H^5 — CH = CH — CH^2OH$. C'est le produit le plus intéressant à extraire du styrax liquide. Bien des procédés ont été proposés. La marche la plus méthodique consiste à extraire du styrax : d'abord le styrolène, puis les acides libres (acide cinnamique et résines acides), et sur le résidu l'alcool cinnamique qui se trouve dans le styrax à l'état d'éther, en majeure partie de cinnamate de cinnamyle (styracine). Nous avons vu à propos de l'acide cinnamique comment après des lavages alcalins du styrax, on obtenait un résidu spongieux presque incolore. Des cristaux de styracine, englobés dans la masse, peuvent en être extraits par simple expression. Pour opérer dans de bonnes conditions, il y a surtout deux moyens.

Ou bien traiter la masse par un courant de vapeur d'eau surchauffée, la styracine est entraînée vers 180°. C'est une styracine impure dont on pourra extraire directement l'alcool cinnamique.

Ou bien traiter la masse par l'alcool bouillant, la styracine soluble dans l'alcool bouillant cristallise par refroidissement, alors que la presque totalité des matières étrangères demeure en solution dans l'alcool froid.

La styracine — parfois difficile à cristalliser — se présente en aiguilles fines groupées en houppes. Son point de fusion est à 44°. Elle est un peu soluble dans l'eau bouillante. Elle est aisément saponifiable, il suffit de la distiller avec une liqueur alcaline aqueuse concentrée, on sature le distillat de sel marin, l'alcool se solidifie à la surface.

Il n'est pas indispensable d'isoler la styracine du styrax pour en extraire l'alcool cinnamique. On peut, sur le résidu de styrax débarrasé des acides libres, faire directement une saponification à la potasse aqueuse concentrée, puis entraîner à la vapeur, épuiser le distillat à la benzine, évaporer la benzine, distiller l'alcool cinnamique sous pression réduite.

L'alcool cinnamique se présente, à la température normale, en fines aiguilles incolores de saveur sucrée, d'odeur de jacinthe. Il fond à 33°, bout à 255 à la pression ordinaire et à 122 sous 10 mm. Sa densité à 15° varie de 1,30 à 1,40. Il est un peu soluble dans l'eau, soluble dans 5 parties d'alcool à 50° et dans les solvants usuels, sauf l'éther de pétrole. On en trouve à l'état d'acétate dans l'essence de cannelle de Chine. L'acide chlorhydrique le transforme en chlorure de styryle $C^6H^5 — CH = CH — CH^2Cl$.

C'est après l'aldéhyde phénylacétique le produit de synthèse le plus prôné pour les parfums de jacinthe. Les produits auxquels on l'associe le plus souvent sont : le terpinéol, l'alcool benzylique, l'acétate de benzyle, etc.

L'examen de ses constantes physiques, sa solubilité dans les divers solvants suffisent en général à le caractériser et à en déterminer la pureté.

E. Cambon,

Ingénieur-Chimiste.



LA FORCE DES EXTRAITS

Le numérotage des extraits est souvent chose arbitraire, il est convenu en principe que pour les extraits aux fleurs, le numéro correspond à la quantité de fleurs employée pour 10 litres d'extrait. L'extrait triple n° 24 contient par litre l'arome de 2 kilog. 4 de fleurs, l'exrait quadruple n° 36 contient l'arome de 3 kilog. 6 et l'extrait 72 l'arome de 7 kilog. 2. En réalité, ces chiffres sont souvent changés à cause de la variation du prix des fleurs et de l'immuabilité du cours de l'extrait.

D'ailleurs, les fleurs ne contiennent pas toujours la même quantité d'huile essentielle, les graisses d'enfleurage en retirent plus ou moins et l'enfleurage dure quelquefois moins longtemps que la normale. Les extraits 72 arrivent donc quelquefois à ne contenir pas plus d'huiles essentielles que 40 kilogs (et moins) de fleurs.

La preuve en est c'est que beaucoup d'extrait de jasmin du commerce dit n° 72 ne contiennent que 7 à 8 grammes d'huile essentielle, alors que 1.000 kilogs de jasmin traités par enfleurage donnent près de 2 kilogs d'huile essentielle soluble. L'extrait 72 devrait alors contenir 15 grammes au minimum d'huile aromatique.

On considère d'ailleurs généralement qu'en moyenne, un kilog de fleur donne un peu plus de deux grammes d'essence par kilog, un extrait triple n° 24 contiendrait 6 grammes d'essence souvent 7 (en y comprenant la partie soluble de l'axonge benzoïnée utilisée). Un extrait quadruple n° 36 contiendrait 8 à 9 grammes et un extrait 72 devrait être exigé au titrage de 18 grammes par kilog.

Bien entendu, son prix serait proportionnel à sa concentration et au cours annuel de la fleur.

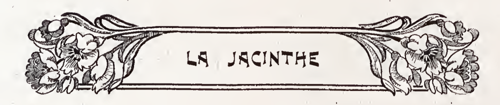
Cette solution normale serait beaucoup plus avantageuse pour le parfumeur qui serait constamment assuré d'avoir des matières premières à la même concentration. La question de prix est secondaire si l'on paie à un prix uniforme des produits constamment variables. Il serait également possible d'exiger des extraits purs de la fleur et non pas des mélanges comme cela arrive trop souvent : on supplée à une fleur trop coûteuse par une fleur moins chère, on lave des pommades composées, bref l'extrait obtenu a un titrage variable et une composition irrégulière.

Les fabricants de Grasse devraient s'entendre à ce sujet et les consommateurs, de plus en plus accoutumés aux méthodes scientifiques, devraient leur imposer leur manière de voir.

Les extraits obtenus artificiellement ou reconstitués à partir des essences absolues de fleurs aux dissolvants volatils, ont une force plus régulière : on reconnaît aux extraits n° 24 une teneur de 6 grammes, aux extraits 72 une teneur de 18 grammes au moins et aux extraits 720 une teneur de 20 % environ. De telle façon que le titre de 2800 correspondrait à une huile absolue. En réalité, certains fabricants ont adopté le terme 2.000 (Lyflor Gattefossé), d'autres des chiffres plus ou moins élevés.

Il serait bon qu'un referendum entre tous les fabricants vienne fixer dorénavant d'une façon très nette les teneurs des huiles exigibles des extraits aux fleurs selon leur numéro.

FLORIANE.



La jacinthe n'est pas cultivée seulement à Hyères et à Ollioules (Var), où elle fait l'objet d'un commerce extrêmement important.

La Hollande est spécialiste en plantes bulbeuses depuis le XVIII[e] siècle et le climat des Pays-Bas, comme aussi le terrain, malgré son contraste avec nos pays ensoleillés, permettent aux horticulteurs d'obtenir d'excellents produits.

La culture des jacinthes est évidemment encore plus difficile au Nord de l'Europe que sur la Côte-d'Azur, beaucoup de floriculteurs ont d'ailleurs des méthodes qu'ils gardent secrètes. Pour propager la jacinthe, on creuse

dans le bulbe une sorte de trou à la partie inférieure. On garde les bulbes ainsi traités dans une salle sombre bien chauffée et dans laquelle on entretient un haut degré d'humidité.

Au bout de quelques semaines, de petits bulbes nouveaux commencent à paraître entre les couches du vieil ognon ; on les laisse se développer jusqu'à ce qu'ils aient atteint la taille d'un petit pois.

En automne, le bulbe-mère et ses rejetons sont plantés tous ensemble, et l'été suivant la souche a disparu laissant seulement une touffe de jeunes plants. On les transplante et en quatre ou cinq ans, ils ont atteint toute leur croissance et ils sont prêts à être vendus.



Enfleurage de la Jacinthe en Hollande



Triage de la Jacinthe en Hollande

En hiver, les champs de fleurs sont couverts de 10 centimètres de paille pour éviter la gelée. En été (juillet) on les surveille, on

les nettoie et on les emmagasine, puis on les expédie dans tous les pays du monde.

On estime à 20 millions de kilog. le poids des ognons de jacinthes expédiés et leur valeur à 37 millions de francs. La Grande-Bretagne et l'Irlande reçoivent à elles seules 6 millions de kilog.

Les floriculteurs hollandais sont 3.000 et utilisent 5.000 ouvriers.

Certaines espèces de jacinthe sont assez rares pour que les amateurs et les snobs les payent jusqu'à 25.000 francs pièce. La valeur du terrain à jacinthe est moins grande en Hollande qu'en France puisqu'il ne coûte que 18.000 francs l'hectare au lieu du double dans le Var.

On a installé une petite usine à Overveen pour tirer l'essence des fleurs non utilisées jusqu'ici. Elle livre au commerce de l'essence concrète de jacinthe. Il est vraiment dommage que les parfumeurs ne cherchent pas à utiliser plus souvent cette excellente base.



Usine "Oranje", à Omval



NÉCROLOGIE

Une des personnalités les plus sympathiquement connues de notre grande industrie locale et de la société grassoise vient de disparaître : M. Henri Tombarel, parfumeur, membre du Conseil des directeurs de la Caisse d'Epargne, ancien président de la Chambre consultative des Arts et Manufactures, s'est éteint doucement mercredi matin, au milieu des siens, emporté par un mal dont les tendresses filiales qui l'entouraient et sa grande résignation chrétienne n'ont pu que l'aider à supporter la douloureuse épreuve.

La nouvelle de sa mort a été accueillie par tous ses concitoyens avec un sentiment de vive et sincère tristesse. Tous, en effet, connaissaient ce bon vieillard, plus qu'octogénaire, qui avait eu jusqu'en ces derniers mois l'heureux et rare privilège de conserver la plénitude de toutes ses facultés, et chez lequel l'abord aimable et la physionomie souriante n'étaient qu'un pâle reflet de qualités du cœur qui lui avaient valu une considération respectueuse touchant à l'affection.

Cette considération dont il jouissait dans sa vie privée, M. Henri Tombarel n'en était pas moins digne comme industriel et homme public. Sans diminuer le mérite de ses collaborateurs, on peut dire qu'une bonne part de l'importance qu'a prise la maison Tombarel frères est son œuvre. Membre, puis président de la Chambre consultative des Arts et Manufactures, membre du Conseil d'administration de la Caisse d'Epargne, il fit constamment preuve dans l'exercice de ses fonctions de qualités de travail, de dévouement, de connaissance et de pratique des af-

faires justement appréciées et qui n'ont pas peu contribué à l'heureuse solution des questions soumises à ces assemblées.

Les obsèques de M. Henri Tombarel ont été une imposante manifestation de l'universelle sympathie dont jouissait le défunt et des regrets causés par sa mort.

Nous prions ses parents et ses collaborateurs d'agréer l'expression la plus sincère de nos sentiments de condoléances.

(Grasse, mai 1914). Ch. D'AURIBEAU,

LA VASELINE PURGATIF

On a beaucoup discuté, autrefois, pour savoir si la vaseline et les huiles minérales peuvent être considérées comme inoffensives et susceptibles d'être employées dans l'alimentation. Des essais ont démontré que ces corps gras minéraux, inassimilables, traversent sans modification le système digestif : une certaine quantité d'huile de vaseline mélangée à l'huile de cuisine, ou de vaseline concrète mêlée à la margarine, reste dans son état primitif jusqu'à expulsion.

Par conséquent, un graissage des parois stomacales et intestinales s'ensuit qui provoque, paraît-il, un adoucissement des échauffements locaux et une amélioration des états morbides.

Le Dr Pafner écrivait ces jours derniers une étude intéressante sur ce sujet qui nous a été communiquée par la maison Wasserfuhr et Schieble, de Bruxelles. On connaît l'importance de cette usine qui depuis 25 années livre à la parfumerie, à la droguerie et à la pharmacie, les huiles de vaselines et les vaselines artificielles et naturelles les plus renommées et qui s'est justement consacrée à la préparation des corps gras minéraux les plus purs pour les usages alimentaires et pharmaceutiques.

Dès 1899, dit l'auteur, on se servit en Amérique et en Angleterre de la paraffine liquide contre la constipation et l'entérite et l'Allemagne et la France suivirent plus tard cet exemple. C'est surtout pendant ces derniers mois que le problème a été posé, examiné et discuté devant le grand public médical.

Que faut-il craindre, que faut-il espérer de la vaseline, comme purgatif, comment faut-il l'utiliser ?

Il convient bien entendu de donner la préférence à une vaseline bien pure, sans trace des réactifs qui ont pu être utilisés pour sa purification. On peut, pour l'administrer plus facilement, l'aromatiser avec de l'essence de menthe ou de citron ; d'ailleurs l'insapidité complète du produit donne les facilités les plus grandes à cet égard. On n'aura jamais à craindre les nausées, les haut le cœur que provoquent les huiles de ricin ou de foie de morue.

Le produit traverse le tube digestif comme un corps inerte, sans être assimilé et en remplissant à merveille le but qu'on lui assigne.

Non seulement les parois, mais encore les matières incluses dans les organes digestifs se trouvent enrobés d'une légère couche huileuse et, par conséquent, l'acheminement vers l'orifice anal est aisé, sans heurt et sans douleurs, sans coliques, sans irritation.

La vaseline donne d'excellents résultats dans les cas de constipation opiniâtre et chaque fois qu'il faut provoquer l'évacuation sans irriter l'intestin, la dose est de une à deux cuillères à soupe, à jeun, une heure ou deux avant le premier déjeuner.

C'est le laxatif bénin par excellence, parfait contre la constipation des hémorrhoïdaires, des vieillards, des prostatiques, des malades atteint d'entéro-colite, etc. Evidemment, ce remède inoffensif manquera de force dans les cas, plus rares, où il faut agir vigoureusement. Mais même dans ce cas il sera facile d'associer la vaseline aux drastiques ordinaires.

Qu'on ne cherche pas dans la vaseline l'action dépurative, la désinfection de l'organisme, la purification des organes, l'évacuation des matières bilieuses et malsaines qui souillent quelquefois notre corps.

Les médecins d'aujourd'hui ne partagent plus d'ailleurs les illusions de leurs prédécesseurs à ce sujet : un purgatif, quel qu'il soit, opère un balayage du tube digestif, plus ou moins accentué, mais c'est tout.

Il fait, en somme, ce que fait le ramoneur de cheminée, il purge la dite cheminée, évite les accidents graves susceptibles d'être provoqués par l'engorgement du conduit, mais en aucun cas ne nettoie la maison tout entière.

Il est donc tout à fait inutile d'avoir recours aux purgatifs autres que les « nettoyeurs mécaniques » qui comme l'huile de vaseline opèrent avec discrétion, douceur et certitude.

L'huile de vaseline réalise donc un progrès

certain sur tous les purgatifs connus dont le principal effet est d'irriter l'intestion et de rendre plus opiniâtre, après une « chasse » douloureuse, une constipation que l'on espérait vaincre.

Les parfumeurs seront bien placés pour faire l'essai de ces vaselines parfumées, les droguistes et pharmaciens, nos lecteurs, ne manqueront pas de lancer avec fruit de nouvelles spécialités dont le succès est assuré.

Un bonbon au chocolat fourré à la vaseline vanillée donnerait une solution exquise du problème.

Dr E.



INVENTIONS ET NOUVEAUTÉS



Procédé d'extraction de Parfums

M. A. Hesse vient de faire breveter un procédé consistant à extraire les parfums des fleurs non plus avec des dissolvants indissolubles dans l'alcool et qu'il faut laver pour en extraire l'huile essentielle, mais avec des dissolvants solubles.

L'alcool et l'éther sont, dit-il, trop volatils (?) en outre, l'alcool étant miscible à l'eau, l'alcool se dilue et les fleurs se chargent d'alcool... tous inconvénients cependant faciles à pallier, le cas échéant. L'éther se dissout dans l'eau dans la proportion de 20 %. La glycérine est hygroscopique et soluble dans l'eau (on pourrait ajouter qu'elle est un très mauvais dissolvant des corps odorants).

Le brevet allemand 251,237 du 19 mai 1911, décrit un procédé qui consiste à employer l'éther phtalique qui donne des parfums directement utilisables et solubles dans l'alcool.

Le nouveau brevet réserve l'emploi de dissolvants, tels que l'alcool benzylique, l'alcool phényléthylique, le terpinéol, le géraniol, le citronellol, les éthers de ces alcools, etc., etc.

Le malheur c'est que ce procédé est utilisé depuis longtemps, il y a plus de cinq années que nous l'avons conseillé à des amis et l'employons nous-mêmes pour l'extraction de certaines odeurs de fleurs obtenues en petites quantités et dont on désire cependant connaître l'arome.

L'inventeur spécifie que tous les corps utilisés ont un point d'ébullition au-dessus de 90°. Cette restriction est sans valeur, car la distillation dans le vide abaisse le point d'ébullition qui peut par conséquent être diminué à volonté. Les parfums extraits à l'alcool benzylique peuvent être obtenus à l'état de pureté sans dissolvant, par une distillation appropriée dans un haut vide, nous en avons fait maintes fois l'expérience et ce procédé fait partie depuis longtemps de nos méthodes courantes.

En somme, l'extraction des parfums de fleurs se fait par distillation et par dissolution. Peu importe les corps employés pour ces opérations, ceux que l'on utilise pour la distillation doivent être non miscibles avec les huiles essentielles, ceux qu'on emploie pour la dissolution doivent être miscibles. Aucun brevet ne peut protéger des listes de corps ayant ces propriétés, à notre avis, et nous sommes étonnés que le patentam allemand ait passé outre ce principe fondamental des procédés de distillation et de dissolution.

Le procédé décrit par M. Hesse a une réelle valeur, mais nous prétendons qu'il ne fait que confirmer des expériences réalisées depuis longtemps et des exploitations industriellement consacrées depuis de longues années.

R. M. G.

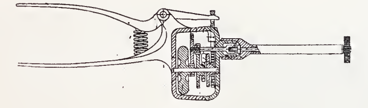
Savon transparent avec étiquette incorporée

Lorsqu'on veut faire un savon transparent avec une étiquette visible à l'intérieur, on prend généralement deux morceaux de savon que l'on enduit de gomme : entre les deux on pose une étiquette sur papier transparent ou celluloïd et on presse le tout ensemble pour obtenir de l'homogénéité.

M. Kestner fait remarquer avec justesse que de tels savons se séparent souvent et qu'en tout cas l'étiquette interposée peut provoquer des coupures lorsqu'on se lave.

Il préconise une méthode nouvelle qui consiste à faire une fente dans l'intérieur d'un bloc de savon, une étiquette en gélatine imprimée est introduite au moyen d'un papier ordinaire plié en double, la partie inférieure débordant la partie supérieure, l'étiquette est placée dans ce papier, lorsqu'elle arrive au fond de la fente on la fait adhérer en l'appliquant à la partie supérieure de la fente,

puis on retire le double papier. Puis on frappe le savon ; la fente se referme, le savon reste entier sans risque de se fendre et l'étiquette fond avec le savon sans laisser de trace.



Brosse à dent rotative

Savon flottant compact

On sait que les savons flottants sont généralement obtenus en incorporant au savon encore liquide de l'air en quantité suffisante pour le rendre assez léger pour flotter.

Le procédé de M. C. Muller (brevet français 18 435) consiste à mélanger aux huiles à saponifier, 10 % de cire, dans le but de donner au savon la légèreté nécessaire et une finesse particulière.

On peut d'ailleurs lui ajouter également une petite quantité d'air pour le rendre encore plus léger.

Savon nouveau, breveté par M. R. Weiss : il s'agit du palmitate ou du stérate purs d'ammonium dont les qualités sont, paraît-il, particulièrement appréciables partout où il faut un savon extra, notamment dans l'industrie des apprêts et de la teinture des étoffes.

Brosse à dent rotative

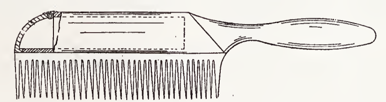
M. M.-C. Blondin vient de breveter un mécanisme ayant pour objet de faire tourner une pièce quelconque montée sur un manche à deux branches comme une pince. Le simple serrage des branches donne un vif mouvement de rotation à une brosse à dent circulaire par exemple.

La description du mouvement d'horlogerie serait fastidieuse, l'étude de la gravure donnera des renseignements suffisants : c'est un ensemble de roues à rochet et d'engrenages très bien combinés. L'arbre rigide de la brosse peut être remplacé par un flexible.

Peigne sécheur

Breveté par M. F. Nauenberg, 464 881.

Il s'agit tout simplement d'un peigne présentant une ou deux cavités dans lesquelles on enfile un morceau de fer chaud chauffé préalablement sur un réchaud *ad hoc*. Un clapet empêche la chute du morceau de fer. Il semble qu'un peigne à résistance métallique monté sur un rhéostat soit capable de donner de meilleurs résultats. Mais le peigne ainsi breveté est précieux pour les endroits où il n'y a pas d'électricité.



Peigne sécheur

Epilatoire en feuilles

Breveté par M. Dumas, 465 214.

Une composition dépilatoire est étendue sur un papier mince ou un tissu, ce papier humecté et posé sur la peau y est laissé le temps utile et retiré avec les poils.

C'est une solution très élégante du problème de l'épilation. Le support est quelconque, la couche d'agglutinant également et l'épilatoire un des nombreux mélanges du commerce, mais l'idée est excellente.





CROQUIS DU MAROC



Marguerite Géante

Cette plante pousse en pleins champs et atteint la hauteur de 2 m. La photo ci-dessus représente un massif artificiel obtenu en transplantant simplement un pied cueilli en plein bled.

Les massifs occupent parfois des hectares de superficie. Ils sont surtout remarquables dans la forêt de Mamora, tristement célèbre.

En 1911, les Marocains se dissimulaient dans ces véritables taillis et pouvaient, bien abrités, tirer sur les troupes d'occupation.

Il fallut brûler toute la zone fleurie entre Kénibra et Rabat-Salé.

Cette fleur arborescente peut facilement cacher un homme *debout* avec le fusil marocain sur l'épaule. Le feu, seul, peut en venir à bout. Les maraudeurs profitent encore de ces massifs pour tenter des coups de mains contre les isolés ou les petits convois.

Après un combat, il n'est pas rare de trouver, ensevelis dans un linceul de pétales blancs ou jaune clair, les cadavres soit des Marocains tués à leur poste, soit de soldats métropolitains, cachés par l'ennemi en vue de mutilations ultérieures.

Docteur Forgues.

(Maroc occidental).



UN ORGUE A PARFUMS



Nous recevons une très intéressante communication de M. Paul Lecornu, chimiste-parfumeur et officier d'académie, qui fera une suite aux articles de notre collaborateur Chaplet sur les moyens d'apprécier et d'évaluer les odeurs.

En 1900, nous dit notre correspondant, j'ai soumis à l'appréciation de la Chambre syndicale de la parfumerie le projet d'un appareil que je dénommais *Orgue à Parfums*, destiné à attirer le public à la classe de la parfumerie; de l'y retenir et de l'intéresser en l'instruisant sur la fabrication des parfums, de guider son choix dans ses achats et par suite de faciliter la vente des parfums.

L'agencement d'un tel appareil nécessitait un emplacement spécial des études préalables, des dépenses importantes, une collaboration, une entente qui au dernier moment firent défaut, vu le peu de temps dont disposait la Commission.

Depuis mes projets ont été perfectionnés, et j'ai pu doter cet instrument de multiples perfectionnements qui l'ont rendu presque parfait.

Cet orgue à parfums se compose de nombreux tubes en verre, cristal ou aluminium, dans lesquels sont disposés les parfums à olfacter : un puissant courant d'air traversant ces tubes, permet, au moyen de tuyanteries d'amener l'air chargé d'effluves à l'endroit où l'on désire le faire sentir. L'assemblage de tous ces tubes, debouts, donne à l'ensemble l'aspect d'un orgue, d'où son nom.

Si vous placez un tel « orgue » dans une salle aménagée comme celle d'un cinématographe par exemple, vous pouvez amener les tuyaux jusqu'à chaque fauteuil comme autrefois dans les salles d'audition des phonographes Edison. Chaque visiteur assis commodément dans un fauteuil, peut sentir le parfum annoncé. Un conférencier dirigerait l'orgue et ferait une description de la plante qui l'a produite ; dirait son histoire, son origine, sa fabrication, etc

Au besoin, des films documentaires projetteraient sur un écran les différentes phases de la récolte ou de la préparation.

La construction d'un appareil conçu sur ces données est en réalité très simple, c'est le nombre des parfums qu'il est susceptible d'utiliser qui en ferait tout le prix.

Chaque tuyau-parfum ou note possède sa touche, robinet spécial gradué au dixième, permettant tous les dosages, tous les mélanges : si l'on désire par exemple un mélange de 8/10 de jasmin avec un dixième de musc et un dixième de rose, il est possible d'en

sentir immédiatement le résultat par la manœuvre des touches appropriées : le courant d'air chasse le parfum dans un mélangeur dit « de composition » d'où un autre courant l'entraîne dans la canalisation. Le parfum ainsi dirigé est senti simultanément par tous les visiteurs ; une vanne devant chacun d'eux leur permet de couper ou de rétablir l'émanation.

Un courant d'air pur balaie ensuite le mélange qui est envoyé au dehors.

Question d'exhibition ou de curiosité mise à part, un orgue à parfum a sa place indiquée dans tout laboratoire de préparation de parfums composés. Il permet de préparer automatiquement des bouquets nouveaux par des expériences toujours renouvelées et indéfinies, avec une provision infime de matières premières.

La science y trouverait aussi son profit par des expériences comparatives permettant d'établir la gamme des odeurs, leur force, leurs harmonies, et peut-être aussi leur nature.

Si parmi les lecteurs de la *Parfumerie Moderne*, il se trouve un savant ou un Mécène heureux d'offrir à l'appréciation du public un appareil nouveau et soucieux aussi de faire faire des progrès à l'industrie de la parfumerie. Je serai très heureux d'entrer en rapports avec lui.

Un appareil de laboratoire est déjà construit qui permet, avec un nombre limité de parfums, de se rendre compte de la haute valeur de cet orgue. La parole est maintenant à nos lecteurs.

P. Lecornu.



Les POUDRES de TOILETTE

Il semble que le nom des poudres dites « de riz » doive être modifié. On s'est ému, en effet, d'y voir souvent figurer beaucoup d'autres produits que la farine de riz et le titre de poudres de toilette englobant toutes les autres poudres, à usages multiples, fabriquées par les parfumeurs, semble être le meilleur.



Vue d'une galerie de mine



Cl. Elbogen

Usine de broyage

La *Augsburger Seifensieder Zeitung* publiait dernièrement une étude à ce sujet et nous croyons bon de la reproduire.

Les poudres de toilette et cosmétiques, dit notre confrère, sont devenues indispensables pour une hygiène raisonnée : elles ont pour but de rendre le corps souple et moins sensible aux influences atmosphériques, de traiter la diaphorèse en général (tendance à la transpiration excessive) et de diminuer par conséquent les odeurs corporelles désagréables et les macérations de l'épiderme.

L'habitude de poudrer non seulement le visage, mais le corps tout entier, notamment chez les femmes et les enfants, est devenue si fréquente, qu'une étude approfondie des poudres utilisées s'impose.

Les Etats-Unis en font une consommation beaucoup plus grande que les autres nations, et certaines fabriques s'occupent exclusivement de la fabrication des poudres de toilette dont le talc est la base principale.

Le talc est un silicate de magnésie : deux théories expliquent sa formation, l'une le considère comme le développement de l'ardoise de Zeresit, qui est la roche des parois du talc ; l'autre le considère comme un dépôt d'eaux siliceuses. Les deux théories sont exac-

tes et il semble que les talcs de la seconde origine sont les meilleurs : ils sont blancs, amorphes, en poudre impalpable et très onctueuse.

Des gisements de talcs sont exploités partout : en France, en Italie, nous avons reçu dernièrement des échantillons du Japon qui semblent très intéressants ; M. E. Elbogen qui en possède en Styrie (Autriche), a bien voulu nous donner quelques renseignements sur ses exploitations et nous envoyer les photographies qui illustrent cette étude.

Dans ses mines, la pierre glissante est cassée en grands morceaux cristallisés dans le système rhomboïdal ou monocline, ces morceaux sont finement moulus dans des moulins spéciaux. Sous le microscope, le talc présente des feuillets fins et transparents, sa valeur est proportionnelle à sa finesse et le type nommé Amiolin est un des plus apprécié. Son poids spécique est 2,7. Et il s'en emploie de grandes quantités pour les usages de parfumerie.

La capacité d'absorption du talc est déjà forte, elle est augmentée par une addition de carbonate de magnésie dont on connaît les qualités à cet égard. Presque toutes les poudres végétales ont l'inconvénient de former avec la sueur un produit collant et visqueux désagréable à l'épiderme, c'est un inconvénient qui est évité par l'usage des poudres minérales. Voici une bonne formule de talc composé pour toilette :

Talc	10 kilogs.
Carbonate de magnésie.....	2 »
Acide borique pulvérisé....	0 k. 500

Comme parfum une composition dans le genre de l'Idylia, ou plus simplement un mélange des essences de bergamote, citron et néroli.

Contre la sueur fétide des pieds un mélange à base d'eucalyptus ou d'essence de pin est préférable.

Une poudre hygiénique peu connue en France est la poudre grasse : cette poudre est obtenue par le mélange de talc et d'une petite quantité d'huile de vaseline laissant le mélange sec, ou bien de talc et de lanoline. Pour obtenir cette préparation on dissout le corps gras dans la benzine, on fait le mélange, puis on laisse évaporer le dissolvant jusqu'à ce que le produit soit entièrement sec.



Cl. Elbogen.

Usine et Bureaux

La plupart des poudres américaines sont vendues en boîtes métalliques, munies d'un couvercle à trémie et d'un système tournant permettant de l'ouvrir plus ou moins ou de la fermer complètement. Quelques-unes contiennent de la poudre de guimauve, adoucissante ou du licopode dont on connaît les propriétés.

Toutes ont un réel succès et il est conseillé aux fabricants français de ne pas les omettre dans leurs préparations. Par une publicité adroite, ils pourront en avoir une grosse vente en France, leurs voyageurs en ont le placement certain dans tous les pays du monde.



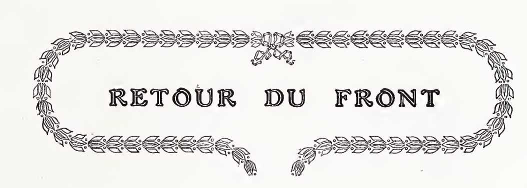
Grasse

Fusion de deux maisons de parfumerie

MM. Adrien Reynaud, Claude Hugues et Eugène Muller viennent de créer une société anonyme « Les Etablissements Henri Muraour et C° et A. Raynaud et C. Hugues réunis » au capital de 1 million 200.000 francs pour l'exploitation d'une fabrique de distillerie-parfumerie et de parfumerie confectionnée à Grasse (Alpes-Maritimes). Il s'agit de la réunion, en même temps que des usines, de la marque de fabrique de la maison A. Raynaud et C. Hugues pour la fabrication et la vente des matières premières, et de la marque de fabrique Henri Muraour et C° pour la fabrication et la vente de parfumerie confectionnée, les formules, recettes, les marchés à livrer et les conventions de fleurs.

Les trois fondateurs sont administrateurs délégués de la nouvelle affaire.





RETOUR DU FRONT

Depuis un an, plus d'un an même aujourd'hui, notre bureau de rédaction est vide. Tous nos collaborateurs, dès les premiers jours, sont partis à leur poste d'honneur et d'héroïsme. Des uns nous sommes restés sans nouvelles, les autres, au hasard des cantonnements, nous annoncent leurs blessures ou leurs citations glorieuses.

Et d'anciens amis en ont profité pour répandre le bruit que la *Parfumerie Moderne* est morte. Non ! notre chère revue, si elle saigne encore de douleurs que le temps n'atténuera pas, garde encore toute la vitalité de la jeunesse. Mais la *Parfumerie Moderne*, comme tous les bons Français fait son devoir. Elle est tout entière au front.

Ce n'est que le loisir de la lente guérison dans les hôpitaux, le retour au foyer pour quelques jours, du directeur et de quelques-uns de ses collaborateurs blessés, qui permet à ces quelques feuilles de dire à nos lecteurs : la France vit toujours glorieuse et ardente. En combattant sur les lignes avancées, les industriels français n'oublient pas leur idéal de conquêtes pacifiques, et ceux qui sont restés, à cause de leur âge, à l'arrière, travaillent eux aussi pour la plus plus grande France de demain.

Que ces quelques lignes trouvent aussi nos lecteurs étrangers favorables à notre effort constant vers le progrès social et économique. Qu'en lisant ces quelques pages écrites fiévreusement, malgré la douleur lancinante d'une blessure mal cicatrisée, nos amis pensent à la justice de notre cause et au désir de réalisation d'une humanité meilleure qui anime les armées alliées.

Et de même que par sa participation à l'Exposition de San Francisco, la France industrielle et commerciale a voulu montrer que toute son activité n'est pas absorbée par le cataclysme sanglant, de même l'industrie française de la Parfumerie montre par le désir souvent exprimé et que nous réalisons aujourd'hui, de continuation de notre revue, que la terre féconde de France produit toujours. à côté des fleurs d'héroïsme, de pacifiques et odorantes corroles.

Les femmes et les enfants ont distillé pendant que les pères et les époux combattent ; à côté des cornues distillant les gaz mortels, chauffent encore les alambics à parfums. Que cet encens pacifique nous rende favorables les forces d'équilibre et de justice et nous amène enfin, avec la victoire de la cause juste, la paix féconde qui donnera sans conteste à l'Industrie française la place que sa longanimité lui avait fait perdre.

R.-M. GATTEFOSSÉ.

♧ ♧ ♧

Nous donnerons dans notre prochain numéro des nouvelles de nos collaborateurs, de nos amis et de nos abonnés partis aux armées ; nous prions nos lecteurs de nous envoyer tous les renseignements possibles à cet égard.

N.D.L.R.



MÉFIONS-NOUS

Le *Bulletin de la Chambre de Commerce de Genève* reproduit d'après la Schweizerishe Blaetter fur Handel und Industrie, l'avis de constitution de Société suivant :

« *Parfumerie, produits chimiques, etc.* — 31 octobre — Sous la dénomination de Edouard Dunoyer, S. A. (Eduard Dunoyer, A. G.), (Edward Dunoyer Limited), il a été constitué une Société anonyme dont le procès-verbal d'assemblée constitutive a été dressé par Me Sautter, notaire, à Genève, le 24 octobre 1914. Les statuts portent la date du même jour. Le siège de la Société est fixé à Genève. Elle a pour objet l'achat et la vente des matières premières pour la parfumerie, de produits chimiques, pharmaceutiques, parfums, drogues et tout autre produit ou marchandise, en prenant la suite des affaires de la maison « Edouard Dunoyer », sans reprise de passif. L'installation d'une fabrique de matières premières pour parfumerie est également projetée. La Société pourra s'intéresser directement ou indirectement à toute industrie ou commerce qui aurait quelque rapport avec ses propres affaires ou qui pourrait contribuer à les développer. Le capital social est fixé à cent mille francs (100.000 fr.), divisé en 100 actions de 1.000 fr. chacune, au porteur. La Société est administrée par un administrateur unique, nommé pour trois ans et rééligible. L'administrateur a la signature sociale. Les publications ont lieu par la voie de la *Feuille officielle suisse du Commerce*. Pour la première période de trois années, Maxime Lang, à Genève, a été nommé administrateur. Bureau de la Société : 2, place Grenus, et 13, rue des Etuves. »

De renseignements que nous recevons de source sûre, il ressort que M. Maxime Lang dont il est question ci-dessus, n'est autre que M. Max Lang qui a fait annoncer par la voie des journaux qu'il cherchait à acheter un petit commerce dont le propriétaire devait porter un nom français.

Ajoutons que M. Max, actuellement Maxime Lang, est originaire du Grand-Duché de Bade. Ancien voyageur d'une fabrique de produits chimiques de la Suisse romande, avec laquelle il est maintenant en procès, il opère aujourd'hui, si nous sommes bien renseignés, pour le compte d'une fabrique d'huiles essentielles de Leipzig.

❧ ❧ ❧

Dans le même ordre d'idées, l'*Intransigeant* a reçu de M. G. Lejeune, parfumerie Géhel, 45, rue de Neuilly, à Suresnes, l'intéressante lettre suivante, à laquelle nous nous reprocherions de rien changer :

Ils en ont un culot !

J'ai eu le malheur d'être fourni, comme tous mes confrères, hélas ! par les Barbares. Je pensais bien qu'après la guerre ils essaieraient de reprendre les relations, sinon ouvertement, du moins sous le couvert de la Suisse. Mais je n'imaginais tout de même pas que l'événement se produirait pendant les hostilités. Eh bien ! si.

Il y a une huitaine de jours, j'ai reçu, sur papier d'un hôtel de Milan, offres de service pour produits de synthèse sous nouvelle [illegible] The Anglo Swiss Perfuming C° », à Birsfelden, près Bâle. Le signataire envoyait de cordiales salutations et rendait sa signature absolument illisible.

Comme quantité de produits de synthèse manquent... ou du moins sont l'objet d'une spéculation éhontée de leurs détenteurs français et qu'après tout il se pouvait qu'un compatriote, suivant l'exemple de quelques autres, se soit établi en Suisse, j'écrivis, mais, pris de doute tout de même, je priai le signataire de se faire connaître. — Cela seul aurait pu mettre mon correspondant en éveil sur mes intentions. — Cette race a toute honte bue ; il a signé « Arthur Mayer » ; il est de Mannheim, Prusse rhénane.

Et comme, malgré l'origine allemande de sa camelotte, il craint de n'être pas à hauteur comme prix, il offre de faire ses envois *par poste*, en *petits paquets*, pour ne pas payer la douane ! (Cela pourrait aider à tourner les obus contre le Vaterland).

Je lui réponds en découpant dans l'*Intransigeant* la reproduction de votre tableau que j'encadre de deux traits de crayon bleu et rouge et que je colle au milieu de mon papier de commerce. Mais tous mes confrères ne savent peut-être pas quel personnage cache la firme *anglaise* (!) The Anglo Swiss Perfuming Co, et je pense que vous voudrez bien faire à cette maison la publicité qu'elle mérite. Dites donc bien haut que le manager de « The Anglo Swiss Perfuming Co » c'est « Arthur Mayer » de Mannheim (Prusse), *de Basel* (Bâle, en allemand).

Et que les douanes jettent un coup d'œil sur les envois postaux de la Suisse ; elles feront d'utiles découvertes, utiles et profitables au Trésor.

Croyez à mes bons sentiments.

G. Lejeune.

Méfions-nous !



Gare aux Espions !

Leur audace est telle qu'ils n'attendront même pas la fin des hostilités pour revenir en France nous offrir leur camelotte. Notre confrère allemand *der Parfümeur*, organe central de la parfumerie allemande et industries similaires, publie dans son dernier numéro cet avis significatif sur la protection des intérêts allemands à l'étranger :

Des envoyés spéciaux, engagés par l'association, pour la défense des intérêts allemands à l'étranger, partiront à la fin du mois de juin pour les destinations suivantes : Etats-Unis, Grande-Bretagne, Russie, Suisse, Italie du nord, Belgique, France du Nord et Paris. Les personnes qui voudraient charger ces émissaires de commissions ou de communications les intéressant, sont priées de se faire connaître le plus rapidement possible aux bureaux de l'Union des traités de commerce, W. Kothenerstrasse, 28 et 29, à Berlin, où on leur communiquera de façon plus précise tous renseignements utiles.

ꕤ ꕤ ꕤ

Le Commerce avec l'Allemagne

Malgré la défense faite d'entretenir des relations — même simplement commerciales — avec l'ennemi, plusieurs négociants en huiles essentielles ont été condamnés pour avoir expédié des parfums français en Allemagne et avoir ainsi facilité le commerce de nos adversaires.

Au nombre de ces négociants condamnés, nous avons le regret de citer MM. Gazan, de Vallauris, et H.-L. Racine, maison Médecin, de Menton.

A en croire les accusés, d'autres maisons se livreraient encore à ce commerce illicite et répréhensible, nous espérons qu'il n'en est rien et que tous nos confrères ont compris qu'il importe au plus haut point de ne faire parvenir aucune marchandise quelconque aux fabricants allemands.

La peine infligée aux délinquants et qui peut être la déportation perpétuelle, fera réfléchir les plus insouciants.

La Camelotte Allemande en Indo-Chine

Décidément les parfumeurs allemands inondent l'Indochine de leurs produits odorants. On ne le leur reprocherait point, puisque le commerce est parfaitement libre, s'ils n'avaient pris maintenant l'habitude d'orner leurs flacons d'étiquettes libellées en français, trompant leur acheteur sur leurs véritables origines. C'est ainsi qu'à Cholon, n° 323, rue des Marins, on peut voir en vitrine des bouteilles d'odeur étiquetées : *Parfumerie du Progrès*, et un petit timbre au dos du flacon portant la mention « *Germany* ». C'est ainsi encore qu'un coiffeur parfumeur, installé rue Vannier, offre à ses clients des frictions et shampoings à la violette ou au Portugal. Les flacons portent la mention : *Grande Parfumerie Colibri*. Mais on constate sur le cachet de garantie en lettres minuscules, à côté du nom du fabricant, le mot *Hamburg*.

ꕤ ꕤ ꕤ

Les Maisons Austro-Allemandes

Voici une première liste de maisons séquestrées, nous aurons probablement l'occasion d'en signaler nombre d'autres.

Libisch (François, dit Lytée), Autrichien, parfumeur, 372, rue Saint-Honoré, Paris.

Nouveaux Parfums (Société des) (Intérêts allemands), parfumeur, 21, rue du Château-d'Eau, Paris.

Sarg (F.-A.), Sohn et Cie, Autrichiens, Parfumerie, 31, rue des Petites-Ecuries, Paris.

Wulff (Auguste), Allemand, Parfumeur, 22, rue Oberkampf, Paris.

Back de Surany (Parfums Clamy), 30, av. des Champs-Elysées et avenue d'Argenteuil, 108, Asnières.

Salzer (Félix), de la Maison Arou et Salzer, représentants, 12, rue St-Antoine, Paris.

Schimmel, à Barrêmes (Distilloir de Lavande de la Maison Schimmel, de Miltitz).

Nous prions nos lecteurs de nous signaler les avis officiels de séquestres qui ne nous sont pas encore parvenus.

CHEZ NOS ALLIÉS

La Parfumerie en Russie pendant la Guerre

La *Gazette du Commerce et de l'Industrie* constate que le manque de matières premières pour la fabrication des parfums et des savons a obligé les fabricants à diminuer leur production presque de moitié, en même temps les prix ont été depuis le 15 décembre haussés de 10 %. Le stock de matières premières est presque tout à fait épuisé et on ne peut jusqu'à présent en obtenir de l'étranger. Les fabricants russes avaient espéré que le renouvellement du service des colis-postaux entre la France et la Russie mettrait fin à cette situation, mais les parfumeurs français ont déclaré, qu'ayant les 4/5 de leurs ouvriers sous les drapeaux, ils ne pouvaient fournir les quantités nécessaires aux fabricants russes. Ce sont surtout quelques fabriques de Moscou qui souffrent du manque de matières premières. Les fabriques de savons se plaignent non seulement du manque de matières aromatiques, mais de l'épuisement des réserves d'huile de coco. Sur trois fabriques, deux sont déjà fermées et la troisième devra aussi bientôt cesser sa production ne pouvant pas recevoir de copra du Mexique. Les accessoires d'emballage, tels que : bouchons, tubes. etc., sont aussi devenus plus chers, puisque l'importation est nulle et que la production locale est insuffisante et comme quantité et comme qualité. La main-d'œuvre est aussi devenue plus chère, quand cela a été possible, on a remplacé les hommes par des femmes. Au début de la guerre il y a eu des refus de paiement, qui ont limité le crédit, mais maintenant les recouvrements se font assez régulièrement et seul le manque de matières premières empêche les affaires de reprendre leur cours normal.

Bulletin de la Chambre de Commerce de Pétrograd.

❧ ❧ ❧

Eau de Cologne Russe

La coquetterie raffinée du paysan russe est l'un des premiers et des plus curieux effets de l'interdiction de la vente des boissons spiritueuses en Russie.

Les parfumeurs ont conquis, du jour au lendemain, une importante clientèle sur laquelle ils ne comptaient pas. Le moujik légendaire devenu tout-à-coup petit-maître ne se contente pas de placer à la Caisse d'Epargne les économies qu'il amasse en se privant de vodka : il prend plus le soin de sa personne.

« Remarquez ,disait dernièrement un commis parfumeur à un étranger de passage à Pétrograd, remarquez ce paysan qui paraît sale, mal peigné, à peine vêtu. Eh ! bien, il nous achète plus d'Eau de Cologne qu'une chanteuse de café-concert. Une bouteille de triple extrait suffit à peine à sa consommation quotidienne, et je crois bien qu'il préférerait jeûner, coucher dehors, plutôt que de renoncer à la méticuleuse propreté qu'il a adopté depuis la prohibition de l'alcool. »

Le gouvernement, pense-t-on, doit-être enchanté du succès de la grande réforme accomplie, dans un moment difficile, au grand préjudice des recettes du Trésor, en voyant les frustes paysans franchir d'un bond plusieurs degrés vers la plus extrême civilisation ?

Pas trop, car la police, soupçonneuse et tracassière, a cru s'apercevoir que toute cette eau de Cologne n'était pas uniquement employée pour l'usage externe. Elle est même persuadée que le brave Petruska en boit la majeure partie, sinon la totalité, et se procure ainsi malgré les ukases, la très sainte « cuite » de ses pères. Mais l'autorité songe à y mettre bon ordre !

Economiste du littoral.

❧ ❧ ❧

Poèmes en Flacons

On lisait il y a quelques mois dans *La Vie Parisienne :*

« Certains ont annoncé que M. Gabriele d'A.nu.zio écrivait sur la guerre un livre héroïque et tragique. D'autres disent que l'auteur de *La Pisanelle* met la dernière main à un poème d'un martial lyrisme... Nous pouvons dire à nos lecteurs que M. Gabriele d'A.nu.zio s'occupe, en ce moment, de tout autre chose que de littérature. Il vit au milieu des cornues et des alambics, dans un véritable cabinet d'alchimiste ; portes closes, il surveille anxieusement la préparation de philtres subtils dont ce grand magicien est l'inventeur. Mais, rassurez-vous, il ne s'agit ni d'élixir de longue vie, ni d'or potable !

M. d'A.nu.zio fabrique des *parfums.* Il en a déjà trouvé un délicieux, l'*Aqua nuncia*, et cette « eau annonciatrice » nous fait présager de nouvelles découvertes.

Les amies de M. d'A.nu.zio disent merveilles des poèmes en flacons dont le prestigieux écrivain leur a déjà fait cadeau. Toutes en sollicitent d'inédits, qui leur soient dédicacés personnellement ; la coquetterie féminine est insatiable et, comme M. d'A.-nu.zio a beaucoup d'amies, il faut qu'il travaille sans relâche.

M. d'A.nu.zio est maintenant à la guerre comme il convient. Du haut d'un aéroplane il a lancé des proclamations... incendiaires sur les pays irrédentes.

Tous nos compliments au vaillant poète et au soldat parfumeur.

P.-M.

Relations Franco-Canadiennes

Nous avons déjà signalé l'année dernière un fléchissement des importations de *savon de Marseille* au Canada ; ce fléchissement s'est encore accentué pendant l'exercice 1913-14. En 1911-12, nous avions placé sur le marché canadien 2,893,769 livres ; en 1912-13 nos ventes tombaient à 2,605,130 et l'année dernière à 2,434,559. Pendant ce temps les ventes de l'Angleterre ont passé de 176,600 livres en 1911-12, à 188,629 livres en 1912-13 et à 327,525 livres en 1913-14. Ce savon est connu ici sous le nom de Savon de Castille ou « Castile Soap ». Il se vend le plus souvent en morceaux moulés ou barres d'une livre anglaise ; la qualité courante contient de 60 à 65 pour cent d'huile, bien que 72 pour cent soient la plupart du temps garantis. Il est peu employé pour la lessive, mais plutôt pour la toilette , aussi est-il demandé très blanc. C'est sans doute à leur couleur et à leur bas prix que les savons anglais doivent de pouvoir pénétrer sur le marché canadien ; ils ne bénéficient d'ailleurs d'aucun avantage douanier sur le produit français, qui est assujetti au droit spécifique de 1 cent par livre.

Nous constatons une légère avance dans l'importation française des *savons de toilette*, mais notre chiffre d'affaires est encore bien insignifiant. Il y a des fabriques locales, mais le Canada achète néanmoins au dehors, aux Etats-Unis et en Angleterre. Le premier pays a fourni l'année dernière une valeur de $323,823 et le second une valeur de $64,484.

Voici les chiffres officiels des années dernières :

		1913-14	1913-14	1911-12
Savons de Marseille	$	140.875	155.136	170.099
Savons de toilette		11.476	8.191	8.274
Parfums non alcooliques		71.445	56.924	53.728
Parfums alcooliques		140.239	105.156	113.968
Huiles essentiell.		36.118	34.467	18.562

La statistique canadienne divise les *parfums* en deux catégories : ceux à base d'alcool et ceux alcooliques. Pour les premiers, on voit que la valeur de nos importations a considérablement augmenté. Il en est bien de même pour les seconds, mais la consommation est restée sensiblement la même, soit 10,935 gallons en 1911-12, 10,472 gallons en 1912-13 et 10,553 gallons en 1913-14. Le rapprochement de ces chiffres indique que la clientèle réclame des parfums de meilleure qualité, ce qui nous a d'ailleurs été confirmé par plusieurs agents. Les parfums à base d'alcool se vendent surtout en flacons d'un quart de litre, car il est d'usage de les détailler à l'once. Pour ceux d'un certain prix, le tarif douanier est ainsi plus avantageux, car il taxe les articles en flacons de moins de 4 onces à 50 pour cent *ad valorem* et ceux en flacons d'une contenance supérieure, à $2,40 le gallon plus 40 pour cent *ad valorem*. Nos importations de parfums à base d'alcool représentent plus de la moitié des importations totales ; notre concurrent le plus redoutable est les Etats-Unis, dont les ventes l'année dernière ont atteint 5,611 gallons évalués à $58,756.

La quantité d'*huiles essentielles* importées de France a diminué de moitié sur 1912-13, tandis que leur valeur a augmenté de plus de $2,000. Cela semblerait prouver que les pharmaciens, dont un certain nombre avait essayé ces dernières années de confectionner eux-mêmes leurs parfums, tendent à abandonner cette pratique d'autant moins avantageuse que la clientèle demande les marques en renom et qu'une substitution n'est guère possible. Les Etats-Unis font un gros commerce d'huiles essentielles sur ce marché ; leurs ventes ont été l'année dernière de 163,277 livres, d'une valeur de $241,327. Celles de l'Angleterre ont été de 36,298 livres d'une valeur de $69,002 et celles de l'Allemagne de 26,883 livres d'une valeur de $22,575. Cette énumération montre que les produits de qualité sont achetés chez nous et l'on voit par les importations totales, qui atteignent deux cent mille dollars, que la fabrication du parfum est assez active dans le pays.



FAUT-IL CHANGER le NOM de l'EAU DE COLOGNE ?



Nombre de journaux bien intentionnés ont mené campagne, dès le début de la guerre, pour obtenir un changement de nom de l'Eau de Cologne. Cette désignation semble, en effet, à première vue, une réclame pour un produit allemand, alors qu'il n'en est rien. L'usage a consacré depuis plusieurs siècles cette appellation qui est désormais dans le domaine public sans qu'aucune prérogative géographique lui soit attachée.

Français, Anglais, Italiens, fabriquent ce parfum dans les villes les plus éloignées sans que personne ne trouve étrange que l'eau de Cologne provienne de fabriques sans aucune relation avec l'Allemagne.

Le referendum des « Annales politiques et littéraires » et de plusieurs autres organes part, certes, d'un bon naturel et nous ne pouvons qu'approuver le témoignage de sympathie accordé par les lecteurs de ces journaux aux populations des régions envahies en proposant les noms d'Eau de Louvain, Albertine, Eau de la reine Elisabeth, Eau de Malines, Eau de Pologne, etc.

4,785 lecteurs des Annales, 2,624 abonnés à d'autres revues, 873 pharmaciens, 121 herboristes, 1,114 parfumeurs et coiffeurs, 9 Chambres de Commerce ont accepté le nom d'Eau de Louvain. Le terme Eau de Pologne à cause de son euphonie très voisine recueillit aussi bien des suffrages, et personnellement nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'il soit adopté.

La revue de Grasse et plusieurs autres organes méridionaux préconisent les termes « Eau de Provence » ou Eau de Grasse, parce que beaucoup d'essences parfumées viennent de cette région. Une même préoccupation pourrait inspirer le nom d' « Eau des Alpes » parce qu'il rentre de l'essence de Lavande dans la composition de ce parfum, ou Eau de Calabre ou de Sicile, parce que l'essence de Bergamotte provient surtout des vergers de l'Italie méridionale.

Pourquoi tant d'avis différents : l'Eau de Portugal n'est-elle pas fabriquée en France au moyen d'esences italiennes, antillaises ou même japonaises ? L'Eau de Florida se fabrique partout avec des huiles essentielles d'origine très variée... le mieux est donc de se rallier à la proposition de la Chambre syndicale de la Parfumerie Française, dont voici les termes :

« La Chambre Syndicale de la Parfumerie Française déclare que l'Eau de Cologne est un produit essentiellement *français*, connu, depuis plus de deux cents ans, sous cette dénomination *française*. L'eau de Cologne doit ses qualités aux matières premières issues du sol *français* entrant dans sa composition et son succès universel à la fabrication *française*.

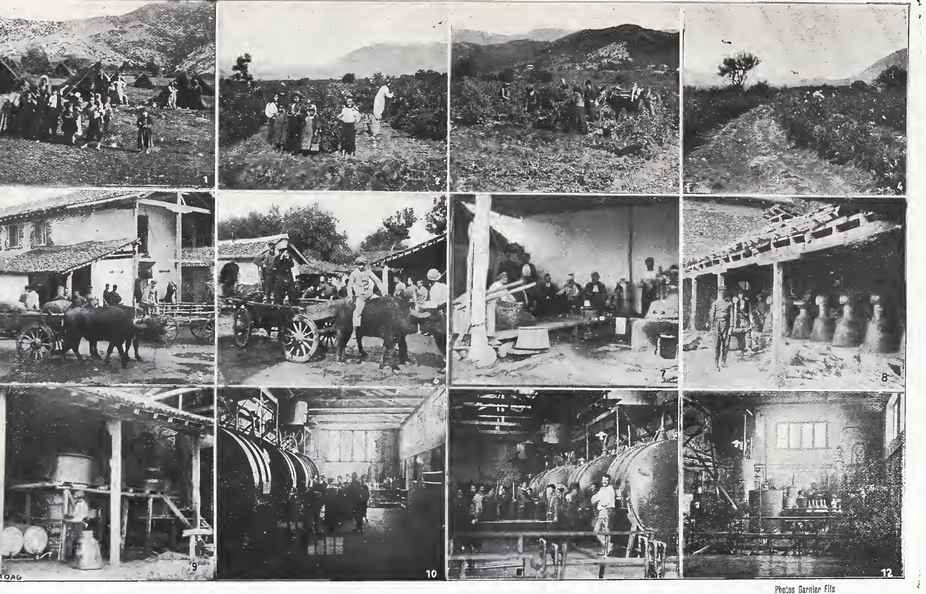
« Abandonner ce titre qui, dans le monde entier, se prononce en *français* serait faire le jeu des Allemands, qui n'attendent que cet abandon de notre part pour affirmer, ensuite, que la seule véritable Eau de Cologne est celle de leur fabrication.

« En conséquence, la Chambre Syndicale invite tous ses adhérents à conserver cette dénomination *française* et à ne rien changer dans leurs étiquettes ».

Ce qui n'empêcheras d'ailleurs personne d'employer des désignations différentes. Je louerai sans restrictions les fabricants qui n'hésiteront pas à utiliser des désignations moins allemandes. En se créant pour eux-mêmes une renommée justifiée par la qualité et la perfection du parfum, ils éviteront de voir leur publicité servir à l'augmentation de vente des produits analogues vendus par leurs concurrents.

Nous rappelons à nos lecteurs que nous avons publié (oct. 1912, pp. 129 et ss.)., un fac-similé de prospectus relatifs à l'Eau Admirable ou Eau de Cologne. Pour fixer un point d'histoire, nous enregistrons la protestation de la *Gazètte de Cologne* à la déclaration de la Chambre Syndicale de la Parfumerie Française.

« L'appelation seule, dit-elle, ne serait pas une preuve suffisante. On croit que les voitures à quatre places ont été inventées à Landau, parce qu'elles en portent le nom. Gœthe lui-même (Hermann et Dorothée, I, 56) accepte cette légende. Ce n'est qu'une légende : ces voitures s'appellent des landaus parce qu'au siège de Landau, en 1702, l'empereur Joseph Ier en avait une, qui fit sensation. Mais pour l'eau de Cologne le nom est justifié. En 1709, un Italien, Jean Marie Farina, natif des environs de Domo d'Ossola, vint s'établir dans notre ville et y obtint, sept ans plus tard, le droit de bourgeoisie. Dans sa boutique de la Julichsplatz,



Photos Garnier Fils

En Bulgarie. — 1. Campements de bohémiens venus pour la cueillette. — 2, 3 et 4. Cueillette de la rose. — 5. Transport par charrettes à bœufs. — 6. Bulgares dansant le horo dans la cour de l'usine. — 7. Les palabres pour la vente de l'essence. — 8. Gullapana à la Bulgare. — 9. Distilloir à la française. — 10-11. Appareils rotatifs d'extraction aux dissolvants. Usine Garnier. — 12. Laboratoire. Usine Garnier.

il vendait des objets d'art, du savon et de la parfumerie, notamment une eau de senteur qui devint le principal objet de son commerce. Il prospéra si bien qu'en 1725 il dut appeler d'Italie son frère Jean-Baptiste et faire de lui son associé. Leur eau était connue déjà sous le nom d'Eau de Cologne et aussi, à cause de ses bons effets en cas de congestion, sous celui de *Schlagwasser*, qui veut dire eau d'apoplexie. Les Français l'apprécièrent beaucoup, quand ils occupèrent les provinces rhénanes pendant la guerre de Sept Ans et durant les campagnes de la Révolution. Leurs troupes en propagèrent la renommée à travers toute l'Europe. Ce fait et la circonstance qu'un Jean-Marie Farina vint en 1866 se fixer à Paris, expliquent sans doute l'erreur commise par le Syndicat de la Parfumerie française. »

La démonstration de la *Gazette de Cologne* démontre surtout deux choses : l'Eau de Cologne est l'œuvre d'un Italien ; sa renommée est l'œuvre des Français.

Et nous terminerons par cet extrait d'une circulaire en plusieurs langues lancée par une maison de Cologne qui s'installe en Hollande :

« Il est incontestable que pour avoir ce délicieux parfum, il est inutile qu'il vienne de Cologne, car ni son eau ni son air n'ont collaboré en rien à sa réussite. C'est grâce aux parfums des fleurs de France et à son alcool de vin qu'on parvient à fabriquer le parfum aimé. »

Ce témoignage allemand clos la discussion.



LA ROSE BULGARE EN 1914



La production de l'Essence de Rose a été jusqu'à ces dernières années, presque exclusivement faite par la Bulgarie. Il nous a paru intéressant d'exposer, dans cet article, le développement industriel de cette production, la situation économique et agricole de la rose elle-même, les raisons qui ont amené la hausse exagérée de l'essence, les mesures tentées et prises pour enrayer ce mouvement de hausse, enfin les raisons qui nous font croire que, grâce aux efforts faits pour ramener les prix à des cours normaux, la suprématie de cette production restera longtemps encore, sinon toujours, à la Bulgarie.

❧ ❧ ❧

Développement industriel de l'Essence de Rose

Jusqu'en 1903, l'essence de rose en Bulgarie a été produite exclusivement par les petits alambics à feu nu, employés déjà par les Turcs avant la libération de la Bulgarie.

En 1903, M. Pierre Chier, chaudronnier à Grasse, venait à Karlovo, et installait alors dans cette ville une distillerie à vapeur, composée de 4 gros alambics. M. Chier, confiant dans la bonne foi de ses associés bulgares, était, dès la première année, à peu près ruiné ; à la fin de la première récolte, il était littéralement assiégé dans sa fabrique par une bande de paysans, à la fureur desquels il avait grand'peine à se soustraire. La fabrique passait plus tard entre les mains de M. Montaland qui, depuis, malgré les difficultés nombreuses auxquelles il a dû faire face, exploite cette fabrique, où il produit annuellement une quantité importante d'essence très appréciée par les connaisseurs.

La même année où M. Chier installait à Karlovo, sa distillerie, M. Charles Garnier, laissant aux mains de ses associés MM. Jeancard et Gazan, Pillet et d'Enfert, la direction de l'usine à extraction par les dissolvants volatils, qu'il avait installée à la Bocca (Cannes) sous le nom de Société des Parfums purs, venait à Karlovo quelques mois avant la récolte et installait, dans une annexe d'une grande usine de draps, annexe qui était mise à sa disposition très obligeamment par les propriétaires de l'usine, un de ses appareils rotatifs à extraction, avec lequel il traitait une quantité de roses assez importante pour lui permettre de se rendre compte de la qualité du produit obtenu.

L'année suivante, M. Garnier installait à Kara-Sarli, canton de Karlovo, dans un centre très important de production, une usine modèle à extraction.

Cette usine (dont nous donnons ci-contre quelques vues), la plus considérable qui existe dans ce genre d'industrie, est installée entièrement à l'écart de tout village, afin d'éviter les ennuis que son voisinage ne manquerait pas d'attirer à son propriétaire.

M. Garnier, lui aussi, a connu en Bulgarie tous les ennuis, il a vu son usine fermée à plusieurs reprises par des associés qui voulaient l'exploiter, et auxquels il a su tenir tête. Il a dû subir aussi toutes les vexations, soutenir de véritables sièges dans son usine, mais depuis quelques années, grâce à la persévérance qu'il a montrée dans sa résistance, il exploite tranquillement l'usine qui lui a coûté tant de peines, et a pu éviter la ruine à laquelle l'exposaient la haine, la jalousie ayant à leur aide la justice bulgare.

M. Garnier produit, chaque année, une très importante quantité d'essence concrète extraite par les dissolvants, qu'il purifie dans son usine de Montreuil, et livre à la consommation sous forme liquide ou concrète et sous la dénomination de Solvessence. Il livre également, sous la dénomination de Odoressence, un produit liquide décoloré, très apprécié dans la parfumerie fine ; ces produits pouvant lutter de finesse avec ceux obtenus à Grasse, et ayant l'avantage d'être meilleur marché.

M. Garnier, poursuivant une série d'essais sur la distillation de la rose, a adjoint, à son usine d'extraction, deux grands alambics à vapeur et une batterie de petits alambics bulgares. Ces installations qui lui permettent de distiller une quantité de fleurs importante peuvent être considérées non pas seulement comme des installations d'essai, mais comme une véritable installation industrielle, prélude vraisemblablement d'une installation prochaine et complète.

La même année où M. Garnier installait son usine de Kara-Sarli, la Société Française de la Distillerie de la Vallée des Roses montait, dans un village tout proche, Karnari, une usine modèle qui ne pouvait entrer en fonctionnement que l'année suivante.

Cette usine élaborée suivant les plans du distingué chimiste praticien, M. Verley, est la plus considérable du genre. Elle comprend de gros alambics d'une capacité de 10.000 litres environ. Merveilleusement et scientifiquement installée, elle pourrait distiller journellement près de cinquante mille kilogs de roses. La distillation qui se fait partiellement au vide, fournit une essence différant très sensiblement de l'essence obtenue par la distillation à la vapeur, et rappelant davantage la fleur elle-même.

Cette usine est dirigée par MM. Batzouroff frères, dont l'un est plus français que bulgare. La présidence du Conseil d'administration est dévolue au sympathique M. Pichelin qui a su mener à bien, cette année, l'entente entre les principaux acheteurs de fleurs, entente dont nous parlerons plus loin.

On peut donc conclure que le développement de l'industrie de la distillation en Bulgarie est dû entièrement et exclusivement à l'initiative française qui, si elle n'est pas partie des hautes sphères qui détiennent ce genre d'industrie, n'en est pas moins méritoire, bien au contraire. Il serait à souhaiter que ce fut elle qui en récolte les plus beaux fruits, malheureusement il en est rarement ainsi.

Le mouvement étant donné, les gros exportateurs d'essence de rose qui voyaient d'un mauvais œil cette transformation d'un commerce qui était entièrement entre leurs mains, en une véritable industrie, susceptible de leur enlever le monopole qu'ils possédaient, étaient obligés de suivre ce mouvement.

M. Théodore Christof de la maison Christo Christof comprenait, le premier, l'avantage qu'il retirerait d'une installation moderne et n'hésitait pas à monter deux installations, l'une à feu nu située à Tekié, près des usines de Kara-Sarli et Karnari, et l'autre à vapeur, à Malco-Selo. Il avait la sagesse de profiter de l'expérience de M. Pierre Chier, qu'il s'adjoignait comme collaborateur, considérant en même temps comme un point d'honneur, de pouvoir faire profiter des avantages qu'il pouvait retirer de ces installations, celui qui, en étant l'un des premiers promoteurs, en avait été aussi la première victime. M. Christof se voyait, il y a quelque temps, privé de cette collaboration par la mort de M. Chier, mort à laquelle ne furent pas étrangers les ennuis et les vexations subis en Bulgarie.

Je considère comme un devoir, qu'il m'est agréable de remplir, de saluer ici et de rendre un hommage mérité à M. Pierre Chier.

M. Schipkoff qui fut l'un des adversaires les plus acharnés des installations modernes dut cependant, lui aussi, leur payer son tribut. Il le fit d'une façon très élégante, installant dans son usine de Rahmanlare des alambics de toutes les formes, de toutes les nations, pourvus de tous les moyens de chauffage, et en visitant son usine, on pouvait avoir l'illusion de visiter un musée rétrospectif et, en même temps, ultra-moderne des appareils distillatoires. M. Schipkoff qui est, certes, un négociant très habile et que, personnellement, j'estime beaucoup, a eu et a encore comme nombre de ses collègues, le tort de vouloir, du jour au lendemain, se transformer en industriel et surtout de croire qu'il suffisait exclusivement de prendre tel ou tel alambic, pour obtenir de meilleures essences et en même temps de meilleurs rendements.

Il ne m'en voudra certainement pas de m'être servi de son nom, pour émettre cette opinion, et si je l'ai fait, c'est précisément pour attirer, d'une façon toute spéciale, l'at-

tention sur ce fait que je me propose de démontrer scientifiquement et preuves à l'appui d'ici quelque temps, à savoir que si, pour la distillation de la rose en particulier, les alambics suivant leurs formes, leurs capacités, leurs modes de chauffage, leurs façons de condenser donnent des essences d'odeur, comme de rendement, comme aussi de composition différents, cela tient beaucoup aussi aux façons d'opérer, et que tous ces alambics comme toutes ces façons d'opérer, sont défectueux et ne permettent pas de retirer de la rose, comme aussi, d'ailleurs, de la plupart des fleurs, le parfum intégral, et que l'on pourrait en réalité en retirer.

M. Schipkoff a, cette année, enlevé les types d'alambics qui ne lui avaient pas donné satisfaction pour s'arrêter à un type de construction française, qui promet de faire de l'installation de Rahmanlare, une belle usine. M. Schipkoff a également installé cette année à Kalofer, des alambics à feu nu.

Avec l'usine de M. Schipkoff, se trouve close la *liste des distilloirs à vapeur.*

Nous devons mentionner, toutefois, l'installation de M. Antoine Papazoff, parfumeur à Philippople, qui possède un petit laboratoire à vapeur, dans laquelle il produit principalement l'essence qui doit servir à sa consommation. M. Papazoff s'étant, dès le début, intéressé très vivement à ces installations modernes.

Toutes les autres existant et nous devons citer celles de MM. Orouzoff, Bontcheff, P. Papazoglou, Dimitri Papazoff, Ch. Bagoroff fils, Bagaroff frères, Botu Mitow, ne comprennent que des alambics à feu nu (environ 70 alambics) de types différents, et généralement d'une capacité de 500 à 1.000 litres.

Il convient d'ajouter à cette liste environ 80 alambics à feu nu, d'une capacité de 500 à 1.000 litres, également de construction bulgare, répartis chez différents cultivateurs ou propriétaires dans différents villages.

Les autres alambics servant à la distillation de la rose sont les anciens petits chaudrons turcs, répartis par groupe variant de 2 jusqu'à 20 dans les différents villages chez les paysans qui distillent eux-mêmes leurs fleurs, ou se groupent entre eux pour les distiller en commun.

Nous aurons complété ce document sur la distillation, lorsque nous aurons dit que ces petits alambics turcs en fonctionnement en 1905, étaient de 13.128, que ce chiffre, tout en étant sensiblement réduit depuis cette époque, est encore de beaucoup le plus important et que ces alambics fournissent encore la majeure partie de l'essence produite en Bulgarie.

Ce n'est pas ici le moment d'examiner la qualité des essences produites par ces diverses sortes d'alambics, nous aurons donné la note vraie en disant que la meilleure est celle qui n'est pas fraudée, et en ajoutant que rares sont celles qui arrivent ainsi sur le marché. Les grandes installations, outre les avantages spéciaux qu'elles possèdent, ont celui de supprimer de nombreux intermédiaires producteurs et, par la suite, de nombreuses falsifications. Les statistiques d'exportations permettant de comparer les quantités d'essence produites et celles vendues, en disent long à ce sujet. Elles ne pourraient avoir de comparables, mais combien au-dessous, que celles du Néroli. Ch. GARNIER.



ROSES DU MAROC

Elles proviennent des régions de Saffi et de Marrakech. En 1909, l'exportation totale a été de 29.931 kilogs pour une valeur de 30.317 francs, à destination de France (à 783 francs près).

Mazagan a fourni	9.072	kilogs	9.551	fr.
Saffi	»	20.129	»	19.983	»
Mogador	»	730	»	783	»

Des alambics pourraient être installés à Saffi, Mogador et Mazagan, qui sont ports de mer, ou même à Marrakech.

Saffi est surtout un port d'exportation, qui draguc la production des environs.

En 1910, 20.589 kilogs pour 14.136 fr.

Dans le canton de Marrakech, la culture est surtout importante dans les régions de Dades, Haskoura, Merghan, qui se trouvent sur le versant sud du Haut Atlas, inaccessible aux Européens par suite de l'insécurité.

Les roses fraîches se vendent couramment à Marrakech, de 0.40 à 0.75 centimes hassanis la livre de 900 gr. pour la distillation indigène.

(La monnaie hassani est la monnaie du Maroc. 1 franc vaut de 1 peseta hassani 25 à 1.35 cours variable, le douro hassani vaut 4 fr. environ.)

Les roses sèches se vendent 50 à 100 pesetas hassani par quintal arabe de 54 kilogr.

Les roses du Tafilalet transitent aussi par Marrakech.

LE PROJET RIBOT ET LA PARFUMERIE

Le nouveau projet de loi sur les alcools mérite une attention particulière.

L'augmentation des droits portés à 500 francs par hectolitre d'alcool pur, va constituer pour notre commerce une charge considérable.

Si le consommateur doit en supporter, en définitive, les conséquences, nous devons surtout nous préoccuper du ralentissement que cette augmentation pourrait produire dans la vente des parfumeries-alcooliques.

D'une façon générale, nous ne croyons pas pourtant que cette augmentation puisse constituer un obstacle grave, même pour les Eaux de Toilette, pour lesquelles la base alcool et degré restera toujours un facteur important.

Si nous prenons pour base la ville de Paris — ville où l'industrie de la parfumerie trouve une clientèle des plus importantes et où il existe des grands magasins fournissant des parfums à toute une clientèle de province — nous constatons qu'à Paris l'alcool parfum est déjà grevé d'un total de droits de consommation, d'entrée et d'octroi, s'élevant à 415 francs par hectolitre d'alcool pur.

Entre ce prix et le nouveau tarif unique du projet gouvernemental, l'écart n'est donc plus que de 75 francs par hectolitre.

Nous pouvons donc calculer qu'un litre Eau de Toilette à 70°, pour Paris, paierait avec le nouveau régime, une charge fiscale supplémentaire de 0 fr. 45 ; un demi-litre : 0 fr. 225, un flacon des 100 cc., 0 fr. 045.

En résumé, Paris pris comme exemple, l'augmentation dans les prix de vente, pouvant résulter du nouvel état de choses, ne constituera pas un bien gros obstacle à la consommation.

La charge fiscale supportée par nos produits semblerait, par contre, particulièrement lourde en province, surtout dans les localités libres de tout droit local, mais nous ne croyons pas trop nous avancer en affirmant que la vente de la parfumerie est peu active dans les petites localités et qu'en tous cas, dans ces dernières, le consommateur l'achète à un prix sensiblement égal à celui pratiqué dans la capitale.

C'est, en effet, dans les grands centres, dans les grandes villes de province, où les taxes locales approchent sensiblement celles de la capitale — où il existe des grands magasins largement et luxueusement approvisionnés — que le consommateur vient faire sa provision de parfums.

Le nivellement de prix résultant du nouvel état de choses ne sera donc pas si important qu'on pourrait le craindre à première vue. Le consommateur des départements continuera à acheter sa parfumerie aux prix de Paris, qui ne présenteront pas pour lui un écart bien plus considérable que celui pourra constater l'acheteur parisien.

Du côté des avantages certains de cette loi nous voyons, ce prix unique pour tous, cette simplification énorme « le même article, vendu le même prix sur toute l'étendue du territoire français ». Voilà un avantage qu'à lui seul devrait nous faire accepter, sans récriminations, le projet gouvernemental.

Les formalités à la circulation vont être, d'après le nouveau projet de loi, considérablement simplifiées. De plus, les petites quantités circuleront librement, sans formalité, comme n'importe quelle marchandise.

La vente par colis postaux prendra un gros essor, sans qu'il y ait lieu de redouter la complication actuelle des entrepôts d'acquits, passavents, 64 B, formalités d'octroi qui constituent une véritable entrave et opposent une barricade infranchissable à l'extension des petites expéditions qui seraient pourtant si nécessaires à notre commerce.

Le parfumeur établira son prix courant une fois pour toutes, il vendra le même prix à l'unité ou à la douzaine, sur tout le territoire ; ses produits seront revendus partout, au public, le même prix : à la ville, comme à la campagne.

Par ailleurs, et pour ne parler que de nos intérêts professionnels, nous voyons que la nouvelle loi prévoit, pour tous les entrepositaires d'alcool, la suppression des déductions d'entrepôt.

Elle accorde, par contre, aux parfumeurs, le droit de travailler en entrepôt réel, ce qui ne peut intéresser que les très grosses firmes.

Les maisons d'importance moindre trouveront une compensation à la suppression des déductions, dans les allocations spéciales portées à 5 % des alcools mis en œuvre pour infusion, macération ou distillation.

Les parfumeurs, qui, en général, ne spéculent pas sur les déductions d'entrepôt,

pourront trouver dans ces allocations spéciales, une compensation notable des pertes résultant des manipulations intérieures.

Reste enfin la question des alcools dénaturés, dont le gouvernement se réserve le monopole, aussi bien pour l'éclairage et les besoins industriels que pour les besoins de l'industrie chimique.

Cette partie du projet de loi manque de précision, mais nos organisations professionnelles ne manqueront pas, avant que cette réglementation de monopole soit définitivement établie, d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les besoins en alcool de nos fabriques de matières premières, naturelles ou synthétiques.

Il est urgent, en effet, que les fabricants de ces produits aient à leur disposition un alcool spécialement dénaturé, à un prix suffisamment bas, pour qu'il leur permette de fabriquer économiquement les matières premières nécessaires à notre industrie, sans être gênés par une législation fiscale, prohibitive, comme tel est le cas dans le régime actuel.

V. A.



CEUX QUI " N'EN " SONT PAS

Parfumerie d'Orsay

Les directeurs et propriétaires exclusifs sont MM. Van Dyck et Fink. Le premier est né aux Indes néerlandaises ; c'est un docteur en pharmacie, naturalisé français cette année ; le second, M. Fink, est russe ; il a trois frères dans les armées russes.

A l'origine, il y a une dizaine d'années, dans un but de propagande commerciale, ces messieurs s'abouchèrent avec la *maison Drecoll*, ou plutôt avec M. Albert-Sally Berg, principal actionnaire. A début des hostilités, ils ont éviné M. Berg et remis aux Dépôts et Consignation sa part d'intérêts dans la Société des *Parfums d'Orsay*, maintenant maison franco-russe.

M. Bechhoeffer, intéressé de la maison, a tenu, d'autre part, à fournir la preuve, par son livret militaire, qu'il est lorrain et ancien combattant de 1870.

❧ ❧ ❧

Savon Cadum

Un grand journal ayant émis des doutes sur l'origine d'un savon dont la « Kolossale affiche » sur les boulevards, attire l'attention des passants, son propriétaire a tenu également à donner des précisions :

« Le savon à la « Kolossale » affiche, dit-il, est entièrement fabriqué par des mains françaises, manipulant des produits français dans une usine située à vingt minutes en tramway, de la Porte-Maillot.

Et pour ne laisser place à aucune insinuation malveillante, j'ajouterai que si des capitaux étrangers sont engagés dans cette affaire, ils sont exclusivement d'origine anglaise et américaine, qu'elle n'a, ni proche, ni lointaine, aucune attache allemande à quelque titre que ce soit.

Enfin qu'il me soit permis, en terminant, de signaler que, pour faire vivre notre personnel, nous avons laissé notre usine ouverte.

Louis Nathan,
3, rue Scribe.

D'autres maisons et non des moindres dont les attaches austro-allemandes étaient notables ont néanmoins obtenu toutes facilités pour continuer leur industrie.

Nous aimerions qu'en une circonstance aussi grave, il n'y ait eu qu'un seul poids et une seule mesure. Faudra-t-il attendre la fin des hostilités pour tout dire sur ce sujet?

❧ ❧ ❧

Maison Gazan Joseph

La Maison Gazan Joseph de Marseille nous prie de signaler qu'elle n'a aucun lieu de parenté ou de commerce avec la firme Gazan frères de Vallauris dont nous avons parlé dans notre précédent numéro.

Dont acte.



NÉCROLOGIE

Parmi les morts glorieuses que la *Parfumerie Moderne* aura trop souvent hélas à signaler à ses lecteurs, nous avons la douleur d'être obligés d'enregistrer au premier rang celle de l'un des fondateurs de cette Revue, M. Abel Gattefossé.

Directeur commercial de la Maison Gattefossé et Fils, de Lyon, il avait, par son affabilité constante et par sa bonté conquis le cœur de tous ceux qui l'avaient connu.

Sa douceur était proverbiale et son personnel tout entier, ses voyageurs, ses représentants, l'aimaient et le vénéraient comme un ami très cher.



M. Abel GATTEFOSSÉ

Bien peu de ses collaborateurs purent, à leur grand regret, l'accompagner à sa dernière demeure. Ses camarades de la dernière heure, les officiers du 54e d'artillerie qui, en peu de temps avaient pu l'apprécier, tinrent cependant à lui donner ce témoignage d'estime.

Rappelé sous les drapeaux au mois de novembre 1914, il avait tenu malgré son état de santé, à être pris dans le service armé. Fils de ceux qui en 1870 avaient souffert de l'invasion, fidèle aux traditions de patriotisme des populations de l'Est, il avait refusé de rester au foyer, et, comme ses frères plus jeunes, il était parti vers le Devoir et vers sa destinée.

Atteint mortellement au début d'avril, il eut cependant la consolation de mourir au milieu des siens, entouré des soins désolés de Mme A. Gattefossé à qui nous présentons ici les condoléances émues de ses amis et de ses collaborateurs.

Le 26 du même mois, ses compagnons d'arme lui faisaient, pour la dernière fois une escorte d'honneur. Il avait la suprême consolation d'avoir pour linceul ce drapeau tricolore qu'il avait tant aimé.

MM. Gattefossé Maurice-R. et Robert, ses frères, ne purent quitter leur poste de combat et c'est l'un dans l'Artois où il fut blessé plus tard, lors des affaires de Carency, l'autre en Alsace, d'où il vient de partir avec le corps expéditionnaire en Serbie, qu'ils apprirent le glorieux malheur qui les frappait.

Au nom de tous ceux dont il obtenait la sympathie par le simple charme de ses traits affables et doux et de sa parole prenante, au nom de ses collaborateurs et de ceux de la Parfumerie Moderne, nous adressons un souvenir reconnaissant à ce grand cœur qui battit une dernière fois pour la plus belle des affections : pour la France.



NOUVELLES DU FRONT

Nous avons reçu des nouvelles de beaucoup de nos amis et nous sommes heureux de les résumer ci-dessous en leur envoyant à tous nos souhaits de bonne chance et nos compliments.

♧ ♧ ♧

GRASSE. — M. Sittler fils a été grièvement blessé à la tête de sa section, en Alsace ; sa belle conduite devant l'ennemi lui a valu la Croix de guerre et deux citations.

M. Bénard également associé de la maison Mero et Boyveau, est sur le front depuis le début et, plus heureux que son beau-frère, n'a pas été blessé. Il n'en a pas été de même, malheureusement de M. Muller, fondé de pouvoirs de la maison, qui a dû être réformé à la suite de très graves blessures.

Plusieurs employés de la même maison ont été tués, blessés ou fait prisonniers.

♧ ♧ ♧

LYON. — Nous sommes heureux de signaler la belle conduite de notre ami Paul Cochet, ingénieur-chimiste de la faculté de Lyon et fils de M. Marius Cochet, le parfumeur de la rue de Flesselles.

Brigadier au 8e d'artillerie. A été cité à l'ordre du jour de l'armée, en ces termes :

« Assure depuis le mois de janvier 1915, le service d'un observatoire d'artillerie sur une position fréquemment bombardée. A fait à maintes reprises, l'admiration de l'infanterie pour la bravoure et le sang-froid qu'il montrait en allant réparer sous les bombardements les plus violents, les lignes téléphoniques. A été gravement blessé en faisant preuve de son dévouement et de son courage ».

Toutes nos félicitations à M. Paul Cochet, à son frère également au front depuis longtemps et à M. et Mme Cochet qui sont fiers de tels enfants, et à juste raison.

♧ ♧ ♧

NOS COLLABORATEURS. — MM. Charrière, ingénieur-chimiste et Gauthier, de Paris, ont tous deux été l'objet de citations flatteuses et décorés de la Croix de guerre. Nous publierons prochainement les textes de ces citations que leur modestie ne leur a pas permis de nous envoyer. Qu'ils acceptent, en attendant, le témoignage sincère de notre admiration et de notre gratitude.

M. Gab. Courty, ingénieur-chimiste, est également dans les tranchées de Champagne depuis de longs mois.

M. Geniest-Serre, d'Avignon, est en convalescence dans sa famille après une grave maladie provoquée par les gaz asphyxiants. A combattu dans l'Argonne, au Four de Paris et à la Harazée.

M. Ach. Staron, de Lyon, sergent-major au 31e Chasseurs, blessé dès le début, a repris son poste malgré son incomplète guérison.

♧ ♧ ♧

NOS ANNONCIERS. — M. Berlan, 70, rue d'Angoulême, Paris, a ses trois fils au front. Il a repris la direction de sa fabrique de capsules métalliques, malgré les difficultés du marché des métaux.

M. J.-P. Grussen, 50, boulevard de Strasbourg, Paris, est au front dès le début et a laissé la direction de sa maison à son jeune fils.

M. Lucien Baillière, 4, rue de Thorigny, Paris, a été tué glorieusement à son poste d'honneur. Nous adressons à sa veuve le témoignage ému de notre admiration et l'expression de nos plus sincères sentiments de condoléance.

M. Baillière laisse trois jeunes enfants, et une affaire de représentations (huiles essentielles) qui était, avant les hostilités, dans une excellente voie de prospérité.

Mme Baillière peut compter sur l'aide et l'appui de tous les collègues de son mari, de nous-mêmes et de nos lecteurs : la solidarité professionnelle, n'est pas un vain mot dans ces circonstances.

M. Marius Milou, le cartonnier d'art, de Montélimar, est également mobilisé.



M. Brétignière, professeur à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Grignon vient de publier un ouvrage du plus haut intérêt sur *Les Plantes Industrielles* oléagineuses, textiles, aromatiques, etc.

Il a réuni tous les éléments d'une critique solide appuyée, d'ailleurs, sur un grand nombre d'expériences personnelles.

Un volume in-18 de 160 pages avec 26 figures, 1 fr. 50. Librairie de la Parfumerie Moderne.

ROSES DE FRANCE

Pour faire suite à l'étude sur les Roses de Bulgarie que nous avons publié le mois dernier, nous ne pouvons mieux faire que de donner également cet article que nous avions préparé l'an dernier à la veille de la mobilisation et qui démontre que les Roses de France peuvent suppléer en grande partie aux fleurs du pays des traîtres.

La France a surtout produit jusqu'ici les parfums obtenus de la Rose de Mai. Cette sorte est représentée dans les Alpes-Maritimes par la *Rosa Centifolia L.* qui donne des roses assez volumineuses, quoique bien plus petites que les roses ornementales dont nous parlerons tout à l'heure. Le *Rosier de Provins*, le *Rosier Mousseux* et le *Rosier Pompon* sont des variétés de cette espèce, mais sont beaucoup plus rarement cultivées spécialement pour la parfumerie. Quelques essais de rose venant de Bulgarie ont été faits, mais il ne semble pas que les résultats aient été beaucoup supérieurs. La *Rose de Mai* de Grasse, bien acclimatée, donne des rendements satisfaisants et le seul désir des cultivateurs serait d'en obtenir une variété remontante permettant une récolte plus longue.

Le *Rosier de Damas* (*R. Damascena* Mill., *R. Bifera* Pers.) qui représente assez exactement le type original d'Anatolie et de Perse, est peu fréquent : ses fleurs, comme celles de la rose Bulgare, sont simples ou semi-doubles, la floraison est plus longue. La *Muscadine* à odeur prononcée et musquée, se trouve chez quelques cultivateurs. Il ne faut pas la confondre, cependant, avec la *R. Moscata Mill*, grimpante et à fleurs blanches, simples ou doubles, fleurissant très tard (1).

Les rosiers pour la parfumerie sont plantés dans les terres argilo-siliceuses, profondes et fertiles ; on les multiplie par marcottes, par drageons ou par la division des pieds. Le rosier cent-feuilles ne se propage pas par boutures. Le terrain doit être défoncé à 65 centimètres, on bine et on plante à fin janvier en lignes espacées de 1 m. 25 à 1 m. 50, les sujets étant à 60 centimètres les uns des autres.

La variété de rosiers de mai dite « sans épines », en réalité à épines clairsemées, plus sélectionnée et donnant de plus forts rendements, préfère les terrains arrosables, alors que le type « à épines drues », plus robuste, résiste bien dans les terrains secs.

La rose, cueillie aussi matinalement que possible, donne un plus fort rendement dans les journées moins chaudes, au contraire des roses balkaniques. Il est évident que les conditions climatériques étant tout à fait différentes, une forte température, sur la Côte d'Azur, dépasse le point optimum du rendement en huiles essentielles.

La pluie, la rosée trop abondantes diminuent également le rendement.

On traite beaucoup de roses de mai par les procédés d'enfleurage et de macération, le reste est distillé pour la fabrication de l'eau de rose, l'essence ne représentant qu'un sous-produit peu important dans le négoce Grassois. La quantité d'essence de roses de mai ne dépasse guère trois cents kilogrammes, annuellement.

L'essence française se caractérise par une finesse d'odeur très particulière, en revanche, elle a une haute teneur en stéaroptènes et des constantes assez variables qui tiennent aux formes différentes des alambics utilisés et surtout à la quantité d'eau distillée prélevée. Il est évident que les parties les plus solubles (alcool phényléthylique et géraniol) qui restent dans l'eau changent la teneur de l'huile essentielle en ces constituants. On considère généralement l'essence type comme contenant 30 à 33 % de stéaroptènes, ayant un point de congélation de 25°5 environ et une densité de 0.879. Pouvoir rotatoire,— 3°.

Cette analyse, acceptée par Otto, démontre que la densité d'une essence de rose pure ne doit pas être forcément au-dessous de 870 à 15° et que le pouvoir rotatoire peut dépasser — 1.30. Le pouvoir rotatoire des essences françaises atteint et dépasse — 8°.

On attribue également ces différences considérables d'analyse entre les essences bulgares et les essences françaises à la haute teneur en éther de ces dernières.

Quoiqu'il en soit, l'essence française de Rose de Mai, obtenue par distillation ou par les dissolvants, est une des essences les plus recherchées pour les compositions fines. L'odeur grasse et très particulière qui distingue les essences turques et bulgares n'existe pas dans les essences françaises, beaucoup plus proches du parfum de la rose fraîche.

Ajoutons que l'on mélange quelquefois aux essences de roses françaises, l'essence dite

(1) Emile Sauvaigo : *Les cultures sur le littoral de la Méditerranée.*

« *de pistils* », obtenue par la distillation des calices de roses après triage des fleurs destinées à l'enfleurage. Cette essence, encore que produite en petites quantités chaque année, a une odeur très particulière. Il ne nous a pas été donné de pouvoir en analyser cette année, mais nous ne manquerons pas à la première occasion, d'en obtenir assez pour pouvoir le faire.

Rendements. — On considère généralement à Grasse qu'il faut de 10 à 11.000 kilogs de roses pour donner, à la distillation, 1 kil. d'essence et 5.000 litres d'eau distillée. Mais ce rendement très faible en regard des rendements obtenus en Bulgarie, est expliqué, par quelques producteurs, par l'état dans lequel la rose est distillée dans le Midi de la France.

On sait que les champs de roses ne sont pas très voisins des distilleries, mais éparpillés sur un rayon de 40 kilomètres environ. Chaque matin, le chemin de fer du Sud-France et de multiples charettes transportent des milliers de sacs de roses qui, quoique copieusement arrosés, ont à souffrir pendant des heures, les atteintes du soleil. Beaucoup de fleurs arrivent au moment de la pleine chaleur, sont étendues sur le sol des distilleries et sont travaillées, soit dans la soirée et dans la nuit, soit le lendemain seulement. La rose, qui craint beaucoup la chaleur, se fane très vite, et au contraire de la fleur d'oranger qui augmente sa teneur en essence sous l'influence de la décomposition, perd une grande quantité de son huile essentielle.

Une expérience typique fut faite à cet égard par la Coopérative des producteurs de rose de la Colle. Cette petite localité située à une vingtaine de kilomètres de Grasse produit, à elle seule, environ 200 mille kilogs de roses, chaque année. A la suite de dissentiments avec les distillateurs, les propriétaires se réunirent en coopérative et construisirent une distillerie modèle, dans laquelle ils traitèrent eux-mêmes leurs fleurs. De 98.000 kilogs de roses, ils tirèrent 20 kilogs d'huile essentielle et 30.000 litres d'eau distillée. Le rendement s'établit donc à 1 kilog pour 4.800 kilogs de fleurs, eau comprise. Et comme cette dernière contient environ 3 décigrammes d'huile soluble par litre, on se rend compte aisément que le rendement normal de la Rose de Mai est égal à celui de la Rose Bulgare.

La question des alambics n'est pas négligeable. Les appareils grassois sont presque tous ces appareils à cols de cygne qui font, par leur pouvoir rectificateur, la qualité des essences de Néroli, Petitgrain, Géranium, etc., distillées dans les Alpes-Maritimes. Mais pour la préparation de l'huile essentielle de rose, la rectification n'est pas souhaitable et elle ne provoque qu'une diminution de la quantité d'huile essentielle obtenue.

Les alambics de la Colle, sont de forme très particulière. Quoique très grands (ils contiennent de 1.000 à 1.500 kgs de fleurs), ils possèdent un départ de vapeur parfaitement compris, très court et très large, un réfrigérant particulier, et il en résulte une différence très appréciable et très avantageuse en ce qui concerne le rendement en essence.

Nous nous sommes étendus, à plusieurs reprises, sur les inconvénients des alambics grassois pour un certain nombre d'applications, nos théories se trouvent encore une fois justifiées et les expériences des Bulgares les confirment également. On verra, au sujet de l'étude que nous donnons plus loin sur les roses de jardins, que nous avons su mettre à profit ces observations qui modifieront certainement, dans l'avenir, le traitement de la rose en France.

ROSES DES JARDINS

Rose Brunner

Les roses de mai s'étant vendues ces années dernières, à des prix très élevés et fort exagérés, les distillateurs eurent l'idée d'avoir recours à d'autres variétés de roses pour leur fabrication d'eau distillée.

Alors que la rose de mai se vendait 2 francs le kilog, diverses roses de jardins, notamment la Rose Brunner, dont le parfum est très voisin de la rose de mai, mais moins puissant, se vendaient 25 et 30 centimes le kilog. Aussi furent-elles demandées en abondance, et leur valeur atteignit, l'an dernier, jusqu'à 75 centimes le kilog.

La rose Ulrich Brunner est une belle fleur d'une nuance très vive.

Elle est cultivée exclusivement pour la fleur coupée et les méthodes de cultures et de forçage permettent de l'expédier tout l'hiver pour les destinations les plus lointaines. Sa prestance magnifique, sa longue queue, son beau parfum et aussi sa fermeté qui permet de l'envoyer très loin sans dommage, lui ont donné la priorité parmi toutes les variétés de la Côte d'Azur et de la Riviéra.

Lorsque les expéditions sont complètement arrêtées et que, de 1 franc pièce et quelquefois plus, le prix de la rose Brunner est tombé à rien, les jardiniers sont très heureux de la laisser cueillir pour la vente à la distillerie.

Traitée comme la rose de mai, la Brunner donne une eau plus faible, mais d'odeur agréable. Pour obtenir une eau comparable en tous points à l'eau de rose de mai

ROSES DRUSKY





Les superbes Roses blanches Drusky, si suavement odorantes, étaient autrefois dédaignées des parfumeurs. Traitées spécialement, elles forment aujourd'hui la base d'une essence réputée, plus agréable que les types anciens (Rose de France). Nos photographies représentent des plantations de 200.000 rosiers Drusky sur la Riviera, Plantation J. Fabre.

pure, on tire seulement 1 kil. d'eau pour trois kilogs de fleurs et l'on ajoute un tiers ou même moitié de roses de mai. Le résultat est ainsi excellent et il est possible, dans les années où la Rose de Mai se vend 2 fr. le kilog et est très rare, de faire sa provision ordinaire d'eau de rose extra.

Cette année (1), la rose de Mai a valu 90 centimes le kilog et la rose Brunner 30 et 35 centimes ; il a donc été facile de faire des eaux distillées contenant deux kilogs et plus de rose Brunner à un prix de revient égal a celui de l'eau distillée de rose de mai.

La récolte qui s'annonçait très belle, avait incité les propriétaires à baisser leurs prix ; en réalité, la récolte n'était pas aussi avantageuse qu'on l'espérait et la Brunner a fait un appoint fort utile.

L'essence obtenue de la Brunner est très concrète, son point de fusion dépasse 28°, elle est légèrement jaune et complètement opaque. Dans les conditions ordinaires de la distillation, dans les Alpes-Maritimes, on n'obtient qu'une quantité insignifiante d'huile essentielle évaluée à un pour 18 à 20.000 kilogs de fleurs.

Avec les alambics spéciaux pour la rose, cette quantité peut être notablement accrue, mais il nous a été, jusqu'à présent, impossible de nous rendre compte de la teneur réelle en essence.

D'ailleurs, les prix exagérés de la Brunner, l'an dernier, avaient orienté nos recherches d'un autre côté.

Déjà, quelques distillateurs avaient traité les roses des jardins par les procédés aux dissolvants volatils et en avaient tiré d'excellentes essences concrètes et liquides d'une très bonne vente. Il était intéressant de savoir si les mêmes fleurs, travaillées par distillation à la vapeur d'eau, étaient susceptibles de donner une huile essentielle comparable aux types commerciaux étrangers.

Depuis trois ans, nous avons multiplié les essais, aidés de plusieurs amis, tant dans la région de Lyon que dans le Var, où nous avons des parents nombreux et des amis très sûrs, que dans les Alpes-Maritimes et sur la Riviera où nous avons pu trouver des industriels et des propriétaires avisés, heureux de rencontrer une nouvelle source d'activité et d'utilisation industrielle des produits agricoles de la Côte méditerranéenne.

Roses de Lyon

Les Lyonnais cultivent surtout les roses pour créer de nouvelles variétés et vendre les pieds et les greffes ; la question fleur les intéresse assez peu et peu nombreux sont ceux qui consentent à laisser cueillir les fleurs. D'ailleurs, le coût élevé de la main-d'œuvre ne permet pas d'obtenir des quantités suffisamment importantes, à des prix suffisamment bas pour une exploitation régulière et rémunératrice.

C'est cependant des essais que nous avons pu faire sur place que sont nés les essais industriels plus grands que nous avons faits par la suite et qui ont amené déjà plusieurs maisons provençales à nous imiter.



Une roseraie lyonnaise

Nous avons essayé divers types d'alambics, différentes méthodes d'extractions, notamment par les dissolvants inenflammables et par les dissolvants organiques, et nous sommes arrivés à cette conclusion que, du moins pour l'instant, la distillation à la vapeur semble la méthode la plus intéressante ; les types d'essences obtenus se rapprochant plus nettement des types commerciaux et, étant par conséquent, d'un débouché plus aisé et d'une utilisation plus facile.

L'an dernier, nous avons pu distiller et faire distiller une quantité relativement élevée de fleurs, quantité que nous avons pu décupler cette année en étudiant séparément diverses variétés afin de déterminer celles auxquelles il convient de donner la préférence ou la prépondérance dans la confection d'une huile essentielle type, réunissant toutes les qualités des diverses sortes utilisées et en masquant au besoin leurs défauts.

Roses Van Houtte

A côté de la Brunner, qui tient évidemment la première place parmi les roses des jardins, il existe dans le Midi, une quantité de variétés dont un certain nombre sont très odorantes et d'odeur fort agréable.

La Louis Van Houtte, écarlate et amarante, ombrée de violacé et la Marie Van Houtte,

(1) 1914.

grande jaune lavée de rouge, sont très appréciées par les rosiéristes. Leur odeur est très douce et très particulière, et leur rendement en essence est relativement élevé, puisqu'il égale et dépasse, dans les appareils spéciaux établis à cet effet, le rendement de la rose de Mai elle-même.

L'huile essentielle de Rose Van Houtte est nettement verte lorsqu'elle est fraîchement distillée, pour devenir, par la suite, jaune pâle comme la Rose Bulgare. Son odeur est nettement différente de celle de la rose de Mai, plus suave, mais moins éclatante et donnant avec exactitude, la sensation du bouquet de roses composé tel qu'on a l'habitude de le sentir dans nos salons français.

L'essence de rose Van Houtte a un point de fusion de 16°, une rotation optique de — 11° et un indice de saponification de 9,80. Elle est donc très différente de l'essence de rose Bulgare, et diffère peu de la rose de Provence normale, sauf que son point de fusion est nettement plus bas, et sa teneur en alcools supérieure.

Combinée avec la Brunner, la Van Houtte donne une huile essentielle à point de fusion plus élevé, atteignant 26° et conservant une rotation optique élevée.

Roses Nabonnand

Une autre rose très abondante est la Paul Nabonnand. Les Nabonnand sont des rosiéristes très estimés de Cannes à Antibes, ils ont produit des variétés très appréciées et très répandues. La rose Paul Nabonnand est rose hortensia, d'un port magnifique et d'une odeur fort agréable.

Il ne nous a pas été possible d'en obtenir une assez grande quantité sans aucun mélange pour avoir un type d'huile essentielle pure de cette sorte, néanmoins les chiffres qui suivent doivent être très près de la réalité, l'essence que nous décrivons ayant été tirée d'une série de distillation contenant une majeure partie de Nabonnand.

Densité 0,8537 à 32° centigrades, point de fusion 19°, rotation optique — 2,2 et point de saponification 42.

Cette huile essentielle contient donc une plus forte proportion d'éthers que les précédentes, tout en ayant une densité moindre.

Nous avons examiné ensuite des mélanges contenant des proportions différentes des variétés Paul Neyron, rose très foncée et de bonne odeur, souvenir de la Malmaison, Maréchal Niel, La France, Gloire lyonnaise, comte Bobrinsky, Gabriel Luizet, les unes roses, les autres thé (Safranos) et surtout la Rose blanche Frau Carl Drusky.

Cette dernière a été surtout traitée sur la Riviera italienne, de concert avec la Brunner, ces deux qualités y étant très répandues. Les fameuses terrasses de Latte, les roseraies d'Oneglia et de Taggia peuvent fournir une abondante provision de ces deux variétés renommées.

Selon la conduite de la distillation, nous avons obtenu des essences plus ou moins concrètes, dépassant souvent 26° de fusion, plus ou moins denses, toujours fort agréablement parfumées.

Nous avons obtenu, en mélangeant tous ces types, une essence représentant la moyenne de la production française des roses odorantes de jardins, dont les constantes se rapprochent du type que nous avons offert déjà l'an dernier sous le nom de Rose de France (Rose des jardins).

Densité : 0,864.
Rotation optique : — 2,25.
Indice de saponification : 32.
Point de fusion : 20°.
Teneur en géraniol : 32 %.
Teneur en citronellol : 38 %.

Nous en avons obtenu plus de 100 kilogs et il nous est possible, l'an prochain, avec les différents appareils que nous avons installé dans tous les centres producteurs de doubler ou de tripler aisément cette quantité. Nos rendements ont été relativement élevés grâce à la forme étudiée des alambics et surtout grâce à la fraîcheur parfaite des roses utilisées.

Il serait facile de préparer des centaines de kilogs chaque année d'un type analogue, qui ferait aisément concurrence aux essences bulgares. D'une odeur plus douce et plus naturelle que l'essence exotique, l'essence de roses de France (des jardins), se rapproche par ses qualités de l'essence de la rose de mai, que nous avons pu, d'ailleurs, grâce à son prix relativement bas, utiliser partiellement cette année dans notre essence nouvelle. Son bouquet, donnant bien l'impression des roses connues en France, est très apprécié des parfumeurs qui y trouvent une note plus complète que dans l'essence de Bulgarie.

Nous avons conservé également quelques milliers de litres de l'eau distillée et nous sommes à la disposition de nos amis pour la leur faire apprécier et pour leur en préparer l'an prochain. Bien entendu, l'eau de rose des jardins que nous offrons est moins coûteuse que l'eau de rose de mai, quoiqu'elle contienne, par litre, l'arome de plusieurs kilogs de fleurs.

Déjà plusieurs distillateurs, sur nos conseils, offrent l'huile essentielle des roses de leurs proches environs. Il faut prévoir le moment où les distillateurs renonceront à faire voyager à grands frais — et avec l'in-

convénient d'une grosse perte d'essence — les rose des plantations trop éloignées de leurs usines et se résoudront à les distiller sur place avec des appareils plus adéquats que les appareils à fleur d'oranger.

Ils auront ainsi un meilleur prix et une meilleure essence.

Roses de l'Hay

Les rosiers de l'Hay ne se sont malheureusement pas encore bien répandus. Quelques propriétaires varois ont accepté d'en planter avec des contrats d'achats à des prix relativement élevés, ce qui en a, cette année, réduit l'intérêt.

On a pu tirer, néanmoins, par les dissolvants volatils, une certaine quantité de Roses de l'Hay excellente et à des prix normaux.

Nous avons distillé une certaine quantité à la vapeur d'eau, selon la méthode bulgare. De la première eau, nous avons retiré par soutirement une essence à faible point de fusion, entièrement blanche et d'odeur très vive et très fine. Des eaux cohobées, nous avons retiré une essence jaune, un peu forte, mais suave et quelque peu d'une eau très concentrée. Nous estimons qu'il sera possible de tirer du rosier de l'Hay, dans certaines conditions, une excellente essence. Comme la floraison est très longue, il y a tout lieu de croire que cette variété ne coûtera pas plus cher que les roses de jardins proprement dites.

Nous conseillons vivement l'essai de l'essence de rose de l'Hay qui donne des notes nouvelles. La Rose des jardins est à utiliser, en remplacement des roses Bulgares, toujours plus chères, souvent moins pures, et certainement moins suaves, ou de la Rose de Mai.

- R.-M. Gattefossé.



JURISPRUDENCE

Médecine et Pharmacie

Toutes les teintures alcooliques sont-elles nécessairement des produits médicamenteux dont la préparation et la vente sont interdites aux parfumeurs ?

Non, a répondu dans son audience du 17 octobre 1912, la dixième Chambre du Tribunal Correctionnel de la Seine en décidant que bien que le Codex indique le procédé d'une teinture alcoolique de plantes médicinales, il ne s'ensuit pas que toutes les teintures alcooliques soient nécessairement des produits médicamenteux.

(*La Loi*, numéro du 13 novembre 1912).

⁂

Propriété Industrielle et Commerciale

Marque et prix de gros

Dans son audience du 23 octobre 1911, la Cour d'appel de Bordeaux a décidé ce qui suit :

1° Le négociant acheteur d'une marchandise doit réparer le préjudice qu'il cause au fabricant annonçant un prix de gros de sa marque inférieure à la réalité ;

2° Mais il a au contraire le droit de mentionner côte à côte deux marchandises de même nature en désignant l'une par le nom sous lequel elle est connue dans le public, l'autre par ses qualités intrinsèques ou par le mot réclame si d'ailleurs son but est, non point de discréditer l'une au profit de l'autre, mais seulement de les différencier quant au prix.

(*Recueil de Bordeaux* 1912-1-21)

Gaston Bonnefoy

Docteur en Droit, Docteur ès-sciences économiques et politiques, Greffier en chef du Tribunal de simple Police de Paris.

⁂

Marques de Fabrique

Contrefaçon de savons par imitation frauduleuse des dispositions essentielles

Dans son audience du 3 avril 1912, la Cour d'appel de Douai a décidé ce qui suit :

1° Une marque de fabrique consistant dans une étiquette est frauduleusement imitée lorsqu'un numéro de trois chiffres de grande dimension surchargés de diverses inscriptions, qui comprend toute la surface de l'étiquette, est reproduit par un fabricant de produits similaires, sauf le changement d'un seul chiffre, avec le même coloris, avec des lettres majuscules identiques, sur le même fond, et que les armes d'une ville sont substituées à celles de la ville qui figurent sur l'étiquette contrefaite ;

2° Une imitation si complète est, en effet, de nature à faire naître une confusion entre les produits — en l'espèce des savons — de deux fabricants.

(*Le Droit*, numéro du 10 mai 1912).

❧ ❧ ❧

Fraudes et Délits dans les Ventes

Dosage d'un produit chimique garanti sur facture

Dans son audience du 10 mai 1913, le Tribunal Correctionnel de Montauban a jugé que lorsqu'un fabricant de produits chimiques garantit sur facture un certain dosage du produit vendu, il commet le délit prévu par l'article 1er de la loi du du 1er août 1905, si ce dosage ne se retrouve pas exact à l'expertise et n'est pas une excuse valable, ce fait que le défaut de dosage peut provenir d'un défaut de fabrication ou qu'il y aurait eu une erreur d'appellation.

(*Gazette des Tribunaux du Midi*, numéro du 4 janvier 1914).

❧ ❧ ❧

Concurrence déloyale ou illicite

Validité de l'engagement souscrit par des vendeurs au détail de ne pas vendre des produits de parfumerie au-dessous du tarif.

Ainsi jugé par le Tribunal de Commerce de Charleville dans son audience du 26 avril 1911 :

1° Est licite et obligatoire la convention intervenue entre des fabricants et des marchands au détail, aux termes de laquelle ces derniers s'engagent à ne pas vendre les produits à un prix inférieur à celui des tarifs ;

2° Cette convention ne tombe pas sous le coup de l'article 419 du Code pénal qui vise la concentration entre les mains de plusieurs détenteurs de marchandises de première nécessité, alors qu'il s'agit de spécialités dont la valeur dépend uniquement du soin apporté à leur fabrication et de la notoriété des maisons qui les fabriquent, et que, en imposant à leur clientèle un prix de vente minimum, les fabricants n'agissent pas dans un but d'intérêt personnel pour augmenter leurs profits, mais qu'ils veulent garantir aux vendeurs de leurs produits un bénéfice certain et normal en cherchant à empêcher à rendre impossible une concurrence malsaine consistant de la part de certaines maisons, à allécher le public par la vente à vil prix, et même à pertes sous prétexte de réclames d'articles dont la notoriété est de nature à attirer le public dans leurs magasins.

(*La Loi*, numéro du 18 octobre 1911. — *Moniteur Judiciaire de Lyon*, numéro du 28 octobre 1911. — *Gazette Judiciaire et Commerciale de Lyon*, numéro du 29 décembre 1911).

❧ ❧ ❧

Affiche

Le tableau-annonce d'un parfumeur apposé chez un coiffeur est-il soumis au droit de timbre ?

L'affirmative s'impose en présence d'un jugement du Tribunal civil de Belley, du 22 décembre 1911, qui a décidé que constitue non une simple enseigne, mais une affiche passible du droit de timbre spécial, le tableau-annonce sur carton suspendu dans une salle de café, qui, indépendamment de la désignation d'un produit vendu dans l'établissement porte l'indication du nom et de l'adresse du producteur, ces dernières mentions étant de nature à provoquer des commandes directes à ce dernier.

(*Répertoire périodique de l'enregistrement*, de Garnier, 1912, 437).

❧ ❧ ❧

Accidents du Travail

Des gelures de la main survenues a un ouvrier pendant son travail constituent-elles un accident de travail ?

Non, a répondu dans son audience du 5 novembre 1914, la première Chambre du Tribunal civil de Toulouse en décidant ce qui suit :

1° En principe, la loi du 9 avril 1898 ne s'applique pas aux accidents dûs uniquement aux forces de la nature, alors même qu'ils sont survenus au cours du travail, ces forces étant de celles qui, en général, sont étrangères au travail ;

2° Il n'en serait autrement que si le travail avait contribué à mettre les dites forces en mouvement ou à en aggraver les effets ;

3° En l'absence de circonstances particulières, des gelures de la main, survenues à un ouvrier pendant son travail, apparaissent moins comme un danger professionnel que comme la conséquence de prédispositions physiologiques, ou d'autres causes latentes.

(*La Loi*, numéros des 24, 25, 26 janvier 1915).

Accident

Accident causé a une devanture par un cheval attelé stationnant dans la rue et effrayé.

Dans son audience du 31 mai 1912, le Tribunal civil de Saint-Amand a décidé que lorsqu'un cheval attelé, non vicieux, qui stationnait dans une rue, le conducteur étant, guides en main, dans la voiture, a été effrayé par l'arrivé sur lui à vive allure d'un cycliste, a reculé de plusieurs mètres, malgré les efforts du conducteur et a défoncé la glace d'une devanture, on ne peut pas dire qu'il y ait là un cas fortuit ou de force majeure de nature à exonérer le propriétaire du cheval de la responsibilité du dommage causé au propriétaire de la devanture.

(*Annales des Justices de Paris*, 1913, 189).



L'Alcool

Notre dernier numéro publiait les indications officielles relatives à la réquisition de l'alcool.

Partout les parfumeurs souffrent des difficultés souvent excessives qui leur sont faites pour la fourniture de ce véhicule indispensable des parfums.

A Grasse, notamment, le commerce local s'est trouvé dans l'obligation de solliciter les autorisations prescrites pour en continuer l'emploi : quelques maisons ont obtenu satisfaction, mais les autres ont vu leurs demandes ajournées.

Devant cette situation, M. Xavier Goby, industriel, membre de la Chambre de commerce, a saisi la Chambre de commerce, et le télégramme suivant a été adressé par le président à MM. les ministres du Commerce et de la Guerre et à M. le directeur général des Contributions indirectes à Paris :

« Le Syndicat des Parfumeurs de Grasse signale que certaines demandes en délivrance d'alcool industriel ont été ajournées, ce qui entrave et va arrêter la fabrication. Vous prions d'accorder autorisation de toute urgence ».

A ce télégramme, il a été fait par M. Louis Martin, directeur général, la réponse suivante, qui présente le plus vif intérêt pour l'important commerce de la parfumerie :

« Toutes demandes reçues et justifiées ont été accordées ; prier les demandeurs fournir nouvelles demandes ou justifications ».

Nous aimons à croire que les formules nécessaires pour renouveler leurs demandes ne tarderont pas à être mises à la disposition de nos industriels par la direction des Contributions indirectes.

Quelles sont les justifications exigées par l'Administration ? Nous aimerions à être bien fixés à cet égard, afin que toutes les directions locales usent vis-à-vis de nos lecteurs de la même bienveillance.

Les industriels eux aussi se battent pour la Patrie, qu'on ne l'oublie pas !



Publicité cinématographique

Une de nos grandes maisons d'édition cinématographique vient de faire paraître un film reproduisant dans tous ses détails l'industrie si attrayante des parfums naturels.

On y voit l'arrivée des fleurs dans les usines, puis les triages, mondages, macérations, infusions, distillations dans toutes leurs péripéties si curieuses pour qui n'est pas de la partie.

Ne serait-il pas intéressant de faire tirer cette bande à de nombreux exemplaires et de l'envoyer gratuitement à toutes les écoles françaises, mais surtout étrangères possédant un cinématographe instructif.

Cette publicité montrant à de futurs acheteurs — et à l'occasion à leurs parents — l'importance de cette industrie française ne serait-elle pas un bon moyen d'augmenter la popularité si grande des parfums français.

La dépense ne serait pas énorme, puisque le film n'a que 181 mètres et les Chambres syndicales intéressées de Grasse, Paris et autres lieux, pourraient fort bien l'envisager, quitte à y intercaler des réclames *ad-hoc* pour les commerçants français ?

La GUERRE et les PARFUMS de SYNTHÈSE

La guerre aura démontré, entr'autres choses, l'indispensabilité des parfums synthétiques.

Pendant les premiers mois des hostilités, les fabricants de parfumerie étant pour la plupart arrêtés dans leurs préparations par le moratorium, où, vivant sur leurs stocks, les cours restèrent momentanément stationnaires. Mais depuis quelques mois les parfums synthétiques reviennent aux prix des anciens âges : l'acétate de benzyle, un des produits les meilleurs marchés de la parfumerie, atteint une valeur extravagante et devient introuvable, de même d'ailleurs que tous les dérivés benzyliques ; les Muscs nitrés ont décuplé de prix, la vanilline elle-même retrouve sa jeunesse et les prix de son printemps.

Il y a, à cette hausse générale, plusieurs causes et la plus importante n'est pas comme le disent certains admirateurs de la « Chimie allemande », la disparition de la source « Boche ».

Certainement les grandes usines allemandes étaient arrivées, en organisant de « Kolossales » productions de diverses matières premières indispensables, à concurrencer très aisément les producteurs français. Ceux-ci, petit à petit, avaient été amenés à cesser la préparation de spécialités qu'ils faisaient aussi bien, mieux peut-être, que nos voisins, et qu'ils avaient même, fort souvent, inventées.

Ils auraient, avec facilité, utilisé de nouveau leur outillage pour ces préparations si les principaux éléments ne leur avaient fait défaut. D'abord, et en première ligne, les chimistes et chefs d'industrie se trouvèrent, dès le début, envoyés dans les tranchées. Rares sont, à l'heure actuelle, ceux qui servent leur patrie dans les usines de produits chimiques ou d'explosifs. La main-d'œuvre a également disparu et les matières premières sont — pour la presque totalité — réquisitionnées pour les services d'armée.

Nous serons les derniers à nous en plaindre, faisant passer avant toute chose le salut de la Patrie. S'il nous est démontré qu'il est vraiment impossible de distraire des fabrications nationales quelques tonnes de toluène ou d'acide, nous n'hésiterons pas à déclarer que la Parfumerie peut attendre.

Mais en réalité, il y a eu, comme dans la plupart des services administratifs, excès de zèle et entêtement. Sans compromettre en rien la défense de notre sol, il eut été possible, dans bien des cas, de mettre à la disposition des fabricants (quitte à leur demander à titre de réciprocité des services que seuls ils peuvent rendre), les quantités de matières premières indispensables à l'alimentation d'une foule d'industries, et surtout au commerce d'exportation, le seul capable de faire rentrer en France une partie de cet or que nos généreux capitalistes ont dispersé aux quatre vents du ciel.

Au contraire, les quelques fabricants de parfums de synthèse à qui leur âge a conservé leur liberté d'action et qui ont pu réunir péniblement un maigre personnel improvisé, sont obligés d'acheter à grands frais, en Amérique, de petits lots de produits chimiques qu'ils pourraient, avec un peu de bonne volonté de la part des Services compétents, fabriquer à bien meilleur compte.

Si nous ajoutons à ces raisons, la fièvre des spéculateurs qui ont su se faire réserver par marchés la faible production des usines encore en activité et qui revendent avec une forte majoration les lots qu'ils se sont procurés, nous nous ferons une idée bien nette de ce que sont les cours actuels et de ce que seront les cours de demain.

C. P.



L'AME MAROCAINE

Il faut penser dès maintenant à ce que sera l'après-guerre. Quels pays devront nous livrer leurs richesses, quelles seront les contrées dont la conquête pacifique nous aidera à reconstituer notre richesse nationale ?

Le Maroc vient au tout premier rang. L'article de notre collaborateur P. Argence nous fait connaître un peu l'âme d'un indigène qui nous apparaît intelligent, bon et facilement éducable.

Mohammed aime les fleurs et les parfums. Il est admirateur de la beauté des roses et leur odeur le ravit. Dans un chemin où nous passons tous deux, il en cueille une prestement par dessus la haie vive d'un jardinet et la respire.

— Ça meziane bescf (bon beaucoup).

— Y en a-t-il au Maroc ?

— Le Maroc y en a bocop, le jardin, la maison. Y en a tousse li flor. L'arbre grande, la flor blanc, comme ça (il respire fortement), meziane (bon). Fini li flor, y en a manjaria bon... jaune. Toi conni ?



— Les oranges ?

— Oui. Ci ça. Orange meziane. Y a pas cher. Toi donne un sou, toi six titsouite. Le Maroc soleil bocop, y en a tousse li flor grandes... meziane...

Au cantonnement, il vient faire sa toilette près de moi. Il possède une savonnette parfumée et un petit flacon d'Eau de Cologne. Il use de l'un et de l'autre avec satisfaction et m'en offre généreusement.

— Toi macache ? Barquonah ? Y a bon !

— Non, merci.

— Tiens, prends. Si, si... Le Maroc, la fatma y en a tojors ça... Y en a li chivoul (cheveux), y en a ici, là... tojors y en a...

Il rêve, il songe, il se souvient. Il voit les ruelles étroites, les portes basses, les chambres sombres des maisons mystérieuses ; il entend le pas rapide des femmes voilées et leurs rires qui fuient. Ses narines palpitent ; il respire les lourds parfums d'Orient qu'elles laissent dans leur sillage.

Mon ami Mohammed ben Ahmoud, tirailleur marocain, a vingt-quatre ans. Il est ordonnance d'un officier qu'il suit depuis plus de quatre ans et qu'il aime. Ils sont venus ensemble de Salà (Maroc Occidental). A la déclaration de guerre, ils ont eu tous deux une conversation qu'Ahmoud m'a répétée :

— Capitaine mande-moi : Ana (moi) parti la France, guerre avec li Boche, toi resti le Maroc ?

— Ana goul macache (je réponds non). Toi parti la France, moi y parti vec toi...

— Capitaine goul (le capitaine dit : fizi, bocop, z'obus bocop, le Boche carotti (le Boche méchant), toi ti moure...

— Ça n'fi rien... la fizi, ji m'en fous, z'obus, ji m'en fous, le Boche ji m'en fous...ji m'en fous tout... Toi t'moure, moi y moure...

— Alors, toi parti vec moi.

— Alors !...

Il a suivi son officier. Il est ordonnance et je suis soldat du train. Nous vivons côte à côte depuis sept mois.

***

Notre cantonnement doit être repéré. Chaque jour, on nous bombarde. Hier, il est tombé, entre six heures et six heures et demie du soir trente obus de 150 qui ont fait quelques dégâts : 15 chevaux tués, une maison très amochée, des granges écroulées... pas de victimes humaines. Ce matin, Ahmoud m'a parlé de cette affaire.

— Ah ! bonjor... Alors, z'obus macache y tombe toi ? (Il rit).

— Non, Ahmoud. Et toi, tu n'es pas mort?

— Ouh ! macache (non pas).

— Tu as eu peur ?



— Ah ! ah ! tousse le monde descendi la cave, z'officiers, sergent..., sergent l'aut'... (ici énumération)...

— Et toi ?

— Non, capitaine y reste la porte avec coulinel, lieutenant-coulinel, alors moi y reste. Marmite y tombe macache loin, un po (pas loin, un peu), d'rote cassi (la route cassée)... Ouh ! la cave macache meziane (pas bon), la cave, macache, toi t'garde (tu n'y vois pas) ; maison cassée, tousse le monde, pffuit... fini y sorte la cave (si la maison s'écroule, personne ne sortira plus de la cave).

⁂

Ahmoud fait parfois de la neurasthénie. C'est qu'alors le temps est maussade, sans soleil, ou qu'il a froid. Il vient me voir. Il entre et s'assied sans rien dire en fumant son éternelle cigarette.

— Bonjour, Ahmoud.

— Bonjor.

— Ça va ?

— Non.

— Qu'y a-t-il ?

— Ji ne sais pas... La tête carotti (la tête mauvaise), frrouah le pi (froid aux pieds, moul'ana y malade (le soleil malade)... ba... ba... ba... (il fait la moue), macache meziane la guerre (pas bon la guerre).

— Tu as froid ?

— Macache frrouah le bras... la tête. Là (il montre du doigt la poitrine, le dos, les jambes), là ouane soumize, y a tricots doux (deux), y a visse, y a cécia, y a caliçon, y a patalon ; le pi, y a saurectte, souli, barka (chaussette, soulier, c'est tout), alors frrouah bocop.

Il retombe dans le silence, puis fredonne un air composé d'une unique gamme mineure qu'il descend sans répit, en changeant de ton.

Il n'est plus triste, il n'est que mélancolique. En cinq petites minutes, il a traversé les pays, passé la mer. Le voilà au Maroc où l'on trouve de tout à foison : « Soleil bocop, y a camarades tojors y chante d'rote (sur les routes), y a beau fatma... ah ! fatma meziane ! Son œil s'alanguit et brille d'un éclat humide. Il a laissé là-bas une toute jeune femme, parbleu ! à qui j'ai écrit pour lui par l'intermédiaire d'un camarade qui lit le français. Nous n'avons pas encore reçu la réponse.



⁂

Nous allons tous deux voir les prisonniers allemands que les gendarmes viennent d'amener. Il grogne.

— Zalouprie l'Boche !

Il rit soudain et me pousse du coude :

— L'Boche y a chevoul grande...(il éclate), camarades bocop (Les Boches ont de grands cheveux et beaucoup de poux).

Les prisonniers scient du bois, en attendant leur tour d'être interrogés. Ahmoud est content, heureux de cette supériorité d'hommes libres, prise sur eux qui travaillent pour nous.

— Ah ! toi t'garde, le boche kbir, carottier bocop, macache trabail (Vois-tu le grand boche, fainéant beaucoup, ne travaille pas).

Il se fâche:

— Zalouprie ! Alouf ! (cochon). Trabail titsouite, salaud ! — toi, brisounnier, trabail becif (toi, prisonnier, travail forcé).

Prisonniers boches que les gendarmes vont emmener a l'arrière

Il crache de côté avec dégoût.

— Nadine caouett ! Nadine bouc ! et s'en vient marchant près de moi, très droit, très fier, en balançant le buste.



Nous avons tous deux des loisirs et nous les utilisons en apprenant à lire — je professe, il étudie — à écrire et à compter. Il montre de l'intelligence et de l'application. Il a vaincu les premières difficultés et, l'autre jour, il a lu, tout seul : « Ca-ma-ra-de ». Ça peut paraître facile, mais nous travaillons depuis un mois et demi seulement, et en octobre passé, il connaissait très peu de mots français. Je l'ai complimenté, il était rayonnant, mais il m'a mit :

— ... S'pas moi, si toi macache y garde Ana, Ana pas couni jamé ! (si tu ne m'avais pas montré, je n'aurais jamais appris).

Il prononce difficilement les *u* qu'il traduit par *i* et par *ou*. Je lui montre comment il doit s'y prendre, en exagérant le mouvement des lèvres : *u*. Il me regarde et rit aux larmes, sans vouloir me dire pourquoi. J'insiste.

— Ah ah ! boche toi kif-kif terma de pole (ta bouche est comme le derrière de la poule).

Je ne ris pas. Il est inquiet :

— Toi fâché ?

... Il écrit son nom sans mon aide et compte assez bien. Il sait sa table de multiplication jusqu'à 6 inclus, mais nous irons plus loin.



Ahmoud s'enivrait assez souvent et sans pudeur. Son capitaine lui a fait des reproches, je l'ai grondé de mon côté.

— Ahmoud, tu es encore saoûl !

— Moi, sô, macache (non).

— Si, si, je le vois bien, beaucoup de schnick (alcool)...

— Non, macache schnick (pas d'alcool). Schrab chouia, chouia (du du vin, très peu).

Il titubait :

— Merte... la jambe carotti (la jambe mauvaise).

Je lui ai dit qu'il perdrait tout à fait la tête et que ses jambes deviendraient tremblantes. Il est un peu plus sobre. S'il lui arrive, de se griser encore — on ne peut toujours résister et le prêt se paie tous les dix jours, n'est-ce pas — il a honte et m'évite. Cela pouvait devenir un vice, il s'en tire avec un défaut... C'est moins grave.



Nous parlons parfois de la fin de la guerre. Ahmoud sait que bientôt je serai papa. Il me fait entrevoir une existence fleurie.

— Toi civil, rentré la maison. Trabail titsouite, flouss bocop (argent beaucoup), jouli fatma, mousatiou jamais ran... ran... (petit enfant jamais pleurer), toi, tojors content, tojors t'chante...

— Et toi ?

— Moi, y parti Bordo, titsouite la mer,

titsouite Rabat, titsouite marié... Content tojors.

— Après, tu ne penseras plus jamais à moi.

— Alors, barquouah ? Toi t'écrit moi, alors moi écrit toi : « Bonjor bocop, m'siou r'zence, toi content ? moi content ! »... Alors !...

— Oui, tous les deux, bons camarades.

— Pas camarades. Toi frère moi... oui kif-kif frère (comme un frère).

Mohammed ben Ahmoud est mon ami.

Sur le front, 15-4 15.

Pierre ARGENCE.



VARIÉTÉS

L'excès en tout est un défaut ou les Suisses se plaignent

Nous recevons d'un honorable négociant de Suisse des protestations très vives au sujet de l'attitude rébarbative que prennent vis-à-vis des commerçants suisses les fonctionnaires des bureaux français de douane à Delle et Bellegarde.

Les dites maisons exposées, nous dit notre correspondant, à maintes avanies, méchancetés et actes arbitraires, ont décidé de s'abstenir dorénavant de toute importation, en France, de parfums de synthèse.

Les fabricants suisses, ajoute-t-il, se souviendront de ces faits lorsque la guerre sera terminée.

Il n'est pas douteux que les agents des douanes ont exercé, ces temps derniers, leur surveillance avec une minutie et une méfiance qui devait racheter à leurs yeux et à ceux de leurs supérieurs, les facilités étranges, je dirai même coupables, qu'ils ont accordé dans les débuts à des négociants moins consciencieux ou moins honnêtes. Et l'on est obligé de constater que le zèle actuel nuit aux bons alors que la mansuétude exagérée des débuts a favorisé les méchants.

Pour donner l'opinion des préposés aux douanes, nous devons ajouter que beaucoup d'exportateurs suisses ont facilité l'écoulement en France de produits d'origine suspecte et qu'il était bon de mettre un frein à ces agissements délictueux.

L'excès en tout est un défaut : les négociants suisses et aussi les marchands espagnols, peut-être même anglais, ont profité pendant un certain temps de la surveillance toute de principe qu'exerçaient nos fonctionnaires à la frontière ; aujourd'hui les honnêtes gens se plaignent d'être traités comme de vulgaires canailles. L'administration exagère, c'est entendu, mais en-t-elle tous les torts ?

Nos Récoltes

On ne peut guère aujourd'hui parler de nos récoltes que pour constater que presque partout la production n'a pas répondu aux espérances qu'on avait pu concevoir. Nous sommes loin, en effet, des années de vaches grasses, où à l'abondance se joignait l'avantage de cours élevés — parfois vraiment excessifs.

Le jasmin, dont la cueillette a pris fin depuis quelque temps déjà, s'est vendu à un prix où cette culture n'aurait certes plus rien d'engageant, pour peu qu'il dût se maintenir par la suite. Et il s'en faut de beaucoup que toute la récolte ait pu être utilisée. Une notable partie de la fleur a séché sur place, par suite des demandes réduites de la parfumerie.

La tubéreuse n'a pas eu un meilleur lot, La production en a été des plus médiocres. On signale en outre que les bulbes sont atteints d'une maladie qui menace sérieusement le « capital ».

(*Revue de Grasse*).

♧ ♧ ♧

Les Boches en Italie

Nos alliés d'outre monts n'ont pas encore déclaré la guerre aux Allemands, encore que leurs intérêts soient officiellement liés à ceux des puissances de l'Entente.

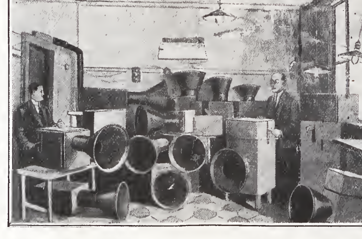
Un de nos correspondants nous signale l'importance qu'ont su garder nos ennemis dans les milieux commerciaux et financiers d'Italie.

« La Verrerie française étant — nous écrit-il — dans l'impossibilité d'assurer mes commandes, j'ai cherché en Italie ce que je ne puis trouver en France. Grâce au zèle et à la complaisance de nos consuls de Venise, Milan et Florence, j'ai pu m'aboucher avec

plusieurs verriers qui me donneront sans doute satisfaction.

« L'une de ces maisons, la Vitreria de G., à Milan, semble bien outillée, mais elle exige que les paiements se passent par certaine Banque commerciale italienne, qui n'a d'italien que le nom. Cette banque, très puissante, est toute entière Boche et il convient de le signaler à ceux qui pourraient l'ignorer. Il faut signaler ce mode de faire... à la Prussienne qui consiste à obliger ses clients à ne passer que par son intermédiaire, sous peine, sans doute, d'excommunication.

« Je me suis naturellement élevé contre le paiement à une banque allemande, de mes achats en Italie, offrant tout autre mode de versement qui conviendrait. J'attends la réponse ». G.L.



Un orchestre a parfums

La guerre économique n'ayant pas moins d'importance que l'autre, nous ne pouvons que nous étonner de la conduite de nos alliés.

⚘ ⚘ ⚘

On proteste à Bâle

Nous recevons la lettre suivante de la Parfumerie anglo-suisse Allen Thom, de Bâle.

« Monsieur le Rédacteur,

« Dans le dernier numéro de votre estimé journal, se trouve une information relative à une maison tenue par un nommé C. Mayer, sous l'enseigne « The Anglo- Swiss Perfuming C° », ayant son siège social à Bâle.

« Je puis personnellement confirmer tous les faits relatés par votre correspondant sur la personne en question, qui du reste a établi cette maison il y a six mois tout au plus.

« Afin d'empêcher toute confusion, je prends la liberté d'attirer votre attention sur le fait que je n'ai absolument aucun rapport avec cette maison et que je suis complètement étranger à cette entreprise. Je suis un sujet anglais habitant la Suisse depuis plus de vingt ans et ma maison sous l'enseigne « Parfumerie Anglo-Suisse » a été établie bien avant la guerre actuelle. Afin de vous prouver ces faits, je vous remets inclus un extrait du Registre du Commerce de Bâle.

« J'ai du reste entrepris des démarches pour chercher à obliger cette personne à changer sa raison sociale qui me cause des ennuis considérables, spécialement envers la Douane française qui confond les deux maisons et rend l'introduction de mes produits en France très difficile.

« Je vous serais très obligé de bien vouloir mentionner si possible ces faits dans le prochain numéro de la *Parfumerie Moderne* et vous remercie d'avance.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute estime ».

Signé : Allen-Thom.

Un extrait certifié accompagne cette protestation dont nous donnons, volontiers, acte à notre correspondant.

⚘ ⚘ ⚘

Orchestre d'Odeurs

Voici la dernière nouvelle, retour d'Amérique, publiée par le *Popular Mechanics Magazine*, de Chicago : Un théâtre de Milan a utilisé, paraît-il, une machine électrique destinée à « chanter » des symphonies odorantes.

L'inventeur prétend obtenir par action directe sur les nerfs olfactifs des sensations analogues à celles que l'on obtient par la musique sur les nerfs auditifs ; déjà ont été jouées une « Fantaisie aux violettes » et un « Nocturne aux fleurs de pommiers ». En augmentant le nombre des appareils, l'inventeur déclare obtenir des arpèges de parfums, des harmonies d'odeurs, des mélodies de senteurs qui surpasseraient de cent coudées par

la finesse de leur expression les plus mélodieuses phrases des auteurs favoris du public italien...

Ne serait-ce pas un canard retour d'Outre Atlantique !

♧ ♧ ♧

Ceux qui " n'en " sont pas

Nous avons reçu la lettre suivante :

Grasse, 5 novembre 1915.

« Afin de couper court aux insinuations malveillantes lancées dans ma clientèle par des personnes peu scrupuleuses et intéressées à agir de la sorte, je me trouve dans l'obligation de porter à votre connaissance ce qui suit :

« En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Grasse, le 11 décembre 1914, la dissolution de la Société en nom collectif qui existait entre le soussigné Antoine Gardenty et Charles Schlabs, a été prononcée et les biens de ce dernier, sujet allemand, ont été mis sous séquestre.

« Le Décret-Loi du 4 août 1914, interdisant aux austro-allemands de faire désormais acte de commerce en France, a donc été appliqué dans toute sa teneur audit Charles Schlabs.

« Je suis ainsi redevenu seul et unique propriétaire de la Maison Bernard-Escoffier fils, comme je l'étais avant le 1er décembre 1908 (date de mon association) ; j'ajoute que je suis citoyen Français, né à Grasse et ai eu l'honneur, comme militaire, de prendre part à la campagne franco-allemande 1870-1871, de triste mémoire.

« Je continuerai comme par le passé à exploiter seul mon usine de Matières Premières pour Parfumerie.

« Veuillez agréer, etc.

« Antoine Gardenty ».

♧ ♧ ♧

Que devient l'Alcool ?

La réquisition de l'alcool par le service des Poudres devient de plus en plus âpre au mépris des intérêts industriels français.

Il faut au Minotaure 8.000 hectos d'alcool par jour, soit près d'un million de francs de dissolvant.

Que devient cet alcool ? Que ce soit pour la dissolution des collodions-poudres ou pour le dessèchement du coton-nitré, il doit être récupéré. Il semble que l'industrie militaire ne s'en soucie pas. Un million s'évapore par jour. Qu'en dit la Commission des Economies ?



LES POUS

Notre confrère *La Nature*, publie dans son numéro du 27 novembre, une étude fort intéressante sur les Pous dont nos « Poilus » se plaignent depuis fort longtemps, sur ces « totos » malencontreux que connaissent tous ceux qui ont fréquenté les cantonnements de l'avant et aussi, malheureusement, les dépôts d'éclopés et même les hôpitaux.

Ce qui nous intéresse surtout c'est la possibilité de fabriquer rapidement des spécialités capables de soulager immédiatement nos malheureux camarades. La nature du pou, insecte hémiptère, adapté à la vie parasitaire, sa classification en *pediculus capitis* ou pou de tête, *pediculis vestimenti* ou pou de corps et *phritus inguinalis* ou pou du pubis, nous captivera assez peu ; au naturel comme au descriptif ces répugnantes bestioles n'inspirent que du dégoût. Les malaises qu'ils provoquent sont également bien connus et nous craindrions trop de provoquer chez nos lecteurs des démangeaisons suggestionnelles pour insister sur ce sujet.

Arrêtons-nous cependant aux essais auxquels s'est livré le rédacteur de *La Nature* ; patiemment il a placé dans des atmosphères toxiques les diverses variétés de pous. Il a constaté une immobilisation préliminaire, plus ou moins rapide selon l'efficacité du produit employé. Si l'insecte reste longtemps exposé aux vapeurs nocives, son immobilisation se termine par la mort ; si au contraire on le replace à l'air libre il se ranime et continue à proliférer comme si de rien n'était.

La classification des produits à utiliser se basera donc :

1° Sur le pouvoir immobilisant, première phase d'action ;

2° Sur le pouvoir mortel, phase consécutive à la précédente.

Une goutte de benzine dans 700 c. c. d'air provoque un raidissement avec agitation, qui commence au bout de 10 minutes environ. Le pou reste inerte pendant quelques heures, puis se ranime progressivement et reste vivant. Pour obtenir un effet mortel, il faut que le parasite reste pendant 10 heures dans une atmosphère contenant une goutte de benzine pour 100 c. c. d'air.

Le toluène, le xylol ont une action un peu plus active.

Le chloroforme, l'éther, endorment seulement la bestiole sans la tuer.

L'acétate de benzyle est assez puissant, mais son prix actuel en prohibe l'usage. La nitrobenzine est interdite dans les produits hygiéniques et d'ailleurs presque introuvable.

L'auteur conseille l'Anisol artificiel (phénol méthylé $C_6 H_5 O CH_3$) qui emprunte son activité à sa fonction phénolique. Les vapeurs dégagées par une goutte dans 700 c. c. d'air immobilisent le pou en 4 minutes et demi, la mort survient en 8 minutes. Dans une atmosphère à une goutte pour 3 lit. 760, mort en 12 minutes.

Pediculus vestimenti Femelle — Phtirius pubis Femelle — Pediculus capitis Mâle

D'après les Photos de *La Nature*.

Il semblerait que tous les phénols aromatiques doivent avoir une action analogue, l'auteur prétend néanmoins que le girofle est moins actif que la plupart des huiles essentielles, le thym, dont le thymol et le carvarol sont cependant des antiseptiques et bactéricides de tout premier ordre, sont comptés comme légèrement plus actifs que l'eugénol.

L'aspic, le bouleau, la lavande, auraient la même puissance, mais il faudrait donner la préférence à l'essence de lemongrass et à l'essence de citronelle (Ceylan sans doute) dont les constituants principaux sont des aldéhydes.

Nous ne voulons pas contester ces essais encore qu'ils soient en désaccord avec des essais personnels (hélas !) et nous nous élèverons surtout contre quelques conclusions du rédacteur de *La Nature*. Il prétend que les applications d'huiles essentielles sont d'une part coûteuses (ce n'est pas vrai pour les essences de citronelle, aspic, thym, romarin, sauge et tant d'autres à peine plus coûteuses que l'alcool, droits compris) et d'autre part irritantes pour la peau.

Si les essences de citron, de lemongrass, de térébenthine et quelques autres, chargées de terpènes, peuvent provoquer quelquefois une rubéfaction des téguments, surtout si le vêtement est imprégné, il n'en est pas de même des essences de Lavande, d'Aspic, de Romarin, de Cyprès, etc., qui peuvent être versées pures, même sur une plaie, sur une écorchure, sans causer la moindre sensation de brûlure. Les essences déterpénées sont absolument caractéristiques à cet égard et donnent l'impression d'une lotion d'huile grasse.

L'Anisol artificiel, très rare en ce moment de disette de phénol, n'est donc pas le produit aromatique le plus intéressant. Dans la préparation indiquée, contenant 5 cmc. d'anisol pour 45 cmc. d'alcool 90° et 50 cmc. d'eau, on pourra le remplacer très avantageusement par toute huile essentielle et surtout par les produits de nos sol :

Romarin, aspic, thym, serpolet, sauge officinale, thuya, cyprès, eucalyptus, laurier, et par les essences exotiques de citronelle, pin, girofle, cajeput, etc., dont les effets sont déjà bien connus des parfumeurs et des hygiénistes.

Le Romarin est des plus actifs, tant par son linalol que par le bornéol et le camphre qu'il contient. Associé à d'autres essences, il est déjà la base de produits renommés (Numidiol).

Les excipients à utiliser pourront être l'alcool, l'huile, la vaseline, les pommades d'axonge, etc., pour le traitement du corps.

Pour la désinfection des cantonnements, des effets de literie, le sol des dépôts d'éclopés, etc., on utilisera le mélange suivant :

Une solution de 100 gr. d'huiles essentielles dans 900 gr. alcool dénaturé donne un liquide qu'il suffit de dissoudre dans l'eau à la dose de 15 grammes (une cuillerée) par arrosoir ou seau de 5 litres pour asperger tous endroits à débarrasser des parasites.

Rappelons qu'au début de la campagne, le *Comité consultatif d'hygiène* a déclaré que beaucoup de produits soi-disant antiseptiques, à base d'huiles essentielles, étaient notoirement insuffisants à cause de leur trop faible teneur en corps aromatiques et qu'il convenait de les ranger simplement dans la catégorie des produits de parfumerie.

Nos fabricants éviteront ce reproche en préparant des spécialités suffisamment actives. Les huiles essentielles naturelles fran-

çaises sont cette année à des cours fort avantageux. N'est-ce pas le moment d'en faire profiter nos braves poilus qui désormais, débarrassés des parasites, braveront en outre plus sûrement les épidémies, et comme leurs ancêtres, poudrés à la maréchale, fleureront bon les senteurs nationales en marchant à l'assaut. Par cet avantage nouveau, ils feront un plus vif contraste avec leurs ennemis dont l'odeur de « Boche » poursuit encore, après six mois, ceux qui la sentirent...

R.-M. GATTEFOSSÉ.

LAVANDE ET..... ESPIONNAGE

A la suite d'une étude sur le rôle des Allemands en Provence depuis une quarantaine d'années, parue dans le *Soleil du Midi* sous la signature de M. Marcel Provence, notre confrère le *Journal des Basses-Alpes* nous donne de très intéressants renseignements sur la peu honorable industrie à laquelle, sous couleur de distillation de lavande, se livraient dans nos Alpes provençales certains représentants Janus de maisons de parfumerie allemandes.

En 1880, le prince Carolus de Lewestein de Treundenberg de Heidelberg fut le plus grand organisateur de l'invasion, par les Allemands, de toutes les industries qui pouvaient, en leur procurant des bénéfices considérables, les aider dans leur œuvre d'espionnage : primeurs, légumes, fruits, huiles, truffes, fleurs, etc.

Ainsi le prince, « fourrier de l'envahissement allemand en Provence », fut amené à venir quelquefois à Digne, pour se rendre compte des ressources du département en lavande. Ce département-frontière des Basses-Alpes devait, en effet, être d'une grande importance en cas de guerre, l'Italie suivant son alliée. Le prince, accompagné d'ingénieurs, d'officiers d'état-major, visite les Alpes provençales. A la recherche d'un endroit bien placé pour favoriser l'espionnage dans les nombreuses vallées desservies par la ligne Digne-Nice, il découvre Barrême. Alors, comme il est déjà au courant de l'industrie de la lavande, qui est dans les mains de pauvres cultivateurs, vite on décide qu'il y a là quelque chose à faire. Aux procédés antiques de distillation on pourrait substituer des procédés plus modernes. La grande maison Schimmel und C°, de Miltiz-Leipzig est sondée. Elle envoie à Barrême un de ses directeurs, des ingénieurs, des chimistes. Deux mois après, les Schimmel achètent, à 25 mètres de la gare de Barrême, le terrain nécessaire pour l'usine à construire. Cette construction est rapidement menée, et, quand elle est terminée, sur la cheminée de l'usine est placé, sculpté en noir sur fond blanc, un casque à pointe !



DISTILLOIR MODÈLE BERNARD-ESCOFFIER, GRASSE

En fallait-il davantage, écrit M. Marcel Provence, pour marquer à leur sens la prise de possession par leurs agents de l'industrie et du terrain favorables à l'espionnage ? De là, ils rayonnent partout, à Senez, à Norante. Des prix très élevés sont offerts par les Allemands ; les paysans portent chez eux, ils ramassent la lavande partout. La concur-

rence des petits distillateurs devient impossible. C'est la ruine pour ces pauvre gagne-petit. Ils n'essaient même plus de lutter : ils abandonnent leurs alambics et leurs chaudrons.

En 1912, l'usine de Barrême est doublée. On crée une succursale à Sault, près de Carpentras. Le matériel, le personnel, tout est allemand.

« Un Boche ne vient jamais seul », écrit M. Provence. Après les Schimmel, arrivent à Barrême les trois frères Fritzsche : Ernst, Karl, Hermann. Ils viennent aussi de Leipzig et s'installent de même comme distillateurs de lavande. Les deux premiers voyagent beaucoup vers Grasse, Nice, dans la vallée de l'Asse, pour un travail peu connu. Karl reste à l'usine et dans la région.

En réalité, ils n'étaient pas autre chose que des espions. La preuve est qu'en 1912, à l'époque des grandes manœuvres qui avaient rassemblé dans la région 10.000 hommes, huit amis des Fritzsche viennent à Barrême. En auto, on rayonne partout, on photographie bien des sites, on prend force notes.



Un distillateur de lavande

Ainsi s'étendait peu à peu le rayon d'action de ces Allemands. Ils voulurent faire plus encore. Pour agrandir leur commerce,

les Schimmel et deux importantes maisons de Leipzig eurent l'idée d'acheter l'usine de Biabaux, près de Forcalquier, ancienne fabrique de soufre, où se trouvaient une construction récente et tout autour d'immenses champs propres à la culture de la lavande. Mais grâce au patriotisme de plusieurs Bas-Alpins, Biabaux put échapper aux Allemands.

M. Marcel Provence signale enfin qu'outre la lavande les étrangers de Barrême distillaient aussi la menthe et les feuilles de cyprès, qu'ils allaient chercher jusqu'aux limites de notre département avec la Basse-Provence. Ainsi les usines de Barrême fonctionnaient toute l'année, et toute l'année continuait aussi le travail d'espionnage.

La guerre actuelle a mis fin au règne, à Barrême et dans les Basses-Alpes, des Schimmel et des Fritzsche. Les usines furent mises sous séquestre, la première le 21 octobre 1914, la deuxième le 9 novembre de la même année.

Pour nous, Dignois, poursuit le *Journal des Basses-Alpes*, les Allemands de Barrême furent plutôt des inconnus. S'ils vinrent quelquefois dans notre ville, ils s'y dissimulaient assez bien sous les apparences de voyageurs très corrects faisant un court séjour dans les hôtels.

Mais nous en avons vu d'autres qui, sous le costume de touristes, étaient chaque année nos hôtes fidèles. Sous prétexte d'aller aux Dourbes et dans les montagnes voisines faire la chasse aux espèces rares de nos papillons, n'essayaient-ils pas aussi de se renseigner sur les ressources de notre département, sur les voies de communication de nos vallées ? Depuis le mois d'août de 1914, nous n'avons plus vu aucun de ces entomologistes passionnés. Ceux-mêmes qui se trouvaient chez nous en juillet de cette même année ont devancé l'époque habituelle de leur départ, rappelés en hâte sans doute, par les apprêts de la mobilisation allemande. Il s'en trouve peut-être, aujourd'hui, parmi les prisonniers internés à Sisteron et à Entrevaux. Le voyage qu'ils ont fait sous la garde des gendarmes et des soldats français leur a tristement rappelé leurs excursions d'autrefois dans nos belles montagnes avec leur filet à papillons, à la recherche d'incomparables lépidoptères.

(*Le Commerce*).



LES CARTELS

Encore une institution que nous devons examiner de très près, afin de nous rendre compte si, réellement, nous n'aurions aucun avantage à en essayer l'application à nos industries françaises. On peut dire que si l'Individualisme a créé l'originalité du produit français, le Cartel a fait la force de l'Industrie allemande comme le Trust a fait les Rois d'Amérique.

Le Cartel est une association entre industriels de la même catégorie, groupant en un organisme central tous les rouages commandant les intérêts généraux, non seulement au point de vue théorique, comme le font trop souvent nos syndicats français, mais aussi au point de vue pratique, c'est-à-dire organisant les achats, les ventes en commun, répartissant les fabrications et unissant d'une façon efficace et énergique toutes les branches qui, chez des industriels différents, doivent cependant s'entr'aider pour le succès commun.

Le Kartell, c'est la militarisation de l'Industrie.

Depuis 40 ans souffle en Allemagne un vent de groupement puissamment appuyé en haut-lieu et c'est grâce à cette organisation que l'Allemagne, malgré sa Kultur répugnante, à notre goût, a pu organiser les deux guerres : celle qui se déroule actuellement sur tant de fronts et celle qu'économiquement nous avons eu tant de peine à soutenir jusqu'à l'an dernier et qui nous menace pour l'après guerre, malgré toutes les dispositions que, vainqueurs, nous pourrons prendre contre nos ennemis.

L'industrie chimique, plus que toute autre, est puissamment syndiquée, et sa production annuelle, ainsi protégée et contrôlée dépasse deux milliards de francs : le plus important est le « Kali syndikat », puis le « Chlorkalium », ceux du Hanovre, de la Silésie et du Sud de l'Allemagne (Heidelberg).

Le « Kartell Rundschau » évalue à 700 le nombre de ces institutions que, malgré notre amour excessif de l'indépendance, nous devrions nous efforcer d'imiter.

Il ne suffira pas, comme en a pris l'initiative la ville de Lyon, de créer des Foires ou des Musées d'échantillons à l'instar de Leipzig, Stuttgard, Berlin, Hambourg, etc., il faudra aussi raisonner chaque industrie

et lier d'une façon économique les meilleurs moyens de production aux meilleures méthodes de vente.

En dehors de l'industrie des parfums chimiques qui doit organiser méthodiquement les fabrications intensives des gros produits : vanilline, héliotrophine, coumarine, acétate de benzyle, muscs, violettes, centralisées, chacune, dans une seule fabrique exclusivement consacrée à sa production et suffisante à la vente de tous les négociants, il faudra envisager, dans le commerce des parfums naturels l'utilisation rationnelle des distilloirs de régions.

Ne serait-il pas naturel que les grands distilloirs de Golfe Juan, de la Colle, de Pegomas, bien situés au centre des jardins d'orangers, de roses ou des plantations de menthe distillent toute la production végétale de leur rayon en distribuant ensuite aux vendeurs les huiles essentielles, les eaux distillées obtenues ainsi avec le maximum de rendement et le minimum de frais ? Ne serait-il pas souhaitable également que chaque distillateur-parfumeur se consacre à l'installation d'un distilloir spécial pour l'une des drogues d'importation dont il distribuerait ensuite à ses collègues les produits obtenus avec la plus grande précision et le prix le meilleur.

Par un échange bien compris de services, tous les industriels de la même catégorie pourraient obtenir les meilleurs produits au meilleur compte, en se consacrant eux-mêmes à la fabrication scientifique et rationnelle d'une ou de deux spécialités dont les ententes leur assureraient le débouché.

Tous ces projets sont peut-être un peu trop nouveaux pour les Français habitués à morceler les efforts et à se renfermer chacun dans sa tour d'ivoire en ignorant le voisin ou même en le combattant de son mieux.

La devise des industriels français devrait cependant, dès aujourd'hui, être la suivante : « Il n'y a pas de concurrents, en dedans de nos frontières, il n'y a que des amis ».

Est-il vraiment trop tôt pour adopter cette maxime ?

Pierre Levilain.



LE NETTOYAGE PAR LE VIDE EN PARFUMERIE



La société Lautier fils, de Grasse, vient de faire breveter un procédé ayant pour objet l'enlèvement des produits à parfums dans l'enfleurage par les corps gras.

Lorsqu'on procède à l'enlèvement des fleurs, il arrive un moment où cette opération devient longue et difficile lorsqu'il ne reste plus que des parcelles plus ou moins adhérentes dans la masse.

Un appareil de nettoyage par le vide, disposé spécialement, permet d'arracher de la couche grasse tous les débris qui polluent le corps d'enfleurage ; il permet même au besoin l'enlèvement de toutes les fleurs mêmes entières.

On conçoit quel perfectionnement considérable représente cette innovation qui permettra de procéder à l'enfleurage avec une rapidité inconnue jusqu'ici.

Il faudrait que ce procédé soit complété par un système de distribution de la fleur à la surface des châssis. On pourrait imaginer une toile sans fin imbibée du corps gras passant sous le distributeur d'une sorte de semoir qui projetterait à sa surface des fleurs régulièrement espacées. Cette toile serait ensuite entraînée dans une chambre spéciale où elle s'emmagasinerait par plis successifs n'entrant jamais en contact (semblable aux séchoirs des usines à papier ou d'impression sur étoffe. Après un séjour plus ou moins long dans cette chambre, la toile passerait ensuite sous l'aspirateur qui la débarrasserait complètement de toutes les fleurs épuisées, la toile nettoyée repassant ensuite sous le semoir pour une nouvelle imbibition.

Il serait ainsi possible de transformer en une opération mécanique une méthode qui fait exclusivement appel à une main-d'œuvre longue, minutieuse et difficile à éduquer.

XX.





7e Année Numero I JANVIER 1914.



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ✕ SAVONNERIE ✕ DROGUERIE ✕ PHARMACIE ✕ LIQUORISTERIE ✕ CONFISERIE, ETC

MENSUELLE ILLUSTRÉE

Rédacteur en chef : R.-M. GATTEFOSSÉ

SOMMAIRE DU N° 1

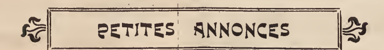
ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs ; ETRANGER : 7 fr. 50

Le Numéro : 0,50 Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE ET Cie. 14, rue Bellecordière, Lyon.



Une maison de matières premières de parfumerie demande pour la place de Lyon un REPRESENTANT avec de bonnes références.

❧❧❧

PHARMACIEN-CHIMISTE, ayant profonde connaissance des spécialités pharmaceutiques, cherche à représenter des maisons françaises de premier ordre. — Ecrire R. Bennoun, 26, rue Ancienne-Douane, Alexandrie (Egypte).

❧❧❧

PLUS DE CHEVEUX GRIS, sans teinture, par le puissant régénérateur « Capillanna Ducret ». Dépôt général à Lyon, 10, rue de la Barre.
Représentants demandés pour la France et tous pays.

❧❧❧

Maison de matières premières pour parfumerie du Midi demande EMPLOYE sérieux, bien au courant de la parfumerie naturelle et synthétique, capable de faire la correspondance en français et en anglais, et si possible en allemand, et de tenir une comptabilité courante.
Appointements selon connaissances et capacités. — Ecrire R. S. M., Bureaux du journal.

❧❧❧

ETATS-UNIS. — *Parfumerie.* — Maison anglaise premier ordre demande voyageur expérimenté, connaissant à fond commerce et clientèle. Fournir renseignements détaillés, à Paris. bureau de poste N° 4, initiales W. W.

❧❧❧

ON DEMANDE à emprunter 10.000 FRANCS pour agrandir et étendre un Institut de beauté et rayon de parfumerie. Garanties sérieuses. — Ecrire : Institut Compan, 14, avenue de Wagram ; T. Wagram 92-84, Paris.

Parfumerie banlieue Ouest de Paris demande EMPLOYE déjà au courant fabrication, conditionnement, etc. De sérieuses références sont exigées.— Ecrire Parfums L.L. aux Bureaux du journal.

❧❧❧

Fabrique de parfumerie du Midi demande JEUNE HOMME diplômé de chimie, désirant faire sa carrière dans la parfumerie, pour le former. Situation stable. Ecrire E. A., bureau du journal, 412.

❧❧❧

AGENT bien introduit en Hongrie, demande représentation de fabriques d'extraits confectionnés et autres spécialités de parfumerie. Premières références. Ecrire G. M. Pogany, Szuz utca, 5. 7. Budapest VIII.

❧❧❧

On désire acheter PETITE MARQUE DE PARFUMERIE ou produit hygiénique rapportant net par an de 3.000 à 5.000 francs. — Ecrire Poitevin, 7, rue Montagne-Ste-Geneviève, Paris.

❧❧❧

CHIMISTE PARFUMEUR ayant formules extraits nouveaux, très persistants, entrerait en relations avec parfumeurs désireux de lancer des nouveautés. — Ecrire C. O. G., Bureau du Journal.

❧❧❧

CHIMISTE disposant de 15 à 20.000 francs cherche emploi intéressé ou associé dans commerce ou industrie. — Réponse J. P., Bureau du Journal.

❧❧❧

SAVONNIER PARFUMEUR expérimenté comme préparateur de parfums, cuisson des pâtes de savon, extraction de glycérine, ayant mis en marche plusieurs fabriques de parfumerie et savonnerie de toilette, cherche emploi. Ecrire : G. R., 13, Bureau du Journal.

L'AMICALE DE PARFUMERIE-SAVONNERIE

Dans toute profession, le besoin de se connaître, de s'entr'aider est vite reconnu ; aussi le projet que nous avons formé de créer une Amicale entre les chimistes et similaires de la Parfumerie-Savonnerie mérite-t-il d'être entendu.

Le but de l'Amicale sera de mettre en rapport les uns avec les autres tous nos professionnels du laboratoire et de l'usine, créer des cercles dans les grands centres à parfums où les débutants, les préparateurs pourront acquérir des notions supplémentaires avec le concours gracieux d'un spécialiste, d'un compétent, en organisant des cours professionnels qui contribueront au perfectionnement des connaissances de tous ; organiser des fêtes amicales entre tous les membres de la grande famille française des Parfums et Savons, un service de placement, de mutualité, de coopération pratique et profitable pour tous les adhérents, etc...

Ont déjà apporté leur concours à l'œuvre ébauchée : MM. A. Kœhler, Lambert (Cannes et Vallauris), L. Caillat et O. Schoué (de Marseille), J. Clair (de Saint-Mandé), Duchêne (de Villeurbanne), Hamelet (d'Angers), Cochet fils (d'Oran), Ch. Dauphin (de Lambersart-les-Lille), etc. Que donc les chimistes, préparateurs, contremaîtres nous envoient leur adhésion afin que l'Amicale soit un nombre !

Henry Blanchard,
Chimiste I. C. A.,
105 *bis, bd de Grenelle, Paris*-XVe.

DISTILLERIES DES DEUX-SÈVRES

CHAPUIS, RICARD, ALLENET & Cie, **MELLE** (France)

ALCOOLS PURS

Ethylique Anhydre.
Propylique.
Isobutylique.
Amylique.

Acétates d'amyle, etc.

SPÉCIALITÉ DE PEAUX POUR PARFUMERIE

H. TRONCHON

15, Rue Pastourelle, Paris

TÉLÉPHONE : 1.029-09



Machine à

Imprimer Directement

sur les flacons

en couleurs transparentes ou opaques, opaline, or, métaux, etc.

SUPPRIME ÉTIQUETTES ET DÉCALCOMANIE

Économie considérable
Rapidité merveilleuse

Renseignements : PARFUMERIE MODERNE

Branche matériel



IHMSEN & CIE

Constantinople

Spécialité : ESSENCE de ROSES d'ANATOLIE

Maison fondée en 1841

Société Chimique

des Usines du Rhône

Anct GILLIARD, P. MONNET & CARTIER

Société Anonyme au Capital de 3.200.000 fr.

SIEGE SOCIAL :

89, rue de Miromesnil, à PARIS

PARFUMS SYNTHÉTIQUES

Aubépine, Coumarine, Héliotropine, Néroline, Vanilline, Acétates de Benzyle et de Linalyle, Wintergreen et Salicylate d'Amyle, etc...

VIOLETTES RHODIA et RHODINOLS

(NOUVEAUTÉS)

PARFUMS SPÉCIAUX POUR LA SAVONNERIE

Essences solubles à l'eau

COLORANTS

pour Huiles et Corps gras, Lotions, Parfums et Savons





Odeurs et Parfums

De tout temps l'odeur des parfums a été estimée et les anciens Grecs les regardaient même, non seulement comme un hommage qu'on devait aux dieux, mais encore comme un signe de leur présence.

Déjà Aristote, faisant l'analyse de la sensation de l'odorat, distinguait dans les odeurs : *l'acerbe*, *l'acide*, *l'austère*, *le doux*, *le fétide* et *le gras*, division qui, jusqu'à la venue de Linnée, fut adoptée par tous les physiciens. Mais, celui-ci ayant remarqué que les émanations des corps étaient difficiles à classer d'après la division d'Aristote, il distingua les odeurs en : *ambrosiaques*, *aromatiques*, *fortes* (ail et bouc), *nauséabondes*, *odoriférantes* et *vénéneuses*, auxquelles de Saussure ajouta l'odeur *piquante*.

Cette classification fut modifiée plusieurs fois depuis, notamment par Lorry, Fourcroy, Virey et enfin par Desvaux, qui établit la suivante, laquelle est généralement adoptée.

Premier genre. — *Odeur inerte :* crue, farineuse, féviaire, fongacée, herbacée, ligneuse, mellacée, mucilagineuse, oléanaire, oléracée.

Deuxième genre. — *Odeur aromatique :* acerbe, nucléacée, spermatique, vineuse.

Troisième genre. — *Odeur suave :* agréable, anisée, musquée, orangée, pomacée, rosacée, vanillée, violacée.

Quatrième genre. — *Odeur aromatique :* caryophyllacée, épicée, épicéo-aromatique.

Cinquième genre. — *Odeur balsamique :* balsamique, balsamoïde, myrrhique.

Sixième genre. — *Odeur forte :* acide, âcre, alliacée, ambrosiaque, bitumineuse, camphrée, citronée, forte, mélilotique, piquante, résineuse.

Septième genre. — *Odeur fétide :* alliacéo-fétide, cimicine, hircine, muriatique, nauséabonde, putride, stercoraire, urinaire, vermifuge, vireuse.

Néanmoins et malgré le développement de cette classification, il est parfaitement reconnu que toutes les substances odorantes, à quelque classe qu'elles appartiennent, ont leur odeur propre, encore bien que d'aucunes se rapprochant beaucoup l'une de l'autre, sans cependant être réellement identiques.

Parmi les odeurs que divers produits rappellent, se trouvent surtout celles du *musc*, de la *vanille* et de la *violette*.

Le Musc (*Muskh*, en arabe, *Muschka* ou *Kastorie*, en sanscrit) était connu des Anciens. Divers auteurs de physique citent, comme exemple de divisibilité, que l'empereur Justinien, lors de la construction de Sainte-Sophie à Constantinople, en 538, fit mélanger du musc avec le mortier, et qu'actuellement l'atmosphère de l'église, devenue mosquée, en est encore toute parfumée ; aussi le musc est-il « la plus forte et la plus durable des odeurs » (1).

Le voyageur Tavernier (1605-1686) fit, le premier, connaître à l'Europe l'origine du musc : il en avait acheté plus de 7.000 poches (2).

Deux sortes de musc sont dans le commerce : le musc de la Chine, du Thibet, du Tonkin, provenant du chevrotin porte-musc (*Moschus moschiferus*), et qui est enfermé dans des poches dont le poil tire sur le roux, et le musc de Sibérie ou Kabardin, provenant du *Moschus sibericus*, et qui est enfermé dans des poches d'un poil blanchâtre et comme argenté. Ce dernier, qui est plus sec, d'une odeur moins forte et moins tenace, est moins estimé et conséquemment a moins de valeur que celui du Tonkin ; cependant, il s'en vend annuellement un milier de livres (409 kil. 511 grammes) contre 10.000 onces (environ 256 kil.) seulement de celui-ci. Il se vend à la foire d'Irbit, sur la frontière sud de la Sibérie, la moitié par Kiachta, pour la Chine, le reste pour Saint-Pétersbourg, d'où une grande partie passe en Angleterre. Il vient encore quelquefois des muscs de l'Amérique, du Bengale et de la Boukharie, de qualité inférieure, mais nous n'avons pu nous renseigner sur leur origine certaine.

Divers autres animaux et même quelques végétaux possèdent une odeur analogue à celle du musc ; tels sont : le rat musqué des Indes (*Sorex indicus*) et le rat musqué d'Europe (*Migale moschata* ou *Castor moschatus*), des bords du Volga. On met les peaux de ces derniers dans les garde-robes pour préserver les pelleteries de l'attaque des insectes.

Le bœuf musqué de l'Amérique du Nord (*Oribos moschatus*) est tout imprégné de l'odeur du musc. Le bison (*Bos americanus*) porte cette odeur sur le sommet de la tête. Le musc d'alligator (*Crocodilus lucius*), de l'Amérique Centrale, fait l'objet de quelque commerce ; celui du gavial du Gange (*Lacerta gangelica*), pourrait sans doute être utilisé. C'est dans les glandes maxillaires que ces animaux possèdent leur musc ; on dit que celui du crocodile vulgaire (*Lacerta Crocodilus*) est usité, de même dans la parfumerie locale.

Un canard musqué (*Biuzura lobata*) vit dans l'Australie occidentale ; notre canard musqué, dit de Barbarie (*Anas moschata*), est originaire d'Amérique. Le callichrome musqué (*Callichrome moschata*) et quelques autres insectes viennent clôturer la série animale. M. Rimmel cite encore cependant quelques polypiers, etre autres la *Tipula moschifera* de la Méditerranée.

Dans le règne végétal tout le monde connaît la Mos-

(1) E. Rimmel. — *Book of perfumes*.
(2) On sait que ce produit se trouve dans une poche située entre l'ombilic et les parties génératives de divers quadrupèdes.

catelle ou Moscatelline printanière (*Adoxa moscatellina*), qui parfume nos bois dès le retour du printemps et que l'on désigne vulgairement sous les noms d'*herbe du musc*, de *musc végétal* et de *petite musquée* ; la plante à musc, de l'Orégon (*Mimulus moschatus*), dont un pot suffit pour embaumer un appartement ; disons, en passant, que l'espèce voisine, *Mimulus luteus*, est mangée comme un légume au Pérou.

La graine d'Ambrette ou musc, *Hub-ul-musck* des Arabes (*Abelmoschus* ou *Hibiscus moschatus*, ou *Baneia abetmoschus*), a plutôt l'odeur de la Civette. Enfin, on a encore l'arbre à musc ou bois de musc de la Jamaïque (*Moschoxylon Swartzii* ou *Trichitia moschata* ; les *Guarea grandifolia* des Indes occidentales et *G. Perrottetii* de la Guadeloupe et de la Martinique, le Muskwood d'Australie (*Eurybia argophylla* ou *Aster argophyttus*), la plus grande des Composées arborescentes ; et la racine de musc ou de Sumbul (*Ferula Sumbut*) du Khanat de Bokhara, introduite par la foire de Nijni-Novogorod.

—o—

La Vanille et la Violette ont moins d'analogues. Le parfum de la Vanille se rencontre dans la Vanille légitime (*Vanilla sativa*), la V. bâtarde ou sauvage (*V. sylvestris* ou *Simarouna*), la V. pompone (*V. pompona*) et dans quelques autres espèces ou variétés, entre autres une très large du Honduras, la *V. planifolia*. La Vanille se récolte depuis le Mexique jusqu'au Pérou ; sa culture s'est introduite avec succès dans diverses de nos colonies, entre autres à la Réunion.

Parmi ses succédanés, les principaux sont : les feuilles de Faham (*Angraecum fragrans*) de Maurice, qui ont une odeur qui participe de la Vanille et de celle de la Fève Tonka et dont l'infusion forme un thé très agréable et est la base d'un sirop stimulant et stomachique.

D'après M. Gobley (1), le principe odorant des feuilles de Faham est semblable à la coumarine de la Fève Tonka, tandis que celui de la Vanille est dû à la vanilline.

Les feuilles de quelques autres Orchidées, entre autres de l'*Orchis fusca*, séchées avec précaution, possèdent aussi l'odeur de celles de Faham. Le Benjoin de Siam, surtout celui en larmes et les baumes de Tolu et du Pérou ont encore l'odeur de la Vanille. L'odeur de la Fève Tonka (*Coumarouna odorata*), usitée depuis longtemps dans la parfumerie, et de ses analogues, les fleurs séchées des Mélilots, surtout du Mélilot bleu ou Lotier odorant, s'écarte déjà de celle de la Vanille.

L'odeur du Mélilot diffère de celle de la Fève Tonka ; d'après des recherches récentes de M. T.-L. Phipson, elle est due, de même que celle du Foin fraîchement coupé ou de l'*Anthoxanthum odoratum*, au Mélilot et non à la coumarine, principe de la Fève Tonka.

—o—

L'odeur si douce de la Violette de Parme (*Viola odorata*), se retrouve dans les rhizomes séchés de quelques Iris, surtout dans ceux de l'Iris de Livourne (*Iris pallida*), de celui de Florence (*I. florentina*) et de l'Iris commun (*I. germanica*), et encore dans l'huile ou le beurre de palme, que l'on extrait, en Afrique et au Brésil, par l'ébullition dans l'eau, du sarcocarpe des puits de l'*Elaeïs guineensis* et autres, et qui sert, en Europe, à fabriquer des savons, des bougies ou des graisses industrielles, encore bien qu'elle soit alimentaire et puisse servir, comme au Brésil, aux mêmes usages que le beurre ou l'huile d'olives.

—o—

Maintenant, pour terminer cette étude, nous répondrons à une demande que nous avons entendu poser plusieurs fois :

Quelle couleur revêtent généralement les fleurs odoriférantes ?

Posée en termes aussi généraux, la solution de cette question est assez difficile, d'autant plus que nous ne connaissons que les recherches faites, à ce sujet, par MM. Schubler et Kochler, il y a quelque 60 à 70 ans.

Quoi qu'il en soit, voici le résumé de ces recherches :

Ayant analysé plus de 4.200 plantes appartenant à 27 familles, dont 20 de la classe des dicotylédonées et 7 monocotylédonées, ces savants ont d'abord constaté : 1° que le blanc était la couleur la plus commune parmi les fleurs ; 2° que les couleurs tranchées : rouge, jaune et bleu sont plus répandues que le violet, le vert, l'orange et le brun ; ensuite que les espèces odorantes se divisaient ainsi d'après les couleurs :

Coloris	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces odoriférantes
Blanc	1194	187
Rouge	933	84
Jaune	950	77
Bleu	594	31
Violet	308	13
Vert	153	24
Orange	50	3
Brunâtre	18	1

Comme on le voit, le nombre des fleurs odoriférantes ne dépasse pas le dixième du nombre des espèces (1). Ce résultat paraît surprenant à première vue ; la plupart des plantes cultivées dans les jardins, et ce sont celles que les amateurs connaissent généralement le mieux, étant recherchées surtout à raison de leur parfum, cette proportion semble difficile à admettre pour celui qui se borne à regarder la nature végétale dans ses parterres; mais s'il réfléchit au grand nombre de fleurs indigènes, sauvages, n'ayant point de parfum appréciable, son étonnement se dissipe aisément.

En examinant ce tableau, nos lecteurs pourront se convaincre que, proportionnellement, c'est parmi les fleurs blanches, puis parmi les rouges, que se rencontrent le plus de fleurs odoriférantes.

Quant à la nature du parfum, et bien qu'il soit difficile de les répartir en parfum agréable ou désagréable, — les goûts différant à l'infini, — un observateur consciencieux, à l'odorat exercé, a constaté que les fleurs de couleur blanche sont non seulement plus généralement odoriférantes que les autres, mais aussi que leur odeur est généralement plus agréable que celle des fleurs d'autres couleurs. Sur 100 fleurs de couleur blanche, on en a trouvé 15 ayant une odeur agréable et 1 seulement ayant une odeur désagréable ; tandis que sur 100 fleurs de couleurs variées, le rapport des odeurs agréables aux odeurs désagréables était de 5 à 1.

(*Le Petit Jardin.*) L. Abeille.

(1) *Journal de Pharmacie*, t. xviii.

(1) Sans doute ce tableau n'est pas absolument probant ; cependant, il semble, dans l'état actuel de nos connaissances, ne pas s'éloigner beaucoup de la vérité.

Spécialité de Décalcomanies
pour Parfumeurs, Liquoristes, etc.
applicables sur verre, bois, métaux et toutes matières
Procédé Breveté S. G. D. G.

TABLEAUX ET TRANSPARENTS en Décalcomanie
transposables sur vitres, glaces, pour réclames

GUEDANT-KOHLER
58, Rue Fontaine au Roi, PARIS (XIe)

Etiquettes de luxe en tous genres pour parfumerie

Ancne Mon MATHIEU et ARLAUD, d'AVIGNON

UNION de PRODUCTEURS D'ESSENCES
de Vaucluse
ALTHEN-LES-PALUDS

SPÉCIALITÉ D'ESSENCE DE MENTHE FRANCO-ANGLAISE
Marque STELLA; Marque M.A.M.

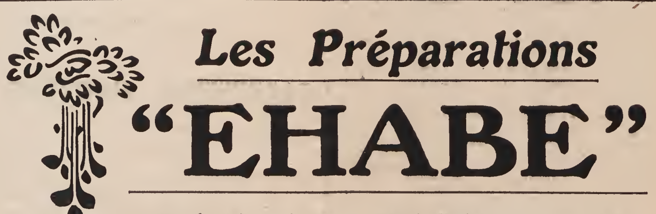
Cultures modèles et Distilleries à
ALTHEN-LES-PALUDS, ENTRAIGUES PERNES, VALAYANS

KRAMP & COMP.
Lithographes
OFFENBACH-SUR-MEIN

Seule Spécialité :
HABILLAGES FINS
POUR LA PARFUMERIE

Maison la plus importante de ce genre
FONDÉE EN 1832

Représentée par **M. J. RÉGEAT**
VILLA DES CLAVIÈRES
Pierre-Bénite (Rhône)



pour les soins de la peau, vous sont offertes en vrac, au poids

Crème au Stéarate — Crème à la G'ycérine et Zinc
Crème à l'aqua Hamamelidis, etc.

Demandez Tarifs et Echantillons à **Ernst HARNISCH**

Laboratoire Cosmétique, BERLIN W. 62



12, Rue du Progrès. — MONTREUIL (Seine)

GÉRANIUM CRIST.

Parfum intense de Feuilles de Géranium
QUALITÉ ET PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Géranium art.

La meilleure reproduction art. du Géranium Bourbon

Lavande artificielle

Parfum remarquable de Lavande fleurie

DEMANDER PRIX ET ÉCHANTILLONS

"Agfa"-Centaromes 100 %

A G F A

-ESSENCES ARTIFICIELLES
DE FLEURS
IMITANT A S'Y MÉPRENDRE
LES ESSENCES NATURELLES
(TOUTES ODEURS)

A G F A

"Agfa"- Solvarome

A G F A

BASE IDÉALE POUR
DISSOUDRE LES ESSENCES
NATURELLES
ET SYNTHÉTIQUES

ECHANTILLONS
SUR DEMANDE

A G F A

Actien - Gesellschaft für Anilin - Fabrikation

Abt.: Synthet. Riechstoffe BERLIN SO. 36

POUR LE
CONDITIONNEMENT
RICHE DE TOUTE
PARFUMERIE

LES

ÉTIQUETTES

de MOUNIER, JEANBIN & Cie

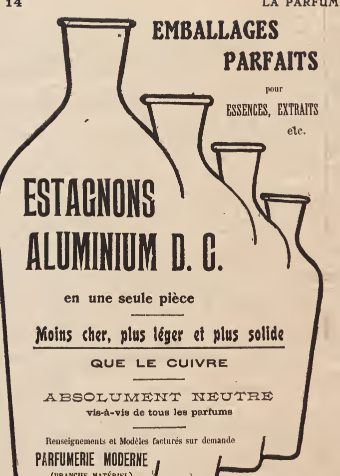
sont toujours préférées

CHROMOLITHOGRAPHIE
RELIEF
REHAUSSAGE

Franco sur demande Catalogue Illustré

Nombreux Modèles en stock livrables de suite avec texte spécial.

MOUNIER, JEANBIN & Cie
MAISON FONDÉE EN 1840
38, Rue Ste-Croix-de-la-Bretonnerie, PARIS (4e)
TÉLÉPH.: ARCHIVES 26-05.



MÉTALLINE

Solution Métallique

Qui laisse

En Séchant très rapidement
Une Véritable couche de Métal
Adhérente et Imperméable

s'emploie comme la cire, mais **A FROID**

Et en donnant des Résultats bien supérieurs, Remplace la Cire et les Capsules dans tous les cas.

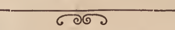
GIGNOUX, FRÈRES & Cie

Fabricants

DÉCINES P. LYON

ESSENCES PURES

de Bergamotte, Citron, Orange douce et amère, Cédrat
Mandarine, Petitgrain, etc.

MAISON FONDÉE EN 1817  MAISON FONDÉE EN 1817

W. SANDERSON & SONS

OATES & BOSURGI

Successeurs

à MESSINE, Usines à TREMESTIERI (Sicile)

Adresse Télégraphique : SANDERSON-MESSINA



RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES



Parfums à la Maréchale

Ce parfum évoque le grand siècle et a toujours son charme. Utilisé surtout autrefois pour les poudres à perruques, il l'est aujourd'hui aussi bien pour les poudres de riz que pour les extraits.

Légèrement modifié avec des bases modernes, il peut donner des parfums de grand luxe, sa ténacité véritable et sa finesse, sa discrétion lui rendront certainement la vogue qu'il a eu il y a 3 siècles.

Poudre à la Maréchale (formule originelle)

(D'après Dejean, 1777)

Prenez :
Quatre onces d'ambrette.
Quatre onces de bois de girofle.
Quatre onces de coustadou.
Deux onces de calamus.
Deux onces d'iris de Florence.
Une once de clou de girofle.
Une once de graines d'anette.
Une once d'écorce de citron sèche.
Une once de fleur d'orange sèche.
Un grain d'ambre gris.

Pilez ces choses à part et passez-les ensemble au tamis de soie. Repilez ce qui ne pourra passer et vous continuerez de même jusqu'à ce que tout soit passé. Alors mettez votre poudre à la maréchale dans une bouteille pour la mêler à votre poudre à poudrer. La quantité qu'il faut mettre dépend du goût de ceux qui l'emploieront. Cette poudre plaît beaucoup et est beaucoup à la mode (1777).

Corps de Poudre à la Maréchale

(d'après Pradal)

On prend :

Iris	1	kil.
Rose de Provins	250	gr.
Bois de Rhodes	500	—
Graine d'ambrette	750	—
Girofle	60	—
Canelle fine	250	—
Benjoin	125	—
Storax	250	—
Coriandre	250	—
Ecorce de bergamotte	125	—
Fleurs d'oranger séches	125	—
Badiane	60	—
Racine d'angélique	125	—
Santal citrin	125	—
Souchet	60	—
Musc	8	—

Piler. Dose 1 kilo par 50 kilogs de poudre.

Parfum poudre à la Maréchale

Formule moderne

Le corps qui donne le plus exactement l'odeur de bouquet à la Maréchale est le Benzylisoeugénol, corps d'odeur douce et fleurie, cristallisé en fines pailletes, d'odeur persistante, mais très délicate. On ne l'emploie généralement pas seul encore qu'il permette d'obtenir des effets ravissants. Mais sa puissance odorante paraît insuffisante au premier abord et il convient de le mélanger.

Parfum poudre

Poudre d'iris	5	kil.
Benzylisoeugénol	1	—
Anisaldéhyde en poudre	100	gr.
Vanilline	20	—
Muscambrette	10	—
Musc petits cristaux	50	—
Coumarine	50	—
Essence de santal	10	—
Essence de vétyvert	10	—
Essence concrète fleur d'orangers	20	—
Essence concrète roses	20	—
Essence concrète jasmin	20	—
Essence concrète violette	10	—

Piler le tout ensemble soigneusement, en ajoutant si nécessaire du carbonate de magnésie pour obtenir un corps bien sec et bien impalpable, employer dans la poudre selon le parfum à obtenir. On peut remplacer les essences concrètes de fleurs (avec leurs cires) par quantité moitié moindre d'essence artificielle de la meilleure qualité.

Extrait à la Maréchale

L'extrait à la maréchale avait pour base l'infusion de la poudre dont nous avons donné la formule, on macérait, dans :
6 litres d'extrait de fleur d'oranger,
4 litres d'extrait de rose,
4 litres d'extrait de jasmin,
3 litres d'extrait tubéreuse,
1 litre et demi extrait de cassie,
environ 2 kilogs de la susdite poudre. On laisse infuser un mois, filtrer et mettre en bouteille.

Essence de bouquet Maréchale

Voici une formule moderne d'essence pour fabriquer l'extrait à la maréchale, essence que l'on ajoutera aux extraits de fleurs de jasmin, rose, violette, jasmin, tubéreuse, cassie, etc., selon les indications ci-dessus, ou sur des solutions à 7 grammes environ par litre d'essence absolues des dites fleurs (type Lyflor ou analogue de commerce).

Benzylisoeugénol	225
Benjoin	233
Vanilline	50
Coumarine	60
Musambrène	25
Musc p. c.	25
Santal	20
Ionone ou iridate de méthyle	25
Essence d'iris	15
Essence d'ambrette	10
Essence de bois de rhodes	20
Essence de badiane	25
Essence de canelle	5
Essence de girofle	2

Essence de vétivert	60
Essence de Néroli	50
Essence de rose	50
Essence de cassie	50
Essence de jasmin	25
Essence de tubéreuse	25

On ajoute quelquefois un peu de coriandrol (licarhodol) ou son acétate qui donnent une nuance nouvelle et des traces d'aldéhyde cuminique qui reconstituent bien l'odeur particulière, aromatique, que communiquaient à la préparation authentique la racine angélique et la graine de coriandre. Néanmoins, ces nuances ne sont pas encore très à la mode et il convient d'être prudent, à moins qu'on ne les corrige par addition du principe de muguet, corps très fleuri et qui donne à tous les extraits du même genre la note fleurie indispensable.

Cet extrait est excessivement persistant, et à cet égard aura toute la faveur du public.

FLORIANE.




OFFICE D'EXPORTATION

Cuba

Les importations de parfumerie à Cuba s'élèvent à 2.600.000 francs par an, en moyenne.

Les principaux pays fournisseurs sont : la France, l'Angleterre et l'Allemagne.

Les produits français sont les plus appréciés et nos marques les plus fines trouvent place sur ce marché.

Ce sont les maisons de nouveautés et les pharmacies qui s'occupent généralement de cette vente.

Les intéressés français pourront s'adresser à l'Office national du Commerce extérieur, 3, rue Feydeau, à Paris, en vue d'obtenir, sous les réserves d'usage, l'indication des principales de ces maisons.

Arabie

D'après l'*Oesterreichisch-ungarische Konsular-Korrespondenz*, de Vienne, l'état du marché est très satisfaisant actuellement à Djeddah (Arabie), par suite de la plus grande affluence des pèlerins qui sont venus à la Mecque. Il s'ensuit que la demande est, en ce moment, très active pour un certain nombre d'articles parmi lesquels on peut citer, en première ligne : les cotonnades, les papiers, les articles de verrerie et de quincaillerie. Les achats se font depuis le 15 décembre jusqu'à fin mars 1914.

La même publication énumère les articles suivants comme étant susceptibles de trouver actuellement de bons débouchés à Zanzibar : vins, *parfumerie*, savons, verrerie, produits pharmaceutiques, sucre et confiseries, huiles végétales et bonneterie.

Perse

Le *Wiener Handelsblatt*, de Vienne, signale que les articles suivants trouvent de bons débouchés en Perse : instruments de musique en cuivre, harmonicas, gramophones, cosmétiques, drogues, jouets, savons et *parfumerie*, dentelles, tissus de coton, courroies et ceintures, batteries de cuisine en aluminium, linoleum, cadres pour tableaux, bijoux et bagues bon marché. On recommande, pour éviter les frais de transport élevés, d'envoyer ces articles par colis postaux de 5 kilogs.

Trinitad et Tabago

(ANTILLES ANGLAISES)

Parfumerie. — Ces produits sont achetés à la France, à la Grande-Bretagne, à l'Allemagne et aux Etats-Unis. Part de la France, en 1910 : 812 liv. sterl. sur 1.895 liv. sterl. ; en 1911, 1.096 liv. sterl. sur 2.123 liv. sterl., ce qui montre un notable progrès susceptible encore de s'accentuer. La concurrence des parfums bon marché originaires des Etats-Unis commence à se faire sentir.

Chili

Parfumerie, articles de toilette. — Nos eaux et vinaigres de toilette, nos essences, nos crèmes et pommades, nos dentifrices, nos savons fins, nos poudres de riz sont toujours très recherchés. Sur 719.524 piastres, la part de la France est de 311.034 piastres. Mais l'Allemagne nous serre de près. Nous ne maintiendrons notre position que par la publicité.

En éponges (26.403 piastres), savons ordinaires (712.290 piastres), en peignes et brosses (79.200 piastres), nous faisons de moins en moins d'affaires.

(Rapport de M. Goubin, vice-consul à Valparaiso.)

Brésil

Les demandes de parfumerie et surtout d'articles de Paris vont toujours en augmentant au Brésil, ainsi qu'il résulte d'une information parue dans les *Daily Consuar and Trade Reports*, de Washington. En effet, pour le mois d'octobre 1912, les recettes des taxes intérieures du District de Rio-de-Janeiro ont subi une augmentation de piastres 11.000, comparativement aux chiffres du mois d'octobre de l'année précédente ; et, dans cette plus-value, la parfumerie entre pour piastres 7.000. Depuis le commencement de l'année 1913, les recettes vont toujours en augmentant.

Uruguay

L'importation de parfums en Uruguay ne cesse de s'accroître. De 74.037 pesos en 1902 (le peso = 5 fr.), elle est passée à 148.642 en 1911. Environ 70 p. 100 sont fournis par la France ; les Etats-Unis, l'Angleterre et l'Allemagne lui font une sérieuse concurrence.

On conseille de faire de la réclame sous toutes ses formes pour développer les ventes.

Parfums Synthétiques

L. GIVAUDAN

VERNIER - GENÈVE
(SUISSE)

SUBSTITUTS D'ESSENCES

BERGAMOTE	Acétate de Linalyle. — Acétate de Terpényle Citronnellal
GÉRANIUM	Géraniol pur. — Géraniol savonnerie Géranium cristallisé. — Géranium synthétique
LAVANDE	Acétate de Linalyle. — Acétate de Terpényle Acétate de Géranyle. — Benzilidène-Acétone Lavande synthétique
ROSE	Alcool phényléthylique. — Rhodinol. — Géraniol Rose rouge. — Rose thé. — Rose d'Orient synthétique

ECHANTILLONS GRATUITS à la disposition de nos Clients

Capes - Viscose

BREVETÉES S. G. D. G.

CAPSULAGE HERMÉTIQUE ET INVIOLABLE

Avant Séchage :

Agent Général :

J. G. VANDERHEYM

16, Rue du Louvre, 16

TÉLÉPHONE : GUTENBERG 09-48

PARIS

Il suffit d'envoyer un flacon-type *bouché* pour qu'il soit gratuitement retourné capuchonné, avec une douzaine de capes pour essais et la notice explicative.

Après Séchage :



Indispensable pour Parfumeries, Drogueries, Spécialités, Produits chimiques pharmaceutiques et alimentaires

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

7e Année Numéro 2 FÉVRIER 1914.



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

MENSUELLE ILLUSTRÉE

Rédacteur en chef : R.-M. GATTEFOSSÉ

SOMMAIRE DU N° 2

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

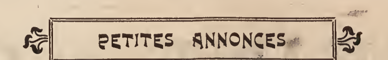
ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs; ETRANGER : 7 fr. 50

Le Numéro : 0,50 Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE ET Cie. 14, rue Bellecordière, Lyon.

SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT



PREPARATEUR en parfumerie, connaissant bien la distillation et la méthode aux dissolvants volatils, cherche situation analogue. Ecrire B. A. 16, Bureaux du Journal.

AGENTS REGIONAUX CAPABLES sont demandés pour la France et l'étranger pour un excellent *Régénérateur* ayant fait ses preuves. Ecrire à Mlle Ducret, 10, rue de la Barre, Lyon.

JEUNE DAME AMERICAINE, parlant couramment Espagnol et Français, cherche place de voyageuse ou vendeuse. Ecrire Mme Yvonne Lacoste, 45, rue Boullionne, Toulouse.

CHIMISTE DIPLOME, 26 ans, spécialisé dans l'industrie des parfums, cherche situation, soit dans les matières premières, soit dans la parfumerie confectionnée. Ecrire F. P., Bureau du Journal.

CHIMISTE PARFUMEUR possédant licence de fabricant de tous produits de beauté et d'hygiène : Dépilatoires, Teintures, Sels pour bains, etc., ayant formules de tous ces produits et belle clientèle, demande commanditaire pour donner extension nécessaire à cette affaire.

Ecrire R. W., Bureau du Journal de la *Parfumerie Moderne.*

Monsieur ayant sérieuses capacités commerciales, connaissant bien la parfumerie, cherche situation DIRECTEUR OU REPRESENTATION. Habite actuellement le Midi de la France, mais se déplacerait au besoin à l'étranger. Ecrire A. C., 26 a., Bureaux du Journal.

Une maison de matières premières de parfumerie demande pour la place de Lyon un REPRESENTANT avec de bonnes références.

PHARMACIEN-CHIMISTE, ayant profonde connaissance des spécialités pharmaceutiques, cherche à représenter des maisons françaises de premier ordre. — Ecrire R. Bennoun, 26, rue Ancienne-Douane, Alexandrie (Egypte).

PLUS DE CHEVEUX GRIS, sans teinture, par le puissant régénérateur « Capillanna Ducret ». Dépôt général à Lyon, 10, rue de la Barre.

Représentants demandés pour la France et tous pays.

ETATS-UNIS. — *Parfumerie.* — Maison anglaise premier ordre demande voyageur expérimenté, connaissant à fond commerce et clientèle. Fournir renseignements détaillés, à Paris. bureau de poste N° 4, initiales W. W.

ON DEMANDE à emprunter 10.000 FRANCS pour agrandir et étendre un Institut de beauté et rayon de parfumerie. Garanties sérieuses. — Ecrire : Institut Compan, 14, avenue de Wagram ; T. Wagram 92-84, Paris.

AGENT bien introduit en Hongrie, demande représentation de fabriques d'extraits confectionnés et autres spécialités de parfumerie. Premières références.

Ecrire G. M. Pogany, Szuz utca, 5. 7. Budapest VIII.

On désire acheter PETITE MARQUE DE PARFUMERIE ou produit hygiénique rapportant net par an de 3.000 à 5.000 francs. — Ecrire Poitevin, 7, rue Montagne-Ste-Geneviève, Paris.

CHIMISTE disposant de 15 à 20.000 francs cherche emploi intéressé ou associé dans commerce ou industrie. — Réponse J. P., Bureau du Journal.



SAVONS ET PARFUMERIES EN ITALIE



Dans un de nos précédents Bulletins, nous avons fait allusion à un rapport de M. Thomas Migone, concernant les desiderata des fabricants italiens de savons et parfumeries, au sujet de la revision du tarif douanier à l'occasion du renouvellement des traités de commerce avec les puissances de l'Europe Centrale en 1917.

Ce mémoire qui a été transmis à la Commission royale chargée de réunir les éléments nécessaires pour mettre les négociateurs italiens en mesure de défendre les intérêts du commerce et des industries indigènes, a été approuvé par l'Union des Savonniers italiens, et nous sommes persuadés qu'il intéressera les nombreuses maisons françaises qui importent ces articles en Italie.

C'est pourquoi nous le reproduisons ci-après *in extenso* :

« Pour remplir la charge qui m'a été confiée par l'honorable Conseil dans sa réunion du 1er février 1913 pour la revision du TARIF DOUANIER ITALIEN au sujet de la *parfumerie, savons parfumés, essences, etc.*, j'expose le travail accompli par moi avec l'aide de mes collègues, étant tous d'accord sur l'idée d'une *Revison de tarif apte à protéger l'industrie italienne.*

Je suis convaincu par une longue expérience que les tarifs douaniers actuels sont la négation du progrès et du développement de la parfumerie italienne.

A ce sujet, ma première idée fut de proposer des *tarifs sur la valeur*, mais pour beaucoup de raisons, je dus l'abandonner.

Je convins que pour faciliter aux parfumeurs italiens la possibilité de lutter à l'intérieur et à l'étranger avec la concurrence des nations les plus avancées dans le progrès, on doit :

a) *Exonérer des droits de douane toutes les matières premières naturelles nécessaires à la fabrication des produits qui sont exportés, traitement dont jouissent les Nations qui importent le plus en Italie* (Annexe A) ;

b) *Intervertir les bases du tarif actuel d'importation :*

1° *En réduisant le droit sur les essences ;*

2° *En augmentant les droits sur les parfumeries confectionnées.* (Par parfumerie confectionnée on entend les parfumeries alcooliques et non alcooliques et les savons parfumés (Annexes B C).

c) *Donner plus d'extension à une voix et en englober d'autres, en atteignant le but avec simplicité* (Annexe C).

Dans ce cas, le Trésor n'aurait à craindre aucuns dommages, car, la perte subie par le dégrèvement des matières premières importées pour l'industrie serait largement compensée par les droits augmentés sur les parfumeries confectionnées.

En venant à cette détermination, le législateur ferait une œuvre utile et sauvegarderait les intérêts de l'industrie italienne des parfums, esclave jusqu'ici de la concurrence étrangère. Le concept est clair :

Acquérir l'indépendance et procéder non contre le trésor, mais avec le trésor.

L'industrie des *parfumeries confectionnées* exige une grande main-d'œuvre et fait profiter un grand nombre d'industries nationales qui lui fournissent :

Acides gras, alcool, amidon pulvérisé, papier, cartonnages, rubans et ficelles, essences naturelles, fécules, graisses de porc et de bœuf, gras d'os, gomme élastique, peaux d'agneaux, etc..., glycérine distillée, boîtes et emballages de bois, travaux de typographie et de chromolithographie, travaux de métal, huile de coco, d'olive, de ricin, de sésame, etc..., des porcelaines, de la verrerie, des produits chimiques, de la soude, de l'étain en feuilles, des compte-gouttes, des tubes de métal, du sucre.

Pour des raisons économiques et par décorum national, il n'est que légitime d'éviter que les fleurs italiennes aillent continuellement en France pour être transformées en matières premières pour la parfumerie qui, en partie, sont ensuite importées en Italie.

On doit souhaiter que les délicieuses violettes de San Remo, de Taggia et d'autres fleurs de la côte ligure qui sont manipulées en France par des bras italiens restent dans le pays, pour créer des spécialités complètement italiennes.

En terminant, cet exposé succinct, qu'on me permette une considération d'ordre général.

Moderniser les tarifs actuels de la douane, conformément aux vrais intérêts de la nation, sera d'une grande utilité à la production italienne. Mais puisque les forces morales complètent toujours les forces économiques, le Gouvernement agira sagement s'il peut arriver à inculquer dans l'esprit de tous les Italiens, et surtout de ceux qui fréquentent les écoles ainsi qu'aux 6 millions d'émigrés résidant à l'étranger, l'importance du *Nationalisme économique* en combattant la mauvaise tendance des Italiens à consommer des produits étrangers ».

A son point de vue, M. Thomas Migone a sans doute raison, mais dans sa conclusion il annule ses combinaisons ou mieux son accord avec le Trésor public, car si par suite du *nationalisme* l'importation des parfumeries étrangères diminuait, ce qui serait logique, le bénéfice que devraient retirer les caisses de l'Etat de l'augmentation des droits de douane sur les parfumeries qui devrait être adoptée pour compenser l'exemption sur les matières premières, disparaîtrait et, alors, si nous ne nous trompons pas, c'est bien le trésor public qui n'y trouverait pas son compte !

Evidemment, la question n'a été vue que d'un seul côté, c'est-à-dire du côté favorable aux savonniers, et il est probable que le Gouvernement tout en tenant compte de leurs desiderata, cherchera d'autres bases plus sûres en ce qui concerne le revenu des douanes auquel il ne peut renoncer.

D'autre part, M. Migone, tout en souhaitant de voir l'industrie des essences se développer en Italie, où la matière première abonde, ne semble pas croire à la réalisation prochaine de ses vœux, puisque, en attendant, il demande, d'accord avec ses collègues, la réduction des droits sur les matières premières pour la parfumerie.

Annexe A :

Principales matières naturelles servant à la fabrication des parfumeries qui sont exportées.

Bois de cèdre....................exempts de droits
» de Guaïac.................. — —
» de Rose.................. — —
» de Santal.................. — —
» Saxifrage .... — —
Feuilles de patchouly sèches....... — —
Racines de vétiver............... — —
Éther de pétrole-Benzine.......... — —
Baume du Pérou......droit de L. 5 à L. 10 le quintal
» de Tolu....... — — —
Gomme Benjoin......droit de L. 5 à L. 10 le quintal
» Opoponax .... — — —
» Labdanum .... — — —
Storax liquide........droit de L. 5 à L. 10 le quintal
Graines d'Ambrette.... — — —
Huiles minérales raffin. — — —
Vaseline naturelle..... — — —
Lanoline .... — — —
Fèves Tonka, employées dans les manufactures de tabac........ — — —

OBSERVATIONS. — Pour donner de la vie et du développement à l'*Industrie des parfums italiens*, il est de toute importance que les matières premières ici désignées soient exemptes ou à demi exemptes de droit : traitement que leur font la France, l'Allemagne et d'autres nations.

Annexe B :

Matières premières pour parfumeries et savons parfumés.

Numéro de Statistique	Numéro et lettre du tarif	ARTICLES	Droit d'entrée en vigueur *en or par kg.*		Droit que l'on propose	
			Général	Conventionnel	Général	Conventionnel
37	12 a)	Essence de rose naturelle.......	40 —	20 —	1 50	1 —
38	12 b)	Essence d'agrumes.............	1 50	—	1 50	1 —
39	12 c)	Essence de clous de Girofle.....	7 50	—	1 50	1 —
40	12 d)	Essence de menthe.............	7 50	7 50	7 50	5 —
41	12 e)	Essences non dénommées.......	3 —	3 —	1 50	1 —

OBSERVATIONS

Les Essences, non dénommées, représentent une matière première importante et sont l'âme de l'industrie de la parfumerie.

La France les taxe L. 0,50 au kg.
L'Allemagne » 0,38 »

Tarifs presque égaux aux parfumeries fabriquées.

L'Italie les cote L. 3 le kg.

c'est-à-dire :

trois fois le droit des parfumeries alcooliques.
six » » » non alcooliques.
neuf » » des savons parfumés.

On ne comprend pas pourquoi l'Italie n'adopte pas les mêmes principes que la France et l'Allemagne.

Pour les considérations ci-dessus, on propose de réduire le droit sur les Essences *non dénommées* de L. 3 à L. 1 y compris l'*Essence de clous de Girofle*, l'*Essence de rose naturelle* et les *Essences d'agrumes ;* la première parce qu'on ne la distille pas dans le pays; la seconde, à cause du peu d'importance de l'importation (kg. 148) et parce que c'est le gouvernement qui en est le principal consommateur pour les manufactures de tabac.

De même pour les *Essences d'agrumes*, étant donné que l'Italie en est la plus grande exportatrice du monde, on conseille de les comprendre dans les *non dénommées* à L. 1 le kg.

On propose, en outre, de réduire de L. 7.50 à L. 5 le droit sur l'*Essence de menthe*, pour favoriser encore davantage la culture de cette plante dans le pays; la protection actuelle est exagérée, il suffit de dire qu'en France on cultive la menthe sur une vaste échelle et que malgré cela le droit est limité à L. 0,50 le kg.

Les distillateurs de Pancalieri interpellés à ce sujet sont d'accord pour une réduction, et même, pour simplifier les tarifs, nous conseillons de comprendre dans les Essences non dénommées les *Essences déterpénées* et les *parfums synthétiques.*

En réduisant le droit à L. 1 par kg. le revenu diminuera de bien peu, car il n'y aura ni fausses déclarations, ni contrebande, tout en obtenant un dédouanement très expéditif.

Annexe C :

Parfumeries, savons confectionnés.

Numéro de Statistique	Numéro et lettre du tarif	ARTICLES	Droit d'entrée en vigueur *en or par kg.*		Droit que l'on propose		NB. On conseille de modifier la voix : Savon de Glycérine, en *Savons transparents* pour se rapprocher davantage de la vérité, conformément à la classification étrangère.
			Général	Conventionnel	Général	Conventionnel	
228	111 b)	Savon Parfumé...........	0 40	0 35	0 80	0 70	
229	111 c)	» transparent.......	0 60	—	—	—	
216	104 a)	Parfumeries alcooliques ou à l'éther pour toilette, non exclus les dentifrices, lotions pour la tête et pour la peau, teintures pour les cheveux, etc.	1 —	—	(a) 5 —	3 —	
217	104 b)	Parfumerie non alcooliques	1 —	0 50	1 50	1 —	

Pour arrêter l'invasion croissante des produits étrangers, il convient :

I. — De mettre un droit d'entrée unique sur les *Savons parfumés, compris les transparents :* L. 0,80 tarif général, L 0.70 tarif conventionnel.

II. — D'étendre la voix « *parfumeries alcooliques* » en : « *parfumeries alcooliques ou à l'éther à l'usage de la toilette, compris les dentifrices, lotions pour la tête et pour la peau, teintures pour cheveux, etc.* » articles dont l'importation s'est élevée à k. 179.400 en 1912, pour laquelle voix on propose le droit de : *L. 5 le kg. au tarif général et L. 3 le kg. au tarif conventionnel, plus la surtaxe sur l'alcool.*

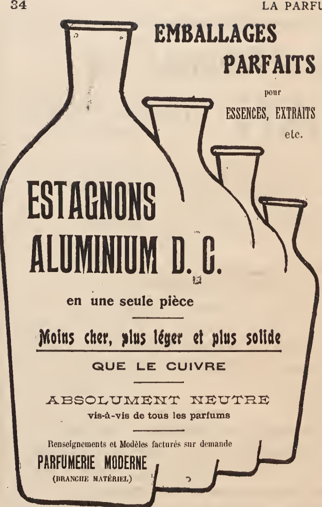
Actuellement, les parfumeries à l'alcool modernes sont présentées par les grandes marques étrangères dans des flacons de cristal de Baccarat, taillés et ciselés, avec décorations artistiques, ornés de rubans de soie de St-Etienne, avec étiquettes de métal doré et renfermés dans de riches étuis.

Les dernières créations se vendent de fr. 300 à 600 fr. la douzaine de flacons. Et le parfumeur italien est contraint d'acheter une grande partie des accessoires à l'étranger et spécialement en France.

III. — Sur les *parfumeries non alcooliques*, on propose le droit de : L. 1,50 au tarif général et L. 1 au tarif conventionnel.

Extrait du *Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce française*,

Milan, 5 novembre 1913.



EAU OXYGÉNÉE GIFRER

La plus pure

La plus neutre

La plus stable

L'EXIGER

pour tout Emploi

◇ ◇ ◇

GIGNOUX FRÈRES, & Cie

FABRICANTS

DÉCINES Pr LYON

Etiquettes en relief pour Parfumeurs

sur papiers métalliques ff. ou sur papiers nacrés, impression en une, deux ou trois couleurs, en relief artistique et de grand luxe, d'après croquis du client ou personnels.

Exécution renommée par sa richesse et à des prix très modérés.

Grand assortiment de passe-partout et colliers pour flacons, plus de 600 modèles en stock.

CACHETS imitation cire

en relief magnifique, en tous genres et pour tous usages; cachets sur papiers divers en une, deux et trois couleurs.

Les cachets de la Maison ont remporté les premiers prix a toutes les expositions, notamment, en dernier lieu, à St-Louis, Bruxelles, Turin, où il lui a été décerné les Médailles d'Or et d'Argent.

La Maison possède des ateliers avec installations modernes lui permettant de satisfaire les clients les plus difficiles et a des prix avantageux.

Arno SCHEUNERT, Gravure d'Art, Lossnigerstr. LEIPZIG 51

Agent à Lyon : M. RÉGEAT, Villa des Clavières, PIERRE-BÉNITE

Distilleries Lesaffre & et Bonduelle

Fondées en 1853

ALCOOLS SUPÉRIEURS

de Grains

PAR LE MALT SANS ACIDE

Marques 00 et l'ABBAYE

Recommandées en parfumerie pour leur neutralité absolue et leur souplesse remarquable.

LESAFFRE & Cie, Succrs

MARCQ-EN-BARŒUL

—(Nord)—

HORS CONCOURS

à l'Exposition Universelle 1900



E. de HAËN

Chemische Fabrik "List" G.m.b.H. à SEELZE, près Hanovre



PRIX-COURANT ET LISTE SPÉCIALE SUR DEMANDE

Acide butyrique chim. pur

Acide phénylacétique

Diphényloxyde

ETC.







Vénézuela

Les articles suivants font l'objet d'une bonne demande au Venezuela : le beurre en boîtes (vendu 32 doll. 50 les 100 livres), les conserves de fruits (10 doll. la douzaine de boîtes) ; les cordes (12 doll. les 100 livres), le chevreau glacé (1 fr. 75 à 2 fr. le pied carré), le riz, les papiers de toutes sortes et les articles de *parfumerie.*

Argentine

La loi sur les parfums et les spécialités pharmaceutiques

Le nouvel essai d'application de la loi sur les parfums et les spécialités pharmaceutiques, essai dont nous avons parlé dans un de nos derniers numéros, a réveillé les activités endormies et a déterminé les commerçants de Buenos-Aires à faire de nouvelles démarches auprès de la commission mixte nommée pour étudier les possibilités d'une révision des dispositions législatives incriminées.

Ces démarches ont été suivies de nouveaux pourparlers avec le gouvernement et ont abouti finalement au dépôt à la Chambre des Députés d'une loi nouvelle destinée à remplacer celle si justement attaquée à la fois par les commerçants argentins et par les importateurs européens.

D'après ce projet, le recouvrement des nouveaux impôts se ferait exclusivement dans les fabriques argentines ou dans les dépôts de la douane pour les marchandises importées. Celles-ci pourraient ensuite circuler librement dans toute l'étendue de la République sans être soumises à de nouvelles formalités et quels que soient les prix de vente successifs d'intermédiaire à intermédiaire, jusqu'à leur arrivée entre les mains du consommateur.

Les catégories si variées établies par la loi actuelle seraient supprimées et remplacées par les classes suivantes : une première classe concernerait les spécialités pharmaceutiques, une seconde et une troisième les eaux minérales, une quatrième et une cinquième les produits vétérinaires, et enfin tous les articles de parfumerie et de toilette seraient divisés en cinq grands groupes de détermination facile.

Le projet dispose ensuite que les stocks existant au moment de la promulgation de la loi ne seront pas soumis aux impôts prévus par celle-ci, mais continueront à bénéficier de l'ancien régime.

Le projet malheureusement reste muet quant au mode d'application des vignettes fiscales sur les flacons importés. C'est un des points les plus intéressants pour nous et il est à souhaiter que les dispositions vexatoires de la loi actuelle soient modifiées aussi sous ce rapport lors de la prochaine discussion du projet que nous venons d'analyser.

La commission du budget de la Chambre est actuellement saisie de la réforme en question et on espère qu'elle pourra l'introduire dans la loi de finances de 1914.

Canada

Le Canada et la France. — Nous extrayons les renseignements suivants du *Bulletin de la Chambre de Commerce française*, de Montréal :

L'exercice 1912-1913, qui s'est terminé au 31 mars dernier, aura été, pour le Canada, le plus brillant, tant au point de vue des finances qu'à ceux du commerce et de l'industrie.

Le commerce général a accentué les bonnes tendances des exercices précédents, dépassant 1 milliard de dollars. Ce chiffre place de lui-même le Canada parmi les premières puissances commerciales du monde ; son importance est caractéristique, si on le rapproche de la population du pays, puisqu'il en résulte un prorata de 133 dollars 50 (1 dollar = 5 fr. 20 environ), par tête et l'augmentation de l'exercice 1913 sur 1912 est favorable, puisqu'elle ressort à 22 pour 100.

La balance du commerce penche lourdement du côté des importations, qui excèdent de plus de 280 millions de dollars ; il est vrai que, d'autre part, le pays s'enrichit de l'argent apporté par chaque immigrant et qu'il profite des avances considérables de capitaux qui lui viennent de l'étranger.

Les Etats-Unis possèdent les 6 dixièmes du commerce extérieur canadien, et il est vraisemblable que l'avenir en verra le développement de plus en plus marqué, explicable par la proximité de ce pays, une similitude de mœurs très grande et une connaissance réciproque des deux marchés voisins.

Mais le commerce français est assurément un de ceux qui ont le moins à redouter de la concurrence des Etats-Unis ; on pourrait presque dire que ce pays lui ouvre la voie ; nos produits alimentaires et nos articles de luxe sont appelés, au Canada, à bénéficier d'un grand développement et à y trouver, comme aux Etats-Unis, un débouché proportionnellement plus

large en raison de la modération relative du tarif douanier.

L'ensemble de nos transactions s'est élevé, cette année, à 17.950.261 dollars, soit en augmentation d'environ 4 millions de dollars sur l'exercice 1911-12 et de plus de 6 millions ½ de dollars sur l'exercice 1908-1909.

Pendant ce même quinquennat, l'Allemagne, qui nous avait pris la troisième place l'an dernier, voit ses transactions augmenter de dix millions de dollars, soit à 17.616.931 dollars. Ses importations de produits canadiens déclinent légèrement, tandis que ses exportations au Dominion accusent une augmentation très marquée, mais, néanmoins, inférieure à celle que nous avons la satisfaction d'enregistrer pour nous-mêmes.

Pour ne nous occuper que des nations européennes constituant la plus vive concurrence sur divers articles, la Belgique et la Suisse ont vu, pendant ces cinq dernières années,, leurs affaires augmenter, la première de 3 millions de dollars exactement, avec 8.829.175 dollars, et la seconde de 100 pour 100 environ avec 4.313.303 dollars.

D'une façon générale, tous les produits alimentaires et les objets de luxe accusent une augmentation très sensible. On estime, toutefois, qu'il serait possible de donner à nos affaires un plus grand essor, en suivant de plus près le marché.

D'autre part, il convient de noter que Montréal n'est pas le seul centre canadien intéressant et qu'il y a lieu de diriger également ses efforts sur les provinces de l'Ouest aussi bien que sur celles de l'Est.

On attire spécialement l'attention de nos commerçants sur ce fait, en ajoutant que le Canada est dans une situation de prospérité incontestable et que ce sont les produits de qualité qu'il entend se procurer de la France, comme de l'Angleterre, d'ailleurs ; nous nous sommes donc placés sur ce terrain d'une façon privilégiée.

En dehors des produits alimentaires, des vins et spiritueux (champagne et cognac), on cite parmi les principaux articles pour lesquels nous pourrions développer nos importations : les automobiles, les *parfums* à base d'alcool et le savon de Marseille. Ce dernier est considéré comme un produit de luxe et sa vente est le plus généralement répandue chez les pharmaciens.



Uniao das Droguistas, Pharmaceuticos e Perfumistas de Rio-de Janeiro

Le *Diario Official* du 15 décembre 1913, page 18711, publie les statuts de la Société civile *Union des droguistes, pharmaciens et parfumeurs*, qui vient de se fonder à Rio de Janeiro.

Le but principal de cette Société est de défendre les intérêts généraux de ces corporations devant les pouvoirs publics de l'Union, des municipes ou des Etats. Elle se chargera également de la défense des intérêts de ses associés devant les autorités douanières, le service d'Hygiène et de Santé Publique, et même devant les tribunaux, mais, dans ce cas, seulement si la question en litige présente un intérêt général.

La Société représentera lesdites corporations devant les Compagnies de transport, de navigation et d'assurances ; elle défendra, devant ces Compagnies, les intérêts légitimes de ses membres. Elle s'occupera également de faire abroger certaines lois existantes et dénoncera devant les autorités compétentes les abus des fonctionnaires des douanes et autres, etc., etc.

Peuvent être membres de l'Union des droguistes, pharmaciens et parfumeurs :

Les importateurs de produits chimiques et de spécialités pharmaceutiques ;

Les pharmaciens, les fabricants de produits pharmaceutiques brésiliens ; les parfumeurs et fabricants de parfumerie ; les représentants de produits étrangers établis au Brésil.

Le droit d'entrée est de 50 milreis ; la cotisation est fixée à 10 milreis pour les firmes individuelles et à 20 milris pour les firmes en nom collectif, quel que soit le nombre des associés.

Le président de la Société est M. Rodolphe Slees.

Capes-Viscose

Notre article sur les Capes Viscoses avait été bien inspiré.

Nous avions en effet déduit que cette application ingénieuse et nouvelle devait être appelée à rendre de réels services par ses multiples applications.

Cependant, chaque médaille a son revers et actuellement nous recevons de continuelles demandes concernant ces Capes Viscose et leur emploi.

Notre journal n'étant qu'un vulgarisateur bien informé et non un intermédiaire, nous prions nos aimables correspondants de vouloir bien se référer, pour tous renseignements, à l'annonce publiée dans le corps du journal.

❧ ❧ ❧

POUR RIRE

Programme de la semaine de carême

Dimanche : de gigot, te rassasieras.

Lundi : blanc, l'autre dit noir, se moquer du qu'en-dira-t-on.

Mardi : gras ; repos.

Mercredi : descendre, au fond de soi-même et au meilleur hôtel, toujours à pied ; le footing est excellent, cette année.

Jeudi : de l'amie K... r'aime les réjouissances.

Vendredi : sain de corps et d'esprit, faire son testament. (*N. D. L. R. Pour vous faciliter la chose, nous nous ferons un véritable plaisir de vous adresser un discret myosotis.*)

Samedi : à vous aussi ? allons-y gaiement ! Et l'on recommence.

G. D.



LE SAVON EN ANGLETERRE



Il y a à noter une augmentation continuelle dans les exportations et une légère diminution dans les importations de savon au cours de la dernière année. La diminution dans les importations porte principalement sur le Savon brut et il y a une petite augmentation sur le produit fini, Poudre, Savon de ménage et Savon de toilette.

Les statistiques des matières premières pour la fabrication du savon montrent une diminution assez extraordinaire dans les approvisionnements disponibles de provenance étrangère de suif, huiles de palme et de coco, diminution s'élevant à plus de 6.000 tonnes ; on pourrait par conséquent croire à première vue que la fabrication a diminué, mais le fait est que d'autres matières premières ont été employées en Angleterre pour cette fabrication pendant les douze derniers mois. La raison de ceci est que le nouveau procédé à l'hydrogène est enfin employé pour la solidification des corps gras en quantité appréciable ; et en conséquence l'huile de baleine et l'huile de lin devront maintenant être portées au nombre des matières nécessaires à la fabrication du savon.

En établissant nos prévisions pour l'année qui commence, nous devons prendre en considération les faits suivants :

1° Que partout et sans aucun doute, il y a besoin d'une quantité constamment supérieure de matières premières, et que pendant l'année courante plusieurs nouvelles usines, dans différentes parties du monde, seront activement occupées, absorbant ainsi à leur source même, des approvisionnements qui, autrement, auraient paru dans les expéditions à destination des marchés d'Europe ;

2° Que, particulièrement dans l'Afrique australe, en Australie, en Argentine et au Japon, la fabrication du savon augmente, ce qui, naturellement, absorbe des matières qui autrement seraient venues chez nous.

Il est par conséquent de la plus grande importance pour les fabricants européens, d'avoir trouvé dans la solidification des huiles par le procédé à l'hydrogène, un secours très considérable contre certains facteurs en faveur de prix beaucoup plus élevés si cette nouvelle source d'approvisionnement n'avait pas été découverte.

Les statistiques publiées dans le *Thirteenth Census* des Etats-Unis, pour 1910, donnent quelques détails intéressants sur les quantités de matières premières employées dans la fabrication du savon de 1904 à 1909. Dans cette période, on remarque une diminution dans la consommation du suif de 27.679 tonnes, un augmentation de 20.000 tonnes dans la consommation des huiles de coco et de palme, 44.000 tonnes d'huile de coton, 17.857 tonnes de résine, 15.625 tonnes de résidus de graines de coton ; une diminution de 19.000 tonnes de soude caustique et 68.000 tonnes de soude.

Exportation du Savon du Royaume-Uni

Poudre	1.520	1.524	1.245
Savon de ménage :			
Sur la Chine	6.866	8.232	8.062
— autres contrées	25.720	27.782	28.573
— Afrique australe anglaise	5.204	2.839	2.191
— Indes occidentales	17.416	18.931	20.285
— Autres possessions	19.249	21.475	22.140
Savons de toilette	3.985	4.120	4.260
Autres sortes	2.483	2.699	2.578
Total	82.443	87.602	89.334

Importation de Savon de l'étranger

« Soapstock »	1.009	2.020	4.282	2.450
Poudre	1.935	1.971	2.407	2.842
Savon de ménage	9.358	8.905	7.830	8.069
— toilette	749	706	755	999
Autres sortes	3.966	5.525	9.064	7.784
Total	17.017	19.127	24.338	22.144

(*Chambre de Commerce Française de Liverpool.*)



BIBLIOGRAPHIE



Le petit atelier de l'amateur

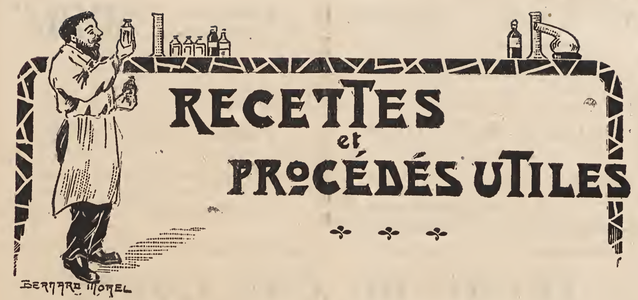
par Ph. Marot.

Un volume in-4° couronne de 300 pages, avec très nombreuses gravures originales, relié, 7 fr. 50. — *Publications Omnia*, 34, rue Pergolèse, Paris.

« Il y a des milliers d'hommes, munis de dix doigts comme vous et moi, qui sont incapables de planter un clou dans un mur sans s'écraser un pouce. La plupart igorent l'art de faire une soudure, de scier une planche, de river une pointe, d'établir une boîte, de faire ces travaux simples si nombreux qui sont la récréation de l'esprit d'un amateur et la joie de ses mains. »

C'est à tout le public que lui promet en ces termes M. Baudry de Saunier que s'adresse le livre de M. Marot. Il enseigne à l'amateur le travail manuel, et même lui en donne le goût. Le *Petit Atelier* constitue un guide précieux, en ce qu'il évitera à ses lecteurs de faire eux-mêmes, à leurs dépens, un apprentissage parfois rebutant.

Ayant appris, grâce à ce livre, à exécuter lui-même le petit entretien de sa voiture, le propriétaire d'une automobile évitera, chez son réparateur, des frais souvent élevés ; il pourra aussi éviter les notes d'entretien du serrurier, du plombier, du menuisier, de l'électricien. Il s'apercevra alors que l'habileté manuelle qu'il aura acquise lui procurera non seulement un passe-temps, mais de réelles économies.



Fabrication des Extraits *(suite)*

EXTRAITS DE FANTAISIE

Les marchands de parfumerie sont toujours à l'affût des produits nouveaux, ou des applications nouvelles de produits anciens, capables de leur permettre la fabrication d'extraits qu'ils puissent lancer sous des noms de fantaisie, sous leur marque personnelle.

Cette recherche nécessite la connaissance complète de toutes les matières premières qu'offre au préparateur les produits aromatiques naturels, les essences de fleurs françaises et exotiques et les produits de chimie organiques odorants de plus en plus nombreux.

Ces conditions ne sont réunies entièrement que dans les grandes usines de parfumerie possédant un personnel technique spécial et un *musée* de toutes les matières premières. Les autres fabricants ont toujours avantage à s'adresser à des spécialistes.

TEINTURES

Parmi les fixateurs classiques, nous devons la plus grande attention aux teintures :

Teinture de benjoin.
Teinture de tolu.
Teinture de styrax.
Teinture de labdanum.
Teinture d'opoponax.
Teinture d'ambrette.
Teinture d'iris.
Teinture de vétyvert.
Teinture de patchouli.
Teinture de mousse de chêne.
Teinture de tonka, etc.

Ces teintures sont généralement longues et difficiles à faire, sauf celle de benjoin cependant ; elles donnent pour la plupart un déchet, soit que la matière employée contienne des impuretés, soit qu'il soit impossible de la débarrasser complètement de ses principes actifs, soit au contraire qu'elle retienne une proportion d'alcool, soit pour d'autres raisons. Elles donnent généralement des extraits colorés.

C'est pourquoi la plus grande faveur accueille maintenant les essences fractionnées entièrement solubles sans aucune perte, et qui, obtenues par des méthodes comparables à celles de la fabrication des teintures, reconstituent par simple allongement d'alcool les teintures mères classiques.

Les avantages de ces produits sont les suivants :

Fabrication d'une teinture toujours claire, généralement peu colorée, sans aucune perte de matière première, ni de temps, ni d'alcool. Possibilité d'avoir des produits toujours rigoureusement dosés et à la même concentration, ce qui est impossible avec les corps bruts.

Nous citerons parmi les plus connues :

Essence fractionnée de styrax.
— — de labdanum claire.
— — d'ambrette.
— — d'iris.
— — de vétyvert.
— — de patchouli.
— — de mousse de chêne verte ou blanche.
— — de myrrhe.
— — d'encens.
— — de costus.
— — de somboul.
— — de benjoin.
— — de sauge sclarée, etc.

qui sont les meilleures bases actuelles des teintures les plus parfaites, les plus faciles à employer, et en plus grande quantité, les seules, par conséquent, capables d'assurer la fixité la plus grande des extraits.

Avec tous les produits nouveaux offerts aux parfumeurs, dans des conditions de pureté impossibles à prévoir autrefois, il s'est créé des parfums de plus en plus concentrés, quoique ne perdant aucunement leur bel aspect de limpidité et de clarté si précieuse, qui font des beaux extraits des joyaux aussi agréables à la vue qu'à l'odorat. De tels produits ne peuvent être fabriqués qu'en employant des matières premières perfectionnées, selon les dernières indications des spécialistes.

Fabrication des Extraits solubles dans l'eau

Les parfums solubles pour lotions, solubles dans l'eau ne sont pas autre chose que des dissolutions concentrées, dans un alcool dilué, de parfums artificiels ou naturels déterpénées, c'est-à-dire poussés à

leur plus haut point de concentration et fixés au moyen de corps également solubles dans l'eau.

Si l'on prend pour exemple la lotion Portugal, dont l'essence déterpénée est quarante fois concentrée, on constate qu'il suffit de dissoudre 20 grammes de cette essence dans un litre de dissolvant pour obtenir un produit qui soit de force absolument égale à l'essence ordinaire obtenue des zestes d'orange et employable, par conséquent, à la même dose que celle-ci, mais dans un alcool beaucoup plus dilué et même dans l'eau si cette dissolution est soluble dans ce véhicule.

En réalité, il est impossible d'obtenir cette concentration si on désire employer de l'eau pure, sans alcool du tout, et obtenir en même temps une limpidité suffisante à la dose qu'imposent les goûts de la clientèle parfumerie.

Lorsqu'on désire seulement parfumer des limonades, c'est-à-dire lorsque un gramme d'essence de Portugal (naturelle brute ou déterpénée ramenée à la concentration) suffit pour 30 litres d'eau, on peut employer une dilution composée d'alcool pur contenant 20 grammes d'essence déterpénée. Et pour tous les autres parfums, ce même dosage peut être utilisé : Menthe, Mandarine, Citron, etc.

Au contraire, lorsqu'on désire employer le concentré soluble à dose plus forte, c'est-à-dire comme d'usage en matière de parfumerie à la dose de 10 à 15 grammes par litre d'eau, alors on diminue à la fois et la proportion d'essence et le degré alcoolique du mélange.

On utilise par exemple 10 à 25 grammes d'un mélange d'essences naturelles et de parfums artificiels déterpénées pour un litre d'alcool 50° ou plus simplement on sature, par agitation suivie de repos un litre d'un dissolvant ainsi constitué :

Alcool	330	grammes.
Glycérine	340	—
Eau distillée	330	—

pour un litre.

Ce mélange étant ainsi fait on l'additionne de 25 à 30 grammes d'une composition déterpénée obtenue par les formules habituelles des formulaires spéciaux (Formulaire de Parfumerie de R.-M. Gattefossé, par exemple), on agite et on laisse reposer. Une partie de l'essence non dissoute surnage, on la décante en tirant la partie claire par dessous, soit au moyen d'un entonnoir à robinet, soit au moyen d'un flacon muni à la partie inférieure d'une tubulure à robinet.

La partie d'essence surnageante peut être laissée sur une fabrication susbséquente ou au contraire récupérée pour servir à la fabrication des extraits solubles dans l'alcool (on calcule que ce qui reste d'essence d'une préparation de 1 litre de composé soluble fabriqué avec 30 gr. de parfum déterpéné, peut servir à fabriquer 1 kilog d'essence soluble dans l'alcool 60°).

On colore le mélange alcoolique clair soutiré (et au besoin filtré) avec 1 gramme de colorant en poudre soluble dans l'eau et on obtient ainsi un litre de composé dont 10 à 15 gr. parfument 1 litre de lotion sans alcool. On peut même additionner, après fabrication, cette lotion de 10 à 100 gr. d'alcool pur pour en assurer la conservation sans nuire au parfum.

Après coloration, on ajoute par kilog. de concentré, 10 à 50 grammes de fixateur naturel Musc ou Civette dégraissée soluble, selon la force, la qualité et le prix de vente du produit.

On peut remplacer ces fixateurs naturels par des fixateurs artificiels, tels que :

Violindol, Maïanthème, Sylvanol.

Jasmindol, Lutéol, Lobélia.

qu'on emploie alors à la dose de 2 à 10 grammes par kilog. de concentré.

Ces fixateurs cristallisés peuvent s'employer séparément selon leur odeur propre :

Violindol pour violette, réséda, chypre, etc.

Sylvanol pour trèfles, chypres, fougères, etc.

Jasmindol pour jasmins, muguets, cœur de Ninette, etc., etc.

Lutéol pour résédas, compositions de fantaisie.

Lobélia pour roses, muguets, et compositions.

ou simultanément, par exemple :

Pour Œillet :

Musc dégraissé, sylvanol et lobélia.

Peau d'Espagne, civette dégraissée et lutéol.

Portugal, Musc dégraissé et jasmindol.

Lavande, maianthème et sylvanol.

Le goût du fabricant peut se donner libre carrière.

On peut noter que quelques produits tels que vanilline, héliotropine, sont faiblement solubles dans l'eau et que leurs teintures peuvent notablement modifier les compositions ci-dessus.

Quelques fabricants ajoutent pour donner de la force à l'odeur, notamment dans les compositions vinaigres un peu d'éther acétique ou acétate d'éthyle qui a une petite odeur d'eau-de-vie.

Les vinaigres pour vaporisateurs ne contiennent, très souvent, pas de vinaigres, on les appelle quelquefois piquants sans vinaigres.

Alors que les vrais vinaigres de toilette ne sont pas autre chose que des lotions à l'eau additionnée de 25 à 30 grammes d'acide acétique glacial, les piquants sont formés avec les lotions aqueuses ci-dessus additionnées de 1 pour mille de formol.

Le Formol ou Aldéhyde formique du commerce est à 40 % et un à deux grammes de ce produit par litre de lotion donnent une lotion antiseptique et tannante assez énergique, bien préférable au vinaigre.

L'acide acétique est, en effet, un corps caustique qui dissout l'épiderme déjà macéré par le savon : il n'a pour lui que l'avantage de neutraliser l'alcalin du savon si celui-ci en contient comme cela arrivait autrefois pour les poudres de savons bon marché. Aujourd'hui cela n'a plus sa raison d'être. Ce piquant remplace le passage de la pierre d'alun qui resserre au contraire les pores de la peau distendue par l'action du savon et du rasoir et est un antiseptique puis-



OFFICE TECHNIQUE DE PARFUMERIE

Gabriel COURTY
Ingénieur-Chimiste, Directeur

à ECULLY (Rhône

S ÉCIALITÉ D'ÉTABLISSEMENT DE FORMULES pour produits d'hygiène et de parfumerie, extraits de grand luxe, etc.

Conditions avantageuses aux Abonnés à la Parfumerie Moderne

MATIÈRES PREMIÈRES POUR PARFUMERIES ET SAVONNERIES

MAISON FONDÉE EN 1838 **TOMBAREL FRÈRES, GRASSE (A.-M.)**

Essences naturelles solides, liquides, absolues. — Essences. — Pommades. — Huiles parfumées

DÉPOTS : PARIS, LONDRES, NEW-YORK, CHICAGO, SYDNEY

MATIÈRES PREMIÈRES POUR LA PARFUMERIE ET LA SAVONNERIE

Fabrique de Produits chimiques

Parfums améliorés

A. W. SCHWARZ

ALTSTETTEN-ZURICH (Suisse)

SPÉCIALITÉS

Biancol, Irisia, Néroly artificiel, Raldine

Abricotine
Acacia
Acaciol
Alcool Phényléthylique
Amaryllis
Ambre artificiel
Ambrettine liquide
Bergamotte artificielle
Birosine
Bouvardine
Capuciae
Cassie
Chêne Royal
Chênetol
Chirassol
Civettine dégraissée
Coumarine
Cyclamen
Diphior
Fixateur nouveau
Fleur de pommier
Fleuréol
Foin de France
Fougère
Fougériol
Gardeniol
Géranium Roséine
Giroflée
Héliotrope blanc
Héliotropine
Jacinthe
Jasmin
Indol
Iris de Florence
Iris liquide
Lavande
Lilas de la fleur
Miel
Mimosa
Monovinia
Monoviola
Muguet de la fleur
Musc-Kéton
Musc liquide
Narcisse synthétique
Néroly bigarade
Œillet
Oranger
Opoponax
Patchouly
Pélopomine
Pois de senteur
Radialine
Réséda de la fleur
Résédine
Rose d'avril
Rose de Dijon
Rose thé
Roséine
Sucréol
Sweet-Pea
Tilleul
Tonkanol
Tréfline
Vanilline
Veloutine
Verdure de violette
Violette de la fleur
Violette N.
Violette spéciale pour savons
Ygéana
Ylang artificiel
Ylangone
Yranol

OFFRES SPÉCIALES ET ÉCHANTILLONS GRATUITS SUR DEMANDE



Petits Flacons a bouchons de verre à plongeur.

POUR PARFUMS, ESSENCES, ETC.

Fabrication spéciale de **CARL ROSE**
à *ALTENFELD, en Thuringe*

DEMANDER OFFRES

Voulez-vous savoir si une a été déposée **MARQUE DE FABRIQUE**

Nous vous renseignons pour 5 francs

Les 3.000.000 (trois millions) de documents que nous avons réunis, portent sur les brevets et marques déposées en Belgique, France, Angleterre, Hongrie, Italie, République Argentine, Allemagne, Pays-Bas, Danemark, Suède, Chili, Perou, Suisse, Autriche, Norvège, Etats-Unis, etc.

Notre RÉPERTOIRE UNIVERSEL DES MARQUES nous permet de répondre par retour.

Ecrivez à l'Agence de Brevets **Jacques GEVERS & C° 70, rue St-Jean ANVERS, Téléphone 2363** (Dépôt de brevets et marques en tous pays).

SCHÜTZ & C° HAMBOURG 8

Traitent spécialement

MENTHOL Crist. et Recrist. Ph. G. V.
BAUME DU PÉROU Synthetique " PÉRUGEN "
Essence de Menthe polvrée du Japon
Essence de Menthe polvrée bi-rectifiée Ph. G. V.

DEMANDER OFFRES PARTICULIERES

PEAU DE BAUDRUCHE

◇ ◇ ◇ ◇ **et Nouvelles Peaux blanches opaques**

pour Coiffage de Flacons

Meilleur marché que toutes les peaux connues

C. MARTIN
à COURBEVOIE (Seine), 51, rue d'Alsace

ESSENCES DE FLEURS:
CONCRÈTES, SEMI-LIQUIDES,
PURS PARFUMS ABSOLUS

OBTENUES PAR LES DISSOLVANTS VOLATILS

LAUTIER FILS

Usines à **GRASSE** et **BEYROUTH**

sant. La pierre d'alun au contraire est désormais considérée comme un transporteur de germes de premier ordre et il est conseillé de ne plus s'en servir.

Un concentré pour vinaigre (sans vinaigre) s'employant à la dose de 15 grammes par litre, devra donc contenir 1 gr. de formol par dose, soit 60 grammes par litre.

Voici quelques formules de mélanges pour un litre du dissolvant indiqué plus haut :

ŒILLET

Œillet synthétique	30 gr.
Musc dégraissé	5 —
Sylvanol	2 —
Colorant caramel	1 —

ou :

Isoeugénol	20 gr.
Terpinéol	8 —
Rose artificielle	1 —
Néroli artificiel	1 —
Sylvanol	5 —

VIOLETTE

Violette artificielle B. M.	20 gr.
Jasmin artificiel	8 —
Lavande déterpénée	1 —
Géraniol	1 —
Musc dégraissé	10 —
Sylvanol	2 —
Vert naphtol	1 —

QUININE à la rose

Géranium déterpéné	18 gr.
Acétate de benzyle	6 —
Alcool phényléthylique	3 —
Terpinéol	3 —
Lobélia 5 à	20 —
Colorant rouge quinine 2 ou	1 —

PORTUGAL

Essence déterpénée orange douce...	5 gr.
— — citron ou cédrat...	5 —
— — cologne composée.	5 —
Civette dégraissée soluble	25 —
Orange en poudre	1 —

VERVEINE

Verveine déterpénée	15 gr.
Cologne déterpénée	12 —
Vétyvert déterpénée	3 —
Violindol cristallisé	5 —
Civette dégraissée	5 —

Toutes les autres préparations à l'avenant selon le prix de vente éventuel.

Les composés solubles dans l'alcool 35 à 45° sont préparés avec les mêmes proportions de produits, seule la formule du dissolvant change.

On emploie alors :

Alcool 93°	400 à 450 gr.
Glycérine	300
Eau	300 à 250 gr.

même mode opératoire.

Grâce à la concentration considérable des essences naturelles et artificielles déterpénées, ces produits ont une réelle valeur et donnent des lotions bien parfumées dans des conditions réellement économiques.

Poudres concentrées

Pour Sachets

ROSE

Iris en poudre	200
Talc	375
Poudre de rose de Provins	100
Poudre de bois de cèdre	100
Rosindol cristallisé	50
Musc ambrène	10
Musc petits crist.	15
Rose d'or G. F.	50

IDYLIA

Poudre d'iris	250
Talc	470
Poudre de calices de Lavande	100
Poudre de rose de Provins	100
Musc	15
Musc ambrène	10
Résine Labdanum	5
Idylia	50

Pour l'usage, allonger de 2, 3 ou 4 fois leur poids de poudres sans odeur (minérales de préférence).

MUGUET

Santal bois pulvérisé	100
Poudre d'iris	350
Talc	460
Musc petits cristaux pulvérisé	10
Coumarine pulvérisée	30
Muguet principe	50

VIOLETTE

Mousse de chêne pulvérisée	50
Iris pulvérisé	600
Talc	235
Vanilline	5
Coumarine	5
Floranal	15
Musc petits cristaux	5
Musc ambrène	5
Benjoin	30
Violette artificielle	50

Les poudres difficiles à trouver dans le commerce peuvent être remplacées par un mélange à base d'essence comme le suivant remplaçant la poudre de roses sèches :

Licopode	1.000 gr.
Essence de Rose	10 —
— Cèdre	10 —

Préparation d'un fard solide

Kaufmann (D. R. P. 265.059. — 22 août 1912.)

On emploie environ 60 parties de graisse de coco pur ; 39 p. d'amidon et 1 p. d'extrait de parfum.

La graisse est fondue à 50° et additionnée de la poudre de riz, ceci sous un bon malaxage.

On refroidit ensuite à 10° et ajoute seulement le parfum. On place la masse dans un morceau de parchemin. Lorsque la masse est dure, on enveloppe d'une feuille protectrice d'étain.

Ce nouveau moyen dissout facilement les fards ; il ne graisse pas, ne salit pas les mains et est inoffensif.

R. A.

TERPINÉOL

Chimiquement pur et

absolument libre d'eau.



CHEMISCHE FABRIK UERDINGEN

LIENAU & Cie, m.b.H.

UERDINGEN-SUR-RHIN

VERRERIES & CRISTALLERIES

Fondées en 1806

LEFÈBURE & Cie

5, rue Mazet, PARIS



FLACONNAGE RICHE

Pour Parfumerie de Grand Luxe

Fournisseurs exclusifs des GRANDES PARFUMERIES DE PARIS pour les Flacons en véritable cristal avec capuchon métal dore ou argenté inaltérable

---

PREMIÈRE FABRIQUE

d'Essences Italiennes

Déterpénées, Concentrées, Solubles

R. SUBINAGHI & Cie

MILAN (Italie)

Usines à AFFORI, près MILAN et à MESSINE (Sicile)

SPÉCIALITÉ :

Toutes Essences d'Italie

Naturelles et Déterpénées

GARANTIES PURES

Bergamotte.
Citron.
Cédrat.
Mandarine.
Orange douce et amère.



Néroli Bigarade.
Petit Grain.
Menthe Piémontaise
Lavande des Alpes.
Iris de Florence.

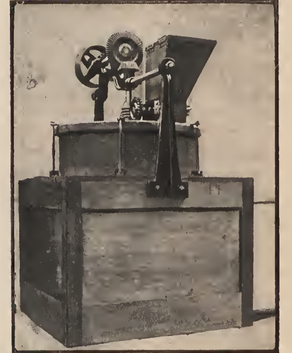
DEMANDER PRIX-COURANT ET ÉCHANTILLONS

AGENCES EN FRANCE :

PARIS : MOURANCHON, 40, Rue Damrémont

Tél. : Marcadet 15.92

GRASSE : F. BŒUF, Courtier



TAMISEUR

MÉLANGEUR

Pour toutes Poudres

POUVANT S'ADAPTER SUR TOUS LES TAMIS

Appareils Complets Tamis Compris depuis 63 fr.

Voir la description de l'Appareil dans la *Parfumerie Moderne* de Février 1913.

GUTIERRES

3, Rue Turbigo, 3, PARIS

Téléphone : 310-83

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

7e Année Numéro 3 MARS 1914



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

MENSUELLE ILLUSTRÉE

Rédacteur en chef : R.-M. GATTEFOSSÉ

SOMMAIRE DU N° 3

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

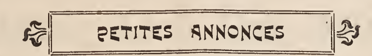
ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs ; ETRANGER : 7 fr. 50

Le Numéro : **0,50** Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE ET Cie, 14, rue Bellecordière, Lyon.

SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT



CHIMISTE, ayant références industrielles sérieuses, cherche situation soit comme chimiste, soit comme préparateur dans parfumerie. — Ecrire : P. Thévenin, 18 *bis*, rue André-Moinier, Clermont-Ferrand.

❧ ❧ ❧

Importante fabrique française de produits chimiques pouvant fournir en gros un désinfectant de constitution identique au Lysol, désire s'entendre avec MAISON DE COMMERCE sérieuse ayant relations avec droguistes et pharmaciens, qui entreprendrait à son compte la vente et au besoin la mise en flacons. — Ecrire « Désinfectant », Bureau du journal.

❧ ❧ ❧

A vendre : Kodak 8 × 14, état de neuf, nombreux accessoires, adaptateur à plaques, châssis, sac, pied. A vendre moitié prix, 100 fr. complet.

❧ ❧ ❧

« Parfumerie banlieue Ouest Paris demande EMPLOYÉ déjà au courant fabrication, conditionnement, etc. De sérieuses références sont exigées. Ecrire, « Parfums L L » aux bureaux du Journal ».

❧ ❧ ❧

Fabrique de Parfumerie désirerait entrer en correspondance avec CHIMISTE, capable, au courant de la fabrication des parfums synthétiques. Ecrire C. F. B., Bureau du journal.

❧ ❧ ❧

On demande un PREPARATEUR très versé dans la fabrication des extraits de luxe et capable de créer de nouveaux parfums synthétiques composés et des essences synthétiques de fleurs de première qualité. Emploi stable, discrétion assurée. Ecrire à C. G., 133, Parfumerie Moderne.

❧ ❧ ❧

Fabrique d'essences pour confiserie et liqueurs cessant la fabrication, offre d'occasion :

Lots d'essences de fruits et liqueurs.

Petit alambic chauffé au gaz. Appareil à préparer à froid le sirop de sucre. Lot d'éthers et amyles purs, etc. Ecrire : C. B., Bureau du journal.

JEUNE HOMME sérieux, actif, désire représenter pour province Oran une fabrique de parfumerie, affaire de grand avenir pour nouvelle marque à lancer, sérieuses références.

Ecrire M. B. Roméo, Gambetta, Oran.

❧ ❧ ❧

JEUNE ALLEMAND, dix-neuf ans, depuis 4 mois engagé à Paris, actif, intelligent, connaissant bien l'anglais et l'exportation, cherche *emploi* dans une maison renommée. — Ecrire S. C. Bureau du journal.

❧ ❧ ❧

AGENTS REGIONAUX CAPABLES sont demandés pour la France et l'étranger pour un excellent *Régénérateur* ayant fait ses preuves. Ecrire à Mlle Ducret, 10, rue de la Barre, Lyon.

❧ ❧ ❧

PLUS DE CHEVEUX GRIS, sans teinture, par le puissant régénérateur « Capillanna Ducret ». Dépôt général à Lyon, 10, rue de la Barre.

Représentants demandés pour la France et tous pays.

❧ ❧ ❧

AGENT bien introduit en Hongrie, demande représentation de fabriques d'extraits confectionnés et autres spécialités de parfumerie. Premières références.

Ecrire G. M. Pogany, Szuz utca, 5. 7. Budapest VIII.

❧ ❧ ❧

On désire acheter PETITE MARQUE DE PARFUMERIE ou produit hygiénique rapportant net par an de 3.000 à 5.000 francs. — Ecrire Poitevin, 7, rue Montagne-Ste-Geneviève, Paris.

❧ ❧ ❧

CHIMISTE PARFUMEUR possédant licence de fabricant de tous produits de beauté et d'hygiène : Dépilatoires, Teintures, Sels pour bains, etc., ayant formules de tous ces produits et belle clientèle, demande commanditaire pour donner extension nécessaire à cette affaire.

Ecrire R. W., Bureau du Journal de la *Parfumerie Moderne*.



Les Emulsions Cosmétiques

Il existe dans l'art cosmétique plusieurs genres de mixtures émulsionnées. Les colds-creams sont des émulsions pâteuses de pommade dans une eau parfumée ; au moins pour les produits véritables presque inusités maintenant en raison des difficultés de préparation et de conservation (on les remplace par des vaselines ou des empois amylacés). Un grand nombre de dentifrices et d'eaux de toilette, vendus sous forme de solutions alcooliques, sont, pour l'emploi, transformés en émulsion par mélange avec une relativement grande masse d'eau. Nous ne nous occuperons ici que des « laits » ou émulsions adoucissantes et parfumées vendues sous forme bien liquide et très stable.

En principe, rien de plus facile que d'obtenir une émulsion adoucissante, suffisamment stable : l'eau de savon, un mélange d'eau et de sulforicinate quelconque, une solution très faible de carbonate alcalin ou de gaz ammoniac, portée à l'ébullition avec de la cire d'abeilles : autant de « laits » émulsionnés, *a priori* utilisables en cosmétique. Pratiquement cependant, la nécessité d'obtenir des émulsions très opaques, d'ajouter aux mixtures certains constituants odorants ou adoucissants en vue d'un effet utile à obtenir, tout cela rend plus difficile la préparation des laits. Aussi emploie-t-on en cosmétiques d'assez nombreux procédés de préparation des laits. Nous les distinguerons en plusieurs catégories que voici :

Le *savon* sert à émulsionner les matières grasses à base d'acides gras et de glycérides : les savons d'huiles sulfonées — en particulier le sulforicinate d'ammoniaque — conviennent surtout pour émulsionner les essences parfumées.

Les *saponines* possèdent un pouvoir émulsionnant considérable ; on n'emploie pas pratiquement la saponine du commerce, beaucoup trop chère, mais la teinture de Panama, qu'on pourrait économiquement remplacer par des extraits de sapindus. Les saponines émulsionnent tout, en particulier les goudrons, les résines, les baumes.

Les *colles et gommes* en donnant de la viscosité dans le liquide support des particules émulsionnées facilitent la stabilité des mélanges : les gommes arabiques et adragantes conviennent vis-à-vis de la vaseline, de la lanoline, des huiles essentielles et des huiles grasses. Les bouillons gélosés servent au même usage.

L'*albumine et la caséine* dont les rôles sont vraisemblablement analogues à celui des épaississants gommeux peuvent servir pour faciliter l'émulsion des huiles. On combine habituellement leur action à celle d'autres émulsionnants plus actifs.

Les *traitements mécaniques* sont enfin mis souvent à profit. Leur action est considérable : un battage prolongé en divisant à l'extrême les particules en suspension rend l'émulsion bien plus stable. Il semble que dans ce sens, la cosmétique devrait profiter de l'appareillage usité en laiterie pour homogénéiser le lait par projection forte et rapide d'un jet fin sur une surface d'agate. Nous ne connaissons pas de tentative faite pour essayer la réalisation d'une telle stabilisation. La trituration, si souvent employée autrefois avec les amandes pour en préparer le lait, est, à vrai dire, moins un moyen que la façon de désagréger une masse compacte : la mise en suspension des grossières particules ainsi obtenues est due à l'action d'un ferment soluble, l'émulsine spéciale à l'amande et dont le pouvoir émulsif est comparable à celui des saponines.

Plutôt que de décrire en un long exposé méthodique la façon ou plutôt les nombreuses manières de préparer les laits cosmétiques, nous exposerons successivement en de courtes recettes séparées les procédés principaux employés à l'effet d'obtenir toutes les variétés commerciales de ces émulsions. Les recherches de formules seront de la sorte rendues plus faciles et plus pratiques ; d'autre part, au point de vue de l'étude comparative, le lecteur n'y perdra rien, qui trouvera, pour la préparation des mixtures très répandues, toujours plusieurs formules différentes.

Laits de toilette « acétiques ». — Ce sont des produits tenant à la fois des vinaigres et des émulsions ordinaires. Voici d'après *La Parfumerie française* une bonne formule :

Alcool à 90°	2 kg.
Acide acétique cristallisable	400 gr.
Essence de bergamote	40 »
— lavande	10 »
— vanille	10 »
Musc	1 »
Eau de roses	4 litres.

Et voilà d'après *American Perfumer* la formule d'un produit composé de :

Alcool à 90°	2	litres.
Eau de roses	4	»
Acide acétique cristallisable	400	gr.
Essence de bergamote	40	»
— lavande	10	»
Teinture de vanille	10	»
Musc artificiel	1	»

Ces laits s'emploient à dose de quelques gouttes dans l'eau de toilette.

(*A suivre.*)

❖ ❖ ❖

Parfum « Radia » pour poudres

Cinnamate d'éthyle	5
Coumarine	60
Essence de rose rouge de France	60
Musc petits cristaux	30
Héliotropine cristallisée	10
Essence de bois de Rhodes	10
Acétate de linalyle ou de préférence Bergamotte déterpénée	30
Patchouli	20
Jasmin fleurs	25
Aubépine artificielle	5
Teinture de benjoin	245
Teinture d'iris	300
Teinture de baume de Pérou	200

Solidifier au carbonate de magnésie puis broyer finement.

❖ ❖ ❖

Les Produits à Raser

Avec l'invention des rasoirs automatiques, la technique du rasage de la barbe a évolué : le particulier favorisé d'un appareil sûr et simple s'est lassé de se savonner longuement avec un blaireau et de la mousse de savon obtenue par de la poudre délayée dans une coupe. A l'amateur de voyages, d'automobiles et de commodités de toutes sortes, au propriétaire d'un rasoir automatique, il faut un produit nouveau.

Des découvertes relatives au pouvoir mouillant, et par conséquent amollissant, des produits à base d'eau ont justement amené ce changement désiré et l'on trouve dans le commerce sous forme d'eaux ou de crèmes des produits remplaçant le savon dans le rasage. Les eaux peuvent être appliquées au vaporisateur ; les crèmes, en tubes ou en pots, sont appliquées à la main sur le poil à couper. On les laisse séjourner plus ou moins longtemps selon la rigidité et la dureté du poil.

Le corps qui augmente le pouvoir mouillant de l'eau de la façon la plus marquée est la saponine. Extraite de la saponaire ou du bois de Panama, ou plus récemment de la noix de sapindus, la saponine est un corps blanc facilement soluble dans l'eau, d'un pouvoir émulsionnant très marqué, mouillant par conséquent avec facilité les corps gras eux-mêmes, et *a fortiori* la peau humaine, si grasse qu'elle puisse être.

Une solution simple peut être faite avec :

Eau	1 litre
Saponine	10 grammes
Parfum : Q. S.	

En réalité, on ajoute à l'eau une petite quantité de savon dissous ou liquide, ou un peu d'alcali, ramollissant nettement le poil, et on fait usage de préférence à la saponine pure, des extraits hydrolats ou décoctions de panama ou de sapindus.

Par exemple : Faire bouillir longuement 100 gr. de sapindus dénoyauté et concassé dans un litre d'eau, ajouter 10 gr. d'alcali volatil, parfumer et mettre en flacons.

Nous avons signalé antérieurement une mixture grasse à base de paraffine, dont l'emploi n'a pas eu de succès en France. En voici une nouvelle, à base de corps gras saponifiables, qui, tout en prétendant remplacer le savon, n'est pas autre chose elle-même qu'une sorte de savon liquide.

Cette recette a été brevetée par Bouhain et Franck :

Alcali	6	grammes
Oxyde de zinc	2	—
Corps gras	400	—
Alun	10	—
Eau	582	—

Ce produit peut être vaporisé. Nous pensons qu'il s'amalgamerait avec avantage avec la solution de saponine en acquérant une efficacité d'autant plus grande.

Crèmes.— En crèmes, les mêmes produits sont d'un usage plus facile.

Si on dissout 100 gr. d'acide stéarique dans 800 gr. d'eau contenant en dissolution 20 gr. de carbonate de soude anhydre et 10 gr. de saponine, on obtient une sorte de crème qui, battue, peut être mise en tube et est excellente pour le rasage de la barbe. Bien entendu, et comme ci-dessus, la saponine peut être remplacée par une décoction de bois de panama ou de sapindus.

On signale également l'emploi de l'Azotate de bismuth, dans une solution alcaline de saponine.

MM. Bouhain et Franck se réservent la formule suivante :

Alun	10	grammes
Corps gras	300	—
Alcali	400	—
Oxyde de zinc	2	—
Eau	288	—

Le brevet indique la méthode suivante : laver (?) l'alcalin pour le décolorer (?), l'oxyde de zinc est mélangé avec le corps gras, le tout est mélangé, soumis à l'ébullition. puis laisser refroidir pour obtenir l'état de crème.

L'inventeur se réserve la faculté de changer le dosage des produits ainsi que leur mode de préparation... C'est certainement utile.

Signalons enfin une autre invention de crème pour barbe, mais celle-ci supprime l'emploi du rasoir, c'est un dépilatoire.

Breveté par M. Lutje, il se compose de :

1 gr. 5 de sulfite de strontium,
2 grammes d'amidon,
8 grammes d'eau,

Grandes Cultures et Distilleries

dans la Montagne Noire

Essences Spéciales de "FLEURS de MENTHE"

FLOR-MINT




Raissac & Cie

REVEL (Hte-Garonne)

EXPORTATION

Exposition Internationale de BUENOS-AYRES 1910

GRAND PRIX

LE MOIS SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

8, rue Nouvelle, PARIS (9e)

LISEZ-LE

pour économiser votre temps

Il est la *Revue des Revues techniques* et donne le contenu des 540 meilleures publications du monde entier.

Il permet à l'ingénieur et à l'industriel de tirer parti de tous les faits nouveaux.

ABONNEMENTS :

France, **20** fr. ; Etranger, **25** fr. par an.

INTÉGRALEMENT REMBOURSÉS

Specimen illustré, 160 pages contre 0.40 en timbres du pays.

ÉCRIVEZ-LUI

A tous ceux qui ont des ennuis et qui veulent entreprendre un travail, l'Institut du **M. S. I.** offre ses conseils pratiques et sa documentation. Il vous guidera par des Bibliographies, des Mémoires et des Conseils pratiques ; il protègera vos inventions ; il vous aidera en vous donnant des Conseils juridiques ; en vous traçant un système rationnel d'organisation de votre usine ou de votre comptabilité. Le Foyer de la Documentation, 90 p. luxe, contre 0.50 en timbres

---

MATIÈRES PREMIÈRES

pour Parfumerie et Savonnerie

MONTALAND, SÈVE & ROBERT

HYÈRES (Var)

Essences Concrètes et Liquides de Fleurs

Huiles Essentielles

Pommades et Extraits

Eaux Parfumées

PARFUMEURS

Prenez note que nous venons d'installer une Usine Moderne pour la fabrication des parfums artificiels et que nous pouvons offrir dans les meilleures conditions les produits suivants :

Alcool Phényléthylique.	Geranium.
Acétate de Benzyle S. C. I.	Giroflée.
Acétate de Linalyle.	Jasmin.
Citronnellol.	Muguet.
Geraniol.	Mimosa.
Linalol.	Rose Bulgare.
Bergamotte S. C. I.	Violettes.

ECHANTILLONS SUR DEMANDE

SOCIÉTÉ CHIMIQUE INDUSTRIELLE DE LYON

92, Rue Neuve des Charpennes, 92

LYON-VILLEURBANNE

VERRERIES

pour l'industrie des Parfums, des Graisses et des Huiles

CHOIX CONSIDÉRABLE



FLACONS

pour parfums et lotions hygiéniques



BOITES

pour pommades, crèmes et pâtes



FLACONS MINUSCULES

avec bouchons de verre munis de tiges à parfumer les vêtements



BOCAUX pour vitrines

VON PONCET GLASHÜTTEN-WERKE

Aktiengesellschaft

BERLIN SO. 16, Engelufer 8, K. No 194

PRIX-COURANT GRATIS ET FRANCO

chauffés jusqu'à ce qu'on ait obtenu une *colle de pâte* qui constitue la crème à barbe non caustique.

Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ces diverses préparations qui offrent un réel avantage, même pour le coiffeur.

❧ ❧ ❧

Essences concentrées pour la fabrication des extraits supérieurs pour le mouchoir.

Dose : 20 à 70 gr. par litre.

Violette luxe

Violette Wilson absolue	140 gr.
Iris absolu	10 »
Cassie	10 »
Tubéreuse absolue	40 »
Rose de France	10 »
Teinture de labdanum	100 »
Azurée 100 %	20 »
Violette vera artif. 100 %	20 »
Ionone alpha	75 »
Jasmin artificiel extra	20 »
Floranal cristallisé	10 »
Florodora-base, fixateur	100 »
Muguettine principe	30 »
Lilas fleur, 100 %	30 »
Muguet naturel absolu	3 »
Fleur d'oranger absolue	2 »
Michelia champaca absolue	2 »
Teinture de styrax	100 »
Teinture de benjoin	100 »
Teinture ambre naturel... Q. S.	1.000 »

Violette extra

Ionone alpha incolore	150 gr.
Jasmin artificiel extra	40 »
Violette Wilson absolue	40 »
Iridate de Méthyle	10 »
Vert de Violette absolu	1 »
Floranal cristallisé	20 »
Ambre liquide artificiel	30 »
Teinture d'iris	250 »
Teinture de labdanum	250 »
Teinture d'ambrette	250 »

Muguet luxe

Muguettine principe	170 gr.
Jasmin absolu	25 »
Muguet absolu	10 »
Floranal cristallisé	20 »
Florodora base	75 »
Teinture de tolu, vieille	200 »
Teinture de musc	200 »
Teinture de civette	100 »
Teinture de benjoin	100 »
Teinture de vanille...... Q. S.	1.000 »

Muguet fantaisie

Muguettine principe	50 gr.
Muguet fleur	100 »
Genet absolu	20 »
Glycine artificielle 100 %	20 »
Salvia	20 »
Vétyvert déterpéné	1 »
Persicol	1 »
Teinture de labdanum	100 »
Teinture benzylisoeugénol	200 »
Teinture muscambrette	200 »
Teinture musc naturel	270 »

Mousse en fleurs

Mousse Evernia verte	50 gr.
Muguet fleurs, artificiel	80 »
Sauge sclarée de montagne	20 »
Eglantiane 100 %	20 »
Salvia	225 »
Pâquerette 100 %	15 »
Lavande déterpénée	5 »
Teinture de musc	230 »
Teinture de civette	200 »
Teinture de fèves tonka	200 »

Mousse des Bois

Acétate de phénylpropyle	15 gr.
Lavande déterpénée	5 »
Sauge sclarée de montagne	20 »
Orchidée	30 »
Salvia G. F.	150 »
Coumarine	50 »
Muscambrette	20 »
Mousse de chêne Evernia	30 »
Ambre artificiel liquide	100 »
Teinture de vanille	180 »
Teinture de myrrhe	200 »
Teinture benjoin	200 »

Mousse nouvelle

Chrysol	350 gr.
Géranium déterpéné	2 »
Thym déterpéné	2 »
Lavande déterpénée	20 »
Bergamotte déterpénée	30 »
Mousse Evernia	15 »
Bourgeons de bouleau	24 »
Salvia	100 »
Trèfle composé 100 %	20 »
Coumarine cristallisée	20 »
Michelia champaca absolu	4 »
Œillet articiel extra	20 »
Jasmin absolu	5 »
Vert de Violette absolu	4 »
Benzyliso-eugénol	12 »
Teinture d'encens	200 »
Teinture de styrax	100 »
Teinture de musc	100 »

Idyle

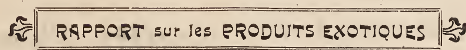
Idylia 100 %	200	gr.
Champaca absolu	20	»
Violette Wilson	5	»
Mimosa absolu	5	»
Rose de France naturelle	5	»
Teinture d'ambre 5 %	270	»
Teinture de benjoin blanc	250	»
Teinture de vanille	250	»

Cœur de Janeton

Chèvrefeuille 100 %	250	gr.
Jasmin absolu	20	»
Rose de l'Hay	20	»
Muscambrette	20	»
Fleur d'oranger absolue	10	»
Teintures de vanille, styrax, tolu Q. S.	1.000	»

Oria

Ambre liquide	270	gr.
Sauge sclarée	10	»
Violette Méthyle	16	»
Néroli pur	25	»
Tubéreuse absolue	5	»
Cassie absolue	5	»
Somboul ess. fract	5	»
Persicol	15	»
Bouquet à la Maréchale, N° 720.	30	»
Teinture de fixateurs Q. S.	1.000	»



Essence de Lemongrass des Indes. — Le cours en est devenu très bas pour plusieurs raisons.

L'année dernière, la production fut très importante et il restait encore du stock, par conséquent tout ce qui est venu sur le marché ne fut pas absorbé et, en ce moment, en fin de campagne, il reste beaucoup de disponible sans trouver preneur, même à des cours au-dessous de 10 fr.

Essence Citronnelle Java. — Le disponible est à un prix très élevé et nous croyons que des prix élevés se maintiendront pour des livraisons en cette année. En 1915, nous croyons encore à des prix anormaux, pour voir une baisse définitive en 1916.

Citronnelle Ceylan. — La Citronnelle Ceylan a profité des cours de la Java pour presque doubler son prix et suivre probablement la marche de la Java.

Essence de Badiane Tonkin. — La campagne est finie ; les cours se maintiennent sans beaucoup de transactions.

Essence de Cannelle de Chine. — Ce produit est complètement en baisse.

Essence de Kananga. — Par suite d'une spéculation, les cours ont dépassé 30 fr., puis reviennent progressivement à leur cours normal.

Musc. — Il n'y a plus rien en stock en ce moment et les premiers arrivages ne sont pas attendus avant le commencement du mois de mars.

Essence Palmarosa. — Ce produit est à la hausse parce qu'il y a de la demande et que les maisons hindoues ont su retenir leur stock au moment où les prix n'étaient pas suffisamment rémunérateurs pour elles.

Essence menthe américaine. — Le cours est ferme et il ne faut pas prévoir un mouvement quelconque avant le mois d'octobre prochain.

Essence Petitgrain Paraguay. — Il y en a très peu sur le marché et les cours se maintiennent.

Essence Ylang-Ylang. — L'emploi de ce produit doit avoir considérablement diminué alors que la production a, par contre, augmenté, car on en trouve de très bonnes qualités à des prix excessivement bas.

Essence de Rose d'Orient. — Comme les maisons de Bulgarie ont besoin d'argent et que, de plus, les Roses de Sparte leur font une grosse concurrence, les prix ont baissé.

Essence Géranium Bourbon. — Les prix baissent et il est probable, si les acheteurs agissent avec prudence, que nous verrons le Géranium Bourbon revenir insensiblement à des prix plus raisonnables.

Essence de Géranium Rose d'Algérie. — A partir de la prochaine récolte de juin, les prix sont en baisse, mais c'est surtout par suite des nombreuses plantations qui ont été faites et qui vont commencer à donner à partir de juin 1915, que nous verrons le Géranium d'Algérie à un prix relativement bas.

Essence de Linaloe. — Il n'y en a presque plus sur le marché. A cause des troubles du Mexique, l'importation de ce produit est presque complètement arrêté.

Ambre gris. — Sans changement. Les gros lots qui sont venus sur le marché l'année dernière ne pouvant l'influencer, car avant que cette marchandise soit utilisable, il faut qu'elle subisse un séchage qui peut durer encore longtemps.

Civette. — Il y en a à des prix peu élevés, mais les qualités pures sont très chères.

Benjoin Siam. — Marché en baisse ; la consommation s'est considérablement ralentie et il y en a encore beaucoup de disponible sur le marché.

Essence de bois de rose femelle. — Cette essence est chère, et par suite des difficultés de main-d'œuvre, la production a des chances de rester chère pendant encore longtemps.

Feuilles de Patchouly. — Les feuilles de Patchouly sont en baisse ; cependant, il faut faire attention aux qualités, car il en est venu sur le marché, qui, mal séchées et mal choisies, donnent une essence d'un rendement tout à fait inférieur.

Essence de Bergamotte. — Comme il n'y a aucune transaction, le marché baisse ; on peut en dire autant des essences de Portugal et de Citron.


A. Birckenstock.
12, Rue du Progrès. — MONTREUIL (Seine)
QUELQUES NOUVEAUTÉS
Réellement dignes d'Intérêt :
Benjoin Artificiel Deux fois plus puissant et deux fois moins coloré que le meilleur Benjoin de Siam.
Bouquet O. R. Base nouvelle pour Extraits Riches.
Essence de Santal artificielle
Essence de Thym blanche Artific.
Dignes de toute l'attention du Savonnier
DEMANDER PRIX ET ÉCHANTILLONS



Allemagne

Parfums naturels et synthétiques divers

L'industrie allemande de la parfumerie, du savon, des produits pharmaceutiques, les fabricants de limonades, de sirops, de liqueurs, etc., emploient pour la fabrication de leurs divers produits, une quantité d'essences et extraits de toutes sortes, huiles essentielles obtenues par la distillation des pétales de fleurs, feuilles, racines, fruits ou graines aromatiques, etc., et de produits synthétiques ou artificiels.

On importe des essences naturelles et des parfums synthétiques, mais ces derniers sont aussi fournis en grande quantité par l'industrie allemande, qui en exporte en outre en Angleterre, aux Etats-Unis, en Russie, en Autriche-Hongrie, etc.

Parmi les pays qui importent ici des parfums et essences, la France vient en première ligne, puis la Suisse et l'Angleterre, celle-ci avec un chiffre assez peu élevé.

Le principal concurrent reste donc l'industrie locale, qui s'est surtout spécialisée dans la fabrication des parfums synthétiques ou artificiels.

Les droits de douane très élevés (Mk. 400 par 100 kil.) qui frappent tous parfums et extraits à base d'alcool, ont porté un préjudice considérable à l'importation de ces parfums, en réduisant à l'extrême le bénéfice des détaillants, qui ont, pour cette raison, adopté de plus en plus les nouvelles marques des fabricants berlinois, ou autres, ce qui amena les fabricants à créer des extraits très concentrés, dont le volume réduit et la faible teneur en alcool permettent d'économiser une grande partie des frais de douane et de port.

Il est donc particulièrement à conseiller à nos industriels désirant augmenter leur commerce d'exportation, de se spécialiser dans la fabrication des extraits concentrés et dans celle non moins intéressante des parfums sans alcool.

La concentration de ces parfums est plus ou moins forte, selon les fabricants et la qualité ; les plus courants peuvent être dilués à raison de 1 kilo d'extraits pour faire 33 ou 66 ou 100 kilos de parfums, selon la qualité que l'on veut obtenir. La plupart de ces extraits doivent être dilués dans l'alcool à 95°. Les sortes les plus demandées sont : *acacia, ambre, chèvrefeuille, fleur d'oranger, foin coupé, genêt, œillet, héliotrope, iris, jasmin, lilas, muguet, musc, patchouli, peau d'Espagne, réséda, rose, seringa, trèfle incarnat, tubéreuse, vanille, violette, verveine, vetiveria odorata, ylang-ylang*, etc.

Presque tous les autres produits pour parfumeurs, coiffeurs, hygiène, etc., qui, sous leur forme ordinaire, se heurtent aux mêmes frais de douane et de transport, se font aussi sous forme d'extraits ; je citerai entre autres, l'eau de cologne, eaux dentifrices, vinaigres de toilette, eau de quinine, de Portugal, bay-rum, lotion à la violette, au bouleau, brillantines, qui se diluent dans l'alcool faible à 60° environ.

Je signalerai aussi les essences solubles dans l'eau dont certains fabricants peuvent aussi intéresser nos exportateurs.

La plupart des fabricants livrent les extraits très concentrés, sur demande, en bouteilles métalliques.

Les emballages ordinaires ne sont pas facturés. Les principaux exportateurs français livrent en général franco de port station frontière ou port d'embarquement, douane à la charge de l'acheteur, comme dans les autres branches ; la plupart des maisons allemandes règlent de préférence à 90 jours.

Dans les autres spécialités ordinaires, je citerai encore les parfums spécialement préparés pour la fabrication des huiles et savons, les pommades et huiles parfumées (ces dernières sont soumises à un droit d'entrée de marks 20, lorsque contenant immédiat et contenu pèsent au moins 5 kil. ; et marks 100, lorsque contenant et contenu pèsent moins de 5 kilos).

Les mêmes droits sont applicables aux eaux parfumées, ne contenant pas d'alcool.

Les poudres pour parfumer les poudres de riz et poudres de riz parfumées ou non, acquittent un droit de mark 100 par 100 kilos.

Je citerai aussi les teintures diverses : *ambre, vanille, musc véritable, castoreum, moschus*, etc. ; et enfin comme articles intéressant les confiseurs et les limonadiers : les extraits de fruits pour sirop, les zestes d'oranges et de citrons, etc.

D'après la statistique établie par le Kaiserliche statistische Amt pour la période de janvier à novembre (y compris) de 1913, les importations et exportations de ces divers produits se répartissent comme suit :

Extraits d'oranges, de bergamotte, acide citrique, etc., etc. : valeur des importations, mark 2.002.000, soit 100.100 kil. contre 105.700 kil., pendant la même période de 1912 ; principaux pays d'origine : Italie et Indes hollandaises.

Camphre, anis, romarin, genièvre et autres huiles

Spécialité de Décalcomanies
pour Parfumeurs, Liquoristes, etc.
applicables sur verre, bois, métaux et toutes matières
Procédé Breveté S. G. D. G.

TABLEAUX ET TRANSPARENTS en Décalcomanie
transposables sur vitres, glaces, pour réclames

GUEDANT-KOHLER
58, Rue Fontaine au Roi, PARIS (XIe)

Etiquettes de luxe en tous genres pour parfumerie

Ancne Mon MATHIEU et ARLAUD, d'AVIGNON

UNION de
PRODUCTEURS D'ESSENCES
de Vaucluse
ALTHEN-LES-PALUDS

SPÉCIALITÉ D'ESSENCE DE MENTHE FRANCO-ANGLAISE
Marque STELLA ; Marque M.A.M.

Cultures modèles et Distilleries à
ALTHEN-LES-PALUDS, ENTRAIGUES PERNES, VALAYANS

KRAMP & COMP.

Lithographes
OFFENBACH-SUR-MEIN

Seule Spécialité :

HABILLAGES FINS
POUR LA PARFUMERIE

Maison la plus importante de ce genre
FONDÉE EN 1832

Représentée par **M. J. RÉGEAT**
VILLA DES CLAVIÈRES
Pierre-Bénite (Rhône)



Les Préparations
"EHABE"

pour les soins de la peau, vous sont offertes en vrac, au poids

Crème au Stéarate — Crème à la Glycérine et Zinc — Crème à l'aqua Hamamelidis, etc.

Demandez Tarifs et Echantillons à **Ernst HARNISCH**
Laboratoire Cosmétique, BERLIN W. 62

liquides, menthol, camphre, mentholé et crayons migraine :

Importation : 1.342.100 kilos contre 1.374.800 kilos en 1912.

Exportation : 970.900 kilos contre 647.800 kilos en 1912.

Le Japon en a importé 494.200, la Chine 148.600, les Etats-Unis 133.800, Ceylan 73.600, les Indes hollandaises 89.800, la France 81.800, et les Indes anglaises 49.800, etc.

Les exportations d'Allemagne ont atteint : en France 94.400 kilos, en Angleterre 101.400, aux Etats-Unis 258.300, etc., etc.

Terpinol, vanilline, anéthol et produits artificiels pour la fabrication des parfums : valeur totale des importations marks 406.000, soit 20.800 kilos (au lieu de 16.800 kilos en 1912), dont 6.900 kilos de France (au lieu de 4.600 kilos en 1912 période janv.-nov.), et 8.600 kilos de Suisse.

L'Allemagne en a exporté aux Etats-Unis 162.400 kilos et en France 71.400 kilos.

Les importations de *pommades et autres produits parfumés* ont été faibles dans l'ensemble, mais la plus grande partie en provenance de France, soit 72.900 k. sur une importation. totale de 83.400. L'Allemagne en a exporté 979.700 kilos destinés à l'Afrique anglaise, aux Indes, à la Russie, à l'Autriche-Hongrie, etc.

Eaux de cologne, et autres parfums préparés à base d'alcool, eaux dentifrices, vinaigres de toilette, extraits, etc. Les importations sont là encore inférieures aux exportations, mais 31.400 kilos viennent de France, et 4.300 kilos seulement d'Angleterre.

Les exportations d'eaux de cologne allemande sont destinées en majeure partie à l'Angleterre aux colonies anglaises et aux Indes hollandaises.

Parfums sans alcool : Importations 48.800 kilos d'une valeur de 55.000 marks, dont 44.600 kil. de France et 1.000 kilos seulement d'Angleterre.

Poudres de riz, fards, poudres dentifrices : Importation 104.200 kilos dont 44.800 de France ; exportation 616.600 kilos en Angleterre, Italie, Autriche, Russie, Argentine et Etats-Unis.

Térébenthine et produits similaires : Importation 321.804 kilos d'une valeur de 20.274.000 marks, dont 39.705 kilos de France.

(Journal Techn. du Com. Extér.). A. F.

De la rédaction des effets de commerce pour l'Allemagne

La législation allemande ne reconnaît pas pour effets de commerce les traites portant, par exemple, le mot « mandat » au lieu de la mention « lettre de change » ; il en résulte qu'on se trouve en présence d'une affaire civile qui peut durer très longtemps, au lieu d'une affaire de commerce solutionnée en quelques semaines au plus et entraînant forcément la condamnation du débiteur si la traite est acceptée.

Le commerce de la parfumerie et des articles de toilette en Italie

Nous extrayons les renseignements suivants du *Bulletin de la Chambre de commerce française*, de Milan :

« L'Italie qui, dans les temps anciens, occupait une des premières places dans l'industrie des parfums, s'est laissée devancer par d'autres pays et, notamment, par la France pour les bons produits naturels et par l'Allemagne pour les parfums synthétiques.

« Naturellement, la production nationale, qui suit de très près la consommation, tend à repousser, autant que possible, la concurrence étrangère ; mais l'importation continue à faire des progrès et elle a atteint un chiffre vraiment intéressant, comme le prouvent les données de la statistique officielle.

« En valeur, les achats à l'étranger représentent plus de 3 millions de lires et, nous le constatons volontiers, la France occupe la première place.

« En effet, on peut affirmer que presque tous les grands magasins et les coiffeurs les plus renommés tiennent et exposent, dans leurs vitrines, les produits de bonnes maisons françaises auxquelles on donne la préférence, malgré leurs prix naturellement élevés.

« La vente de la parfumerie est faite par des représentants à la commission, qui ont, en outre, des articles de toilette : peignes, brosses, ciseaux, rasoirs, cheveux, etc. Quelques maisons françaises et étrangères font visiter la clientèle directement par un voyageur, mais il semble que le système du représentant à la commission est généralement préférable, surtout parce que l'agent reste toute l'année en contact direct avec les clients et que, par conséquent, il est à même de mieux connaître leurs besoins et la marche de leurs affaires. »

« Ceci est très important pour une clientèle très nombreuse et souvent peu fournie en capitaux ; car les grands magasins ne traitant que la parfumerie et les accessoires de toilette — en dehors des magasins appartenant aux fabricants nationaux — représentent une petite minorité, alors que la parfumerie est vendue par tous les coiffeurs, les droguistes, les épiciers, les pharmaciens, et qu'on la trouve également dans beaucoup de magasins de confection, d'articles de sport, etc. Dans les petites villes, on vend la parfumerie et les accessoires de toilette même dans les bazars et chez les marchands de tissus et de mercerie.

Les meilleurs clients, en dehors des magasins spéciaux, sont naturellement les coiffeurs, les pharmaciens et les droguistes.

Depuis quelques années, les magasins de parfumerie, et surtout les coiffeurs, ont fait de grands progrès dans l'installation de leurs vitrines et on peut trouver, dans toutes les principales rues, des expositions bien faites de produits des principales marques étrangères et spécialement françaises.

Les résultats acquis devraient servir d'encourage-

Fournitures Générales

SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Matériel et Préparations pour Chimie, Physique et l'Enseignement des Sciences Naturelles

Etude et Construction d'Appareils Nouveaux
Suivant indications ou Croquis

J. DELERS

12, Rue de Condé — LYON

Fabrication et Vente en gros de :
THERMOMÈTRES-ARÉOMÈTRES
Verrerie graduée de précision
Petits Récipients en verre soufflé pour parfums et autres
ÉTUIS POSTAUX avec flacons pour échantillons
TUBES CRISTAL avec Capsules nickel pour emballage de tous produits fins

SOUFFLAGE du VERRE
Verreries, Porcelaines, Caoutchoucs et Quartz Fondu
Produits Chimiques et Réactifs purs
Balances d'Analyses à pesées rapides
Manomètres et Indicateurs du Vide
CONSTRUCTION de tous appareils métalliques
MICROSCOPES
POLARIMÈTRES ET MÉTALLOGRAPHIE

SPÉCIALITÉ

d'Instruments et Objets en Verre Soufflé ou Moulé

Pour Chimie, Pharmacie et pour les emplois techniques les plus divers

Construction spéciale d'Appareils et d'Instruments pour Essais et dosages rapides de Produits Chimiques et Pharmaceutiques, Métaux, Minerais et Combustibles, Terres et Engrais, Textiles, Cuirs et Papiers, Corps gras et Parfums, Matières alimentaires et toxiques, Produits agricoles et viticoles.

SAVONNERIE DU MIROIR

Rue Neuve Saint-Barnabé

MARSEILLE

Mr Paul AILLAUD

Vous présente ses meilleures salutations et vous adresse ses offres de service

POUR SES

POUDRES DE SAVON ET DE RIZ

Pour Parfumeurs et Coiffeurs

CRÉATION NOUVELLE

Poudre de Savon à Primes Fleuries

GARANTIE PURE — POIDS NET

"SAVON EN BATONS POUR LA BARBE"

Etuis fer. — Modèle riche — Glace sur le couvercle
Livré en boîtes de 25 et 50 étuis

POUDRE DE SAVON POUR L'INDUSTRIE

Echantillons Gratuits sur Demande

MATIÈRES PREMIÈRES 

pour Parfumerie et Savonnerie

DELVENDAHL & KÜNTZEL, Werder-sur-Havel près Berlin

FABRICATION SPÉCIALE DE :

ACÉTATE DE BENZYLE	ALCOOL CINNAMIQUE
BENZOATE DE BENZYLE	ALDÉHYDE BENZOIQUE
ALCOOL BENZYLIQUE	ALDÉHYDE CINNAMIQUE

Acétate de Linalyle	BERGAMOTTES	Cassie
Acétate de Terpényle	CANANGA	Jacinthes
Citronellal	GÉRANIUMS	Lilas
Géraniols	LAVANDES	Muguets
Linalool	NÉROLI	Violettes
Néroline Yara-Yara	ŒILLET	Vionaron
Trèfol	ROSES	Vioradion, etc.

NOUVEAUTÉ de tout premier ordre : **GÉRANIOL T**

ment à d'autres maisons françaises pour les pousser à chercher à exporter en Italie leurs spécialités. Il y a de la place pour tous et la place qui n'est pas occupée est immédiatement prise par d'autres concurrents.

Toutefois, aux maisons qui n'auraient pas encore travaillé dans ce pays, on conseille une certaine prudence dans le choix du représentant qui, nous le répétons, joue un rôle très important dans la sélection des clients dont le crédit est généralement limité et basé surtout sur l'honnêteté personnelle.

Il n'y a aucune recommandation spéciale à faire en ce qui concerne la qualité et la confection du pro-. L'article français s'impose précisément par la bonté et par la façon irréprochable avec laquelle il est présenté et à laquelle il doit une bonne partie de son succès.

Quelques maisons étrangères ont établi des succursales dans les principales villes.

Nous avons dit que la concurrence italienne est représentée par un certain nombre de fabriques, dont quelques-unes importantes. Mais si cette concurrence est à craindre en ce qui concerne les produits finis, elle n'en est pas moins très intéressante pour beaucoup de maisons françaises pouvant fournir les matières premières et les accessoires, flacons, étiquettes de rubans, parchemin, etc., et les articles de luxe, toilette que ces fabricants vendent avec leurs produits, mais qu'ils ne produisent pas eux-mêmes.

Parfumerie et Savons au Congo Belge

Nous extrayons les renseignements suivants d'un très intéressant rapport de M. Robert Blondeau, chargé de mission :

La parfumerie se traite à bon marché, se vend en très grande quantité : « Eau de Cologne », « Eau de Lavande », et surtout pommades et parfums assortis.

Les parfums doivent être très forts.

Ces articles proviennent surtout d'Allemagne qui les fournit à bas prix.

Les expéditions se font en caisses contenant 12, 24 ou 36 douzaines de flacons ou pots.

Les prix sont, par exemple, pour les pommades assorties et par caisse de 12 douzaines de : 42 fr. à Matadi et 50 fr. à Kinsahasa.

Savons. — Article de grande consommation. Importations : 425.073 francs en 1911 ; en provenances : Allemagne, 5.193 fr. ; Angleterre, 27.785 fr. ; Belgique, 312.124 fr. ; France, 1.456 fr. ; Union sud-africaine, 1.330 fr., etc.

Les savons marbrés bleu, genre « Marseille », de qualité inférieure et moyenne, sont de très grande vente.

Ils s'importent en caisses de 45 kilog net contenant chacune 112 barres de 0 kilog 400.

Les prix de vente sont : à Matadi, 35 fr. la caisse, qualité moyenne ; 27 fr. la caisse, qualité inférieure ; à Kinsahasa, 48 fr. la caisse, qualité moyenne ; 39 fr. la caisse, qualité inférieure.

Il semble que les savons de Marseille, de fabrication française pourraient trouver au Congo un débouché sérieux et rémunérateur.

Droits de douane au Brésil. — Parfumerie

Cet article, quel qu'il soit, paye 4 $ et 8 $. Droits effectifs 7 $ 440, ou 74,4 %, la valeur nominale étant 10 $. Prenant comme base de comparaison les parfums alcoolisés français, le kilogramme paye en Argentine 1 $ 680, en France 480 reis et au Brésil 7 $ 440. Et la relation de ces droits avec la valeur de 5 fr. 60 donnée par la Commission des valeurs de la douane française est, pour la France, 14,3 %, pour l'Argentine 50 % et pour le Brésil 221,4 %.

La Parfumerie et les Articles de Paris au Brésil

Les demandes en parfumerie et surtout d'articles de Paris vont toujours en augmentant au Brésil, ainsi qu'il résulte d'une information parue dans les *Daily Consular and Trade Reports*, de Washington. En effet, pour le mois d'octobre 1912, les recettes des taxes intérieures du district de Rio-de-Janeiro ont subi une augmentation de 11.000 piastres, comparativement aux chiffres du mois d'octobre de l'année précédente ; et, dans cette plus-value, la parfumerie entre pour 7.000 piastres. Depuis le commencement de l'année 1913, les recettes vont toujours en augmentant.

Les articles de parfumerie au Brésil

L'Etat de Saint-Paul présente de bons débouchés pour tous les articles de parfumerie et de toilette, comprenant les essences concentrées, eaux de toilette, lotions, etc. Il existe bien des fabriques de parfumerie au Brésil, mais elles ne donnent qu'un petit nombre de produits. Ce que l'on recherche, avant tout, c'est que les articles soient emballés dans des cartonnages artistiques et de bon goût ; aussi les articles français sont-ils très appréciés.

Exportations Françaises en 1913

Parfumeries : 95.336 quintaux métriques contre 105.000 en 1912 et 98.000 en 1911. Savons ordinaires, 420.000 quintaux contre 464.000 et 438.000 en 1912 et 1911.

Donc sensible regression provenant de la crise commerciale et économique générale.

Le Pérou nous offre un beau champ d'affaires

Un voyageur en parfumerie, parlant espagnol, peut faire de brillantes affaires au Pérou. La dépense journalière est d'environ cent francs tous frais payés. La tournée commerciale comprend les villes de Arequipa, Moquegua, Cuzco, Sicuani, Mollendo, Callao, Lima, Trujillo et Payna.



Essences d'Aiguilles de Pin

En distillant les aiguilles des pins, on prépare en Russie et dans le Tyrol une essence fort employée, surtout en Amérique, pour faire des pulvérisations parfumées et antiseptiques dans les salles de réunion, pour faire certains vernis, et comme solvant pour crèmes à chaussures ayant une odeur très agréable. Cette essence, qui coûte près de 3 francs le kilogramme, peut être préparée synthétiquement avec l'essence de térébenthine coûtant quatre fois moins. M. Dubocq traite ce dernier produit par un gaz de chlore sec ; il obtient du chlorhydrate de pinène, qui, chauffé avec de l'acétate de plomb et de l'acide acétique, donne de l'acétate d'isobornyl, constituant principal et essentiel du produit naturel.

Les Parfums et le caractère féminin

Telle femme aime-t-elle la *verveine* ? C'est d'ordinaire une méridionale à l'âme ardente, hardie, mais honnête et fière comme Lucrèce.

La *violette* n'est pas exclusivement la fleur des modestes. Son arôme trahit sa présence et son ambition, c'est une coquette qui veut qu'on vienne la chercher et indique le chemin qu'il faut suivre.

L'*orchidée*, dont l'odeur aristocrate et durable tente nos élégantes, est essentiellement parisienne ; fleur de serre ou fleur de salon, brillante, pimpante, parlante ; femme sincèrement éprise de son devoir et ne voyant rien en deçà ni au delà.

Le *réséda* dévoile la créature austère, mère de famille accomplie, moins éprise de l'éclat qui éblouit, que de la lumière éclairant sa vie et qui se nomme le flambeau de la foi.

Le *foin coupé* est recherché des jeunes filles. Ne sont-elles point les fleurs vivantes animant cette herbe fauchée ? Ames candides et pures, comme l'enfance dont elles sortent à peine.

Le *lilas* est une odeur prépondérante, trahissant la femme heureuse, insouciante, forte de ses conquêtes et préférant la quantité à la qualité des cœurs qu'elle enchaîne à son char.

L'*œillet* dénote de suite l'esprit observateur, personnel, hors du vulgaire.

Les emplois industriels de la Lavande

On se figure généralement que l'essence de lavande au parfum doux mais pénétrant, n'est employée qu'en parfumerie ; à coup sûr, on en fait un très grand usage dans l'industrie des parfums et elle entre dans la composition de bien des eaux dites de Cologne.

Mais l'essence de lavande est employée aussi pour bien des usages industriels. Elle est utilisée par les teinturiers dégraisseurs, elle sert dans la peinture sur porcelaine et dans beaucoup de recettes d'ateliers, où elle est désignée communément sous le nom d'essence d'aspic ; on l'utilise dans la fabrication des pièces d'artifice, pour en assurer l'inflammation rapide. On comprend que, dans ces conditions, la fabrication de cette essence constitue toujours une industrie importante.

Parfumerie et Civilisation

Un paysan annamite disait un jour à un explorateur qui traversait la brousse : « Les Européens sont étonnants », et comme l'explorateur ne comprenait pas, il ajoutait : « Ils se lavent avec du savon ! » Pour ce brave indigène, savon et civilisation, c'était tout un.

C'est qu'en effet le parfumeur est, sans qu'il s'en doute, un des meilleurs pionniers de la civilisation : sa pénétration « pacifique » fait à son pays une réclame qu'on suit « au parfum ».

La Chine en est un exemple vivant. Elle a importé, en 1909, pour trois cent mille francs de parfumerie ; en 1912, elle en aura importé pour plus d'un million et toutes les classes du peuple commencent à en faire une consommation importante.

Et qui sait si le goût des parfums nouveaux n'a pas été pour quelque chose dans la révolution chinoise, en incitant à la suppression d'une natte qui fleurait déplorablement l'huile rance de ricin ou de coco ?

Mais qui sait aussi si les « fils du Ciel » ne regrettent pas déjà leurs nattes avec leur odeur très spéciale?



Le Client éventuel

Revue technique de la Vente par Correspondance

Ce nouveau confrère intéresse particulièrement les fabricants de spécialités d'hygiène et de parfumerie, qui peuvent y trouver d'excellents conseils et toutes les indications utiles pour étendre leurs affaires. Ecrire de notre part, à la Direction, 10, rue Montmartre, Paris, Saint-Ouen.

Le Dixième d'Alcool

Tous ceux qui font usage de l'Alcoomètre, qu'il soit fractionné en *demi* en *cinquième* ou en *dixième de degré*, connaissent les difficultés et les causes d'erreurs occasionnées par les calculs entre les lignes de la table ordinaire de Gay-Lussac qui n'a jamais été établie qu'en degrés.

M. Dujardin, successeur de Salleron, dont les travaux de vulgarisation œnologiques et alcoométriques sont bien connus, vient de publier en un volume qui représente un travail considérable, mais qui évitera désormais tout calcul aux intéressés, 200 tables qui donnent immédiatement la *richesse* en *alcool* à 15° de *température* et de 1 à 100 *degrés d'alcool*, par *dixième de degré*.

Chez l'auteur, 24, rue Pavée, Paris. — Franco, broché : 5 fr. 50.

Le Gérant : Gattefossé.



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

MENSUELLE ILLUSTRÉE

Rédacteur en chef : R.-M. GATTEFOSSÉ

SOMMAIRE DU N° 4

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs ; ETRANGER : 7 fr. 50

Le Numéro : **0,50** Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. Legendre et Cie 14, rue Bellecordière, Lyon

Bases

Indispensables



MUGUET PRINCIPE



Absolu 100 0 0

Moitié moins cher que les produits étrangers

Le kilog., **350** francs

ROSE D'OR



Absolue 100 0/0

Base de toutes les Roses modernes

Le kilog., **350** francs



MOUSSE DE CHÊNE

" ÉVERNIA "

Absolue. — Cristallisable

Verte, le kilog. : **500** fr. ; Blanche, le kilog. : **1.200** fr.

Envoi franco pour essais en bidons d'aluminium de 60 et 125 gr., par poste



GATTEFOSSÉ & FILS, 19, Rue Camille, **LYON**

Numéro spécial de l'Exposition de Lyon

PORTE FOLIO

de la

Parfumerie Française

*A l'occasion de l'*Exposition Internationale de Lyon (*mai à novembre 1914*), *nous éditerons un fascicule spécial, résumant par l'image toute l'industrie de la Parfumerie. Ce numéro contiendra presque exclusivement des photographies d'après nature et offrira le plus grand intérêt.*

Non seulement les fabricants de matières premières, mais aussi les négociants en parfums confectionnés et accessoires de toilette, auront avantage à y inscrire leur publicité.

L'importance d'une telle édition spéciale, distribuée à profusion, n'échappera à personne.

Nous prions tous les intéressés de nous envoyer immediatement leurs textes et clichés.

Nous sommes à leur disposition pour éditer des porte-folio spéciaux ne contenant que leur seule publicité personnelle pour qu'ils puissent en faire la distribution à leur clientèle.

Conditions au Bureau du Journal.



Les Emulsions cosmétiques[1]

LAIT D'AMANDES. — Nous ne saurions mieux faire, pour commencer notre série de formules, que de reproduire d'après Cerbelaud celle-ci, véritable modèle du genre : 250 grammes d'amandes douces qu'on vient d'échauder et de décortiquer sont grossièrement pilées dans un mortier de marbre. On en retire à peu près les deux tiers et on verse sur le reste un mélange, fondu au bain-marie, de 10 grammes blanc de baleine, autant de cire d'abeilles blanchie et autant de savon blanc râpé. On triture vivement et on ajoute à la pâte homogène le reste des amandes pilées, et on poursuit la trituration en ajoutant peu à peu un mélange de :

Eau distillée	700 gr.
Eau de roses	150 »
Eau de fleurs d'oranger	50 »
Alcool à 90°	50 »
Teinture d'iris à 25 p. 100	40 »
Extrait de jasmin	10 »
Gomme	5 »

On passe à travers une fine étamine, on triture le résidu avec un peu d'eau distillée, on rejette sur le filtre et on lave s'il y a lieu de manière à parfaire le volume total du lait à un litre.

D'après le Codex, le « lait d'amandes » type, ou émulsion d'amandes, se prépare avec :

Amandes douces mondées	50 gr.
Sucre blanc	50 »
Eau	1.000 »

Piler les amandes avec un peu d'eau au mortier pour former une pâte fine, délayer avec le reste de l'eau, passer à l'étamine. On peut ajouter de la teinture de benjoin pour conserver. Ce lait est la base de toutes les préparations similaires.

Notons encore d'après la *Gazette médicale de Paris* la recette suivante qui donne un excellent produit :

Blanc de baleine	3 gr.
Cire rouge extra	3 »
Savon blanc de Marseille	3 »
Amandes douces décortiquées	40 »
Eau distillée	100 »
Eau de roses	100 »
Eau de laurier-cerise	50 »
Acide salicylique	0 gr. 10
Essence de verveine extra-fine	0 gr. 50

[1] Voir P. M., mars 1914, p. 59.

LAIT D'AMANDES AMÈRES. — Askinson recommande de préparer un tel produit en faisant fondre au bain-marie :

Savon blanc	130 gr.
Huiles d'amandes	130 »
Cire	130 »
Spermaceti	130 »

Ajouter une bouillie faite en pilant 150 grammes amandes amères mondées, puis délayant dans 5 litres eau de roses. Ajouter finalement le mélange :

Alcool à 90°	2 litres
Essence d'amandes amères	15 »
— de bergamote	30 »
— de citron	15 »

On peut obtenir de même façon un lait de roses substituant à l'huile d'amandes de l'huile d'olives, en employant des amandes douces et en substituant aux diverses essences 10 grammes d'essence de roses.

Selon Piesse, le lait se prépare en employant :

Amandes amères mondées et pilées	275 gr.
Cire blanche	15 »
Spermaceti	15 »
Huile d'amandes amères	15 »
Crème de savon à l'huile d'olives ou d'amandes	15 »
Eau distillée	1 litre
Alcool à 60°	400 gr.
Essence d'amandes	1 »
— de bergamote	3 »

Le savon râpé est chauffé au bain-marie avec un peu d'eau de roses. On ajoute au mélange homogène cire et spermaceti en gros fragments en remuant de temps à autre. D'autre part faire une émulsion en broyant finement les amandes sur lesquelles on laisse couler peu à peu l'eau de roses. On fait tomber en mince filet cette émulsion dans la pâte grasse triturée sans cesse, on fait arriver ensuite en opérant de même l'alcool parfumé.

LAITS « ANTIPHÉLIQUES ». — Ces émulsions, outre l'action adoucissante, auraient pour effet de faire disparaître les points noirs du visage, souvent causés, comme on sait, par un parasite niché dans la peau. De fait, ils contienent tous du bichlorure de mercure, violent toxique. C'est pourquoi d'ailleurs les hygiénistes s'accordent à en prohiber l'emploi. Voici la for-

mule que donne Cerbelaud d'un de ces laits pharmaceutiques :

Sublimé corrosif	1	gr.
Oxyde de plomb hydraté	10	»
Eau camphrée	1.000	»

On broie finement l'oxyde de plomb, puis on ajoute graduellement l'eau pour avoir un liquide homogène, enfin on ajoute en solution chaude le sublimé dissous à part. Le produit est toxique et pour l'usage externe et seulement vendable par les pharmaciens.

On peut préparer un lait relativement inoffensif en ajoutant à un litre d'eau distillée quatre jaunes d'œufs et :

Alcool à 90°	50	gr.
Sous-acétate de plomb du Codex à 30°	10	»
Bichlorure de mercure	2	»
Camphre	5	»
Sulfate de zinc	10	»

Pour l'usage, humecter la peau le soir, et laisser sécher avant de se coucher.

L'eau de beauté de Bargasse employée pour enlever les taches de rousseur est un lait antiphélique composé de :

Eau de roses	250	gr.
Biclorure de mercure	1	»
Blanc d'œuf	40	»
Camphre	1	»
Sulfate de zinc	4	»
Acétate de plomb	4	»

Le sel de mercure est dissous dans suffisamment d'alcool avant d'être mélangé aux autres produits.

Un autre lait antiphélique plus violent sera préparé avec :

Camphre	50	gr.
Sel ammoniac	25	»
Bichlorure de mercure	5	»
Blanc d'œufs	100	»
Eau de roses	1.000	»

Selon Cerbelaud, une imitation parfaite de l'antiphélique actuellement le plus répandu, le lait Candès, peut être préparée en triturant longuement au mortier 30 grammes d'oxyde de plomb hydraté, avec un peu d'eau saturée de camphre et éventuellement 30 gr. de glycérine ; mais on doit dans ce dernier cas opérer rapidement pour éviter une prise en masse. On verse sur la bouillie homogène environ 1 litre d'eau saturée de camphre, dans laquelle on a fait dissoudre 3 grammes de bichlorure de mercure. Ne jamais ajouter d'albumine provoquant la formation de sulfure noir. Employé très dilué comme eau de toilette, ou tel que sur les taches de rousseur : l'épiderme s'exfolie peu à peu. L'emploi du produit serait plutôt dangereux.

Lait de concombre. — Faire fondre au bain-marie jusqu'à parfaite homogénéité un mélange de :

Savon blanc	30	gr.
Huiles d'olives	30	»
Cire	30	»
Spermaceti	30	»

Incorporer 500 grammes d'amandes douces mondées puis broyées très finement. Faire couler peu à peu en agitant 2 litres de suc frais de concombre, puis un mélange de :

Essence de concombre	10	gr.
Glycérine	200	»
Acide salicylique	3	»
Alcool à 90°	1.000	»

Dermophylax. — Selon Cerbelaud, le produit vendu sous ce nom par la maison Robert est analogue à la mixture composée de :

Glycérine à 30°	300	gr.
Alcool à 40°	50	»
Eau de fleurs d'oranger	50	»
— de roses	600	»
Solution à 1 % de sulfofuchsine	5	»
— — d'éosinate de potasse	10	»
Essence de géranium rosat	10	»

Mélanger, agiter fortement, ajouter 5 grammes de kaolin, filtrer sur papier mouillé.

Lait de fraicheur. — Voici, d'après le *Journal de la parfumerie*, une formule très simple :

Teinture de benjoin	15	gr.
Baume de la Mecque	15	»
Eau de roses	250	»

On mélange simplement et on agite avec force.

Lait de glycérine. — Cette préparation de toilette s'exécute comme suit, d'après *Pharmazeutische Zeitung*. Bien délayer 80 parties d'amidon avec 12 de glycérine, et faire chauffer au bain-marie en remuant constamment jusqu'à ce que le tout prenne une consistance gélatineuse. On ajoute de nouveau 80 parties d'amidon, et on verse dans le tout, en agitant bien, 400 parties d'eau distillée. On peut parfumer avec 20 parties de gomme benjoin.

Lait d'iris. — Cerbelaud préconise la formule suivante :

Savon amygdalin	50	gr.
Sulforicinate de soude	50	»
Essence d'iris	2	»
Teinture de benjoin 20 p. 100	30	»
Eau de roses	870	»

Dans la plupart des officines cosmétiques, on opère en faisant liquéfier, par trituration dans une capsule chauffée au bain-marie, 80 grammes d'un mélange à poids égaux de savon de Marseille, de spermaceti et de cire d'abeilles blanchie. On ajoute à la masse liquide bien homogénéisée, en continuant de remuer, un mélange de :

Eau distillée de roses	1.500	gr.
Teinture de quillaya	50	»
— d'iris	200	»
— de benjoin	40	»
Ionone	2	»



Lait de toilette au jasmin. — A 250 parties d'eau on ajoute graduellement, sans cesser de remuer, 10 parties de blanc de zinc et 1,5 à 2,5 de glycérine ; il faut additionner ensuite de l'alcool rectifié en quantité suffisante pour obtenir l'apparence laiteuse ; et l'on complète au moyen de 1 partie de jasmin.

Lait a la lanoline. — Voici, d'après *La Nature*, comment il convient de préparer le produit : malaxer soigneusement et un certain temps 50 grammes de graisse de suint pure, 25 d'huile de coco, 8 de borax en poudre, 35 de savon médicinal pulvérisé avec 80 grammes d'eau chaude. On dilue peu à peu avec 400 grammes d'eau de roses et autant d'eau de fleurs d'oranger tiède. Il ne reste plus qu'à parfumer avec 5 gouttes d'essence de bergamote et 5 de teinture de musc.

Lait aux sucs de pissenlits, de concombres. — Ils sont préparés, selon Piesse, comme les mixtures de même genre avec :

Amandes douces décortiquées	200 gr.	100 gr.
Huile verte d'olives	50 »	10 »
Cire	50 »	10 »
Savon d'huile d'olives	50 »	10 »
Eau de roses	500 cc.	» »
Suc de racines de pissenlit	25 gr.	» »
Jus de concombres	» »	500 cc.
Esprit de tubéreuse	200 »	» »
Alcool	» »	200 g.

Le suc de racine de pissenlits doit être fraîchement exprimé. Le jus de concombres doit être porté à l'ébullition, refroidi aussitôt très rapidement, puis filtré sur mousseline fine.

Lait de pistache. — Conviendrait particulièrement pour aviver la fraîcheur du teint :

Pistaches d'Espagne	100 gr.
Infusion de violette	1.000 »
Essence de néroli	30 cc.
Savon de palme	25 gr.
Huile d'olives verte	25 »
Cire	25 »

Nous empruntons la formule au *Journal de la parfumerie*, 1897.

Lait de roses. — Le lait de roses se prépare en faisant fondre à feu doux :

Blanc de baleine	30 gr.
Cire d'abeilles	30 »
Savon blanc découpé	30 »

On verse le liquide dans un mortier contenant 140 grammes d'amandes pilées (dix fois plus d'amandes douces que d'amandes amères), on pilonne et, en agitant continuellement, on incorpore peu à peu 420 grammes de ces mêmes amandes concassées. On ajoute finalement, toujours en remuant, un mélange de 100 centimètres cubes eau de roses et 2 litres d'eau. On passe ensuite à travers un linge serré, le résidu non tamisé étant broyé se filtre à nouveau.

Un autre lait de roses peut être préparé avec 2 litres d'eau de rose et :

Grosses amandes blanchies et mondées	500 gr.
Cire blanche	30 »
Spermaceti	30 »
Savon à l'huile d'olives	30 »
Géraniol	1 »
Alcool à 90°	200 »

On opère comme pour préparer le lait de roses selon Piesse, le géraniol étant dissous dans l'alcool.

Lait virginal. — On désigne ainsi une émulsion à odeur de benjoin, myrrhe, ambre, ou autre parfum de même genre, souvent, d'ailleurs rehaussé d'un peu d'odeur moins aromatique. On peut obtenir un tel lait de façon très simple en ajoutant à un litre d'eau de roses ou de toute eau distillée sur fleurs 25 à 50 grammes de teinture de benjoin. En fait, les laits sont souvent préparés selon formules un peu plus complexes. En voici quelques exemples :

Formule de lait virginal simple selon Durvelle :

Eau de roses	2 litres.
Teinture de benjoin	800 gr.
Glycérine à 30°	300 »

Formule de Piesse : ajouter peu à peu 1 litre eau de roses ou de fleurs d'oranger à 15 ou 20 grammes de teinture de tolu ou de benjoin. On obtient ainsi une émulsion très stable, tandis qu'en versant la teinture dans l'eau, il se forme un précipité granuleux.

Formule du Dr Monin : ajouter à 900 grammes d'eau de roses un mélange de :

Teinture de myrrhe	10 gr.
— opoponax	10 »
— benjoin	10 »
Essence de citron	4 »

puis, en remuant fortement et sans cesse, assez de teinture de quillaya pour rendre stable l'émulsion formée.

Les laits virginaux dits « doubles », « composés », très en vogue autrefois, ne le sont plus guère maintenant. On les prépare avec une infusion spéciale faite longuement à l'avance, par digestion de divers aromates dans l'alcool. Voici comment Lunel, par exemple, recommande de préparer une telle infusion : faire digérer pendant une quinzaine de jours, dans un vase bien bouché conteant quatre litres d'alcool à 30° placé en une pièce chaude :

Benjoin en larmes	75 gr.
Storax	100 »
Girofle	15 »
Cannelle	15 »
Muscade	2 »
Musc	4 »
Ambre	5 »

On agite une fois par jour, on filtre finalement sur papier. Autre formule de même genre reproduite d'après le *Journal de la parfumerie* : concasser fine-



ment et passer à travers un tamis de crins le mélange suivant :

Benjoin	250	gr.
Storax en pain	250	»
Souchet	325	»
Girofle	30	»
Cannelle	60	»
Noix de muscade	2	»
Graine d'ambrette	60	»
Calamus	60	»
Ambre	4	»
Musc	4	»

Mettre infuser dans 10 litres alcool à 80° pendant un mois en remuant de temps à autre, filtrer.

Naturellement, on obtient ainsi des solutions limpides, non des laits émulsionnés. Ces derniers sont préparés au moment de l'emploi en ajoutant de l'extrait à l'eau de toilette ; peu importe alors que l'émulsion soit ou non bien stable. Mais on peut aussi en parfumerie émulsionner l'infusion à l'aide d'eau distillée savono-glycérinée pour rendre le lait longuement persistant. Voici, pour ce faire, comment opère Durvelle :

Faire infuser pendant une quizaine dans 3 litres d'alcool à 95° :

Benjoin	300	gr.
Storax	300	»
Cannelle	60	»
Musc	3	»
Ambre	3	»

On filtre et on ajoute une mixture homogène préparée avec :

Savon	75	gr.
Glycérine	1	litre
Eau de fleurs d'oranger	1	»
Acide salicylique	6	gr.

Formules rationnelles d'émulsions cosmétiques.— Il nous semble nécessaire pour conclure et pour permettre une interprétation rationnelle des formules ci-dessus reproduites d'insister sur quelques règles générales bonnes à suivre en pratique.

Savons et sulforicinates seront, en principe, préférés aux saponoïdes, trop chères, aux gommes qui retirent la fluidité des émulsions; aux matières azotées facilement altérables. On préférera naturellement parfums synthétiques et essences naturelles aux matières premières desquelles il faut extraire le parfum au cours de la préparation ; on pourrait croire convenable de préférer pour cette application les essences non déterpénées aux essences raffinées : celles-ci ne donnant pas d'émulsion quand on étend leurs solutions alcooliques. En fait cela importe peu, car il ne manque pas de « louchissants » plus actifs et plus économiques que les terpènes des essences.

Il convient de flaconner les émulsions non en fioles transparentes, à cause de l'aspect toujours peu joli et du danger qu'il y a de trop bien montrer l'instabilité de certains mélanges. On préférera les récipients en verre opale, d'ailleurs mis à la mode par certaines spécialités de parfumerie étrangère, maintenant fort en vogue chez nous.

(*Revue de Chimie Industrielle.*) A. Chaplet.

Notons que lorsqu'on additionne d'eau une solution alcoolique d'essence, le louchissement sera faible si l'essence est déterpénée, il sera accentué et persistant si l'essence contient, avec les produits oxygénés, des résines. Au contraire, il sera fugace et l'huile essentielle surnagera si elle contient beaucoup de terpènes. Il y a donc toujours avantage à employer des produits déterpénés additionnés de résines (benjoin et analogues).

Floriane.

LES VERTUS DE L'EAU DE COLOGNE

Il n'y a guère de famille où ne se trouve un flacon d'eau de Cologne. Composée d'essences aromatiques et d'alcol, elle est un des parfums les plus universellement goûtés, et son utilité dans maints petits accidents est grande.

On peut utiliser l'eau de Cologne comme agent thérapeutique efficace, et il est bon que chacun connaisse tous les précieux services qu'elle peut rendre.

L'eau de Cologne employée en petite quantité dans l'eau de toilette parfume agréablement celle-ci, mais lui donne aussi des propriétés tonifiantes. Employée en frictions, elle nettoie admirablement la peau, la débarrasse des matières grasses qui obstruent ses pores, favorise la respiration cutanée, active la circulation et augmente la vitalité de l'épiderme. Par là même, ces frictions sont excellentes pour tonifier les délicats et les convalescents, augmenter la résistance aux refroidissements ; par ces temps de grippe, rien n'est meilleur pour lutter contre la contagion. Et l'effet sera aussi bon chez les enfants, qui en seront en quelque sorte immunisés contre la scarlatine, la rougeole, etc.

Un évanouissement se produit-il ? Une personne tombe-t-elle en syncope ? L'eau de Cologne sera employée en frictions ou en compresses sur les tempes, derrière les oreilles, sur les paumes des mains ; versée sur un mouchoir, on la donne à respirer; même, pour obtenir un effet plus rapide, on en introduira quelques gouttes dans les narines : le malade, les respirant, se ranimera assez vite.

Les mamans qui, souvent, ont à déplorer, surtout à cette époque d'engoûment pour les sports, des contusions, suites de coups ou de chutes, emploieront efficacement l'eau de Cologne en compresse largement imbibée, puis recouverte d'un taffetas gommé. Au bout de quelques heures, l'enflure douloureuse aura beaucoup diminué.

En cas de plaie, d'écorchure, la précieuse eau fournit un des meilleurs antiseptiques. Avec un tampon d'ouate hydrophile, imprégné du liquide, on lave et nettoie la plaie. Puis, on applique une compresse recouverte de taffetas gommé ; on peut aussi, par dessus la compresse, mettre une bonne couche d'ouate et fixer le tout par une bande. Toutes les heures ou toutes les deux heures, sans rien déranger au pansement, on verse un peu d'eau de Cologne à l'endroit de la plaie, qui se trouve vite atteinte par imbibition. Avec ces soins si simples, toute plaie se cicatrise rapidement, sans inflammation, et avec le moins de traces postérieures possible.

(*La Femme au Foyer.*) L'Infirmière.



Zanzibar

Située au centre de la puissance arabe, Zanzibar est, depuis le commencement du XIXe siècle, jusqu'à nos jours, le point où converge le commerce de l'Est-Africain. Les importations et les exportations de Zanzibar atteignent des chiffres considérables. C'est qu'elles sont destinées à ne rester que peu de temps dans l'île, pour être ensuite envoyées soit en Afrique, soit en Europe.

La population de l'île de Zanzibar est de 114.000 habitants, et celle de l'île de Pemba, toute voisine, de 83.000 habitants. La première a 640 milles, la seconde 380 milles carrés de superficie.

La valeur des *Importations* à Zanzibar, en 1911 et 1912, a atteint 1.179.699 livres sterling et 1.030.996, contre 933.031 livres sterling en 1910.

La parfumerie entre dans ce total, pour 1.115 £.

Soudan Egyptien

Parfumerie. — Consommation annuelle 1900-11 : 575 à 600.000 francs.

Les indigènes recherchent les parfums violents et de couleur foncée ; ils leur sont fournis par les Indes et l'Abyssinie.

L'Allemagne fournit aux Européens la parfumerie à bon marché. Les parfums de choix viennent de France et d'Angleterre.

Savons. — Consommation en 1911 : 675.000 fr.

Les savons viennent d'Alexandrie, 65 fr. les 100 kilos franco bord. Mais la qualité en est très inférieure. Depuis quelque temps, des marques étrangères ont acquis une certaine renommée au Soudan ; elles livrent de bons produits, à bon marché. Les savons de Marseille sont susceptibles de trouver également un bon débouché au Soudan.

Le commerce de la Parfumerie à l'île Maurice

Le consulat de France à Port-Louis adresse les renseignements suivants :

La vente des articles de parfumerie est surtout faite par les commissionnaires établis à Port-Louis et aussi par quelques voyageurs de commerce qui visitent la place tous les ans.

Aucun magasin spécial n'existe pour la vente de la parfumerie à Maurice. Tous les savons, essences, vinaigres, eaux de toilette, cosmétiques, etc., sont surtout détaillés depuis quelques années chez les coiffeurs qui, grâce à l'installation de leurs vitrines, exposent les principales marques françaises de parfumerie.

Pour la qualité et la confection du produit, aucune recommandation n'est à faire. L'article français s'impose par la façon irréprochable avec laquelle il est présenté et par l'emballage élégant qui lui est donné.

Toute la parfumerie reçue dans la colonie est alcoolisée et les droits de douane qu'elle acquitte à l'entrée sont de 12 % *ad valorem.*

La place que nous occupons dans la vente de ce produit est bonne et nous n'avons qu'à nous efforcer de la conserver, voire l'augmenter.

Nos exportations en Belgique et aux Etats-Unis

Nous avons exporté en Belgique, en 1912, 27.681 quintaux de parfumeries diverses contre 25.435 en 1911 et 24.462 en 1910.

Aux Etats-Unis, 23.262 quintaux contre 19.534 et 18.146, soit environ 9 millions en 1912 contre 5 millions les années précédentes.

L'importation Française aux Iles Philippines

Les renseignements suivants sont extraits d'un rapport de M. Ch. Gayot, vice-consul de France à Manille :

Parfumerie et savons. — En 1912, les importations françaises se sont chiffrées par 99.289 dollars (1 dollar = 5 fr. 18 environ), sur une importation totale de 459.527 dollars, se répartissant comme suit : parfumerie 94.406 dollars et savons 4.393 dollars.

Nos ventes qui avaient décru de 17.622 dollars en 1911 par rapport à l'exercice 1910, se relèvent, au cours de 1912, d'une manière très sensible, passant de 70.554 dollars à 98.799 dollars, soit une plus-value de 28.735 dollars sur 1911.

Cependant, cette avance ne nous permet pas de reprendre la seconde place qui était autrefois la nôtre, le Royaume-Uni qui l'occupe depuis l'année dernière ayant vu, durant la même période, son apport s'accroître pareillement au nôtre.

Les Etats-Unis qui détiennent le premier rang depuis la mise en vigueur du tarif douanier de 1909, ont vendu à l'Archipel pour 57.806 dollars de savons. Au total leur apport a atteint 193.085 dollars en 1912, contre 131.602 dollars en 1911.



LABORATOIRE INDUSTRIEL DE CATALYSE

2, Boulevard Carnot, TOULOUSE

Oxyde de Phényle

Oxydes de Phényl-Crésyle

Oxydes de Crésyle

Si vous employez des **ESSENCES ABSOLUES**, faites un essai avec

Nyo-Cassie, Nyo-Jonquille
Nyo-Tubéreuse
Nyo-Réséda, Nyo-Rose m.

Ces Produits remplacent avantageusement les Essences naturelles.

GRANDE ÉCONOMIE

TH. MÜHLETHALER S. A.

NYON (Suisse) -- GRASSE (France) -- NEW-YORK (U. S.), 80, John Street

Représentant pour la France : M. Georges DUSSAUT, 61, Rue Carnot, LEVALLOIS (Seine)

BERNARD-ESCOFFIER Fils

GRASSE

Essences de Bois Odorants
Essences concrètes et liquides de fleurs
Pommades et Extraits. Eaux distillées
Cire vierge d'abeille blanchie au soleil

MAISON FONDÉE EN 1820

SANTO GRECO FU Fsco

REGGIO DI CALABRIA

Adresse Télégraphique : SAGREF Reggio-di-Calabria

Usine à S. CATERINA

ESSENCES PURES

de Bergamotte, Citron,
Cédrat, Limette, Orange douce et amère, Néroli,
Mandarine, etc.

MAISON DE CONFIANCE FONDÉE EN 1890

GATTEFOSSÉ & FILS, Agents
LYON

Le Royaume-Uni qui arrive ensuite approvisionne surtout le marché philippin de savons. Il en a fourni pour une valeur de 99.663 dollars en 1912 sur un apport total de 104.175 dollars.

Cuba

Les importations de parfumerie à Cuba atteignent chaque année un chiffre élevé ; nos produits sont les plus appréciés, et nos marques les plus fines trouvent place sur ce marché.

Le commerce du Savon en Egypte

Les statistiques de la douane indiquent qu'en 1912 il a été importé 9.236.799 kilos de savon commun, représentant une valeur de 257.467 livres égyptiennes. A ce dernier chiffre, on doit ajouter 15.705 livres égyptiennes, représentant la valeur du savon parfumé.

Malheureusement, une forte hausse s'étant produite dans les huiles, il s'en est suivi une augmentation du prix des savons, dont les qualités les plus recherchées sont celles qui contiennent de 60 à 72 % d'huile.

Impôts sur les parfums en Argentine

Loi n° 9469

Après un délai de 90 jours, à dater de la promulgation de la présente loi, les articles de toilette ou d'hygiène paieront l'impôt suivant sur chaque unité de vente au public :

Impôt de $ 0.15 m/n : Huiles parfumées, cosmétiques, poudres ou savons, pâtes pour la barbe, pâtes dentifrices, poudres dentifrices.

Impôt de $ 0.20 m/n : Crèmes pour le visage, savons parfumés, eaux dentifrices, lotions pour les cheveux, eaux de toilette, eaux de Cologne, vinaigres de toilette, brillantines, papiers parfumés, poudres pour le visage, sachets.

Impôt de $ 0.25 m/n : Fards (poudres, pommades, crayons, etc.), sels pour bains.

Impôt de $ 0.50 m/n : Extraits d'odeurs, teintures pour cheveux.

Art. 2. — Sont exonérés de l'impôt fixé par la présente loi, les produits de toilette d'usage hygiénique et les spécialités médicinales dont le prix de vente au public est inférieur à $ 0.41 m/n par unité, ainsi que les produits employés contre la gale et contre les parasites des animaux, quel que soit leur prix de vente.

Art. 3. — Les impôts énumérés dans l'article premier de la présente loi seront payés respectivement par les fabricants importateurs ou détaillants à la sortie des fabriques du pays ou des dépôts de la Douane, au moyen d'un timbre mobile qui sera apposé sur chaque unité de vente au public, conformément aux prescriptions du Pouvoir Exécutif.

Art. 6. — La Loi n° 8930 étant abrogée, le Pouvoir Exécutif réglementera la présente loi.

Art. 7. — Communiquez, etc.

Buenos-Aires, 9 *janvier* 1914.

Nos exportations au Japon

La notice publiée par l'*Office National du Commerce extérieur*, sur le Japon, est fort intéressante en ce qui concerne la parfumerie, nous en extrayons les passages suivants :

174.879 yen en 1910, 194,565 yen en 1911 (soit 506.000 francs environ), il y a donc une avance de plus de 50.000 fr. Mais sans la contrefaçon, nous ferions beaucoup plus et il n'est pas de pays où elle s'exerce plus effrontément qu'au Japon. On vend couramment des flacons qui n'ont de français (et quel français) que le nom, avec reproduction des marques les plus réputées. La contrefaçon s'exerce sur un chiffre de plus de 100.000 yen. Le représentant à Kobe de l'une de nos marques les plus en vogue, nous disait qu'à Osaka, qui est le grand marché de la parfumerie, la fraude représentait plus de la moitié de notre chiffre d'importation dans ce district. Les procès aux contrefacteurs augmentent cependant de plus en plus, les marques déposées au Japon sont mieux protégées. Grâce à la lutte contre les fraudeurs, notre commerce ira là bas en augmentant. Les concurrents sont l'Allemagne, les Etats-Unis et l'Angleterre, qui firent respectivement : en 1911, 80.740 yen, 39.875 et 16.809, en outre, la Suisse fait 45.000 francs (de parfums artificiels surtout).

Les savons dits de Marseille ont progressé de 17.300 francs, soit 354.000 francs en tout. Mais les Etats-Unis qui avaient une grosse avance sur nous, elles ont reculé de 20.000 fr. sur leur propre chiffre de l'an précédent.



Culture du Géranium pour la Parfumerie

Le géranium rosat, cultivé pour son essence, est originaire du Cap de Bonne-Espérance.

C'est une plante ou, plutôt, un arbrisseau qui forme de très belles touffes quelquefois hautes et larges de 1 mètre. Les feuilles, très découpées, contiennent l'huile essentielle.

Les fleurs, rose foncé, sont disposées en ombrelle.

Un terrain profond,substantiel, arrosable, mais non humide en hiver, est celui qui convient le mieux.

La plantation doit être faite dans les expositions au Midi, et à l'abri des vents. Cette plante est assez sensible aux froids et résiste aux plus grandes sécheresses.

La multiplication se fait par boutures d'un an à l'air libre, soit au printemps ou, mieux, en septembre, au moment de la récolte.

Des horticulteurs spécialistes sur la côte orientale du Cap Corse fournissent ces plants racinés au prix de 10 fr. le mille.

La plantation se fait en mars, généralement à 0.40 en tous sens.

Les soins d'entretien consistent en binages et arrosages. A l'approche de l'hiver, il est utile de butter tous les pieds. La plantation peut durer plusieurs années ou être renouvelée chaque année.

Dans le Midi de la France, on n'obtient, le plus souvent, qu'une seule coupe. La fauchaison se fait en

septembre dès que les feuilles semblent changer de teinte. Il importe d'éviter avec soin la fermentation des feuilles coupées, ce qui leur fait perdre leur valeur commerciale. La production peut atteindre 4 kilos de tiges et feuilles par pied. Les prix de vente sont de 4 fr. 50 à 5 fr. les 100 kilos.

On peut estimer, en moyenne, qu'un hectare de géranium produit de 3.600 à 4.000 francs brut. Etant donné le peu de frais de main-d'œuvre, soit pour l culture, soit pour la récolte, on peut considérer cette culture comme très rémunératrice.

(*Le Palmier-Hyères.*) E. Tschaen.

Le Henné en Perse

Nous recevons la lettre suivante du Ministre de France à Téhéran, comme réponse à une demande que nous lui avions faite sur les sources Persanes du Henné.

Téhéran, le 30 décembre 1913.

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre du 15 de ce mois, j'ai l'honneur de vous indiquer ci-dessous les noms des principaux négociants de Téhéran, s'occupant du commerce du Henné : Hadji Mohammed Agha, au Serayé Hadji Seyved Mohsen ; Hadji Mirza Ali, au Sebz Meidan ; Mirza Housein Ali, pharmacien au Tchaharsou Bouzourg ; Hadji Mohammed Kérim, au Gheysarieh Kohneh.

Ces deux dernières maisons sont les plus connues.

Le premier de ces négociants vend le henneh « Résoul », 15 krans le batman (2.960 gr.) ;

Le deuxième vend le henneh « Résoul nouveau », 16 krans le batman ;

Le troisième vend le henneh « Résoul », 16 krans le batman ;

Le quatrième vend le henneh « Morghi », 15 krans le batman. Cette dernière marque est la plus estimée.

Ces adresses vous sont données sous réserve et sans responsabilité de la part de cette légation.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma considération distinguée.

Le Ministre de France,
Raymond Lecomte.

Tous nos remerciements à M. le Consul de France en Perse, en notre nom et en celui de tous nos lecteurs.

Questions douanières
Le kilotage et l'Allemagne

Si le gouvernement français maintient l'article 23 du projet de loi de finances qui réduit de 5 % à 1 % la tolérance de poids pour les déclarations en douanes, l'Allemagne se fâchera.

C'est ce qui résulte d'un article de la *Gazette du Rhin et de Westphalie* (grand journal nationaliste industriel, publié à Essen). Un groupe de membres du Reichstag proposerait au gouvernement des mesures de représailles consistant dans le relèvement des droits sur les articles suivants :

Parfums, dentifrices, produits de beauté, savons, etc.
Parures, chapeaux, tissus de soie.
Champagne, liqueur, eaux-de-vie.

Le Comité du Commerce Français avec l'Allemagne qui a protesté déjà dans d'autres circonstances, et avec succès, contre cette politique de représailles, prie les industriels français intéressés de se mettre en rapport avec lui. Une pétition sera rédigée et adressée aux deux gouvernements. Ecrire à la revue *Le Commerce Mondial*, organe du Comité, 30, rue Vignon, Paris.

La résine dans le savon

La résine est-elle un « corps gras » susceptible de rentrer sans fraude dans le savon. Dans l'affirmative, ont conclu les laboratoires officiels étrangers. M. Dubrisoy, expert-commis, par la Société des Savonniers, prétend que le savon classique de Marseille ne doit point en contenir, car la marque spéciale accordée à la ville de Marseille, par décret du 22 décembre 1812, porte les mots Huile d'olive. Ce décret n'étant pas abrogé, il semble que le savon de Marseille authentique soit seulement celui qui est à base d'huile d'olive.

En réalité, il entre de moins en moins d'huile d'olive dans le savon de Marseille, mais la réputation reste et est toujours méritée. C'est l'important.

Le ministre du commerce a convenu : qu'à une fabrication nouvelle devait correspondre une appellation nouvelle, suffisante pour attirer l'attention de l'acheteur et éviter toute confusion.

Dans ces conditions, conclut M. Dubrisoy, la désignation 72 % de saponifiable, y compris l'alcali, n'est pas suffisante pour désigner et distinguer le savon à base de résine.

Une commission a été nommée pour chercher la nouvelle désignation qui donnera satisfaction à tout le monde.

Les droits de douane Colombiens

Le gouvernement colombien étudie un nouveau tarif et le ministère du Commerce a consulté les Chambres de Commerce pour savoir quelles modifications doivent être demandées. Pour la parfumerie, on a fait remarquer que les droits perçus sur les poids bruts majorent énormément les produits de parfumerie emballés en petits flacons. Il y aurait le plus sérieux avantage à obtenir la taxation au poids net, ou du moins la convention forfaitaire d'une tare légale (50 % du poids brut par exemple). On a demandé également la suppression de la surtaxe injustifiée de 6 % sur les colis-postaux, beaucoup de produits français pouvant utiliser (à cause de leur prix élevé sous un petit volume) ce mode de transport.



Le Gerant : GATTEFOSSÉ.

7e Année Numéro 5 MAI 1914.



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ✕ SAVONNERIE ✕ DROGUERIE ✕ PHARMACIE ✕ LIQUORISTERIE ✕ CONFISERIE, ETC

MENSUELLE ILLUSTRÉE

Rédacteur en chef : R.-M. GATTEFOSSÉ

SOMMAIRE DU N° 5

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

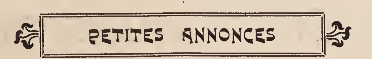
ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs ; ETRANGER : 7 fr. 50

Le Numéro : **0,50** Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE ET Cie. 14, rue Bellecordière, Lyon.

SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT



PETITES ANNONCES

CHIMISTE, docteur ès-sciences, au courant des parfums, disposant de quelques heures par jour, cherche à les employer dans fabrique de parfums, à Paris ou banlieue, soit comme préparateur, soit comme ingénieur-conseil.

Prétentions modestes. — Ecrire au journal B. 41.

INGENIEUR-CHIMISTE, docteur ès-sciences, cherche pour Paris et environs, représentation d'une maison de matières premières pour parfumerie, etc.

Ecrire au journal B. 41.

FABRIQUE DE PRODUITS DE BEAUTE (Hors Concours) ayant clientèle et procédés modernes de fabrication, désire ASSOCIE INTERESSE. Gros bénéfices à réaliser.

Adresser les offres à M. Méry, 7, rue Magenta, à Asnières.

Maison de Londres, bien introduite, demande la REPRESENTATION d'un fabricant du Sud de la France, pour matières premières, pour la parfumerie, notamment essences de fleurs absolues, liquides et solubles. Seules les offres de maisons connues seront prises en considération.

Offres Z. C., bureau du journal 910.

A CÉDER : fabrique de Parfumerie, articles pour coiffeurs.

Ecrire : Maurice Thouvenin, Verrerie Vierzon Forges Cher.

ON DEMANDE VOYAGEUR de la partie, pour matières premières de parfumerie et produits synthétiques. Références exigées.

Ecrire : Foray, Boulevard du Mont-Boron, 44, Nice.

A vendre : Kodak 8 × 14, état de neuf, nombreux accessoires, adaptateur à plaques, châssis, sac, pied. A vendre moitié prix, 100 fr. complet.

MONSIEUR, 29 ans, marié, ayant voyagé pour importante maison de parfumerie de Paris et ayant été établi place de *directeur commercial, chef de service*, dans maison de parfumerie ou matières premières. Connaît à fond la partie publicité, montage et conditionnements ainsi que tous travaux de bureau.

Ecrire *R. V.* 8 A. G. Bureau du Journal.

On demande un PREPARATEUR très versé dans la fabrication des extraits de luxe et capable de créer de nouveaux parfums synthétiques composés et des essences synthétiques de fleurs de première qualité. Emploi stable, discrétion assurée. Ecrire à C. G., 133, Parfumerie Moderne.

Importante fabrique française de produits chimiques pouvant fournir en gros un désinfectant de constitution identique au Lysol, désire s'entendre avec MAISON DE COMMERCE sérieuse ayant relations avec droguistes et pharmaciens, qui entreprendrait à son compte la vente et au besoin la mise en flacons. — Ecrire « Désinfectant », Bureau du journal.

CHIMISTE, ayant références industrielles sérieuses, cherche situation soit comme chimiste, soit comme préparateur dans parfumerie. — Ecrire : P. Thévenin, 18 *bis*, rue André-Moinier, Clermont-Ferrand.

AGENT bien introduit en Hongrie, demande représentation de fabriques d'extraits confectionnés et autres spécialités de parfumerie. Premières références.

Ecrire G. M. Pogany, Szuz utca, 5. 7. Budapest VIII.

On désire acheter PETITE MARQUE DE PARFUMERIE ou produit hygiénique rapportant net par an de 3.000 à 5.000 francs. — Ecrire Poitevin, 7, rue Montagne-Ste-Geneviève, Paris.



République Argentine

Produits de la parfumerie, spécialités pharmaceutiques et eaux minérales

Le *Boletin Oficial* du 23 janvier 1914 publie la promulgation de la loi du 9 janvier 1914, modifiant celle de 1913, relative aux spécialités pharmaceutiques et aux parfums.

Voici les principaux articles de cette loi :

Article premier. — Après un délai de quatre-vingt-dix jours à dater de la promulgation de la présente loi, les produits énumérés ci-dessous payeront, à leur sortie des fabriques du pays ou des dépôts de douane, les impôts suivants :

1° Les spécialités médicinales (quelle que soit leur provenance) payeront pour chaque bouteille, flacon, tube, boîte, enveloppe ou autre récipient dans lesquelles elles sont vendues au public, dol. 0.10 ;

2° Les eaux minérales naturelles payeront, dol. 0.05 pour chaque bouteille et les eaux minérales artificielles dol. 0.10.

Les eaux minérales artificielles ou naturelles, qui sont vendues au public en dames jeannes ou en autres récipients de grande capacité, payeront l'impôt à raison de dol. 0.10 par litre ;

3° Les spécialités vétérinaires payeront pour chaque récipient de 100 kilogrammes ou d'un poids inférieur, dol. 0.05 ;

4° Les articles de toilette ou d'hygiène payeront l'impôt suivant sur chaque unité de vente au public :
Impôt de dol. 0.15 : huiles parfumées, cosmétiques, poudres de savon, pâte pour la barbe, pâtes et poudres dentifrices.

Impôt de dol. 0.20 : pommades pour le visage, savons parfumés, eaux dentifrices, eaux pour les cheveux, eaux de toilette, eaux de cologne, vinaigres de toilette, brillantines, papiers parfumés, poudres pour le visage, sachets, etc.

Impôt de dol. 0.25 : fards (poudres, pommades, crayons, etc.), sels pour le bain.

Impôt de dol. 0.50 : extraits, teintures pour cheveux.

Art. 2. — Sont exonérés de l'impôt fixé par la présente loi, les produits de toilette ou d'hygiène et les spécialités médicinales dont le prix de vente au public est inférieur à dol. 0.41 par unité. Sont également exempts de l'impôt les produits employés contre les parasites des animaux, quel que soit le prix de vente.

Art. 3. — Les impôts énumérés dans l'article premier de la présente loi seront payés respectivement par les fabricants importateurs ou détaillants, à la sortie des fabriques ou des dépôts de douane au moyen d'un timbre mobile qui devra être apposé sur chaque unité de vente au public, conformément aux prescriptions du pouvoir exécutif.

Art. 6. — Le pouvoir exécutif réglementera la présente loi.

(*Mon. off. du Comm.* du 2 avril 1914).

De quelques articles d'importation française aux Iles Philippines

Les renseignements suivants sont extraits d'un rapport de M. Ch. Gayot, Vice-Consul de France à Manille :

Parfumeries et savons. — En 1912, les importations françaises se sont chiffrées par 99.289 dollars (1 dollar = 5 fr. 18 environ), sur une importation totale de 459.527 dollars, se répartissant comme suit : parfumerie 94.406 dollars et savons 4.393 dollars.

Nos ventes qui avaient décru de 17.622 dollars en 1911, par rapport à l'exercice 1910, se relèvent, au cours de 1912, d'une manière très sensible, passant de 70.554 dollars à 98.799 dollars, soit une plus-value de 28.735 dollars sur 1911.

Cependant, cette avance ne nous permet pas de reprendre la seconde place qui était autrefois la nôtre, le Royaume-Uni qui l'occupe depuis l'année dernière

Grandes Cultures



et Distilleries

dans la Montagne Noire

Essences Spéciales de "FLEURS de MENTHE"

FLOR-MINT



MARQUE DÉPOSÉE



MARQUE DÉPOSÉE

Raissac & Cie

REVEL (Hte-Garonne)

EXPORTATION

Exposition Internationale de BUENOS-AYRES 1910

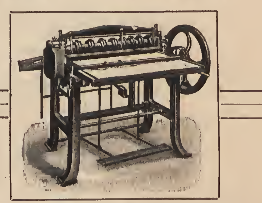
GRAND PRIX

MACHINES

A

CARTONNAGES

à découper, plier, coudre, border et coller



Joseph RENGER

Neussertrasse 12

DUSSELDORF

Flacons Nouveaux

POUR

Parfumerie

Demander les créations nouvelles 1914
pour Parfumerie de grand luxe



Flacon lotion en verre satiné, bouché émeri avec stilli-goutte verre dans le col.

VERRERIES LEFÉBURE & Cie

fondées en 1806

5, rue Mazet-Dauphine, 5

PARIS



ayant vu durant la même période, son apport s'accroître pareillement au nôtre.

Les Etats-Unis, qui détiennent le premier rang depuis la mise en vigueur du tarif douanier de 1909, ont vendu à l'Archipel pour 57.806 dollars de savons. Au total, leur apport a atteint 193.085 dollars en 1912, contre 131.602 dollars en 1911.

Le Royaume-Uni qui arrive ensuite approvisionne surtout le marché philippin de savons. Il en a fourni pour une valeur de 99.663 dollars en 1912 sur un apport total de 104.175 dollars.

Produits chimiques et pharmaceutiques. — Importations totales : 710.279 dollars. Part de la France : 66.834 dollars.

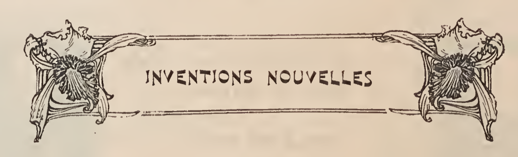
Nos ventes qui baissent régulièrement depuis 1909 se relèvent en 1912 d'une façon sensible. L'augmentation de 20.401 dollars constatée pour l'exercice précédent est due, pour une bonne part, à la présence, à Manille, d'un représentant de diverses marques françaises de produits pharmaceutiques qui, venu à Manille pour y étudier le marché, y a séjourné plusieurs mois et, grâce à la publicité soutenue qu'il a faite, et aussi à son activité, a obtenu les résultats les plus encourageants. Cet exemple isolé mériterait d'être suivi d'une façon générale et nos commerçants auraient tout avantage à créer, sur place, des succursales pour assurer des débouchés à leurs produits ou, à défaut, à envoyer des agents, porteurs d'échantillons, visiter la clientèle et recueillir les commandes. C'est le procédé couramment employé par nos rivaux commerciaux et il leur réussit.

Les Etats-Unis tiennent la tête de l'importation. Leur apport passe de 325.971 dollars à 338.996 dollars et représente près de la moitié du chiffre total. Leurs ventes comprennent surtout des médicaments, 80.525 dollars et des articles divers, 197.826 dollars.

L'Allemagne vient au second rang. Son apport de 88.005 dollars en 1910 reste à peu près stationnaire en 1911 (88.392 dollars), passe cette année à 114.657 dollars. Ses ventes consistent principalement en teintures, 29.562 dollars, et en articles divers, 61.298 dollars.

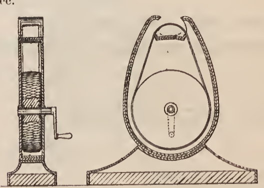
Le Royaume-Uni détient le troisième. Son apport, qui accusait une baisse légère en 1911 (74.729 dollars contre 83.757 en 1910), remonte à 81.007 dollars en 1912.

Le Japon par lequel nous nous étions laissé distancer, l'année précédente, se classe après nous au cinquième rang. Ses ventes ont d'ailleurs diminué (48.186 dollars, dont 33.720 d'eaux minérales, contre 56.000 dollars).



Polissoir mécanique pour les ongles

Ce nouveau polissoir se compose d'une courroie polisseuse en peau, commandée par une poulie, de telle façon que l'ongle étant présenté dans l'appareil par une ouverture *ad hoc* soit frotté par une surface doublement curviligne épousant très exactement sa surface.



La poulie d'entraînement est légèrement bombée à sa périphérie, de façon à ce que la courroie prenne aisément la forme en gouttière désirable. La courroie passe au-dessus d'un petit support qui sert à poser le doigt, sous la courroie.

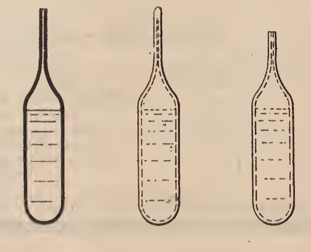
L'ongle étant enduit de la crème ou de la poudre à polir, on donne quelques tours de manivelle et le brillant est parfait. Il ne reste plus qu'à enduire la surface brillante d'un vernis spécial très résistant à base de cellulose colorée.

L'appareil à polir est enfermé dans un élégant carter et a sa place, non seulement chez les manucures, mais aussi chez toutes les mondaines soucieuses de leur élégance.

L'inventeur est M. Robert Etlin qui a pris un brevet N° 463.311.

Flacon-bijou pour parfum

Le parfum est enfermé dans une ampoule en verre soufflé, comme les produits pour injection. La dite



ampoule est fixée entre les griffes d'une broche, d'un pendentif ou de tout autre objet de toilette.

Au moment de se décorer du bijou parfum, on brise la pointe de l'ampoule qui se trouve ainsi ouverte, mais si faiblement que par l'orifice capillaire



ainsi obtenu, il ne peut s'échapper que des émanations à l'état de gaz et, en aucun cas, de liquide.

Les mêmes ampoules peuvent servir à parfumer le linge ou les vêtements dans les placards, armoires, coffrets à mouchoir, à dentelle, à gants, etc. Le brevet prévoit même l'application aux fleurs artificielles, garnitures de peignes, porte-crayon, porte-mines, épingles de toilettes, breloques, colliers, etc.

L'inventeur est M. Camille-Stanislas Piestrak.

Nouvelle matière grasse pour la parfumerie

Cette nouvelle invention part du souci d'utiliser les nouvelles résines extraites des résines caoutchouc. On sait que les gommes caoutchouc ordinaires contiennent une petite quantité de résine qui y est laissée tant que la proportion n'est pas dangereuse pour l'élasticité du produit ; au contraire, le suc de certaines plantes exploitées maintenant en grandes quantités donne une gomme contenant plus de résines que de gomme élastique. Le traitement que l'on fait subir à ce latex coagulé, en vue de lui donner les propriétés nécessaires aux applications ordinaires, donne naissance à une grosse quantité de résine.

D'après les inventeurs, MM. Paul de Baudicourt et Eugène Cadoret de la Gabinière, ces résines convenablement mélangées à des corps gras et à des huiles, peuvent servir : à l'extraction des parfums, à la fabrication des savons, comme lubréfiant, comme succédané de cire, et enfin pour le polissage des métaux.

Les auteurs conseillent principalement le mélange à l'huile de ricin.

Savons antiseptiques

MM. Schulke et Mayr ont déjà breveté l'emploi des dérivés chlorés des phénols solubilisés, mais ces produits sont si odorants que leur usage est très restreint.

La même firme a découvert que tous les phénols chlorés n'ont pas une aussi mauvaise odeur et il paraît qu'en partant de l'ortho-crésol, on obtient le p-chlore-orthocrésol (C. H. 3 : OH : Cl = 1 : 2 : 5) presque inodore. Son point de fusion (car le produit est cristallisé), est de 33°, point d'ébullition 220/225.

Il faut, après la préparation, séparer ce corps de l'o-chlore-orthocrésol et du crésol bichloré dont l'odeur est infecte.

La monochlore métacrésol C 6 H 3 OH. Cl. peut, comme le précédent, être mélangé au savon, auquel il procure des qualités antiseptiques remarquables, dit-on.

Le brevet donne plusieurs exemples de préparation, nos lecteurs qui seront intéressés à cette fabrication (les pharmaciens seulement en France) n'auront qu'à se procurer la copie du brevet 462.724 et, s'il y a lieu, à demander une licence aux propriétaires.



L'EXPOSITION DE LYON



L'Exposition de Lyon vient de s'ouvrir : selon les usages consacrés en matière d'exposition, pas mal de platras sont encore à enlever et nombre de vitrines sont vides. Mais dans une quinzaine, tout sera prêt et les visiteurs se feront nombreux avec les beaux jours.

La classe de la Parfumerie se trouve immédiatement au commencement de l'Allée couverte, dont tout le reste est utilisé par l'Exposition de la soierie lyonnaise.

Un certain nombre de nos confrères : maisons Givaudan, Usines chimiques du Rhône, etc., sont installés dans la section Produits chimiques, à gauche de l'Allée couverte, du côté du Palais Parisien.

Dans ce dernier Palais, les Maisons Klotz, Plassard, Lefébure, etc...

Au contraire, dans la section Parfumerie proprement dite, en plus de toutes les maisons lyonnaises de Parfumerie et de Matières premières, nous notons un certain nombre de stands parisiens : Viville, Gabilla, etc., ou méridionaux : Chiris et Jeancard, Parfumerie de Seillans, etc.

Nous aurons fréquemment l'occasion de revenir ces prochains mois sur ce chapitre intéressant.

Félicitons les exposants de leur activité et surtout de leur patience pour les procédés extraordinaires de l'Administration. Cette Exposition, dirigée commercialement par un commerçant et non pas par un hygiéniste, eût donné des satisfactions beaucoup plus grandes.

Grâce à l'activité du Maire de Lyon, M. Herriot, l'Exposition de Lyon est certainement la plus grande que la Province ait jamais vue jusqu'ici. Présentée dans un cadre admirable, groupant autour des immenses bâtiments en ciment armé du prochain abattoir tous les palais en stuck des expositions ordinaires, la Foire lyonnaise est une des plus belles manifestations industrielles qui ait jamais été faite en France, après l'Exposition de Paris en 1900.

La *Parfumerie Moderne* se tient à la disposition des visiteurs pour les renseigner et sera heureuse de les recevoir à l'Exposition, soit aux Bureaux 19 rue Camille, Lyon-Montchat, soit Terminus du tramway n° 2 Bellecour- (ou Vaise) -Monchat et station (rue de la Gare) du Tramway n° 25 Cordeliers-Montchat ou Genas.



LES FIXATEURS POUR EXTRAITS



Les extraits aux fleurs et, en général, tous les parfums, doivent être de plus en plus fixés, les exigences de la clientèle — au point de vue ténacité, force et persistance — devenant chaque jour plus impérieuses.

Il convient toujours de chercher parmi les fixateurs naturels et artificiels, ceux dont l'arome se rapproche le plus des huiles essentielles qu'il faut stabiliser. C'est pourquoi nous jugeons bon de donner la liste ci-dessous des fixateurs qui sont employés de préférence (et dans l'ordre indiqué) pour chaque odeur. Nous conseillons de préférence l'emploi des teintures préparées avec les essences ou les fractions (Essences fractionnées, solubles claires) des résines ou drogues fixatrices.

Ces essences fractionnées donnent généralement la même ténacité, avec une coloration infiniment moins forte (souvent nulle), ce qui permet d'en utiliser de beaucoup plus fortes proportions.

Acacia, fixateurs : Myrrhe, encens, somboul, champaca, muscambrette, vanille, tolu, Pérou.

Ambre. — Labdanum, ambrette, styrax, vanille, muscs et ambres art.

Aubépine. — Styrax, costus, benjoin, bois de rhodes, vétyvert (traces).

Bruyère. — Elemi, benjoin, encens, champaca, vanille, formidol, floranal.

Cassie. — Costus, résiniris, styrax, floranal, florodora-base.

Chèvrefeuille. — Myrrhe, somboul, encens, vanilline, likari, mastic, formidol, idyllia, tolu, pérou.

Chrysanthème. — Mousse de chêne, benzylisoeugénol, cananga, muscs, thuya.

Champaca. — Ambrette, somboul, encens, benzylisoeugénol, vanille, tolu.

Corylopsis. — Rosindol, bois de rhodes, vanille, ambrette, civette, opoponax, floranal, styrax, florodora, résiniris.

Eglantine. — Rosindol, bois de rhodes, styrax, benjoin, civette.

Fleur d'oranger. — Musc naturel, encens, mastic, benjoin, tolu, pérou.

Foin coupé. — Mousse de chêne, tonka, coumarine, thuya, benzylisoeugénol.

Fougère. — Mousse de chêne, chrysanthème, tonka, vanille, benzylisoeugénol, passiflore.

Genêt. — Myrrhe, encens, somboul, muscambrette, vétyvert, pérou.

Giroflée. — Pérou, styrax, tolu, benjoin, floranal, likari.

Héliotrope. — Pérou, benjoin, tolu, champaca, formidol, costus.

Iris. — Résine iris, costus.

Jacinthe. — Benjoin, ambrette, labdanum, likari, bois de rhodes, sylvanol.

Jonquille. — Benjoin, ambrette, likari, vanille.

Jasmin. — Floranal, costus, pérou, tolu, indol.

Lavande. — Résines de Lavande, benjoin, mastic, styrax, muscs, sylvanol.

Lilas. — Floranal, tolu, pérou, somboul, ambre, grisambrène.

Lis. — Formidol, musc, ambrette, labdanum, styrax, pérou, vanille.

Lotus. — Benjoin, tolu, ambre, vétyvert, patchouli.

Magniola. — Pérou, styrax, musc, civette, benzylideneacétone, lentisque.

Mimosa. — Pérou, tolu, mastic, ambrette, formidol, alcool styrolénique.

Muguet. — Floranal, benjoin, ambrette, résiniris, likari, bois de rhodes.

Œillet. — Benzylisoeugénol, muscs, ambrette, labdanum.

Orchidée. — Mousse de chêne, pérou, benjoin, muscambrette.

Patchouli. — Musc, civette, élemi, thuya.

Portugal. — Pérou, tolu, benjoin, civette.

Réséda. — Résine iris, costus, ambrette, labdanum, styrax.

Rose. — Rosindol, bois de rhodes, vétyvert, patchouli, styrax, santal.

Sweet Pea. — Benzylidéneacétone, églantiane, tolu, pérou, mastic.

Tilleul. — Ambrette, tolu, pérou, benjoin, mastic, musc kéton.

Trèfle. — Mousse de chêne, champaca, cananga, formidol, muscambrette, benzylisoeugénol.

Tubéreuse. — Floranal, costus, pérou.

Verveine. — Labdanum, élémi, benjoin, styrax.

Ytang-Ylang. — Ambrette, encens, myrrhe, tolu, pérou.

Violette. — Florodora, floranal, ambrette, résine, iris. Savon : Passiflora, Formidol S, Résines de violette, Yava, etc.

Bien entendu, ces données sont simplement indicatrices des produits auquel il convient d'avoir recours en premier lieu. Ces décisions sont loin d'être sans appel : selon la note à obtenir il conviendra d'adopter de préférence d'autres fixateurs, de mélanger dans des proportions variables ceux que nous venons d'indiquer, etc.

Un bon procédé pour les extraits de fantaisie, consiste à faire ce que nous avons fait en créant des fixateurs bases comme florodora, salvia, ambre, etc., c'est-à-dire à préparer, avec des fixateurs, des mélanges tenaces qui serviront de support aux additions que l'on pourra faire de produits aromatiques.

On prend par exemple une partie de florodora à laquelle on ajoute 1 ou 2 parties de violette composée non fixée, et l'on obtient une excellente composition tenace pour mouchoir. Avec deux parties, Salvia et une partie Tubéreuse ou Muguet, on obtient une fantaisie fleurie très persistante. La composition ambre dont nous avons donné à plusieurs reprises la formule (Voir notre circulaire sauge sclarée) est une base quasi universelle pour la plupart des parfums de fantaisie ou de fleurs.

Chaque préparateur pourra faire sa ou ses bases personnelles qui serviront à la préparation de la plupart des spécialités à odeur tenace et persistante.

FLORIANE.



L'élevage rationnel des oies

Par Francis Marre, Chimiste-expert près la Cour d'Appel de Paris et les tribunaux de la Seine, 1 vol. in-8 jésus, broché 1 fr. 50, à la Librairie Agricole de la Maison Rustique (Paris, 26, rue Jacob).

A notre époque de vie chère, où les charges publiques augmentent sans cesse, tandis que les dépenses indispensables, suivent de leur côté une progression toujours ascendante, accroître par tous les moyens possibles le rendement moyen du sol apparaît comme une nécessité impérieuse. On y parvient en appliquant de façon intelligente les nouveaux procédés de culture qu'à découvert la science contemporaine, mais surtout en utilisant d'une manière rationnelle toutes les sources de bénéfices que peut assurer l'exploitation d'un domaine rural.

Dans cet ordre d'idées, l'élevage des oies est un des moyens les plus sûrs de « gagner de l'argent ». C'est ce qu'expose en un petit volume subtantiel M. Francis Marre, le spécialiste bien connu des questions agricoles.

Il envisage successivement cet élevage à tous ses points de vue et dans tous ses détails, explique les procédés de gavage à adopter, établit les beaux résultats à attendre de l'engraissement mécanique, et précide de quelle manière il convient d'utiliser la chair de l'oie, sa graisse, ses plumes et son duvet. Toute une partie de l'ouvrage est consacrée à la production du foie gras, tandis que des bilans économiques fort judicieusement établis montrent la vérité de ce quasi axiome : « L'oie paie *toujours* son engraissement avec générosité ».

Le livre de M. Francis Marre est écrit dans cette langue alerte, simple, claire, exempte de prétention qui fait le succès des chroniques scientifiques et agricoles données par l'auteur au *Correspondant*, à *l'Illustration*, au *Cosmos* et à *La Nature*. Dans sa forme succinte et précise, cet ouvrage constitue un indispensable vade-mecum que tous les agriculteurs voudront lire et consulter souvent.



VARIÉTÉS

Le prix des parfums

Voici quelques chiffres qui semblent irréels et qui cependant sont pris aux meilleures sources : pour obtenir le parfum liquide « absolu » des fleurs par les procédés aux dissolvants, il faut des quantités fabuleuses d'ailleurs, si bien qu'il est presque toujours impossible de les vendre à l'état de pureté.

Par exemple, il faut 33.000 kilogs de fleurs de réséda, valant plus de 35.000 francs, pour faire un kilog d'huile essentielle absolue.

Pour obtenir l'huile absolue des véritables violettes de Parme, on emploie jusqu'à 30.000 kilogs de fleurs, valant près de 3 francs le kilog. Avec les frais on n'est pas loin de 100.000 francs.

Le Jasmin rend également bien peu et son essence vaut plus de 4.000 francs. Aussi revient-on beaucoup au procédé ancien d'enfleurage qui, pour demander plus de temps et plus de main-d'œuvre, donne cependant des rendements plus normaux. On l'explique en disant que la fleur meurt dans le dissolvant volatil et ne donne que le parfum qu'elle possède au moment du traitement, tandis que la fleur vivante enfermée dans la graisse, ou entre deux couches de graise, l'air circulant encore, continue à produire des émanations volatiles solubles.

La science ne peut pas toujours perfectionner les vieux procédés empiriques.

A la Réunion

La culture des plantes aromatiques est toujours en progrès : en 1910, l'île exportait pour 2 millions de francs de géranium, vetyvert, ylang, lemongrass, etc., en 1911 ce chiffre est tombé à 1 million 524.000 francs à cause des dégâts causés par les cyclones, mais, en réalité, les plantations étaient plus fortes que l'an précédent. Les résultats de 1912 quand ils seront connus, surprendront par leur élévation, mais que dira-t-on de ceux de 1914 ?



Petits Flacons a bouchons de verre à plongeur.

POUR PARFUMS, ESSENCES, ETC.

Fabrication spéciale de **CARL ROSE**
à ALTENFELD, en Thuringe

DEMANDER OFFRES



IMPRIMERIE-LITHOGRAPHIE

GOUGENHEIM FRÈRES

Rue Duguesclin, 255-257, LYON

Téléphone : 3-33

Etiquettes, Tableaux, Travaux en Couleurs

GRANDE SPÉCIALITÉ POUR PARFUMEURS

Voulez-vous savoir si une **MARQUE DE FABRIQUE** a été déposée

Nous vous renseignons pour 5 francs

Les 3.000.000 (trois millions) de documents que nous avons réunis, portent sur les brevets et marques déposées en Belgique, France, Angleterre, Hongrie, Italie, République Argentine, Allemagne, Pays-Bas, Danemark, Suède, Chili, Perou, Suisse, Autriche, Norvège, Etats-Unis, etc.

Notre **RÉPERTOIRE UNIVERSEL DES MARQUES** nous permet de répondre par retour.

Ecrivez à l'Agence de Brevets **Jacques GEVERS & Cie 70, rue St-Jean ANVERS, Téléphone 2363** (Dépôt de brevets et marques en tous pays).

---

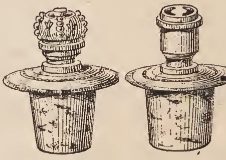
de BEFFORT & Cie

PARIS
Rue de Bondy, 66

GRAND PRIX
PARIS 1911
Exposition Internationale

LONDON
2, St-Georges Avenue, 2
Aldermanbury E. C.

GRAND PRIX
PARIS 1911
Exposition Internationale





FABRIQUE DE

Stilligouttes, Vaporisateurs
Révolvers et Brûle-parfums

Cistaflor Breveté S. G. D. G. — *Brûle-parfums formant porte-bouquet dans lequel brûle une lentille qui, sans se consumer, répand dans l'appartement le parfum approprié à la fleur.*

LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE

Analyse et contrôle de tous Produits Chimiques purs et commerciaux

ÉTUDE ET MISE AU POINT
DE PROCÉDÉS NOUVEAUX

Renseignements et Consultations pratiques sur
TOUTES QUESTIONS de PARFUMERIE

Reproduction de Parfums d'après Echantillons

DEVIS ET PROJETS
d'Installations d'Usines et de Laboratoires

René BUREAU, Licencié ès-sciences, Ingénieur-Chimiste
40, Rue de Bécon et Quai de Courbevoie, COURBEVOIE (près Paris). — Téléphone 521.

Il est à craindre qu'ils soient moins élevés si l'on en juge par la chute des cours.

Parfums et radioactivité

La puissance odorante de certains corps, peu ou même pas du tout en rapport avec leur volatilité, a fait croire à une sorte de désintégration de la matière, comme dans le radium et dans le cas des différents corps examinés par Gustave le Bon.

Les émanations diffèrent selon leur nature : les unes comme celles du radium, douées d'énergies et de vitesse, ont un pouvoir particulièrement actif sur la matière vivante, les autres corps, comme celles des parfums, seraient dénuées de toute vitesse et de toute énergie, mais auraient une influence notable sur certains nerfs sensibles, notamment ceux qui se terminent aux muqueuses labiales et nasales.

Un parfum qui se fait rare. — Le Musc

Les porte-musc se font de plus en plus rares et en dépit des chasseurs, le chiffre des exportations a diminué de plus de moitié dans ces dix dernières années. Encore un produit naturel qui ne saurait se plaindre de la concurrence des mucs artificiels et cependant Dieu sait s'il s'en consomme.

Les deux variétés les plus connues, le Musc Cabardin que l'on tire de Sibérie, près d'Irtisch et de Mongolie (Altai), et qui est envoyé sur Tomsk et sur Shangaï, et le Musc de Chine sont devenues aussi rares l'une que l'autre. Du Musc du Bengale, il n'est guère parlé, car cette variété ne sert guère qu'à falsifier le produit chinois, le plus apprécié.

Des frontières du Thibet où il est obtenu, il est envoyé sur Ta-Chien-Su à 45 journées de marche, puis il est trié et mis en boîtes, dirigées par caravanes sur Chkung King. Ensuite, elles descendent le Yan Tse Kiang, jusqu'à Hankow, à 2.000 kilomètres de distance. Ce transport par eau ne se fait pas sans que les précieuses boîtes soient enveloppées et mises dans des outres munies de flotteurs qui permettent de les repêcher en cas de naufrage.

A Hankow, les acheteurs de Shangaï font leur choix, comme on sait, dans l'obscurité, et toutes ces transactions ne se font pas sans de longs palabres accompagnés de multiples tasses de thé.

Que de pérégrinations pour arriver à nos parfumeries. Arrivera-t-on à remplacer le musc par ses succédanés synthétiques. Il le faudra bien, mais le produit naturel n'en conservera pas moins, pour les amateurs, toute sa valeur et son antique réputation.

Les chinois et les cosmétiques

Malgré leur natte coupée, les Chinois d'à présent consomment beaucoup de cosmétiques. En effet, une fois la natte coupée, les cheveux des Chinois qui sont à la fois raides et épais, se montrent rebelles à toute coiffure, et pour venir à bout de la résistance qu'ils opposent au peigne et à la brosse, l'usage exagéré du cosmétique est devenu une nécessité.

Un de nos confrères affirme même gravement que les importations de ce produit se sont élevées à 240.000 tonnes en six mois (l'*Illustration* du 17 janvier ??), notre illustre confrère s'est certainement trompé de quelques zéros. Il s'est encore trompé davantage en calculant que ces 240 millions de kilogs utilisés par 400 millions d'individus donne 25 grammes par tête et par mois. En admettant que les hommes, les femmes et les chauves consomment un bâton de cosmétique par mois, nous serions tout de même loin des 240.000 tonnes par semestre. *Errare humanum est.*

Une rose à essence aux Etats-Unis

Une Rose à essence aux Etats-Unis. — Les horticulteurs du « Bureau of Plant industry » de Washington, sont en train de procéder à des expériences pour arriver à obtenir une Rose à essence qui puisse prospérer sur le sol américain.

Aux distillateurs de lavande

Réponse de M. le Ministre des Finances à la question n° 2964, posée par M. Louis Andrieux, député, le 10 mars 1913.

M. Louis Andrieux, député, expose à M. le Ministre des Finances que, pour la plupart des distallateurs de lavande, un alambic cubant un hectolitre suffirait, s'il n'était pas indispensable, sous peine de voir moisir les fleurs, de distiller avec la plus grande rapidité, que les petits distillateurs, qui ne travaillent qu'environ quarante jours par an, sont obligés d'employer des alambics cubant dix hectolitres, et demande au ministre si la patente de ces distillateurs ne pourrait pas être calculée autrement que d'après la capacité des appareils, ou bien, dans le cas de la négative, si l'on ne pourrait pas accorder des patentes d'une durée de trois mois.

Réponse

Le tarif annexé à la loi du 15 juillet 1880 stipule que les distillateurs d'essences ou eaux parfumées sont imposables au droit fixe de patente à raison de la capacité des alambics qu'ils emploient et il résulte, d'autre part, des dispositions de l'article 28 de la loi précitée, que les droits auxquels sont assujettis les patentables en cause doivent être calculés pour l'année entière, quelle que soit la durée de la distillation.

L'administration ne peut que se conformer, pour l'imposition des distillateurs de lavande, aux prescriptions législatives en vigueur.





Le Gérant : Gattefossé.



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

MENSUELLE ILLUSTRÉE

Rédacteur en chef : R.-M. GATTEFOSSÉ

SOMMAIRE DU N° 6

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

140, Boulevard de l'Hôpital, PARIS

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs; ETRANGER : 7 fr. 50

Le Numéro : 0,50 Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE ET Cie. 14, rue Bellecordière, Lyon.

Notre distillation

de l'Essence de

ROSES de FRANCE

(Roses des Jardins)

se termine.

Les résultats sont très satisfaisants et l'essence est nettement supérieure à celle de l'an dernier.

C'est une essence

NATURELLE, PURE

cristallisant dans les mêmes conditions que l'essence de Bulgarie, mais avec une

Suavité toute particulière

qui la font préférer dans presque toutes les préparations de luxe.

Nos clients peuvent l'adopter dès maintenant, notre stock est suffisant pour répondre à toutes les demandes.

Nous publierons le mois prochain, dans un numéro spécial de cette Revue

"NUMÉRO DE LA ROSE"

toutes les remarques relatives à cette distillation.

Sur demande, envoi de quelques onces pour essai à 1.600 francs le kilog.

GATTEFOSSÉ & FILS.


HEINE & Co
LEIPZIG
HANDELS
HEIKO
MARKEN



LABORATOIRE INDUSTRIEL DE CATALYSE

2, Boulevard Carnot, TOULOUSE

Oxyde de Phényle

Oxydes de Phényl-Crésyle

Oxydes de Crésyle

Si vous employez des **ESSENCES ABSOLUES**, faites un essai avec

Nyo-Cassie, Nyo-Jonquille
Nyo-Tubéreuse
Nyo-Réséda, Nyo-Rose m.

Ces Produits remplacent avantageusement les Essences naturelles.

GRANDE ÉCONOMIE

TH. MÜHLETHALER S. A.

NYON (Suisse) -- GRASSE (France) -- NEW-YORK (U. S.), 80, John Street

Représentant pour la France : M. Georges DUSSAUT, 61, Rue Carnot, LEVALLOIS (Seine)

BERNARD-ESCOFFIER Fils

GRASSE

Essences de Bois Odorants
Essences concrètes et liquides de fleurs
Pommades et Extraits. Eaux distillées
Cire vierge d'abeille blanchie au soleil

MAISON FONDÉE EN 1820



SANTO GRECO FU Fsro

REGGIO DI CALABRIA

Adresse Télégraphique : **SAGREF Reggio-di-Calabria**

Usine à S. CATERINA

ESSENCES PURES

de Bergamotte, Citron,
Cédrat, Limette, Orange douce et amère, Néroli,
Mandarine, etc.

MAISON DE CONFIANCE FONDÉE EN 1890

SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT

PETITES ANNONCES







GATTEFOSSÉ et FILS. — LYON

Nous nous sommes attachés à exposer aux yeux des visiteurs les produits spéciaux qui ont fait notre réputation et pour lesquels nous gardons une suprématie généralement reconnue.

Les *Essences déterpénées concentrées solubles*, notamment, dont nous sommes les seuls fabricants français, ont une renommée mondiale et sont de plus en plus utilisées en France et à l'étranger. Nous traitons par nos procédés toutes les huiles essentielles et notamment les essences françaises ou des colonies françaises, récoltées et distillées avec soin soit par nous, soit par des amis personnels.

On conçoit que pour le traitement que nous avons en vue, et qui consiste à éliminer toutes les impuretés naturelles des essences, il convient de n'employer que les essences les plus pures et les plus parfaites, de façon à diminuer, dans la mesure du possible, les déchets. C'est ce qui, indirectement, a fait notre réputation comme distillateurs d'huiles essentielles pures et comme importateurs de produits de qualité supérieure.

A côté de nos essences déterpénées, nous avons des constituants, produits purs, à fonction chimique déterminée, et isolés des huiles essentielles naturelles par des procédés un peu différents de ceux qui sont employés pour la fabrication des essences déterpénées.

Nous exposons également les parfums naturels que nous avons été les premiers à recueillir tels que l'essence de Sauge sclarée, l'essence de Rose des jardins, l'essence de Mousse de chêne décolorée cristallisable, etc. Enfin, à titre documentaire et de recherches scientifiques, les terpènes extraits des essences naturelles et divers résidus, cires et résines, d'essences de fleurs, etc., etc.

Essences Déterpénées

Les huiles essentielles sont formées de diverses parties très différentes à tous points de vue :

Les premières, les plus volatiles et qui se forment en premier dans la plante, sont les Terpènes (hydrocarbures), combinaisons d'hydrogène et de carbone (multiples de $C5H8$) et qui, dans la plante, ont des tendances à s'oxygéner pour se transformer en corps bien plus aromatiques, tels que les alcools, les phénols, les aldéhydes, les éthers, etc.

Lorsque l'oxydation devient plus forte, il se forme des résines, des baumes, des oléorésines et toutes les huiles essentielles sont des mélanges très complexes de ces différents corps.

Les terpènes sont de la nature de l'essence de térébenthine qui est le type de la série, les résines sont analogues à la colophane et les uns et les autres sont très peu parfumés, de goût amer et brûlant, et, tels les vernis, promps à s'oxyder et à rancir.

On emploie l'essence de térébenthine (terpène) pour résinifier et solidifier l'huile de lin dans les peintures à cause de sa grande avidité d'oxygène qui lui permet de se transformer très vite en résine et de transformer par la même occasion l'huile de lin en une pellicule élastique et sèche.

Cette propriété précieuse dans les vernis est désastreuse dans l'industrie de la Parfumerie : une huile essentielle, riche en terpènes (telle que la nature l'a produite) a une tendance à s'oxyder très vite en rancissant, en perdant par conséquent son odeur, son bouquet et son goût et en devenant insoluble dans l'alcool. Toutes les huiles essentielles contiennent des terpènes, en quantités variables. Leur conservation, leur force, leur solubilité sont en fonction de cette proportion. Les unes comme l'assence de Citron contiennent 93 % de terpènes (orange 97 %, mandarine 98 %, etc.), d'autres seulement 60 ou 70 % (néroli, bergamote), d'autres 30 à 40 % (Menthe), d'autres moins encore (bois de roses, girofle), mais sont tout autant chargées en résines.

En éliminant ces terpènes au moyen des procédés et des appareils que nous avons imaginés spécialement dans ce but, on obtient des essences 70 fois concentrées, comme la mandarine, 40 fois comme l'orange, 30 fois comme le citron, le cédrat, 20 fois comme le genièvre, la limette, 5 fois comme la mélisse, 4 fois comme le romarin, 2 fois et demi comme la verveine, le vétivert, l'origan, 2 fois comme les géranium, lavande, etc.

Ces essences ainsi concentrées ont perdu toute tendance au rancissement. Elles sont très solubles dans l'alcool dilué, ce qui permet la fabrication, sans alcool, de boissons très aromatiques, et ce qui facilite également la fabrication sans filtrage fastidieux, de toutes les préparations de parfumeries.

Ces essences, de conservation parfaite, ont un arome très fin dépourvu de toute âcreté ou goût brûlant des terpènes et résines et ont une valeur pratiquement bien plus élevée que celle des produits bruts qui leur ont donné naissance.

Ainsi l'essence déterpénée de citron dont nous exposons une quantité capable de parfumer 250.000 bouteilles de limonades, est trente fois plus forte que l'essence brute, et il suffit de 20 litres d'alcool pour parfumer ces 250.000 bouteilles d'une façon absolument limpide, alors qu'il faudrait plus de 400 litres d'alcool pour parfumer (après maints filtrages) la même quantité de limonade avec l'essence brute ou l'écorce fraîche.

Grandes Cultures et Distilleries

dans la Montagne Noire

Essences Spéciales de "FLEURS de MENTHE"

FLOR-MINT





MARQUE DÉPOSÉE MARQUE DÉPOSÉE

Raissac & Cie

REVEL (Hte-Garonne)

EXPORTATION

Expo.ition Internationale de BUENOS-AYRES 1910

GRAND PRIX

La Bonbonne Toleor

est composée d'un estagnon de **verre**, entièrement revêtu d'une **enveloppe métallique** dans laquelle il est immobilisé et isolé par un épais rembourrage de **liège**.

Le col de la bonbonne est revêtu d'un capuchon métallique mobile que l'on peut plomber.

Ainsi conditionnée

La Bonbonne Toleor

est le meilleur logement pour les **Huiles essentielles**, les extraits et les **Eaux distillées**.

Elle est admise officiellement à voyager au tarif postal sans autre emballage.

Établissements Toleor

Société anonyme au Capital de 400.000 fr.

54, Rue Puvis-de-Chavannes - MARSEILLE

Usines à Châteauneuf-les-Martigues (B.-d.-R.)

Sur demande : études et devis pour modèles nouveaux
Des Agents sérieux sont acceptés partout où la Société n'est pas représentée

---

Flacons Nouveaux

POUR



Parfumerie

Demander les créations nouvelles 1914
pour Parfumerie de grand luxe



Flacon lotion en verre satiné, bouché émeri avec stilli-goutte verre dans le col.

VERRERIES LEFÉBURE & Cie

fondées en 1806

5, rue Mazet-Dauphine, 5

PARIS



Un kilog de notre essence *déterpénée pour eau de Cologne* parfume de 300 à 1.000 litres d'eau de Cologne sans aucun filtrage, alors que l'essence brute en parfume de 8 à 10 fois moins.

Certaines essences gagnent une finesse de goût merveilleuse, telles les essences de *Menthe de France*, qui deviennent ainsi bien supérieures aux produits anglais les plus réputés. Certains géraniums déterpénés valent les essences de roses artificielles les mieux faites (Géranium de Corse). Des essences sans grande valeur à l'état brut deviennent la base de spécialités exquises : origan, bois de Rhodes, hysope, verveine (Lippia citrata), origan.

Constituants

Nous avons conservé dans la fabrication des essences déterpénées, les mélanges de constituants tels que la nature les a produits : mélanges d'aldéhydes, d'éthers, d'alcools, de phénols, etc., qui donnent le bouquet naturel de la plante.

Si nous séparons, par des méthodes dont on soupçonne la délicatesse, les constituants oxygénés les uns des autres, nous obtenons les corps chimiquement purs, tels que les différents linalols exposés, les menthols des essence de menthe française, américaine, italiennes que nous avons été les premiers à produire industriellement, les camphres de romarin, thymol du thym, géraniol, rhodinol, citronellol, eucalyptol, etc...



Notre distillerie à Nîme

Ces fractions pures de produits naturels sont de nouvelles matières capables de donner des notes d'odeurs tout à fait différentes des essences déterpénées.

Synthétiques

Elles sont aussi le point de départ de fabrication de quelques parfums de synthèse très renommés, justement à cause de leur matière première de tout premier ordre.

Essences de pays et d'importation

L'importance croissante de nos débouchés et nos exigences au point de vue de la qualité, nous ont amené à distiller nous-mêmes nos huiles essentielles brutes, ou à en confier la distillation à des amis ou à des employés, fermiers, d'honorabilité et de compétence indiscutables.

Nous avons encouragé la plantation de plantes aromatiques là ou elles n'existaient pas encore et c'est grâce à nos conseils que plusieurs régions, telles que le Vaucluse, la Corse, la Corrèze, la Haute-Garonne et maintenant le Lot, ont entrepris diverses cultures qui nous donnent des essences de première catégorie qui n'existaient pas il y a quelques années ou ne trouvaient aucun débouché et périclitaient.

Les menthes du Vaucluse (Stella) et de la Haute-Garonne (Flor-Mint) sont des produits aujourd'hui bien connus ; le Géranium de Corse est un produit exquis, l'Ylang-Ylang de Mayotte, est sans égal, etc.

Enfin, nous avons développé, dans nos propres terrains, la culture de la sauge sclarée et de l'hysope, et nous avons été les premiers à utiliser industriellement certaines variétés de roses de jardins, au moment où elles ne se vendent plus comme fleurs d'ornement. Des procédés spéciaux nous ont permis de tirer des essences exquises de ces plantes jusque-là dédaignées.

Essences de Fleurs

Mettant à exécution certains principes d'extraction que nous avons étudiés, nous avons été amenés à faire



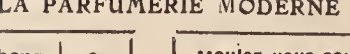
Culture de Lavande

faire certaines essences de fleurs par nos procédés et nous les raffinons par des méthodes spéciales dans des appareils nouveaux.

Liste des Produits exposés

Essences Déterpénées

Aspic du Gard.
Basilic de la Réunion.
Anis de France.
Bois de Rhodes.
Bois de Likari.
Bourgeons de Bouleau.
Backousia citriodora.
Bergamote.
Citron.
Cyprès.
Eucalyptus pays.
Fenouil amer.
Fenouil doux.
Géranium pays.
Géranium Corse.
Géranium Bourbon.
Géranium Algérie.
Hysope.
Laurier noble.
Lavande Mont blanc.
Marjolaine.
Limette.
Mélisse de France.
Myrthe.





Petits Flacons a bouchons de verre à plongeur.

POUR PARFUMS, ESSENCES, ETC.

brication spéciale de **CARL ROSE**

ALTENFELD, en Thuringe

DEMANDER OFFRES

Voulez-vous savoir si une a été déposée **MARQUE DE FABRIQUE**

Nous vous renseignons pour 5 francs

Les 3.000.000 (trois millions) de documents que nous avons réunis, portent sur les brevets et marques déposées en Belgique, France, Angleterre, Hongrie, Italie, République Argentine, Allemagne, Pays-Bas, Danemark, Suède, Chili, Perou, Suisse, Autriche, Norvège, Etats-Unis, etc.

Notre **RÉPERTOIRE UNIVERSEL DES MARQUES** nous permet de répondre par retour.

Ecrivez à l'Agence de Brevets **Jacques GEVERS & C° 70, rue St-Jean ANVERS, Téléphone 2363** (Dépôt de brevets et marques en tous pays).

OFFICE TECHNIQUE DE PARFUMERIE

Gabriel COURTY
Ingénieur-Chimiste, Directeur

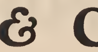
à ECULLY (Rhône)

SPÉCIALITÉ D'ÉTABLISSEMENT DE FORMULES pour produits d'hygiène et de parfumerie, extraits de grand luxe, etc.

Conditions avantageuses aux Abonnés à la Parfumerie Moderne

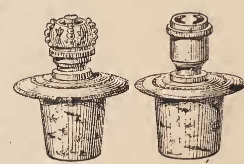
---

de BEFFORT & CIE



PARIS
Rue de Bondy, 66

GRAND PRIX
PARIS 1911
Exposition Internationale



LONDON
2, St-Georges Avenue, 2
Aldermanbury E. C.

GRAND PRIX
PARIS 1911
Exposition Internationale



FABRIQUE DE

Stilligouttes, Vaporisateurs
Révolvers et Brûle-parfums

Cistaflor Breveté S. G. D. G. — *Brûle-parfums formant porte-bouquet dans lequel brûle une lentille qui, sans se consumer, répand dans l'appartement le parfum approprié à la fleur.*





FABRIQUE DE BOUCHONS, à MÉZIN (Lot-et Garonne)

Spécialités pour Parfumerie, Pharmacie, Droguerie et Distillerie. — Bouchons perforés, Rondelles, Viroles, etc. — Spécialité de BOUCHONS VERRE et LIÈGE et BOUCHONS MÉTALLIQUES dits "STILLIGOUTTES". — TUBES en ÉTAIN, etc. — Commission, Exportation.

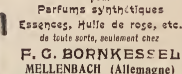
HORS CONCOURS — PARIS 1906 — MEMBRE DU JURY

Anciennes Maisons DESPEYROUX - DUCERVEAU **J.-P. GRUSSEN, Succ^r, 50, Boulevard de Strasbourg, PARIS**





FLACONS EN VERRE
pour
Parfums synthétiques
Essences, Huile de rose, etc.
de toute sorte, seulement chez
F. G. BORNKESSEL
MELLENBACH (Allemagne)





SPÉCIALITÉ DE PEAUX POUR PARFUMERIE

H. TRONCHON

15, Rue Pastourelle, Paris

TÉLÉPHONE : 1.029-09

Menthe Stella.
Menthe Côte d'Azur.
Menthe Haute-Garonne.
Menthe Pouillot.
Néroli de Syrie.
Orange douce.
Bigarade.
Origan.
Petitgrain de France
Petitgrain de Syrie.
Petitgrain citronnier.
Rue.
Romarin.
Santal citrin.
Sauge officinale.
Serpolet.
Tanaisie.
Thym de France.
Thym d'Algérie.
Thymus citrata.
Verveine de France.
Vétyvert Réunion.
Ylang Mayotte.

Constituants

Menthol de Menthe Flor-Mint.
— — Stella.
— — Italienne.
— — Japonaise.
Camphre de Romarin.
Thymol de Thym.
Rhodinol.
Citronnellol.
Eucalyptol.
Citral de Backousia.
Citral de Lemongrass.
Coriandrol.
Nérol.
Santalol.
Anéthol d'Anis de France.
Linalol de Licari.
Linalol de Linaloé.
Linalol de Bois de Rose.
Linalol de Basilic.
Eugénol.
Aldéhyde cuminique.

Terpènes (des essences de)

Géranium Corse.
Sarriette.
Citron.
Romarin de France.
Romarin de Tunisie.
Backousia.
Bigarade.
Origan.
Fenouil doux.
Fenouil amer.
Thymus citrata.
Girofle.
Cananga.
Cumin.
Eucalyptus Australie.
Eucalyptus France.
Bay.
Baies de genièvre.
Néroli citronnier.
Sauge officinale.
Céleri.
Verveine Espagne.
Verveine France.
Mandarine.
Ylang-Ylang.
Citronnelle Ceylan.
Cannelles feuilles.
Thym d'Algérie.
Portugal.
Badiane.
Lemongrass.
Bergamote.
Citronnelle Java.
Limette.
Thym de France.
Petitgrain de France.
Géranium Bourbon.
Aspic du Gard.
Aspic du Vaucluse.
Macis.
Petitgrain citronnier.
Petitgrain Paraguay.
Marjolaine.
Menthe Flor-Mint.
Cyprès.
Lavande des Alpes.
Mélisse de France.
Tanaisie.
Cannelle Ceylan.

Essences de nos propres distillations

Sauge sclarée.
Lavande Mont blanc.
Néroli Golfe.
Rose de France.
Mousse de chêne Evernia (verte et incolore).

Spécialités (Essences de fleurs absolues)

Cassie.
Fleurs d'oranger.
Dône.
Genêt.
Réséda.
Jasmin.
Jonquille.
Jacinthe.
Œillet.
Michelia champacca.
Rose de Mai.
Rose de l'Hay.
Violette Wilson.
Violette feuilles.
Violette incolore.

Divers cires de fleurs, résinoïdes et essences de résines : du Styrax, du Labdanum.



Falsification des parfums au benzoate de benzyle

Beaucoup d'essences sont falsifiées au moyen du benzoate de benzyle. On reconnaît la présence de ce produit par la densité souvent anormale, l'aspect gras et le point de solidification du produit.

En outre, le coefficient de saponification est considérablement élevé. 56 milligrammes de potasse correspondent en effet à 212 de benzoate de benzyle, ce qui permet de reconnaître la proportion éventuelle du diluant.

Quant à l'analyse qualitative, elle est basée sur les réactions suivantes : Saponifier les éthers. Il y a formation de benzoate alcalin soluble dans l'eau. Cette solution aqueuse est traitée par une solution de perchlorure de fer, et donne un précipité de benzoate de fer, couleur chair, volumineux.

Une petite addition d'acide chlorhydrique le dissout en laissant l'acide benzoïque facile à reconnaître.

Les éthers naturels donnent aussi un précipité coloré (acétate brun foncé) entièrement soluble dans l'acide chlorhydrique.

Nous étudierons prochainement les additions d'éthers phtaliques, etc.

Parfums Egyptiens

M. le Dr Reutter, privat-docent à l'Université, a exposé à l'Institut genevois ses méthodes pour l'analyse des parfums égyptiens et des masses ayant servi à embaumer les corps. Il y a décelé le styrax comme antiseptique, le henné comme colorant et aromatique, la résine de térébenthine, le bitume de Judée, etc.

Ces parfums étaient utilisés, soit dans les rites religieux, comme chez nous l'encens, soit pour oindre la momie ou pour parfumer les appartements. Les belles dames d'alors recouraient aussi aux onguents pour les soins de la peau comme le prouvent les pommades découvertes et analysées qui étaient formées de cire d'abeilles mélangée à du suint de porc et additionnés de styrax, pour les conserver et de henné pour teindre en jaune les joues ou les mains.



Grand Duché de Finlande

Extrait du rapport commercial de l'agent diplomatique français, J. Chaîne, consul de France.

Les importations françaises ne représentent encore que 42,920 francs sur 1.092,233 francs, soit 3.9 %, proportion vraiment trop faible vu la supériorité de nos produits, mais peut être même à cause de cela. Un peu plus d'activité pourrait cependant donner de meilleurs résultats.

Aux Iles Philippines

Les renseignements suivants sont extraits d'un rapport de M. Ch. Gayot, vice-consul de France, à Manille :

Parfumerie et savons. — En 1912, les importations françaises se sont chiffrées par 99.289 dollars (1 dollar = 5 fr. 18 environ), sur une importation totale de 459.527 dollards, se répartissant comme suit ; parfumerie 94.406 dollars et savons 4.393 dollars.

Nos ventes, qui avaient décru de 17.622 dollars en 1911 par rapport à l'exercice 1910 se relèvent, au cours de 1912, d'une manière très sensible, passant de 70.554 dollars à 98.799 dollars, soit une plus-value de 28.735 dollars sur 1911.

Cependant, cette avance ne nous permet pas de reprendre la seconde place, qui était autrefois la nôtre, le Royaume-Uni qui l'occupe depuis l'année dernière ayant vu, durant la même période, son apport s'accroître pareillement au nôtre.

Les Etats-Unis qui détiennent le premier rang depuis la mise en vigueur du tarif douanier de 1909 ont vendu à l'Archipel pour 57.806 dollars de savons. Au total, leur apport a atteint 193.085 dollars en 1912.

On proteste en Russie

Produits de parfumerie

De la note de la *Société des Fabricants de parfumerie de Moscou*, nous extrayons les conclusions suivantes :

Avant tout, la Société trouve que pour la fabrication des produits de parfumerie à base d'alcool, le tarif actuel sur ce qu'on appelle « pommade », matière brute servant à la préparation, est défavorable. Cette pommade, qui se présente sous l'apparence d'une simple matière grasse, imprégnée d'huiles parfumées, est soumise à un droit de 15 roubles. Les huiles qui rentrent dans sa composition représentent au plus 1 % de son poids, il s'ensuit qu'elles supportent un droit d'environ R. 1,500 par poud, alors que ce droit est fixé sur ces huiles à R. 16, 80 c. par poud.

Le suif, matière principale pour la fabrication du savon, est soumis à un droit de 90 cop. par poud, représentant 70 % de son prix d'achat à l'étranger, ce qui, vu l'absence totale de ce produit sur le marché russe à une certaine époque de l'année, met les fabricants dans des conditons défavorables vis-à-vis de l'étranger.

Le droit de 1 rouble 65 cop. sur l'huile de palme est également trop élevé.

Dans le but de favoriser le développement de la fabrication des produits propres à la parfumerie, un abaissement des droits sur le coprah serait à désirer, ce produit, en raison de son emploi général dans la fabrication des savons et des huiles, entrant en Russie en quantités toujours plus grandes.

Sont également nécessaires des abaissements de droits sur la cérésine (droits d'importation 50 % du prix d'achat), vaseline (34 %), blanc de baleine (spermaceti), amidon (67 %), styrax (impôt 96 3/4 %), eaux parfumées (rose et fleur d'oranger) sur lesquelles l'impôt atteint 105 3/4 %.

Le paragraphe 1 de l'article 119 du tarif frappe la parfumerie étrangère qu'on présume devoir être vendue directement au consommateur. Toutes les matières cristallisées désignées dans ce paragraphe servent exclusivement de matière première pour la parfumerie russe et, par conséquent, ne devraient pas payer le droit de R. 16, 80 cop. sur les cosmétiques vendus directement.

Les produits semblables, obtenus au moyen de la synthèse chimique et frappés de droits protecteurs, sont groupés sous le paragraphe 9 de l'art. 112, dans le groupe des préparations chimiques et pharmaceutiques (tarif général 5 R. et tarif conventionnel 4 R..) De l'espèce de ces produits cristallisés sont également les produits liquides préparés par synthèse, pour lesquels il faudrait appliquer également le par. 9 de l'art. 112.

Aux éthers, essences naturelles et eaux parfumées, préparées sans alcool, il serait désirable d'étendre le droit de 8 roubles 40 cop. par poud, sur les empaquetages d'au moins 120 livres, renfermant les produits destinés à la fabrication des savons et non à la vente directe.

Enfin, la Société insiste sur le préjudice causé à

M. DORIER & C°
78-80, Rue Marengo, 78-80
Marseille

engagent les Fabricants Parfumeurs de toutes classes à essayer leurs

Dernière Création

ESSENCES N° 30

spécialement créées pour la préparation rapide de Lotions *fines, concentrées et colorées à des prix de revient* incroyablement réduits.

Emplois des Essences N° 30

5 à 6 grammes par litre d'alcool	*à......*	*40°*
6 à 7 — —	*à......*	*45°*
7 à 8 — —	*à......*	*50°*
8 à 9 — —	*à......*	*55°*
9 à 12 — —	*à......*	*60°*

Prix des Essences N° 30

Par moins de 1 kilo..........	*le kilo*	*45 fr.*
Par 1 kilo...................	—	*40 »*
Par colis postal 3 kilos brut....	—	*38 »*
— *5* — ...	—	*37 »*
— *10* — ...	—	*35 »*

D'une même odeur

Toutes odeurs ci-après :

Acacia, Chypre, Cologne, Bruyère, Cyclamen, Fougère, Jacinthe, Muguet, Portugal, Quinine, Trèfle, Violette

---

MATIÈRES PREMIÈRES POUR LA PARFUMERIE ET LA SAVONNERIE

Fabrique de Produits chimiques

Parfums améliorés

A. W. SCHWARZ

ALTSTETTEN-ZURICH (Suisse)

SPÉCIALITÉS

Biancol, Irisia, Néroly artificiel, Raldine

Abricotine
Acacia
Acaciol
Alcool Phényléthylique
Amaryllis
Ambre artificiel
Ambrettine liquide
Bergamotte artificielle
Birosine
Bouvardine
Capucine
Cassie
Chêne Royal
Chênetol
Chirassol
Civettine dégraissée
Coumarine
Cyclamen
Diphior
Fixateur nouveau
Fleur de pommier
Fleuréol
Foin de France
Fougère
Fougériol
Gardeniol
Géranium Roséine
Giroflée
Heliotrope blanc
Héliotropine
Jacinthe
Jasmin
Indol
Iris de Florence
Iris liquide
Lavande
Lilas de la fleur
Miel
Mimosa
Monovinia
Monoviola
Muguet de la fleur
Musc-Kéton
Musc liquide
Narcisse synthétique
Néroly bigarade
Œillet
Oranger
Opoponax
Patchouly
Pélopomine
Pois de senteur
Radialine
Réséda de la fleur
Résédine
Rose d'avril
Rose de Dijon
Rose thé
Roséine
Sucréol
Sweet-Pea
Tilleul
Tonkanol
Tréfline
Vanilline
Veloutine
Verdure de violette
Violette de la fleur
Violette N.
Violette spéciale pour savons
Ygéana
Ylang artificiel
Ylangone
Yranol

OFFRES SPÉCIALES ET ÉCHANTILLONS GRATUITS SUR DEMANDE

Fabrique de Produits de Chimie organique

et d'ESSENCES SYNTHÉTIQUES

pour la PARFUMERIE SAVONNERIE — pour la PHARMACIE DROGUERIE




MARQUE DÉPOSÉE

Eugène FORAY

(Alpes-Maritimes) **NICE** (FRANCE)

Usine et Bureaux : 41, Boulevard du Mont-Boron

Téléphone 54-21

SPÉCIALITÉS :

Jasmin fleurs. — Néroli S. — Lavande artificielle. — Linalol. — Civette liquide. — Œillet des Alpes-Maritimes. — Rose O. artificielle. — Acétate Linalyle. — Violette de Nice. — Mimosa fleurs.

ESSENCES DE FLEURS :
CONCRÈTES, SEMI-LIQUIDES, PURS PARFUMS ABSOLUS

OBTENUES PAR LES DISSOLVANTS VOLATILS

LAUTIER FILS

Usines à GRASSE et BEYROUTH

l'industrie russe, du fait que la matière fondamentale, l alcool, est frappé d'un droit équivalent à celui qui sert à la préparation des spiritueux. Du fait que l'alcool étranger entrant en Russie pour être travaillé, ne paie pas d'impôt, il résulte que la différence entre le prix d'un degré d'alcool russe et étranger atteint 14,47 cop. (coût du degré d'alcool étranger 0,0266 et russe 14,5 c.).

République Argentine. — Tarif de Douane

$ or ou frs. 2,20

		Ad valorem	Valeur	
2226.	Huiles parfumées, flacons ou bouteilles.......	50 % sur	4 50	Poids net au Ko
2227.	Huiles parlumées, boites fer blanc...... ...	»	» 2 50	» »

Eaux de toilette

2230.	Cologne, vinaigre en général.............	50 %	» 2 50	le litre
2235.	Lotions pour les cheveux, Kananga, lis, etc....	50 %	» 1 50	»
2236.	Dentifrices...........	50 %	» 5 »	»
2237.	Teintures pour cheveux flacons de 0,100 ...	50 %	» 4	» la douzaine
2402.	Couleurs parfumées pour toilette............	50 %	» 3	» le Ko brut
2462.	Extraits d'odeurs......	50 %	» 8	» le litre

Savons

2526.	Ordinaires...........	50 %	» 0 40	le kilo brut
2527.	1/2 fins.............	50 %	» 1 50	»
2528.	Fins.................	50 %	» 3 »	»
2631.	Pâtes pour la barbe...	50 %	» 2 50	la douz de boites
2666.	Pommades pour la figure ou cheveux........	50 %	» 3 »	la douzaine
2632.	Opiacées pour dents...	50 %	» 2 50	»

Tous ces articles signalés sont articles communs, articles de mercerie.

2830.	Musc naturel avec ou sans vessie........	25 %	» 250	» le Ko net
2838.	Ambre en général.....	25 %	» 500 »	»
2892.	Benjoin, Sumatra et en général..........	25 %	» 1	» le Ko brut
2893.	Benjoin Siam..... ..	25 %	» 2 50	»

Essences

3016.	Cèdre, eucaliptus	25 %	» 1	» le Ko brut
3017.	Pin, romarin, thym, fenouil, amandes artific.	25 %	» 2 »	»
3018.	Anis, bergamotte, Winter green, lavande. orange,	25 %	» 2 »	»
3019.	Laurier, patchouli, petit grain, santal, géranium	25 %	» 8 »	»
3029.	Petit grain du Brésil ou Paraguay..........	25 %	» 2 »	»
3021.	Mélisse, menthe, verveine, cananga, gingingembre.........	25 %	» 10 »	»
3022.	Amlrette, angelique, cardamome, de ceylan..	25 %	» 20 »	»
3023.	Néroli, ylan-gylang, rose, vétiver, lyre, cassia, jacinthe, héliotrope. gardenia. jonquille, seringa, jasmin, acacia, tubércuse, réséda, violette............	25 %	» 50 »	»
3024.	Non spécifiées en général	25 %	» 7 »	»

Parfums synthétiques

3025.	Ionone, réuniol, musc artificiel...........	25 %	» 60 »	»
3026.	Similaires aux essences mentionnées 3023...	25 %	» 30 »	»
3027.	Non spécifiés.........	25 %	» 8 »	»
3030.	Extraits alcooliques pour parfumerie, avec pas plus de 25 % de parfums ou essences ...	25 %	» 8 »	»

A ces droits doivent être ajoutés, frais de magasinage et d'élingue.

A ces droits doivent être ajoutés :

Pour marchandises au poids,	magasinage par % Kos brut	$	0 05	Or
»	» élingue	» »	0 10	»
»	» douzaine	» »	0 10	»
»	au litrage, par chaque 100 litres magas.		0 05	»
»	» » » élingue		0 10	»

Les fractions se comptent comme entières.

En plus il y a d'autres frais additionnels, et autres dont une liquidation figurée adjointe pourra fournir une idée.

Si les essences sont mélangées, les droits de douane se liquideront au taux de l'essence qui prédomine, plus un 80 % de surcharge.

Liquidation de Douane

3026. Parfums synthétiques assimilés aux essences du n° 3023, *jasmin par exemple*.

10 Ko brut à 30 £ or..	£ or 300 »	
Droits......... .... 25 % sur	300 »	$ or. 75 »
» additionnels 2 %	» » »	6 »
» statistique. 2 %	» » »	0 60
» timbres... 2 %	» » »	0 60
» magasinage 0 05 par Ko brut ou fraction.....		0 50
» élingue ... 0 10	»	1 »
» guinche... 0 35 par tonne ou fraction......		0 35
		$ or. 84 05
Au cours invariable de 227 27..............	$ m/n	191 11
A ajouter frais suivants. Timbres.............		5 »
« Analyse...............		6 »
« Commission de l'agent de douane...		10 »
« Transport à domicile...		3 »
	$ m/n	215 11

Le $ m/n vaut 2 francs 20 invariablement: 215, 11 à 2,20 = 473 francs 25 les 10 Kos brut.

Les droits se payent non sur ce qui est reçu, mais sur la quantité manifestée par le vapeur, à l'avance. Si des soustractions ont lieu en douane de 1 ou 2 kilos, la somme à verser sera toujours de **francs 437 25**.

J. Laboureur, Buenos-Aires.




Capsules Métalliques pour Parfumerie
BOUCHONS DORÉS ET ARGENTÉS
POUR
Flacons extraits
BOITES ET TUBES ALUMINIUM
CATALOGUE
SUR DEMANDE
L. BERLAN
70, Rue d'Angoulême, PARIS

Fournitures Générales

SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Matériel et Préparations pour Chimie, Physique et l'Enseignement des Sciences Naturelles

Etude et Construction d'Appareils Nouveaux
Suivant indications ou Croquis

J. DELERS

12, Rue de Condé — LYON

Fabrication et Vente en gros de :
THERMOMÈTRES-ARÉOMÈTRES
Verrerie graduée de précision
Petits Récipients en verre soufflé pour parfums et autres
ÉTUIS POSTAUX
avec flacons pour échantillons
TUBES CRISTAL
avec Capsules nickel pour emballage de tous produits fins

SOUFFLAGE du VERRE
Verreries, Porcelaines, Caoutchoucs et Quartz Fondu
Produits Chimiques et Réactifs purs
Balances d'Analyses à pesées rapides
Manomètres et Indicateurs du Vide
CONSTRUCTION
de tous appareils métalliques
MICROSCOPES
POLARIMÈTRES ET MÉTALLOGRAPHIE

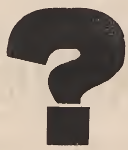
SPÉCIALITÉ

d'Instruments et Objets en Verre Soufflé ou Moulé

Pour Chimie, Pharmacie et pour les emplois techniques les plus divers

Construction spéciale d'Appareils et d'Instruments pour Essais et dosages rapides de Produits Chimiques et Pharmaceutiques, Métaux, Minerais et Combustibles, Terres et Engrais, Textiles, Cuirs et Papiers, Corps gras et Parfums, Matières alimentaires et toxiques, Produits agricoles et viticoles.

Etes-vous acheteur de Poudre à Savon



Si oui,

demandez les Echantillons gratuits que

LA SAVONNERIE DU MIROIR

à

MARSEILLE

vous adressera avec des prix qui

attireront votre attention

VENTE EN GROS

LOTIONS

sur les mêmes bases que nos fameuses Essences déterpénées concentrées pour Eaux de Cologne, nous avons établi deux séries nouvelles d'

ESSENCES DÉTERPÉNÉES CONCENTRÉES SOLUBLES

Dose : 1 à 3 gr. par litre d'alcool 30° à 60°

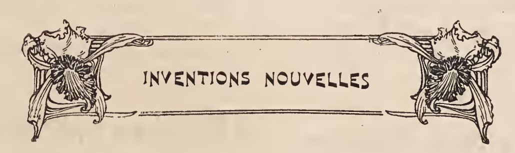
qui permettent de fabriquer instantanément les litrages dans des conditions exceptionnelles de qualité et de prix de revient (10 à 50 centimes par litre)

SANS FILTRAGE

Ces essences sont pures, sans aucun diluant, nos deux séries comportent tous les parfums classiques.

Notice spéciale sur demande.

GATTEFOSSÉ & FILS, 19, Rue Camille, LYON



Produits pour les soins de la peau dégageant de l'Ozone

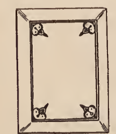
Partant de ce principe, que les terpènes, en présence d'eau et d'oxygène, absorbent et condensent l'oxygène sous forme d'ozone, M. Heinrich Kœheler a préparé un produit à base de térébenthine et de vinaigre, émulsionné avec de l'œuf de poule.

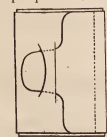
Les résultats sont excellents, dit la minute du brevet.

N'en doutons pas, mais essayons cependant de préparer un produit hygiénique ayant moins de ressemblance avec une embrocation vétérinaire.

Nouvelle présentation des savons

On s'est préoccupé d'éviter l'emploi du savon, notamment dans les hôtels, par plusieurs personnes successives. Il est évident que la perspective de s'appliquer sur l'épiderme, avant de le nettoyer, les résidus laissés par la personne qui s'est lavée précédemment est bien peu ragoutante.

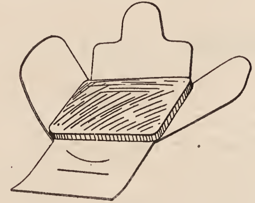






C'est cette préoccupation qui a donné naissance aux râpes à savon, aux distributeurs de savon liquide, et aux feuilles de savon enfermée dans un petit portefeuille. Pour notre compte, nous préférons le savon mou, et non pas emballé dans une boîte dans laquelle on est obligé de plonger ses extrémités digitales.... mais bien le tube à comprimer en étain, dont la propreté et l'aseptie sont légendaires.

Quoi qu'il en soit, M. Daltroff, le parfumeur parisien bien connu, a fait breveter une nouvelle présentation de savon individuel : il s'agit d'une sorte d'enveloppe qui peut être cachetée par un dispositif *ad hoc*, destiné à garantir l'inviolabilité de ce sachet.



L'invention prévoit la réclame sur le sachet, aucune surface de papier ne pouvant échapper à cet envahissement et stipule que le savon en question est d'assez petite dimension pour que chacun puisse avoir le sien à chaque lavage. Sinon les gérants d'hôtels le trouveraient peu avantageux.

Il semble que l'invention peut être complétée par l'emploi d'un sachet imperméable et d'un étui-portefeuille, permettant à chacun d'avoir sur soi, ou dans son sac de voyage, son petit savon individuel et de l'y replacer, même humide.

B. F., N° 464.349.



La maison Schutz, qui s'occupe beaucoup de la Menthe du Japon, a reproduit dernièrement une de nos gravures en couleur du numéro de Noël 1913 et l'a fait suivre de l'étude suivante qui offre un réel intérêt.

La plupart des menthes japonaises sont cultivées sur les coteaux, celles qui poussent dans les parties basses alternées avec le riz sont les plus riches en menthol. La meilleure essence japonaise est produite par les districts de Okoyama et de Giroschima où il y a trois récoltes successives, en mai, juin et août. La première coupe donne une essence contenant 47 % de menthol, la seconde une huile de 53 % et la troisième un produit contenant 60 % de menthol. Dans le district de Yamagata, il y a deux récoltes par an; et dans celui de Hokkaido une seulement. Malgré cette infériorité, c'est dans cette dernière région que se produit la plus grande quantité de menthe (environ la moitié de la récolte totale du Japon).

Le procédé de distillation est le même partout,

Spécialité d'Ustensiles en fer blanc pour Parfumeurs

BOITES ET ESTAGNONS

ANCIENNE MAISON HENRI DOUSSAN

BERTA Frères, Successeurs

Rue Porte-Neuve

GRASSE (Alpes-Maritimes)

Glashüttenwerke Carlsfeld

G. m. b. H.

CARLSFELD en Saxe

SPÉCIALITÉS

FLACONS pour PARFUMERIE

de toutes sortes, avec ou sans bouchons, bizeautés et gravés



Pots pour Pommades, **Boîtes** pour Pâtes Dentifrices, Crèmes et Lanolin

en verre blanc ou diaphane blanc, laiteux, avec ou sans couvercle en verre

FLACONS pour Articles se faisant en masse

Verre blanc laiteux, diaphane de toute première qualité

CATALOGUE ILLUSTRÉ GRATIS ET FRANCO

EAU OXYGÉNÉE GIFRER

La plus pure. -- La plus neutre. -- La plus stable

L'exiger pour tout emploi

◈ ◈ ◈

GIGNOUX FRÈRES, & Cie

FABRICANTS

DÉCINES Pr LYON

Etiquettes en relief pour Parfumeurs

sur papiers métalliques ff. ou sur papiers nacrés, impression en une, deux ou trois couleurs, en relief artistique et de grand luxe, d'après croquis du client ou personnels.

Exécution renommée par sa richesse et à des prix très modérés.

Grand assortiment de passe-partout et colliers pour flacons, plus de 600 modèles en stock.

CACHETS imitation cire

en relief magnifique, en tous genres et pour tous usages; cachets sur papiers divers en une, deux et trois couleurs.

Les cachets de la Maison ont remporté les premiers prix à toutes les expositions, notamment, en dernier lieu, à St-Louis, Bruxelles, Turin, où il lui a été décerné les Médailles d'Or et d'Argent.

La Maison possède des ateliers avec installations modernes lui permettant de satisfaire les clients les plus difficiles et a des prix avantageux.

Arno SCHEUNERT, Gravure d'Art, Lossnigerstr. LEIPZIG 51

Agent à Lyon : M. RÉGEAT, Villa des Clavières, PIERRE-BÉNITE

Distilleries Lesaffre et Bonduelle

Fondées en 1853

ALCOOLS SUPÉRIEURS

de Grains

PAR LE MALT SANS ACIDE

Marques 00 et l'ABBAYE

Recommandées en parfumerie pour leur neutralité absolue et leur souplesse remarquable.

LESAFFRE & Cie, Succrs

MARCQ-EN-BARŒUL

—(Nord)—

HORS CONCOURS

à l'Exposition Universelle 1900



E. de HAËN



Chemische Fabrik "List" G.m.b.H. à SEELZE, près Hanovre

PRODUITS CHIMIQUES POUR ESSENCES ET PARFUMS SYNTHÉTIQUES

PRIX-COURANT ET LISTE SPÉCIALE SUR DEMANDE

Acide butyrique chim. pur

Acide phénylacétique

Diphényloxyde

ETC.





l'herbe étant traitée à demi-séchée : 80 livres de menthe desséchée donnent, après 4 heures de distillation, 390 gr. d'huile pour la première coupe, 670 gr. pour la seconde coupe et environ 580 gr. pour la troisième.

Les champs donnent également des quantités variables selon la coupe : tel qui donne 300 livres à la première, donne 008 à la seconde et 600 à la troisième. De telle sorte, que l'on peut dire qu'un champ qui fournit 5.000 livres de menthe séchée donne environ 80 livres d'essence.

A Okujoto, Bingo et dans quelques autres villes, il s'est formé des syndicats de producteurs qui analysent l'huile essentielle et en vérifient la pureté, dans les autres cantons, le raffineur achète sans garantie ; il procède au raffinage dans les usines de Yokohama et de Kobe d'où les produits sont expédiés dans le monde entier.

RÉPARTITION	MENTHOL Kin = 600 gr. environ			ESSENCE DE MENTHE Kin = 600 gr. environ		
	1911	1912	1913	1911	1912	1913
Janvier	16049	16482	28138	20109	22124	35641
Février	257[illegible]9	18969	24828	37235	28610	36516
Mars	6968	15506	31870	12511	17455	48518
Avril	3152	14090	21114	2640	15231	31757
Mai	2837	5065	11470	1469	7460	9324
Juin	2201	3989	3870	2385	6158	2309
Juillet	8506	932	7578	8038	1249	6426
Août	6950	3000	9515	18662	5532	10061
Septembre	3770	7078	15544	10403	10845	15425
Octobre	9393	15429	25576	13330	21444	17122
Novembre	10872	16527	20825	13541	25747	24228
Décembre	172[illegible]9	16103	32584	32045	3330	44788
Kin = 1 1/3 l b...	113646	133170	232912	172330	184855	282116
= l b.	151528	177560	310549	229800	246513	348436
Caisses de 60 l b s.	2525	1959	5175	3830	4108	6295

Les quantités de menthol ont été vendues dans les pays suivants :

Indes Anglaises	87.19	80.27	10.448	Kin
Grande-Bretagne	25.129	39.624	63.441	»
France	78.01	12.289	28.469	»
Allemagne	39.825	45.261	79.102	»
Etats-Unis	28.046	25.674	41.461	»
Autres pays	4.126	[illegible]	9.991	»
Kin	113.646	133.170	232,12	»
— caisses	25.25	29.59	5.175	»
Val^rs en Yens/Fr.	2.50 / 963.220	1.589.729	2.872.854	»

Ce tableau montre, pour 1913, une forte augmentation d'exportation en comparaison des années précédentes. La consommation s'accroît donc régulièrement.

Une pétition des producteurs, adressée au Parlement Japonais vient d'être signée par un grand nombre de producteurs qui réclament la nationalisation de la production de ce produit. Le projet de loi qui en a résulté, a été ajourné à la prochaine session. Il semble que rien ne s'opposera à sa réalisation.

Dans les premiers mois de 1914, il s'est expédié :

En janvier, 1.626 caisses ;

En février, 1.700 caisses ;

En mars, 2.300 caisses, soit au total, 5.626 caisses.

La tendance à la baisse de l'essence japonaise trouve une certaine compensation dans les cours élevés de la marchandise américaine et on a été frappé des ventes très importantes qui ont eu lieu les semaines dernières à destination d'Amérique.

Le projet de monopole pourrait peut-être faire remonter assez prochainement les cours, si la crise générale que subit notre industrie se décidait, d'autre part, à prendre fin.



INDUSTRIE CHIMIQUE BELGE



Chemiker Zeitung, 20 mai 1913.

Huiles et Graisses. — Les graisses animales ont un gros emploi pour la préparation de l'oléo-margarine. Leur importation est de 2.000 tonnes.

L'oléo-margarine et les corps analogues sont importés pour 1.300 tonnes.

Huiles de Plantes. — La production d'huiles végétales est très importante, 160 moulins à huiles sont actuellement en fonctionnement en Belgique.

La Belgique fournit une grosse quantité de graines de lin et de colza. Mais la plus grande partie des graines à huile est importée.

En 1910, on note ainsi une importation en tonnes de :

Graines de ricin	10.240
— de coton	990
— de colza	47.000
— de copra	19.700
— de pavot	3.800
Graines de lin	70.600
— de noix	8.100
— de sésame	1.600
— de palme	7.400
Divers	32.000

30 moulins travaillent la graine de colza et quelques-unes des usines raffinent cette huile.

Une partie de cette huile va à l'étranger, en particulier en Angleterre. Cette huile a emploi surtout pour l'éclairage dans les mines.

La production en *margarine* et *succédanés* du beurre a pris une grande importance.

Actuellement, 16 usines sont en fonctionnement, dont 3 font l'oléo-margarine.

En 1910, les 13 usines préparaient 10.074 tonnes de beurre artificiel, dont 9.583 tonnes en margarine.







Le Gérant : Gattefossé.



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

MENSUELLE ILLUSTRÉE

Rédacteur en chef : R.-M. GATTEFOSSÉ

SOMMAIRE DU N° 7

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : France : 6 francs; Etranger : 7 fr. 50

Le Numéro : **0,50** Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. Legendre & Cie, rue Bellecordière, Lyon

Notre distillation

de l'Essence de

ROSES de FRANCE

1915

(Roses des Jardins)

est terminée malgré les événements.

Les résultats sont très satisfaisants et nous en conseillons l'essai.

C'est une essence

NATURELLE, PURE

cristallisant dans les mêmes conditions que l'essence de Bulgarie, mais avec une

Suavité toute particulière

qui la fait préférer dans presque toutes les préparations de luxe.

Nos clients peuvent l'adopter dès maintenant, notre stock est suffisant pour répondre à toutes les demandes.

Nous publierons dans le prochain Numéro quelques remarques relatives à cette distillation.

Sur demande, envoi de quelques onces pour essai à 1.300 francs le kilog.

GATTEFOSSÉ & FILS.

GROLEA & SORDES

Parfums Synthétiques et Artificiels

MATIÈRES PREMIÈRES POUR PARFUMERIE ET SAVONNERIE

Usine et Bureaux : 11, Rue Jules-Ferry, 11, SURESNES (Seine)

SPÉCIALITÉS :

VIOLETTE ALPHA, VIOLETTE EXTRA ET PURE
VIORALDÉINE

Acétate de Benzyle.
» Linalyle.
Alcool Benzylique.
» Phényléthylique.
Alc. et Ald. Octylique.
» » Nonylique.

Alc. et Ald. Décylique.
Aldéhyde Phénylacétique.
Benzoate de Benzyle.
» Méthyle.
Indol.

Musc-Ambrette.
» Xylène.
Néroline, Yara-Yara.
Rhodinol.
Salicylate d'Amyle.

Bouvardial. — Jacinthe. — Jasmin, — Œillet. — Roses.
Violette blanche, verte. — Trèfle.

Grandes Cultures et Distilleries

dans la Montagne Noire

Essences Spéciales de " FLEURS de MENTHE "

FLOR-MINT





MARQUE DÉPOSÉE

Raissac & Cie

REVEL (*Hte-Garonne*)

EXPORTATION

Exposition Internationale de BUENOS-AYRES 1910

GRAND PRIX

FABRIQUE de BOUCHONS

à MÉZIN (Lot-et-Garonne)



Spécialités pour

PARFUMERIE

Pharmacie, Droguerie
et Distillerie



Bouchons perforés,
Virolles, Rondelles, etc..., etc.
Spécialité de Bouchons Verre

Bouchons Liège
ET
Bouchons
Métalliques
DITS
STILLIGOUTTES



TUBES en ÉTAIN, etc.
CAPES en Crins Artificiels

COMMISSION et EXPORTATION
Catalogue illustré sur demande
Hors Concours **PARIS 1906** Membre du Jury

J.-P. GRUSSEN, PARIS

50, Boulevard de Strasbourg, 50



NUMÉROS DE GUERRE

Malgré les difficultés qui résultent de la présence aux Armées de la presque totalité de nos Collaborateurs, nous nous efforcerons de publier, d'ici la fin des hostilités, notre Revue comme par le passé. Nous prions nos Lecteurs de nous envoyer — suppléant ainsi à l'absence de nos Rédacteurs — tous les documents intéressant notre Industrie, ainsi que les Faits de Guerre, Citations de nos Abonnés et Amis, etc. Merci d'avance !

LA RÉQUISITION DE L'ALCOOL

Paris, 8 septembre.

Note Officielle

L'administration militaire a fait réquisitionner pour les besoins de la fabrication des poudres de guerre, les stocks d'alcool bon goût existant dans le commerce. Toutefois, la réquisition n'a porté que sur les quantités supérieures à dix hectolitres.

Les vinaigriers, les préparateurs de produits pharmaceutiques, les parfumeurs et tous les industriels employant l'alcool dénaturé autrement que par le procédé général, pourront obtenir chaque mois la cession des quantités d'alcool indispensables à la fabrication d'un mois.

Les industriels appartenant à d'autres catégories que celles visées ci-dessus, travaillant pour le commerce d'exportation et faisant usage d'alcool bon goût pourront également obtenir chaque trimestre des cessions d'alcool dans une proportion correspondante à la quantité utilisée dans les produits exportés pendant le trimestre précédent. A cet effet, les intéressés adresseront une demande motivée à la direction générale des contributions indirectes au ministère des finances. Ces demandes pourront être établies sur des formules que les industriels se procureront chez l'agent des contributions indirectes qui les exerce.



LE RÉGIME DE L'ALCOOL

Nous avons indiqué, lors du dépôt à la Chambre, les principales lignes du projet de loi sur le régime de l'alcool. En raison de l'importance de la réforme proposée, nous croyons devoir préciser les points essentiels de la réforme proposée par M. Ribot :

Les Bouilleurs de Cru

Le projet, on le sait, porte en premier lieu, la suppression du privilège des bouilleurs de cru. Pour dédommager les bouilleurs de cru en quelque mesure de la perte des avantages dont ils jouissent aujourd'hui, nous proposons de leur accorder, pendant dix ans, une remise d'impôt égale à la part de l'Etat, dans la contribution foncière qu'ils payent sur leurs terrains plantés en vignes ou en arbres fruitiers. Ce dégrèvement viendra s'ajouter à celui qui est déjà concédé aux petites cotes par la loi du 29 mars 1914 et s'imputera par la suite, le cas échéant, sur les centimes additionnels. L'exemption est limitée à une superficie de deux hectares de vignes, vergers ou terrains plantés.

De même, la quantité de l'alcool produite n'étant pas plus considérable pour le cru le plus estimé que pour le vignoble le plus vulgaire, on n'accordera le dégrèvement que sur une valeur locative maximum de 500 fr.

Le Droit de l'Alcool porté à 500 francs

Le ministre, nous l'avons dit, propose de fixer à 500 francs l'hectolitre, le droit sur l'alcool pur. Ce taux comprend à la fois le droit actuel de consommation, le droit d'entrée et une part représentative des droits d'octrois annuellement perçus pour le compte des communes. On estime qu'avec ce tarif, l'impôt donnera cinq cents millions.

M. Ribot ajoute dans son exposé des motifs :

Nous continuons à surtaxer les apéritifs plus particulièrement nuisibles à la santé par leur mode d'absorption que par leur composition chimique; nous élevons de 50 fr. à 100 francs la surtaxe existante. Dans un but non plus hygiénique mais purement fiscal, nous étendons aux liqueurs et aux vins aromatisés, la surtaxe des apéritifs. Leur prix plus élevé justifie l'impôt le plus lourd.

Ressources Municipales

On a vu que l'élévation du droit à 500 francs l'hectolitre emportait la suppression des taxes locales sur l'alcool. Il serait, en effet, impossible de lui superposer des taxes d'octroi qui devraient elles-mêmes, être relevées pour donner aux municipalités le même revenu que par le passé, à raison de la diminution de la consommation.

M. Ribot, pour remédier à cette situation, a imaginé un système très ingénieux, consistant à constituer un fonds commun avec le cinquième du produit du droit de consommation et de l'attribuer aux communes.

Les villes recevront une part basée sur leur consommation : 200 francs par hectolitre pour Paris, 150 francs pour les communes de la Seine, 125 francs pour les villes de plus de quarante mille habitants, 100 francs pour les villes de 4.001 à 40.000 habitants.

Entre les autres communes, le surplus du fonds commun sera réparti au *prorata* de la population. Afin que nulle prime excessive ne soit donnée aux fortes consommations d'alcool, un maximum de 8 francs par tête d'habitant est fixé pour Paris, de 7 francs pour les communes de la banlieue, de 7 fr. 50 pour les villes de plus de 100.000 habitants, de 6 fr. 50 pour les villes de 10.000 à 100.000 habitants, de 5 francs pour les villes de 4.001 à 40.000 habitants.

Le Monopole des Alcools dénaturés

Il reste une dernière question : celle du régime à appliquer à l'alcool employé dans l'industrie. Le ministre expose en ces termes la solution qu'il préconise :

Mais de toute façon, pour que l'usage de l'alcool puisse se généraliser et se développer, aussi bien dans l'automobilisme que dans l'industrie des produits chimiques, la condition primordiale, c'est que l'on soit assuré de pouvoir constamment s'en approvisionner à un prix régulier. Or, à l'heure actuelle, cette fixité de prix n'existe pas; elle est rendue impossible par le taux prohibitif du droit de douane, qui exclut absolument l'alcool étranger de notre marché intérieur et auquel il semble inopportun de toucher. Etant donné l'impossibilité de faire appel, pour régulariser les cours, aux ressources du marché mondial, il nous a paru que le seul moyen de stabiliser les prix résidait dans l'institution du monopole des alcools dénaturés.

En raison de l'intérêt qui s'attache, pour le but que nous avons en vue, à l'obtention de ce résultat, nous n'hésitons pas à vous proposer d'y recourir. Le système auquel nous avons cru devoir nous arrêter est des plus simples, des plus faciles à mettre en pratique. Il s'inspire de celui qui fonctionne déjà en ce qui concerne les allumettes. Il maintient la liberté de vente pour les commerçants, suivant le tarif fixé d'avance et moyennant une allocation, par l'Etat, aux acheteurs en gros, de remises constituant le bénéfice des intermédiaires.

(*Temps*.)

Le Gérant : GATTEFOSSÉ..



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

MENSUELLE ILLUSTRÉE

Rédacteur en chef : R.-M. GATTEFOSSÉ

SOMMAIRE DU N° 8

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

PARIS -- 140, Boulevard de l'Hôpital, 140 -- PARIS

ABONNEMENTS : 12 mois : France : 6 francs; Etranger : 7 fr. 50

Le Numéro : **0,50** Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)



Quelques-unes des Réactions qui se succèdent dans leur préparation

Il existe une différence notable entre les crèmes dans la composition desquelles entre le Borax et celles dans lesquelles ce sel n'entre en rien. Celles fabriquées avec le borax sont seulement plus blanches et en apparence moins grasses, puisque la palmitine, la stéarine, etc., se sont unies chimiquement avec celui-ci.

Cette réaction a lieu quand l'huile et la solution aqueuse de borax sont à une température supérieure à 65°C, puisque les borates organiques ne se forment pas à une température plus basse.

Quand le spermaceti est employé comme base dans la fabrication des cold-creams, le borax se combine avec celui-ci d'une manière analogue à celle obtenue avec la glycérine dans la fabrication des boroglycérines. Le borax réagit également avec la miristine et la « ricinoléine », constituants principaux de la cire blanche et de l'huile de Castor respectivement, lorsque l'une ou l'autre s'emploie dans une telle fabrication.

Quand on mélange, à chaud, la glycérine et le borax, il se forme de la boroglycérine, du métaborate de soude et de l'acide borique ou bien de l'acide métaborique et de l'eau.

$$C^3H^5 (OH)^3 + B^4O^7Na^2 = (C^3H^5) BO^3 +$$
Glycérine — Borax — Boroglycérine

$$2 BO_2 Na + BO^3H^3 \text{ ou } (BO^2H + H^2O)$$
Métaborate de soude — Acide borique — Acide métaborique — Eau

Voici une bonne formule pour cold-cream :

Vaseline liquide	120
Cire blanche	40
Eau	40
Biborate de soude	1,4

Si on emploie comme base principale la cire blanche, dont le palmitate de miristine est le principal constituant, le borax réagit avec pour former du borate palmitique :

$$3C^{16}H^{31}O. OC^{30}H^{61} + B^4O^7Na^2 + 3 H^2O =$$
Palmitate de miristine — Borax

$$(C^{16}H^{31})^3BO^3 + 2 BO^2Na + 3 C^{30}C^{61}CO. OH$$
Borate palmitique — Acide miristique

$$+ BO^3H^3$$

Une autre bonne formule de cold-cream est la suivante :

Huile de Ricin	180
Spermacéti	60
Cire blanche	15
Biborate de soude	1,5
Essence de Roses	q. s.
— d'amandes amères	q. s.

Dans ce cas, le borax réagit avec l'huile de ricin, avec le spermacéti et avec la cire blanche. Avant de voir la réaction qui s'accomplit entre la cire et le borax, il est bon de savoir tout de suite qu'elle est la même qu'entre ce sel et le spermacéti. Le principal constituant de ce dernier est le palmitate de céthyle, lequel réagit avec le borax en formant du borate palmitique et de l'acide céthylique.

$$3C^{16}H^{33}O, OC^{16}H^{31} + B^4O^7Na^2 + 3H^2O =$$
Palmitate de céthyle — Borax

$$BO^3 (C^{16}H^{31})^3 + 2 Na BO^2 + 3 C^{16}H^{33}CO. OH$$
Borate palmitique

$$+ BO^3H^3$$

Avec l'huile de Castor, le borax forme une combinaison avec la ricinoléine donnant un borate de glycéryle ou boroglycérine, de l'acide ricinoléique, du métaborate de soude et de l'acide borique.

$$C^3H^5 (C^{18}H^{33}O^3)^3 + B^4O^7Na^2 + 3 H^2O =$$
Ricinoléine

$$(C^3H^5) BO^3 + 2 BO^2Na + 3 C^{13}H^{34} O^3$$
Boroglycérine — Acide ricinoléique

$$+ BO^3H^3$$

Presque tous les cold-creams sont préparés avec l'huile d'amandes, car elle donne d'excellents résultats dans cette classe de préparations de toilette.

Voici une autre formule de cold-cream :

Huile d'amandes douces	77
Lanoline	15
Paraffine	18
Cire blanche	18
Biborate de soude	1,5
Eau oxygénée	1,5
Essence de Géranium Rosa	2
— de Roses	4
Eau distillée	27

En employant l'huile d'amandes, le borax réagit avec l'oléine, la palmitine et la stéarine, principaux constituants de cette huile.

Les équations peuvent se formuler de la manière suivante :

1° Avec l'oléine :

$$C^3H^5 (O. OC^{18}H^{33}) + B^4O^7Na^2 + 3 H^2O =$$
Oléine

$$BO^3 (C^3H^5) + 3 C^{17}H^{33} CO. OH + 2 BO^2Na$$
Acide oléique

$$+ BO^3H^3$$

2° Avec la palmitine :

$$(C^{16}H^{31}OO)^3 C^3H^5 + B^4O^7Na^2 + 3 H^2O = BO^3$$
Palmitine

$$(C^3H^5) + 3 C^{15}H^{31}CO. OH + 2 BO^2Na + BO^3H^3$$
Acide palmitique

3° Avec la stéarine :

$$(C^{17}H^{35} COO)^3 C^3H^5 + B^4O^7Na^2 + 3 H^2O =$$
Stéarine

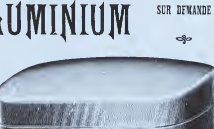
$$(C^3H^5) BO^3 + 3 C^{17}H^{35}CO. OH + 2 BO^2Na$$
Acid stéarique

$$BO^3H^5$$

H.-S. Groat,
Journal of the Pharmaceutical Association.

VOULEZ-VOUS FAIRE UN CADEAU ?

Si vous désirez être agréables à vos Clients, mettre dans leur Salon de Lecture un Recueil intéressant de Gravures sur l'*Industrie Française de la Parfumerie*, demandez-nous notre PORTE-FOLIO DE LA PARFUMERIE FRANÇAISE; **gratuit** pour nos Abonnés (frais de port seulement à leur charge), **0** fr. **50** pièce pour les Lecteurs au Numéro.



Le Gérant : Gattefossé..

7e Année. Numéro 9 NOVEMBRE - DÉCEMBRE 1915.



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ⁂ SAVONNERIE ⁂ DROGUERIE ⁂ PHARMACIE ⁂ LIQUORISTERIE ⁂ CONFISERIE, ETC

MENSUELLE ILLUSTRÉE

Rédacteur en chef : R.-M. GATTEFOSSÉ

SOMMAIRE DU N° 9

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

PARIS -- 140, Boulevard de l'Hôpital, 140 -- PARIS

ABONNEMENTS : 12 mois : France : 6 francs; Etranger : 7 fr. 50

Le Numéro : 0,50 Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. Legendre & Cie, rue Bellecordière, Lyon

GROLEA & SORDES

Parfums Synthétiques et Artificiels

MATIÈRES PREMIÈRES POUR PARFUMERIE ET SAVONNERIE

Usine et Bureaux : 11, Rue Jules-Ferry, 11, SURESNES (Seine)

SPÉCIALITÉS :

VIOLETTE ALPHA, VIOLETTE EXTRA ET PURE
VIORALDÉINE

Acétate de Benzyle.
» Linalyle.
Alcool Benzylique.
» Phényléthylique.
Alc. et Ald. Octylique.
» » Nonylique.

Alc. et Ald. Décylique.
Aldéhyde Phénylacétique.
Benzoate de Benzyle.
» Méthyle.
Indol.

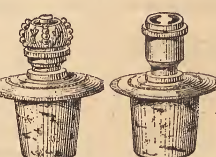
Musc-Ambrette.
» Xylène.
Néroline, Yara-Yara.
Rhodinol.
Salicylate d'Amyle.

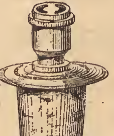
Bouvardial. — Jacinthe. — Jasmin, — Œillet. — Roses.
Violette blanche, verte. — Trèfle.

de BEFFORT & Cie

PARIS
Rue de Bondy, 66

GRAND PRIX
PARIS 1911
Exposition Internationale





LONDON
2, St-Georges Avenue, 2
Aldermanbury E. C.



GRAND PRIX
PARIS 1911
Exposition Internationale

FABRIQUE DE

Stilligouttes, Vaporisateurs
Révolvers et Brûle-parfums

Cistaflor BREVETÉ S. G. D. G. — *Brûle-parfums formant porte-bouquet dans lequel brûle une lentille qui, sans se consumer, répand dans l'appartement le parfum approprié à la fleur.*





VARIÉTÉS



Les Lance-Parfums

On signale de Rio-de-Janeiro qu'une décision récente, interdit l'usage des lance-parfum au chlorure d'éthyle. Cette mesure, prise dit-on dans un but de salubrité (?), serait préjudiciable à l'industrie française qui exporte la presque totalité des lance-parfums consommés ici.

Quelques maisons suisses, d'origine française, seront également désagréablement surprises par cette décision inattendue et peu justifiée.

Ce sera l'occasion de mettre au point les ampoules à pression d'acide carbonique dont nous avons parlé autrefois.

Méthode pour la détermination de la Glycérine dans les Glycérines Industrielles et les Lessives de Savonnerie.

Industria Saponiera.

Analyse de glycérine brute. — Dans un pèse-filtre on pèse une quantité de glycérine telle que l'on effectue finalement l'essai sur o gr. 5 environ de glycérine effective. On transvase alors dans un ballon de 250 cm³, on complète au trait, on en prélève 25 cm³ que l'on place dans un ballon de 100 cm³. On ajoute alors le carbonate d'argent préparé comme suit : à 40 cm³ de solution de sulfate d'argent à 5 %, on ajoute 4 cm³9 de carbonate de soude N/1. Le précipité obtenu est lavé une fois par décantation. Après addition du carbonate, on agite le tout pendant 10 minutes. On mélange ensuite 5 cm³ d'acétate de plomb, on laisse pendant 2-3 minutes en repos, on ajoute alors 5 cm³ de sulfate de soude, on complète au volume et on filtre sur filtre sec. 25 cm³ du filtratum sont versés dans le ballon qui a déjà servi pour l'essai préliminaire et qui a été simplement rincé à l'eau distillée, après quoi on ajoute dans l'ordre suivant : 3 gouttes d'acide sulfurique (1 : 5), 4 gr. de bichromate, 25 cm³ d'eau et 50 cm³ d'acide sulfurique dilué dans son volume d'eau, et l'on chauffe à feu nu pendant 1/4 d'heure. Après avoir laissé refroidir, on ajoute 4 gr. de sulfate ferreux ammoniacal et on titre l'excès de sel ferreux au moyen de la solution de bichromate diluée (gr. 45,64 %) dont on sait par l'essai précédent qu'il en faut de 25 à 30 cm³.

Voici le calcul d'un dosage ayant nécessité 28 cm³ 5 de bichromate. L'essai préliminaire avait donné 85,10 % : glycérine pesée, 23 gr. 5, en tenant compte des dilutions, on fait finalement l'essai sur 0,5875 de l'échantillon dans lequel il y a environ o gr. 5 de glycérine.

28,5 + 0,0074564 = 0,2125 ; 0,2125 + 4 = 4,2125 gr. (bichromate ajouté) ; 4,2125 — 0,5 (bichromate = 4 gr. sulfate ferreux) = 3,7125 gr. (bichromate utilisé) ; 3,7125 : 7,4564 = o gr. 4978 (glycérine correspondante) ; $\frac{0,4978 \times 100}{0,5875} = 84,73$ % de glycérine.

Dosage dans la glycérine dans la lessive. — a) *Essai préliminaire.* — Dans un ballon de 100 cm³ on neutralise 25 gr. par de l'acide acétique, on y ajoute de l'acétate de plomb en léger excès et un volume de sulfate de soude, on porte au trait de jauge et on filtre sur filtre sec. L'opération se fait sur 10 cm³ du filtratum, comme dans l'essai précédent. Le calcul est identique, sauf qu'il faut tenir compte qu'on a opéré sur 2 gr. 5 de l'échantillon et non sur o gr. 5.

b) *Dosage définitif.* — Dans un ballon de 100 cm³, on pèse une quantité de lessive telle que l'on ait à effectuer l'essai sur o gr. 5 de glycérine effective. On allonge avec de l'eau, on neutralise par l'acide acétique, on ajoute la dose habituelle de carbonate d'argent et la solution d'acétate de plomb jusqu'à précipitation, puis un égal volume de solution de sulfate de soude ; puis on mélange le tout, on porte au volume et l'on continue comme dans le cas des glycérines brutes.

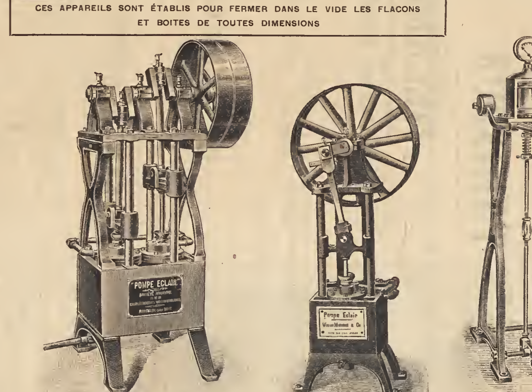
Le calcul se fait comme précédemment.

Traduction *Mois Scientifique.*

GRANDE SPÉCIALITÉ de BOUCHAGES HERMÉTIQUES et INVIOLABLES

Capsule " PHÉNIX ", Capsule " AMÉRICAINE ", Capsule à bague forcée, Bouchage Eclair, Appareils à vide, Pompe à vide, etc.

CES APPAREILS SONT ÉTABLIS POUR FERMER DANS LE VIDE LES FLACONS ET BOITES DE TOUTES DIMENSIONS



Appareil pour fermer dans le vide par 5 boîtes à la fois
Volume : 1.56×0.90×0.55 m. — Poids net : 109 kg.
Poids brut : 170 kg.

Pompe Eclair à 2 pistons
Volume : 1.90×0.80×0.60 m. — Poids net : 377 kg. — Poids brut : 480 kg

Pompe Eclair à 1 piston
Vol. : 1.60×0.60×0.60 m.
Poids net : 190 kg. - Poids brut : 239 kg.

Appareil pour fermer dans le vide par unité
Volume : 1.66×0.45×0.55 m. —
Poids net : 64 kg. — Poids brut : 104 kg:

POUR DÉTAILS, DEMANDER LES CATALOGUES

Société des Établissements WEISSENTHANNER, 8, rue Voltaire, Montreuil-s.-Bois (Seine)

La table des articles publiés parmi les annonces se trouve à la page 7 de l'année 1916.

OFFICE FONDÉ en 1903

BUREAU TECHNIQUE
LABORATOIRES INDUSTRIELS

René BUREAU, Ingénieur-Chimiste

Licencié ès-Sciences
Membre de la Société Chimique de France
Chimiste-Conseil en matière de Parfumerie et Savonnerie

40, Rue de Bécon
et Quai de Courbevoie, 19

COURBEVOIE (près Paris)
Téléphone 521

Parfumeurs ! Savonniers ! Distillateurs !

Voulez-vous avoir

des **Huiles Essentielles Naturelles**
des **Pommades aux Fleurs**
des **Extraits aux Fleurs**
des **Eaux Distillées**, etc....

qui, pour le **Minimum** de prix
vous donnent le **Maximum** de rendement et de satisfaction.

Demandez prix-courants et échantillons gratuits à

Maison fondée en 1832
HORS CONCOURS
PARIS 1867
LIÈGE 1905
MARSEILLE 1906

J. MERO & BOYVEAU

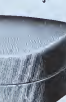
Usine principale et Bureaux à **GRASSE** (Alpes-Maritimes)
Dépôt pour **PARIS**, 25, rue des Archives

Capsules Métalliques pour Parfumerie



BOITES ET TUBES ALUMINIUM

BOUCHONS dorés et argentés
pour Flacons extraits



L. BERLAN

PARIS – 70, Rue d'Angoulême, 70 – PARIS

Le Gérant : Gattefossé..